

ANNALES
D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE
ET SOCIALE

Annales d'histoire Tome 1
1929 Numéro 3



LES FINANCES DE GUERRE
D'ALEXANDRE LE GRAND

I. — REMARQUES PRÉLIMINAIRES

On s'accorde à le reconnaître, peu de guerres ont eu des conséquences plus considérables que celle qui aboutit, par la destruction de l'empire perse, à l'hellénisation de l'Orient antique¹. D'autre part, ainsi que Plutarque² l'a déjà relevé, les exploits d'Alexandre sont plus étonnants encore du point de vue financier que du point de vue militaire, car c'est par ce côté surtout que la supériorité de Darius paraissait écrasante. Il disposait de trésors inépuisables, alors que son jeune rival, quand il traversa l'Hellespont, n'avait dans sa cassette que 70 talents : 420 000 fr. or³.

On s'étonne en conséquence qu'aucune étude spéciale n'ait été consacrée aux deux questions que voici : quelles dépenses entraîna cette campagne extraordinaire ? Au moyen de quelles ressources le fils de Philippe y fit-il face ? On s'en étonne d'autant plus qu'Alexandre est, on peut le dire, redevenu à la mode, qu'il a suscité un nombre considérable d'ouvrages remarquables⁴ et que, pour la première fois

1. Sans elle l'évolution de la civilisation gréco-romaine et du christianisme aurait sans doute été différente.

2. PLUTARQUE, *De la fortune d'Alexandre*, I, 5.

3. Pour avoir la puissance d'achat actuelle, on multiplie généralement par cinq. Ces 70 talents vaudraient donc aujourd'hui deux millions de francs or environ. Mais ces calculs sont éminemment conjecturaux ; au cours de cette étude, nous ne nous y livrons pas.

4. On en trouvera une bibliographie complète dans trois ouvrages, qui sont eux-mêmes la preuve la plus tangible de l'importance que la science moderne accorde à Alexandre et à son œuvre : HELMUT BERVE, *Das Alexanderreich auf prosopographischer Grundlage*. Munich, 1926, 2 vol. ; le sixième volume de la *Cambridge Ancient history*. Cambridge, 1927, particulièrement les chapitres XII-XV dus à W. W. TARN ; enfin P. JOUGUET, *L'impérialisme macédonien et l'hellénisation de l'Orient*. Paris, 1926.

peut-être depuis sa mort, il a rencontré des écrivains qui se sont occupés des questions administratives et même économiques se rattachant à son règne¹.

A la réflexion, la lacune, qu'a d'ailleurs comblée en partie l'admirable ouvrage de Berve², n'a rien qui doive surprendre. La responsabilité en retombe tout entière sur les historiens anciens. Ceux-ci, même les plus grands, s'intéressaient peu aux questions financières³. Si on a pu écrire d'excellents ouvrages sur les finances des Athéniens, c'est uniquement grâce aux renseignements que fournissent les procès, les comédies et surtout les inscriptions⁴. Mais autour d'Alexandre nous n'avons ni grands orateurs ni Aristophanes, et les inscriptions sont rares. On est donc réduit aux historiens, tous d'époque postérieure⁵ et dont les informations clairsemées présentent généralement un caractère anecdotique. Certes on peut coordonner ces indications en les inscrivant dans les cadres financiers des autres guerres de l'antiquité grecque ; le tableau demeurera néanmoins des plus vagues, et des plus incomplets. A vrai dire dans les pages qui suivront, il sera moins question de ce que nous savons que de ce que nous ignorons.

Naturellement il faut distinguer les dépenses des recettes et aborder le sujet par l'étude des premières. Mais auparavant il n'est pas superflu de rappeler quelques dates.

* * *

Alexandre, né en 356, monta sur le trône à 20 ans, donc en 336. Il trouva la campagne contre les Perses déjà décidée, mais avant de l'entreprendre, il dut assurer ses derrières, prendre des mesures contre les villes grecques récalcitrantes et soumettre les Barbares voisins, en un mot se rendre maître de la péninsule balkanique, du Péloponèse au Danube⁶. Cela demanda deux ans. Au printemps 334, le jeune roi, généralissime des Hellènes (c'était alors son titre officiel), franchissait

1. Voir notamment A. BAUMBACH, *Kleinasiens unter Alexander dem Grossen*, thèse. Iéna, 1911 ; P. JULIEN, *Zur Verwaltung der Satrapien unter Alexander dem Grossen*, thèse. Leipzig, 1914 ; ULRICH WILCKEN, *Alexander und die hellenistische Wirtschaft* dans les *Jahrbücher* de Schmoller, XLV, 1921, p. 2 et suiv.

2. On y trouve, outre les pages 302-305 consacrées aux caisses de guerre, une infinité d'autres renseignements (par exemple les pages 193-196 sur la solde, etc.).

3. Voir FOUCART, *Etude sur Didymos*. Paris, 1909 et A. ANDRÉADÈS, *Ἱστορία τῆς Ἑλληνικῆς Δημοσίας Οἰκονομίας*. Athènes, 1928, t. I, p. 465. Toutes les fois que nous renverrons à ce dernier ouvrage, nous l'indiquerons simplement sous le nom de l'auteur.

4. C'est sur ces dernières qu'est principalement fondé un ouvrage consacré, en fait aux finances de guerre du ve siècle, *Le trésor d'Athènes* d'EUGÈNE CAVAIGNAC. Paris, 1909.

5. On en trouvera la liste dans l'excellent et récent ouvrage de M^r PIERRE ROUSSEL, *La Grèce et l'Orient, des guerres médiques à la conquête romaine*. Paris, 1928, p. 340.

6. Voir V. PARVAN, *La pénétration hellénique et hellénistique dans la vallée du Danube* dans *Bulletin de la section historique de l'Académie roumaine*. Bucarest, 1923, t. X.

l'Hellespont. Il rencontrait bientôt sur le Granique la première grande armée ennemie. Il la taillait littéralement en pièces, mais, pour des raisons sur lesquelles je reviendrai, il consacrait de longs mois à conquérir le littoral et l'intérieur de l'Asie Mineure. C'est seulement à l'automne de l'année suivante que, marchant sur la Syrie, il rencontra, à Issus, une seconde armée perse commandée cette fois par Darius en personne. Grande bataille, grande victoire. Mais, une fois de plus, au lieu de poursuivre les fuyards, Alexandre dut s'assurer les côtes ; d'où sièges sanglants de Tyr et de Gaza, conquête sans coup férir de l'Égypte, et perte de deux années. L'adversaire les mit à profit pour constituer une troisième armée, plus formidable que les précédentes ; à l'automne 331, elle fut anéantie à Arbèles. Cette fois, Alexandre tira de la victoire des fruits décisifs : toutes les capitales de la Perse tombèrent l'une après l'autre dans ses mains. En juillet 330, Darius était assassiné par son lieutenant Bessus.

Il semblait que la guerre fût terminée ; elle entra dans une nouvelle phase, plus longue que la première. Alexandre se lance à la conquête des provinces au Nord et à l'Est de la Perse proprement dite ; il pénètre, à travers des régions sauvages et mal connues, jusqu'au delà de ce qui est aujourd'hui Samarcande. En 327 — deux ans plus tard — il bifurque vers le Sud-Est et entreprend sa légendaire campagne de l'Inde. Deux ans plus tard encore, ses soldats se lassent de vaincre. Il les ramène à travers les déserts de la Gédrosie et de la Karmanie. Des privations inouïes en font périr les trois quarts. Dans l'hiver de 325-324, dix années après avoir franchi l'Hellespont, il rentre à Suse. L'épopée est achevée : Alexandre meurt, au printemps de 323, sans avoir pu la renouveler, comme il en avait l'intention, par la conquête de l'Arabie et, peut-être, de l'empire de Carthage.

La campagne est séparée en deux phases par la mort de Darius. La coupure est très nette à tous égards. A partir de 330, le conquérant ne se pose plus en généralissime des Grecs, mais en roi des rois ; c'est à ce titre qu'il envahit l'Inde : elle avait appartenu un moment aux Perses. L'armée qu'il commande alors est bien différente de celle avec laquelle il avait quitté l'Europe ; ses effectifs sont triples, sa composition modifiée, de gréco-macédonienne elle devient en majorité asiatique. Le caractère de la lutte change, lui aussi, du tout au tout : à une guerre de batailles rangées et décisives succède une guerre de guérillas. Enfin le véritable adversaire est désormais la nature : on se bat en pays souvent sauvage et toujours inconnu¹.

La seconde phase de l'épopée alexandrine aurait dû, semble-t-il, attirer plus particulièrement notre attention, comme elle attire à pré-

1. Voir ADOLPHE REINACH, *Alexandre et la fondation de l'empire grec en Orient* ; Chap. VII des leçons professées à l'École des Hautes Études sociales par neuf hellénistes et réunies sous ce titre : *L'hellénisation du monde antique*. Paris, 1914, p. 192.

sent l'intérêt particulier des militaires. C'est elle, en effet, qui, incontestablement, provoqua le plus de dépenses. Les effectifs avaient été portés de 40 000 à 120 000 hommes en chiffres ronds ; de plus, on avait dû renforcer la cavalerie, et les contingents envoyés par les villes grecques avaient été remplacés par des soldats, également hellènes, mais mercenaires. Or *hippeis* et *misthophores* étaient les corps de troupe les mieux rétribués. A la flotte de la Méditerranée s'était jointe la flotte de Néarque : celle de l'Indus et du golfe Persique. Les dépenses militaires, sur terre et sur mer, s'étaient donc énormément accrues. Les autres avaient suivi, et notamment, sans aucun doute, celles du ravitaillement et des transports ; les régions traversées étaient souvent pauvres en vivres et en animaux de trait ; l'attitude hostile des indigènes, aussi bien que les conditions démographiques, nécessitèrent la fondation de nombreuses villes nouvelles¹, ce qui n'allait pas sans frais ; enfin les privations et les dangers auxquels les hommes étaient exposés justifiaient l'accroissement des sommes utilisées sous forme de distributions ou de récompenses individuelles.

D'une manière générale, on peut donc dire que tous les chapitres des dépenses se trouvèrent accrus. Beloch estime que, dans l'ensemble, elles ont dû doubler ; mais il se pourrait que l'augmentation ait dépassé 200 p. 100 des chiffres primitifs. Et cependant cette seconde période est moins intéressante, pour la raison bien simple que la « question des voies et moyens » ne se pose plus. Alexandre possède maintenant les trésors des rois persans et il a beau les répandre à pleines mains, il n'arrive pas à épuiser les 180 000 talents qu'ils contiennent².

C'est pourquoi, bien que la majeure partie des maigres données statistiques que nous possédons se réfèrent justement aux années 330 et suivantes, nous nous attacherons à la première époque. Au cours de celle-ci et particulièrement jusqu'au moment où, après Issus, le Macédonien se rendit maître du trésor de guerre de Darius, le problème financier se posa dans toute son acuité. Tâchons d'en préciser les éléments.

II. — LES DÉPENSES

Les dépenses se répartissent sous trois chefs : les dépenses mili-

1. Les villes créées pour des nécessités stratégiques correspondaient aux colonies militaires que fondèrent tant de conquérants. A côté d'elles, d'autres centres furent constitués pour doter des bienfaits de la civilisation urbaine des régions où, du temps des Perses, on ne trouvait, à côté de quelques forteresses et de quelques résidences princières (les paradis), que des villages.

2. Ce total est celui qu'indique E. MEYER, *Histoire de l'Antiquité*, t. III, p. 89-90. Dans le premier volume de mon *Histoire des finances grecques* (p. 113-114), j'ai conclu que à la fois les textes (il faut compléter Arrien et Plutarque par Diodore et Quinte-Curce) et la logique conduisent à ne pas tenir ce calcul pour exagéré. J'ai été heureux de constater que Tarn le tient pour un minimum.

taires proprement dites ; les dépenses découlant de la qualité royale du chef de l'armée ; enfin celles qui tiennent à la personnalité, à la nature même d'Alexandre. Commençons par les premières.

* * *

De nos jours un gouvernement qui s'engagerait dans une grande guerre de conquête en pays lointains, aurait certes à s'occuper du traitement des officiers et de la solde des hommes ; mais le ravitaillement, les transports, le matériel de guerre et son renouvellement, les services sanitaires ne lui donneraient pas de moins graves soucis.

Toutes ces dépenses pesaient aussi sur le budget d'Alexandre et probablement d'un poids plus lourd que sur les budgets athéniens du ^v^e siècle. Ainsi il est question de plusieurs milliers d'armures qu'on fait venir de Macédoine¹. L'art poliorcétique, qui devait fleurir sous les Diadoques, s'était déjà développé ; un véritable corps d'artillerie pourvu d'un important matériel de siège (catapultes, tours, béliers) suit l'armée. La santé des hommes n'est pas négligée ; des produits pharmaceutiques d'une valeur de 100 talents sont expédiés aux Indes² ; les médecins paraissent assez nombreux ; sans doute ils sont attachés à la personne du roi ou des chefs, mais il est à croire qu'à l'occasion, ils soignaient aussi les soldats³. Malgré tout, j'imagine que les services de santé ne devaient pas réclamer plus de quelques dizaines de talents par an⁴. De même les dépenses de l'armement étaient peu de choses en comparaison de celles d'aujourd'hui ; la guerre n'était pas encore « industrialisée » et l'abondance des munitions ne jouait pas un rôle prépondérant. Enfin, l'Asie Mineure, la Syrie et l'Égypte étaient assez riches en vivres et en bêtes de somme pour qu'on pût, sans craindre de les épuiser, rejeter sur elles tout ou partie des frais de ravitaillement et de transport.

En revanche, il est un chapitre qui tenait alors une place capitale — il l'a d'ailleurs conservée jusqu'au ^{xix}^e siècle et à la constitution des armées nationales — je veux parler de la solde des hommes⁵. L'importance en est telle que le seul historien qui a essayé, d'ailleurs en passant, de calculer les dépenses de guerre d'Alexandre, s'est borné à l'examiner. Quand, en effet, Julius Beloch, dans son *Histoire de*

1. DIODORE, XVII, 95.

2. DIODORE, *ibid.*

3. Alexandre, qui prenait la peine d'aller voir ses hommes blessés ou mordus par les serpents (ARRIEN, I, 16, Nérarque fr. 14), ne devait pas craindre de déranger ses médecins pour eux.

4. Yves Guyot n'aurait pu leur appliquer l'épithète de *boulimiques* qu'il a décernée aux services sanitaires, si coûteux, de nos jours.

5. Qu'on songe aux difficultés qu'il a suscitées à un Charles-Quint ou à un Philippe II, possesseurs pourtant des plus riches contrées de l'univers !

*Grèce*¹ évalue les frais de la guerre à 3 600 talents² pour les années du début et à plus de 7 000 pour celles de la fin, c'est uniquement la solde des hommes qu'il considère. Ces estimations se fondent sur le calcul suivant : nous savons combien l'armée d'Alexandre comprenait de cavaliers et de fantassins ; nous savons aussi que la solde quotidienne était de deux drachmes par cavalier et d'une drachme par fantassin ; il n'y a donc qu'à multiplier un chiffre par l'autre. Pareillement, pour la flotte, nous savons qu'il y avait 160 vaisseaux et que chaque vaisseau coûtait en moyenne 4 000 drachmes par mois ; on n'a de nouveau qu'à multiplier.

C'est très simple — trop simple, hélas ! D'abord, on n'est pas absolument fixé sur les effectifs de l'armée d'Alexandre³, non plus que sur les étapes qu'ils franchirent, pour passer, en chiffres ronds, de 40 000 à 120 000 hommes. La répartition des troupes en deux groupes, cavaliers et fantassins, est aussi trop simpliste ; il y avait plusieurs catégories d'hommes à cheval et d'hommes à pied et la solde variait d'une catégorie à l'autre : ainsi l'infanterie lourde des *hoplites* était mieux payée que l'infanterie légère des *psiloi*. Ce n'est pas tout. L'armée, dès le début, était très bigarrée⁴. A côté des Macédoniens, des Thessaliens et des contingents envoyés par les villes grecques alliées, il y avait des mercenaires grecs ou balkaniques (ceux-ci affectés surtout à la cavalerie légère). Après la mort de Darius, aux Européens vinrent se joindre de 80 000 à 100 000 Asiatiques recrutés, eux aussi, parmi tous les peuples de l'Orient conquis. Ces différences, dans la nature de l'obligation militaire ou dans la race des soldats, devaient se traduire dans les chiffres de la solde. Il est peu vraisemblable, par exemple, que le Macédonien, contraint, semble-t-il, de répondre à l'appel de son roi, reçût le même traitement que le Grec, mercenaire de profession ; ou, par contre, que sa solde ne fût pas supérieure à celle de ces barbares que Néarque⁵ nous montre affluant à l'armée des Indes, armés chacun selon la manière de sa tribu. Sans donc parler du traitement des officiers, nombre de discriminations s'imposent à

1. 2^e éd., t. II, p. 42.

2. 300 talents par mois les mois où la flotte tenait la mer, 200 les mois d'hiver.

3. Même pour l'armée qui traversa l'Hellespont sous ses ordres immédiats, les sources (qu'on trouvera dans BERVE, I, 177) donnent dix chiffres différents.

4. Selon DIODORE (XVII, 17), le recensement auquel on procéda dès le débarquement en Asie Mineure donna les résultats suivants :

Fantassins		Cavaliers	
Macédoniens	12 000	Macédoniens.....	1 500
Grecs alliés	7 000	Thessaliens	1 500
Grecs mercenaires	5 000	Grecs	600
Odryses, Triballes, Illyriens ..	5 000	Thracés et Péoniens	900
Archers et Agrianes	1 000		
Total	30 000	Total.....	4 500

5. Copié par ARRIEN, *Ind.*, 19,5.

qui voudrait fixer le montant de la solde. Or, les éléments qui nous permettraient de les établir font défaut.

* * *

Une pareille obscurité entoure le budget de la marine. Beloch n'a essayé de le fixer que pour les premiers mois de la campagne. Il met en avant, comme minimum de dépense mensuelle, le chiffre de 100 talents. Evidemment, 160 navires, avec 4 000 drachmes comme dépense mensuelle de solde pour chaque unité, donnent 640 000 drachmes. Malheureusement¹, le chiffre de 4 000 drachmes n'est exact que pour une époque antérieure. Après la mort d'Alexandre, la dépense atteint jusqu'à 6 000 drachmes, mais l'augmentation de la circulation monétaire, résultat de la diffusion des trésors persans, a pu agir sur les prix. Ni l'un ni l'autre des deux chiffres n'est donc sûr pour les années 334-330. De même, en ce qui concerne le nombre des navires, si les sources nous donnent quelques chiffres relatifs aux quatre flottes qui furent successivement organisées sur la Méditerranée², ainsi qu'à celle qui, à partir de 327, apparaît dans les Indes³, aucun d'eux n'est absolument sûr. Le fût-il, d'autres inconnues continueraient à compliquer la solution du problème. Ainsi on ignore combien de mois par an les équipages étaient employés⁴. En outre, deux des flottes méditerranéennes étaient composées de navires appartenant, non à Alexandre, mais à des cités grecques ou à des rois phéniciens, qui ont pu contribuer dans une certaine mesure à leurs dépenses. Pour ma part, j'ai en vain cherché à déterminer avec précision ce que l'une quelconque des quatre flottes occidentales a pu coûter au trésor macédonien. La seule chose qu'on puisse affirmer, c'est que, au cours des premiers mois de l'année 334, Alexandre a dû consacrer à sa flotte une somme variant entre 1 000 et 2 000 talents⁵.

Pour la flotte d'Orient, on se heurte à d'autres rébus. On ne sait, avec précision, ni comment cette flotte a été si rapidement constituée, ni quel fut le nombre de ses vaisseaux, ni dans quelle mesure l'institution hellénique de la triérarchie, ressuscitée sur le bord de l'Indus,

1. Comme Beloch lui-même le fait ressortir.

2. Voir en appendice, page 334, Note sur les flottes d'Alexandre.

3. Pour descendre les grands fleuves, Alexandre constitua une flotte dont les bateaux étaient divisés en μάχημα (navires de guerre), ἱππαγωγά (destinés aux chevaux) et σκευοφόρα (transports). De ces navires, les plus grands, ceux qui étaient en état de tenir la mer, constituèrent la flotte de Néarque, qui, longeant le golfe Persique, atteignit, au prix de mille dangers, les bouches de l'Euphrate et, de là, Babylone.

4. Généralement, les marins n'étaient payés que sept à huit mois par an. Mais dans une campagne comme la sienne, il n'est pas certain qu'Alexandre ait toujours pu renvoyer pendant l'hiver les marins dans leurs foyers.

5. Pour la discussion de ces données, voir l'Appendice.

soulagea le trésor¹, ni enfin si la flotte fluviale fut dissoute après le retour de Néarque à Babylone².

Ces obstacles qui s'opposent à une évaluation tant soit peu précise des dépenses militaires ou navales, le grand historien que fut Beloch les connaissait mieux que personne. Mais, dans un ouvrage général où il se proposait de donner en quelques lignes une idée des charges militaires d'Alexandre, il s'est borné à un chiffre très approximatif. Encore que celui-ci paraisse au-dessous de la vérité, tenons-le provisoirement pour exact. Admettons que les frais de solde étaient au début de 3 600 talents et ont fini par atteindre ou dépasser le double de cette somme. Il faut, pour avoir le total des dépenses de guerre, faire entrer en ligne de compte celles dont nous avons parlé plus haut : ravitaillement, transports, armes et munitions, services sanitaires. Et y joindre deux chapitres dont nous n'avons pas eu l'occasion de rien dire, car ils viennent tout à fait au troisième rang dans les guerres modernes : dépenses pour les fêtes, dépenses pour les morts. Les fêtes, dès le début somptueuses, comportaient, à côté de festins et de beuveries, des sacrifices, des courses de chevaux, des jeux gymnastiques ; la musique, la danse, la poésie y avaient une grande part. Quant aux morts, Alexandre a pu justement se vanter de s'en occuper autant que de ses compagnons vivants³. Il les enterrait avec leurs armures, leur élevait des tombeaux et jusqu'à des statues, dispensait leurs ascendants d'impôts et servait à leurs descendants une pension probablement égale à leur solde⁴.

Pour évaluer les dépenses de guerre, il convient donc de ne pas se borner à la solde, mais bien de majorer son total, dans une proportion appréciable (30-50 p. 100 ; pas moins, peut-être davantage). Mais ceci fait, on n'aura pas encore le total des dépenses effectuées. Sans parler de l'argent envoyé en Macédoine pour l'armée d'Antipatros⁵, il faut se rappeler que, à côté des dépenses de guerre proprement dites, il

1. Qu'Alexandre ait sérieusement compté sur elle, cela ressort du fait qu'il fit incendier la tente d'Eumène, soupçonné d'y cacher des trésors, mais peu disposé à remplir généreusement ses devoirs liturgiques.

2. Un grec moderne a du moins le devoir de faire connaître la façon de voir sur ce problème d'un descendant des anciens Hindous ; M^r J. N. SAMADDAR, dans un ouvrage sur lequel je suis heureux d'appeler l'attention des occidentaux : *Lectures on the economic condition of ancient India* (*Publications de l'Université de Calcutta*, 1922), p. 129-132 (bibliographie), prouve que les rivières du Punjab, et notamment l'Indus, étaient desservies par plusieurs milliers de vaisseaux ; par conséquent, il n'est pas invraisemblable qu'Alexandre ait pu constituer une flotte de 800 (selon Arrien) ou même (selon Ptolémée) de 2 000 navires, soit qu'il les ait fait construire, soit qu'il les ait réquisitionnés. Dans cette dernière hypothèse, il faudrait conclure que, après le départ de la flotte de guerre, la flotte fluviale a pu être rendue à ses propriétaires.

3. Voir notamment le discours que nous a conservé ARRIEN, VII, 10.

4. Voir, outre ARRIEN, *passim*, PLUTARQUE, *Alex.*, XVI, et JUSTIN, XII, 4.

5. L'armée d'Antipatros, primitivement de 12 000 fantassins et 1 500 cavaliers, fut portée à 40 000 hommes au moment de la guerre avec Sparte. Celle-ci ne put en mettre sur pied que 22 000 ; aussi essuya-t-elle une défaite complète à Mégalopolis (331).

y avait celles qui tenaient soit à la qualité royale du commandant en chef, soit à son caractère personnel.

* * *

Pour évaluer les premières et en mesurer l'importance, il suffit de réfléchir que le camp d'Alexandre était à la fois le siège du gouvernement et le centre de la cour. De là, la présence de la maison militaire d'abord, y compris le corps des pages, puis de nombreux civils chargés des attributions les plus diverses, depuis les plus hautes fonctions jusqu'aux services de la bouche, de la robe et de la chambre, en passant par les *κόλακες*, mélange de courtisans modernes et de *clientes* romains.

Aucun de ces personnages n'aurait eu sa place dans le camp d'un simple citoyen, fût-il Miltiade ou Cimon. De même à la table de celui-ci, quelques dizaines de drachmes eussent suffi : la table d'Alexandre, qui pourtant était, personnellement, fort sobre à l'ordinaire, fut toujours fastueuse ; elle finit par coûter 10 000 drachmes par jour, 600 talents par an¹. C'est qu'une table, où des centaines de personnes pouvaient être conviées, était, en Asie, le complément obligé de la couronne².

Quant aux dépenses attribuables à la personnalité même d'Alexandre, les unes tenaient à son éducation, les autres à sa nature. Élève d'Aristote, Alexandre était porté aux arts, aux lettres, aux sciences. De là, le caractère artistique, disons même hellénique, qu'il donnait aux fêtes offertes à ses soldats³ ; de là, les statues élevées aux morts ; de là, principalement, la présence dans l'armée de cet essaim de lettrés et de savants⁴, qu'on a justement comparé à la mission scientifique d'Égypte. Tout ceci n'allait pas sans frais. Mais un des traits les plus marqués de sa nature, une libéralité extrême (Plutarque l'appelle *μεγαλοδωρότατος*, générosissime), provoquait des dépenses infiniment plus grandes. Toujours prêt à donner, « plus mal disposé envers ceux qui refusaient qu'envers ceux qui demandaient », il devait naturellement se montrer particulièrement prodigue envers ses compagnons d'armes. Ses largesses envers eux étaient à la fois individuelles

1. PLUTARQUE, *Alex.* XXIII.

2. Des conceptions analogues prévalurent jusqu'à la Révolution française, en Occident. Elles s'étendaient aux princes de l'Église ; qu'on se rappelle Fénelon, présidant à Cambrai une table magnifique et se contentant pour sa part d'œufs au lait.

3. Ainsi, celles par lesquelles s'ouvrit la campagne durèrent neuf jours : chacun fut consacré à l'une des Muses. On pourrait peut-être se faire une idée des réjouissances qui précédaient la mise en marche des troupes perses par la description du camp d'Andrinople, à la veille de la campagne des Turcs contre la Pologne, envoyée à Louis XIV par son ambassadeur. Voir A. VANDAL, *Les voyages du marquis de Nointel*. Paris, 1900.

4. On trouvera sur eux tous les détails désirables dans BERVE, I, p. 65 et suiv.

et collectives. A plusieurs reprises, les sources¹ nous parlent de récompenses à des soldats qui se sont particulièrement distingués. Dans un cas, Arrien² nous fournit des chiffres. Quand, au siège de Sogdiani-Pétra, piton jugé inexpugnable, les assiégés lui recommandèrent, avec des rires barbares, de faire donner l'assaut par des oiseaux, le fils de Philippe, piqué au vif, promit aux premiers soldats qui pénétreraient dans ce burg farouche des primes variant entre 12 talents et 300 dariques (pièces d'or) ; 12 talents vaudraient de nos jours près de 70 000 dollars ; le soldat qui entra le premier dans Sogdiani put finir ses jours en rentier aisé³.

Quant aux distributions en masse, elles prennent de telles proportions que les historiens antiques, frappés de stupéfaction, se décident à nous fournir quelques précisions. C'est par milliers, après Issus et Arbèles, qu'on distribue les talents abandonnés par le fuyard. La mainmise sur les trésors de Suse et de Persépolis permet au roi de donner libre cours à sa générosité. Treize mille talents sont partagés à la mort de Darius. Des sommes énormes sont réparties entre les vétérans macédoniens qui désirent réintégrer leurs foyers. Enfin le roi n'hésite pas à payer les dettes de ses soldats ; elles se montaient à 10 000 talents selon les uns et à 20 000 selon les autres.

Il y eut des années où les distributions dépassèrent de beaucoup le montant total du budget. Mais, même avant la conquête des trésors perses, la générosité d'Alexandre, jointe à tous les autres motifs de dépense dont il fut question plus haut, permet d'affirmer qu'il faut doubler les chiffres donnés par Beloch pour s'approcher de la vérité. On pourrait donc risquer — j'emploie ce verbe pour souligner le caractère tout conjectural des calculs — un chiffre total de 5 000 à 7 000 talents pour le budget des premières années et de 15 000 pour la seconde phase de la guerre.

Il reste à rechercher comment ces dépenses étaient couvertes.

III. — LES RECETTES

De nos jours, pour couvrir ses dépenses de guerre, l'État augmente les impôts, lance des emprunts et trop souvent décrète le cours forcé. Il en allait de même dans l'Antiquité, avec cette différence que les emprunts étaient remplacés par les trésors de guerre et le cours forcé par l'altération des monnaies. Ainsi, quand les Athéniens entrèrent dans la guerre du Péloponèse, ils possédaient un trésor de plus de 6 000 talents. Bientôt ils doublèrent le tribut de leurs alliés et proba-

1. ARRIEN, II, 18,3 ; QUINTE-CURCE, VII, 11-12 et VIII, 11.

2. IV, 18, 6-7.

3. Car naturellement Sogdiani fut prise ; c'est là qu'Alexandre trouva Roxane.

blement leurs propres droits de douane. A la dernière extrémité, ils se décidèrent à altérer leurs monnaies¹.

Alexandre, lui, loin de posséder un trésor, n'avait que des dettes². Il ne pouvait pas sans imprudence réclamer des *syntaxeis*³, des contributions, à ses alliés de la Vieille Grèce, déjà trop humiliés par le rôle subalterne auquel ils étaient réduits, ni altérer ses monnaies, car les soldats, en ces temps-là, tenaient à être payés en monnaie saine⁴. Mais il pouvait, par contre, songer à se procurer de nouvelles ressources en augmentant encore le rendement des recettes de la Macédoine que son père avait fort bien organisées⁵. Il fit juste le contraire. Comme l'atteste Plutarque⁶ : « Au moment de traverser l'Hellespont, il réunit ses pairs (c'est ainsi qu'il faut, en l'espèce, traduire le mot *ἑταῖροι*) et donna à qui un champ, à qui un village, à qui les recettes de telle douane, et à qui le tribut de telle ville ». Cette distribution est bien faite pour surprendre ; M^r Pierre Roussel⁷ l'attribue au souci de s'assurer le concours de la noblesse macédonienne ; d'autres pensent que la distribution fut moins générale qu'on ne le dit. Toujours est-il que la Macédoine, où il dut laisser sous Antipatros une armée considérable⁸, loin de lui fournir de l'argent au cours de sa campagne absorbait une part de l'or pris sur les Perses. Et, quand on mit pied en Asie Mineure, la cassette royale contenait, en tout et pour tout, de quoi couvrir les frais pendant trente jours.

Le jeune roi prenait allègrement son parti de la situation. Au moment du partage de ses revenus, Perdicas, qui, d'ailleurs, refusa de rien recevoir, osa lui demander : « Et pour toi, sire, que réserves-tu ? — Les espérances », répondit le *basileus*. Un grand historien, Cons-

1. Pour détails, voir ANDRÉADÈS, p. 252.

2. Alexandre, haranguant vers la fin de son règne ses soldats, rappela que, à la mort de son père, il trouva une dette de 500 talents contre un actif de 60 et qu'il dut contracter des dettes pour 800 autres talents (ARRIEN, VII, 9, 6 ; QUINTE-CURCE, X, 2, 24 et PLUTARQUE, *De fam. Alex.*, 1, 3). Ceci ferait une dette totale de 1420 talents. Pourtant, au début de la campagne d'Asie, le passif n'aurait plus été que de 200 talents (Onésicrite, rapporté par PLUTARQUE, *ouv. cité*, et *Alex.*, 15). Les deux témoignages peuvent se concilier, si on suppose qu'une partie de la dette fut amortie grâce aux dépouilles des campagnes balkaniques.

3. Ainsi qu'il était en droit de le faire ; voir, plus bas, ce qui est dit des *syntaxeis* des villes grecques d'Asie Mineure.

4. C'était même là une des raisons pour lesquelles, en temps de guerre, on altérait la monnaie beaucoup plus rarement et dans une mesure beaucoup moindre qu'aujourd'hui avec l'émission surabondante de billets de banque.

5. Avec l'aide de l'Athénien Callistrate ; pour détails, voir ANDRÉADÈS, p. 254, n. 3, et 342.

6. Les cités grecques ou macédoniennes ne payaient pas d'impôts directs. Aussi le texte parle-t-il, non de *πόλεις*, mais de *συνουκίαι* ; vraisemblablement il s'agit de centres (peut-être de création récente), sis dans les vastes territoires conquis par Philippe.

7. *Ouv. cité*, p. 352.

8. Voir plus haut page 328, n. 5.

tantin Paparrighopoulos¹ admire fort cette réponse. « Alexandre, dit-il, avait vu juste ; la pauvreté était, pour une armée comme la sienne, le principal ressort de la victoire. » Dieu me garde de médire de la pauvreté ; c'est pour nous autres Grecs une vieille compagne et je ne sous-estime pas ses bienfaits que de grands poètes, à commencer par Aristophane², ont chantés. Mais enfin ni la pauvreté, ni les espérances ne suffirent à nourrir une grande guerre. A preuve l'expédition d'Alexandre. S'il est une opération militaire favorisée par la fortune, c'est bien elle. Pourtant elle faillit échouer faute de ressources adéquates. Et voici comment.

* * *

Dès les premiers mois, la victoire du Granique mit toute l'Asie Mineure entre les mains du fils de Philippe. Celui-ci avait désormais à sa disposition :

1^o de riches provinces sur lesquelles il pouvait au passage nourrir son armée ;

2^o le tribut en argent, perçu jusque là par Darius : 1 500 talents attiques environ³ ;

3^o les syntaxeis : versements annuels que les villes grecques d'Asie Mineure, délivrées par lui du tribut, lui donnaient en qualité d'alliées⁴ ;

4^o les dépouilles des armées battues et des villes conquises, y compris le trésor perse gardé dans l'acropole de Sardes ;

5^o les contributions extraordinaires en argent que, d'après les idées du temps, on était en droit d'imposer aux provinces conquises.

Alexandre n'exigea de contributions extraordinaires que de quelques rares cités dont il eut à se plaindre⁵ ; fort sagement, il s'abstint d'augmenter le tribut des populations non grecques ; il ne profita pas de la tradition qui lui permettait de piller les villes et de vendre les vaincus comme esclaves⁶. En d'autres termes, son humanité et sa modération l'empêchèrent de réaliser tous les profits devant lesquels

1. *Histoire de la nation hellénique*, II, 67 (4^e éd., 1902). La maison Eleftheroudakis vient de faire paraître de cet ouvrage une nouvelle édition, illustrée et mise à jour par le Professeur Carolidès.

2. Dans *Plutus*.

3. Voir les calculs de CAVAIGNAC, sur la base d'un passage fameux d'Hérodote (III, 89 et suiv.), *Population et capital dans le monde antique*. Strasbourg, 1923, p. 107.

4. Sur les différences entre *phoroi* (tributs) et *syntaxeis*, voir ANDRÉADÈS, p. 96-7 et 394-395. La différence essentielle est que les premiers excluaient l'idée de sujétion.

5. Notamment Soles et Aspendos.

6. Il n'en usa ainsi que pour les habitants de Tyr et de Gaza, dont la résistance acharnée l'exposa à tant de périls. Qu'il n'ait réduit en esclavage qu'un petit nombre de vaincus, c'est ce qui ressort clairement du fait que ses campagnes, à la différence des autres grandes guerres de l'Antiquité, n'eurent pas pour résultat de faire baisser le prix des esclaves, en augmentant la quantité jetée sur le marché.

ne reculaient pas alors les conquérants. Pourtant, en dépit de ces limites, les ressources qui viennent d'être énumérées n'étaient point négligeables. Elles permirent au conquérant de défrayer amplement les dépenses de son armée de terre. S'il avait eu la prudence de n'entrer en guerre qu'une fois muni de 2 000 à 3 000 talents, il eût pu, dès le début, équiper une flotte capable de disputer la mer aux Perses ; car les forêts de la Macédoine lui permettaient de construire autant de bateaux qu'il voulait, et, moyennant 4 oboles par tête, les côtes et les îles grecques lui auraient fourni plus de marins qu'il n'était nécessaire.

Or, faute d'argent, non seulement il ne put entrer en campagne avec une flotte égale, sinon supérieure à celle des Perses, mais il dut bientôt licencier sa première flotte¹ qui, bien que réduite, lui avait permis de prendre Milet. Pendant tout l'hiver 333, les Perses furent maîtres absolus de la mer. Leur amiral, Memnon le Rhodien, s'empara de Chio et de Lesbos et s'apprêtait, de concert avec les Spartiates, à soulever toute la Grèce. La mort de Memnon, l'incapacité des Perses de réaliser un grand plan stratégique, le désastre d'Issus, changèrent la face des choses. Il n'en est pas moins vrai qu'Alexandre risqua d'être forcé, comme Agésilas soixante années plus tôt, à abandonner l'Asie Mineure sitôt qu'il l'eut conquise.

Même en dépit d'un concours inouï d'événements heureux, faute de la maîtrise de la mer, il ne put tirer, de ses plus grandes victoires, qu'un profit limité. Si, en effet, après la bataille du Granique, il laissa à Darius le temps de marcher contre lui avec une armée redoutable, et si, après Issus, il lui permit de reconstituer une nouvelle armée plus formidable encore, c'est que, ne pouvant annihiler la flotte perse qu'en lui enlevant ses points d'appui terrestres, il dut conquérir d'abord les côtes de l'Asie Mineure, puis celles de la Phénicie. Grâce à ses talents exceptionnels, il réalisa ces deux desseins, mais il s'exposa, tant à Issus qu'à Arbèles, à perdre, en quelques heures, tous les fruits de son génie².

Si donc les Athéniens mirent trop de confiance dans leur supériorité financière et si, comme Machiavel l'a déjà remarqué³, les Spartiates ne furent pas aussi gênés par le manque d'argent que Périclès le prédisait officiellement, Alexandre, pour avoir trop méprisé le facteur financier, faillit voir échouer la plus belle des épopées.

A. ANDRÉADÈS

(Athènes.)

1. On discute si ce licenciement n'était pas dû aussi à d'autres causes ; mais que le manque d'argent en fût la raison primordiale, cela ne paraît pas sérieusement contestable.

2. Ni l'une ni l'autre de ces batailles ne pouvaient être considérées comme gagnées d'avance.

3. *Opere complete*, éd. Bonghi. Florence, 1831, p. 677.

Note sur les flottes d'Alexandre.

Voici, en ce qui concerne la composition et le coût des flottes méditerranéennes¹ d'Alexandre, les calculs que permettent les données statistiques fournies par les sources :

La première flotte était composée de 160 à 182 vaisseaux, transports non compris. Elle est appelée par Arrien *hellénique*, sans doute parce qu'elle avait été faite de navires envoyés par les villes grecques alliées. Ces cités auraient dû contribuer à son entretien ; si elles le faisaient, c'était dans une bien faible mesure, puisqu'il est dit formellement qu'Alexandre dut la dissoudre par raison d'économie au lendemain de la prise de Milet. Cet événement s'étant produit en juillet 334, et la flotte étant déjà prête à la fin de l'hiver de cette année, sa vie peut être fixée à six ou huit mois, avec une dépense mensuelle maxima (180 navires et 6 000 drachmes par unité) de 1 160 000 drachmes et minima (160 navires et 4 000 drachmes) de 640 000 drachmes. A quoi il faut joindre les dépenses pour les transports ; or, ceux-ci devaient être nombreux, sans quoi on n'eût pu faire passer si rapidement l'Hellespont à près de 40 000 hommes. C'est pourquoi j'évalue, très *grosso modo*, le budget naval de la première année entre 1 000 et 2 000 talents.

La seconde flotte fut constituée vers la moitié de l'année suivante. On nous apprend qu'Alexandre, se rendant finalement compte du terrible danger qu'il y avait à laisser aux Perses la maîtrise de l'Égée, envoya de Gordion à Hégélochos 500 talents destinés à reconstituer les forces navales. De toute évidence, la flotte d'Hégélochos pesait exclusivement sur le trésor du roi, mais on ne peut dire à combien elle lui revint, car on ne sait exactement ni le nombre de ses unités (des sources romaines parlent de 160 navires, elles semblent au-dessous de la vérité), ni surtout le temps qu'elle resta en service. En effet, Alexandre était à Gordion au printemps 333 ; or, dès janvier 332, il mettait le siège devant Tyr et il employait à cette fin, non la flotte macédonienne, mais une flotte syro-phénicienne dont il sera question à l'instant. Il est cependant possible que la flotte d'Hégélochos ait été réservée pour l'Égée, et il n'est pas invraisemblable que la flotte que nous voyons croiser dans la Méditerranée au moment de la mort du grand conquérant et qu'on peut appeler la quatrième flotte, se rattache en partie à celle constituée en 333.

Pour ce qui est de la troisième flotte, il est dit qu'elle se composait de 225 vaisseaux mis à la disposition d'Alexandre par les rois phéniciens et chypriotes, jadis vassaux de Darius ; mais les hésitations sur ce qu'elle a pu coûter à Alexandre proviennent : 1^o comme tout à l'heure, de notre ignorance en ce qui touche la durée de son existence (il est possible qu'elle ait servi à la constitution de la quatrième flotte) ; 2^o du fait que nous ne savons pas si, du moins dans une certaine mesure, les roitelets qui fournissaient les vaisseaux ne contribuaient pas à la solde d'équipages composés de leurs sujets.

1. Faute de place, je laisse de côté les flottes de l'Inde et du golfe Persique, qui demandent des calculs très détaillés ; on les trouvera dans le second volume de mon *Histoire des finances grecques*, actuellement sous presse à Athènes. Le volume en question embrasse toute la période gréco-macédonienne ou hellénistique.

RÉFLEXIONS SUR L'HISTOIRE DES BANQUES
A L'ÉPOQUE MODERNE
DE LA FIN DU XV^e A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE ¹

Il est impossible de concevoir la structure économique des sociétés actuelles, la vie de l'industrie et du commerce, celle des finances publiques comme des finances privées, si l'on fait abstraction des banques : le rôle politique et social de ces organismes apparaît à tous les yeux. Réservoirs de capitaux, détenteurs des encaisses métalliques, émetteurs d'instruments monétaires, escompteurs d'effets de commerce, leurs guichets s'offrent, mais s'imposent au lancement des affaires privées comme des emprunts d'État. Depuis le jour où

Un million joyeux sortit de Waterloo,

ce rôle est allé croissant. Si bien qu'on a tendance à y voir une chose spécifiquement nouvelle, particulière à notre époque, ou du moins à considérer tout ce que l'on sait sur les banques de jadis comme une pure et assez vaine archéologie.

Il ne faut cependant pas que l'ampleur des phénomènes dont nous sommes témoins nous fasse illusion. Si, par leur forme et leur volume, ils diffèrent de ceux du passé, ils ne sont pas inédits. Le simple bon sens eût dû nous avertir que les besoins auxquels les institutions bancaires donnent satisfaction ne sont pas nouveaux. Ce n'est pas d'hier que les hommes, j'entends que les gouvernements, les corps politiques, les groupements commerciaux, se sont trouvés dans la nécessité d'escompter leurs richesses futures et de disposer sur place de ressources disponibles à de longues distances. Ils ont dû recourir à des organes qui fissent circuler la richesse dans le temps et dans l'espace, et qui établissent une commune mesure entre des instruments d'échange, non seulement inégaux en eux-mêmes, mais doués d'un inégal pouvoir suivant que leur abondance était plus ou moins grande sur tel ou tel marché.

C'est, à y bien réfléchir, une chose assez curieuse que l'espèce de pudeur spiritualiste qui a souvent empêché les historiens d'évaluer le rôle des affaires d'argent dans l'histoire ². On parle guerres, défaites

1. Cet article est le remaniement d'un rapport, *L'histoire de la banque et des changes du XV^e siècle au début du XIX^e*, présenté au Congrès d'Oslo, et reproduit dans *Bulletin of the international Committee of historical sciences*, n° 5, juillet 1928, p. 649-658.

2. Peu d'ouvrages généraux : LAWSON, *History of Banking*; LANDMANN, *Entwicklungsgeschichte der Formen des öffentlichen Kredits* dans *Finanzarchiv*, 1912. Parmi les histoires économiques générales, l'une de celles qui accordent le plus de place à ces pro-

et victoires, généraux et diplomates ; on oublie que les armées, comme disait un grand soldat du xvi^e siècle, se forment « par le ventre ». On décrit les famines lousiquatorziennes, on va même jusqu'à compter les boisseaux de blé amenés dans nos ports ; on néglige de se demander par qui et comment, dans la pénurie du Trésor, ces gigantesques opérations pouvaient être financées. En 1694, en 1709 comme aujourd'hui, il fallait trouver des prêteurs pour acheter du grain à Danzig ou sur le marché de Hollande. Montrer Louis XIV et Samuel Bernard sur l'escalier de Versailles, cela n'est peut-être pas suffisant. Les gouvernements du temps passé ne pouvaient, pas plus que ceux du nôtre, faire bonne chère avec peu d'argent, et sans recourir au crédit.

I

Nous ne parlerons pas de ce que l'on peut appeler la période pré-capitaliste de l'histoire des banques. Il faut même le constater, nous sommes relativement bien renseignés sur cette période : banques italiennes de l'époque médiévale, banques florentines, siennoises, génoises¹, rôle européen des « Lombards ». Les érudits se sont attachés à multiplier sur ce terrain les découvertes, et hier encore, on nous révélait l'activité des banquiers astésans dans une aussi petite ville que Fribourg en Suisse². L'organisation de la compensation dans les foires, grâce aux historiens du droit commercial, n'a plus de secrets pour nous.

Assurément, il reste encore des trouvailles à faire. Preuve en soit l'extraordinaire nouvelle qui nous vient d'Amérique : une bonne centaine (ce chiffre fait rêver) de livres de comptes de la *Casa Medici*, de la plus célèbre des familles bancaires d'outre-monts, trouvés à Boston³. Et combien encore de succursales provençales, catalanes, etc. des banques italiennes dont les papiers dorment encore dans les archives locales ?

Mais le rôle des manieurs d'argent devient surtout l'un des facteurs essentiels de l'histoire depuis l'époque où, avec les grandes découvertes et l'augmentation du stock métallique, commence l'essor du capitalisme. Commerce des valeurs mobilières, opérations de large envergure qui mettent des fonds abondants à la disposition des États

blèmes est la toute récente *Allgemeine Wirtschaftsgeschichte*, par Jos. KULISCHER. Munich et Berlin, 1928, t. II. M^r Kulischer avait déjà donné, pour le moyen âge, *Warenhändler und Geldausleiher im Mittelalter* dans *Zeitschrift für Volkswirtschaft*, 1908.

1. L'ouvrage capital est celui de SIEVEKING.

2. PAUL ABISCHER, *Banquiers, commerçants et diplomates italiens à Fribourg avant 1500* dans *Zeitschrift für Schweizerische Geschichte*, 1927, t. VII, p. 1-59.

3. D. HAVELOCK FISHER, *The Medici Account books* dans *American historical Review*, juillet 1928, p. 829-31.

ou des entreprises, anticipation par le crédit des richesses non encore disponibles, circulation de ces richesses de place à place et de pays à pays sans recourir aux transferts massifs d'or ou d'argent, spéculations sur les différences de niveau entre les divers marchés, tout, jusqu'aux combinaisons destinées à fixer les prix des marchandises, bref toute la technique financière moderne apparaît dès le temps de la Renaissance.

Or nous sommes, ici, moins bien pourvus que pour la période antérieure. Les documents, sans doute très nombreux, sont très dispersés, et aussi très inégalement répartis entre les divers pays, très inégalement connus et publiés. Quelques firmes, surtout allemandes, ont eu la bonne fortune de devenir des dynasties, non seulement bancaires, mais nobiliaires : elles ont conservé leurs archives et, comme certaines de ces familles vivent encore, elles ont mis leur orgueil à ouvrir ces archives aux chercheurs et à les publier. Depuis le temps (1896) où Ehrenberg a donné son grand ouvrage sur les Fugger, c'est toute une *Fuggerlitteratur*¹ qui est née, multipliant les publications de textes et les commentaires. Les Welser ont eu, plus récemment, la même chance², et même des maisons secondaires. Qu'en 1728 le fils d'un maître-sellier de Landau soit venu créer à Breslau une maison d'expédition, de commission et de change, c'en est assez pour qu'un de ses successeurs et descendants publie en 1905 un *Soll und Haben der Firma Moritz Eichborn in 175 Jahren*³. En Hollande, M^r Van Dillen a pu entreprendre une monumentale publication de sources sur l'histoire des banques de virements⁴.

Mais qu'avons-nous pour la France ? Il semble bien que, d'une part, on y ait attaché aux papiers d'affaires trop peu d'importance pour les juger dignes de la conservation et que, d'autre part, les maisons — même quand il s'agit de quelques rares sociétés séculaires — soient restées trop fidèles à la fameuse doctrine du « secret des affaires » pour livrer leurs documents, voire les plus anciens, à la publicité. Nous n'avons que des informations fragmentaires, quelques paquets isolés de correspondances, des parties de comptes dans les archives judiciaires quand ces maisons ont eu des procès. Ce sont des exceptions que la découverte dans les Archives de l'Isère, par M^r PAUL MASSON, des papiers de la Compagnie du Corail⁵, et dans les archives de Honfleur, de ceux de Lion par DECHARME⁶ ; c'est une chance que l'arrivée aux Archives d'Ille-et-Vilaine, sous l'œil attentif de M^r Henri

1. Résumée par G. STRIEDER dans *Jakob Fugger der Reiche*. Leipzig, s. d.

2. Voir V. PANHORST, *Deutschland und Amerika*. Munich, 1928.

3. Devenu depuis le *Soll und Haben von Eichborn und Co. in 200 Jahren*, par KURT VON EICHBORN. Leipzig, 1928.

4. *Bronnen tot de Geschiedeniss der Wisselbanken*. La Haye, 1925.

5. *Les compagnies du Corail*. Paris-Marseille, 1908.

6. *Le comptoir d'un négociant au XVII^e siècle*. 1910.

Sée, des papiers de Magon de la Balue. Il faudrait, pour compléter nos archives économiques, se livrer à des explorations méthodiques : dans le fonds du séquestre des Archives Nationales (on verra pourquoi tout à l'heure) ; dans les archives notariales, comme l'ont fait, par exemple, les BAUDRIER pour l'imprimerie et la librairie lyonnaises¹. A part quelques études sur des Italiens du xvi^e siècle et sur quelques grands partisans, l'histoire de la banque est presque, chez nous, *terra incognita*. L'Angleterre n'est pas, avant le xviii^e siècle, mieux partagée.

Il est vrai qu'aux pièces d'archives, il faut joindre les ouvrages, plus nombreux qu'on ne croit, émanant des contemporains eux-mêmes. Au premier rang se trouvent les livres des juristes et des praticiens, qui ont eu à étudier des cas d'espèce. Il n'y a pas moins à tirer des écrits théologiques et moraux qui, en discutant la valeur éthique des stratagèmes employés pour tourner les lois canoniques, nous permettent de saisir les transactions dans leur réalité toute crue. En particulier la position prise à l'égard du problème du crédit par Calvin donnait plus de précision à la controverse, puisqu'on lui avait demandé « s'il était licite de déposer une somme d'argent chez les banquiers, *summam pecuniariam apud trapezitas deponere* »². En éditant un de ces textes de controverse, le *Discourse upon usury* de Thomas Wilson, de 1572, M^r TAWNEY a fait faire un progrès décisif à notre connaissance des origines de la banque en Angleterre³.

Mais il ne faut pas se dissimuler que l'interprétation de ces textes est une œuvre rude pour laquelle ce n'est pas trop que la collaboration des historiens du droit commercial et des spécialistes de l'histoire religieuse. Qu'il s'agisse du traité sur l'usure de Dumoulin, trésor des expériences d'un grand avocat d'affaires, ou de celui de Saumaise, discussions avec des ministres hollandais plus calvinistes que Calvin, ce latin hérissé de citations empruntées aux Pères ou à l'Antiquité, ces digressions interminables ont rebuté les lecteurs. Il faudra bien cependant que nous ayons un jour là-dessus autre chose que de médiocres thèses, et qu'un érudit intrépide prenne sur lui d'entrer en ces labyrinthes⁴.

Reste une troisième catégorie d'ouvrages, si nombreux à partir de la fin du xv^e siècle, les manuels de comptabilité. Mais là les historiens auraient besoin de la collaboration, non seulement des spécialistes de l'art des comptes, mais des purs mathématiciens.

1. *Bibliographie lyonnaise*.

2. Lettre de Cl. de Sachins (1545) dans *Calvini Opera*, t. XII, p. 210. Ce que j'ai dit de Sachins dans mes *Débuts du capitalisme*, p. 46, est à corriger d'après ce que dit M^r JOHN VIËNOT dans *Bull. hist. du protest. franç.*, 1928, p. 165.

3. Ajouter R. D. RICHARDS, *Early english banking schemes* dans *Journal of economic and business History*, 1928, n^o 1, p. 36-76.

4. Sur Dumoulin, voir le compte rendu de M^r L. FEBVRE dans *Annales*, 15 janvier 1929, p. 130.

II

Comment, en l'état actuel de nos connaissances, pouvons-nous envisager le rôle des banques dans la vie publique, et aussi dans la vie industrielle et commerciale durant l'époque moderne ?

Ce qui saute d'abord aux yeux, c'est l'étroitesse des rapports de la banque avec l'État. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'au moyen âge, une des raisons qui avaient favorisé la croissance des banques italiennes, c'est la nécessité où se trouvait la Curie romaine de faire rentrer des taxes levées sur toutes les Églises de la chrétienté occidentale sans exposer les fonds aux risques de la route à travers les Alpes, et aussi en déchargeant ses bureaux des délicates opérations relatives au change des monnaies¹. Dès ce moment aussi l'élément commercial se joignait à l'élément politique : si les banquiers florentins s'en allaient chercher jusqu'en Angleterre le denier de saint Pierre, c'est qu'ils y trouvaient les matières réclamées par l'*Arte della lana* ; ils évitaient ainsi, non seulement les dangereux transferts d'argent, mais jusqu'aux paiements considérables en espèces : une compensation élémentaire s'établissait entre la créance politique de la Curie et la dette commerciale des drapiers de Florence.

C'est sur le terrain pontifical que nous voyons d'abord évoluer les banques de la Haute-Allemagne. Lorsque, dès le milieu du xv^e siècle, nous rencontrons des Fugger à Rome, c'est à titre de changeurs pontificaux, *campsores romanam curiam sequentes*. Pour eux, comme pour leurs confrères toscans, génois, etc., la Chambre apostolique était le centre des affaires, *mater pecuniarum*. Ils finissent par accaparer ce fructueux service, non seulement pour les Allemagnes, mais pour les pays scandinaves, slaves, hongrois. Lorsqu'ils participent à l'affaire du *pallium* de Mayence, lorsqu'ils chargent leur caissier de recueillir les fonds remis à l'éloquent Tetzl, ils ne font rien de nouveau : dès le début du siècle, ils ont financé des prédications d'indulgences. Ils ont en dépôt l'argent du pape, des cardinaux. Ils ont livré au belliqueux Jules assez de cuivre et d'étain pour qu'en 1510 celui-ci leur doive, de ce fait, 10 000 ducats.

Métaux du Tirol, de la Bohême, de la Hongrie — qu'ils exploitent seuls ou en commun avec les Thurzo, — telle est la monnaie dont ils paient, à Venise, les cotons du Levant nécessaires à leurs métiers d'Augsbourg. Ces métaux sont le gage des emprunts qu'ils consentent aux Habsbourg, et qui font d'eux les banquiers de la dynastie. L'astucieuse fille de Maximilien, Marguerite, le grand homme de cette famille, le sait bien². C'est en s'appuyant sur eux, tantôt en leur sus-

1. Voir CLEMENS BAUER, *Die Epochen der Papstfinanz* dans *Hist. Zeitschrift*, 1928, CXXXVIII, 3, p. 457-503.

2. Voir MAX BRUCHET, *Marguerite d'Autriche*. Lille, 1927.

citant des concurrences pour faire monter leurs offres, tantôt en les associant à d'autres banques allemandes et italiennes, qu'elle a fait élire son neveu roi des Romains, comme son père avait essayé d'obtenir la tiare. « La banque et l'élection impériale » : c'est Michelet, aidé par les publications de Mone qui a, lui premier, quarante ans avant Ehrenberg, aperçu dans un éclair de génie l'action de cette puissance dans cet événement.

Banques d'Augsbourg, de Nuremberg, d'Ulm, de Memmingen, avec leurs filiales d'Anvers, de Séville, de Lisbonne, elles étendent, au moins depuis l'avènement de la maison de Bourgogne en Castille, leur réseau sur la vie économique de la péninsule, comme sur celle des Pays-Bas. Elles financent, parfois en se syndiquant avec des banques italiennes, les navigations portugaises et le trafic des Indes¹. Comme elles ont permis à *Massimiliano pochi danari* de livrer la série des batailles magnifiées avec emphase par Dürer, Burgkmair et leurs émules, ce sont elles qui ont négocié, agents du monopole de S. M. Très Fidèle, le poivre et « l'ardent girofle », chantés par Camoëns. On sait la lutte épique qui mit aux prises les deux rois du mercure, deux banquiers, Ambroise Höchstetter et Jacob Fugger, et comment Charles-Quint avait confié à la banque Welser, représentée au Vénézuéla par les Ehinger, l'exploitation du mystérieux Eldorado².

Augsbourg, Nuremberg, Anvers³, Gênes (à qui sa situation centrale vaut de revivre d'une vie nouvelle, seule entre les banques italiennes, comme régulatrice financière de l'empire espagnol), ces villes ont pour rivale une ville française, Lyon. Malgré de nombreuses publications, d'inégale valeur⁴, nous croyons pouvoir promettre encore d'heureuses découvertes à ceux qui dépouilleront systématiquement les archives lyonnaises. La banque lyonnaise, ce n'est pas telle ou telle maison, c'est le rendez-vous des filiales des banques italiennes, florentines ou autres, qui, depuis la fin du xv^e siècle, y ont été attirées par les foires et qui ont fait de cette place, grâce à l'organisation des paiements et de la compensation, un prodigieux réservoir de capitaux, et l'arbitre des changes. En ce microcosme italien, en cette « Toscane française » se transposent sur le terrain financier les révolu-

1. FR. HÜMMERICH, *Die erste deutsche Handelsfahrt nach Indien* dans *Hist. Bibliothek*, t. XLIX, 1922.

2. L'extension des relations et correspondances de ces banques, leurs opérations d'arbitrage, expliquent le rôle joué par ces maisons dans la circulation des nouvelles, et bientôt dans la diffusion de celles-ci sous forme d'*Avvisi* ou *Zeytungen*, précurseurs de la presse. Voir VAN HOUTTE, *Un journal manuscrit intéressant, 1557-1648*. Bruxelles, 1926, et V. VON KLARWILL, *The Fugger news letters, 1568-1605*. New York, 1924 et 1926.

3. GORIS, *Les colonies marchandes méridionales à Anvers*. Louvain, 1925.

4. MARCEL VIGNE, *La Banque à Lyon du XVI^e au XVIII^e siècle*. Lyon, 1903 ; BONZON, *La Banque à Lyon aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles* dans *Revue d'histoire de Lyon*, 1902 et 1903 ; YVER, *De Gadagnis*. Lyon, 1902 ; ROUCHE, *La nation florentine à Lyon* dans *Revue d'hist. de Lyon*, 1912 ; E. VIAL, *Jean Cléberger*. Lyon, 1914, et dans *Revue d'hist. de Lyon*, 1912 et 1913. Je renverrai à mes *Débuts du capitalisme*.

tions de la péninsule : banques médicéennes contre anti-medicéennes, romaines, siennoises, lombardes, C'est elles qui ont financé les guerres d'Italie. « Et, ce jour, écrit Commynes, furent empruntez cinquante mil ducatz d'ung marchand de Millan. » Plus tard, souvent représentées à Lyon par des *fuorusciti*, qui rêvaient de mettre la force française au service de leurs passions, elles ont agi sur la politique de François I^{er} et de Henri II, poussé Catherine à se venger du duc de Florence, prolongé l'aventure ultramontaine¹.

A Lyon, ces Italiens, dont beaucoup deviendront « regnicoles », se rencontrent avec les agents des banques allemandes, des banques hostiles à l'Empereur, protestantes ou, comme nous disons, smalkaldiennes : l'infidèle employé des Imhoff y devint « le bon Allemand », Jean Cléberger. Mais aussi les éclectiques, ceux pour qui l'argent n'a pas d'odeur, et qui spéculent sans vergogne sur les différences entre Anvers et Lyon. A côté d'eux, les Suisses, etc.

Le rôle de cette place dans la politique des Valois est si considérable que, lorsqu'en 1557 Emmanuel-Philibert essaie de déterminer Philippe II à tenter un coup de main sur Lyon, il fait valoir cet argument : « En prenant cette ville, on enlève au roi de France presque tous les moyens qu'il a de se procurer de l'argent », car « il y a là quantité d'argent et beaucoup de riches marchands »².

La position internationale de Lyon aboutit à une création originale et grosse d'avenir. Aux monnaies réelles, différentes de poids, d'aloi, d'usure — fractions changeantes, au gré des ordonnances, d'une même masse métallique — la banque lyonnaise réussit à substituer ou à superposer une monnaie unique, monnaie de compte idéale et invariable, un mètre international des valeurs : l'*écu de marc*, à 65 écus au marc, qu'il s'agit de traduire en monnaies réelles, soit en espèces métalliques, soit en lettres de change. C'est donc par rapport à cet écu de marc, ancêtre du *bankgeld* d'Amsterdam, que se calcule, à tout moment, le change de Lyon sur les principales places européennes et que se règlent les arbitrages : « Et le prix desdictz ducats (de la Chambre apostolique) est plus hault ou plus bas, ainsi que se trouve que l'argent est cher ou à bon marché, et selon les affaires qui surviennent ès royaumes et pays, soit pour les affaires de la guerre ou autrement...³. »

En dehors des prêts à l'État, la banque lyonnaise jouait déjà un

1. Voir notamment L. ROMIER, *Les origines politiques des guerres de religion*, et GASTON ZELLER, *La réunion de Metz à la France*.

2. EMMANUEL FILIBERTO, *I diari delle campagne di Fiandra* éd. Brunelli. Turin, 1928.

3. Extrait d'un manuscrit dont une partie avait été publiée en 1894 par M^r CHAMBERLAND dans la *Rev. de géographie*, 1892-1895, et dont une autre, copiée par le même érudit et relative à la banque et aux changes, paraîtra prochainement par nos soins dans la *Revue historique*.

rôle considérable dans les négociations commerciales. Un auteur anonyme, une sorte de fonctionnaire des douanes¹, qui écrit en 1551, et qui partage contre le prêt à intérêt et le change tous les préjugés des théologiens pré-calviniens, admet cependant la légitimité de certaines opérations indispensables au commerce, surtout au commerce international :

La deuxiesme raison pourquoy lesdictz changes royaulx [opposés aux changes *secs*, qui lui font horreur] ont esté inventez a esté pour le faict du cours et train de la marchandise, à ce que les marchans allans ès pays estranges et loingtains de leurs maisons pour achepter quelzques espèces de denrées et marchandises où ilz puissent prouffiter, et saichans ne pouvoir recouvrer icelles marchandises sans avoir, ès lieux où ilz les vont querir, leur argent pour les achepter ou recouvrer, affin d'obvier aux dangers et inconveniens qui leur peuvent survenir, sur les champs ou sur la mer, de leursdictz deniers, les ayans portez contans, ilz les bailloient à change en leurs pays s'ilz avaient moyen de le faire, sinon aux plus prochains lieux où ils scavoient que la coutume estoit du faict desdictz changes, et prenoient lettres affin que leur frest payé les sommes qu'ilz avoient baillées ausdictz changes ès pays où ilz vouilloient aller achepter leursdictes marchandises.

On n'a pas assez remarqué à quel point cet usage de la lettre de change, ce recours aux banquiers est alors universel. Mathias Schiner demande que la pension qui lui est servie par le roi d'Angleterre lui parvienne, pour plus de sûreté, par le canal des Fugger². Marguerite d'Autriche, en 1519, n'acceptait, pour être remboursée de Charles III de Savoie, « que la garantie des grosses banques qu'elle connaissait à Anvers », Fugger, Welser, Höchstetter ; elle désigne ses banquiers en 1523, en 1524, en 1527³. Détail piquant, Ignace de Loyola⁴, lorsqu'il arrive à Paris, a une lettre de change sur Barcelone pour 25 écus. C'est en lettres sur Paris qu'il reçoit des aumônes de marchands espagnols des Pays-Bas, ou d'Angleterre ; il remet sa lettre à un banquier et, quand il veut aider un pauvre étudiant, il tire sur ce banquier ce que nous appellerions un chèque. En 1595, un marchand allemand de Londres, sollicité par un envoyé du duc de Wurtemberg, exprime son étonnement de ce que ce voyageur ne soit pas porteur d'une lettre sur Londres⁵.

Un point qui mériterait d'être mis en pleine lumière, et qui semble avoir été négligé depuis Ehrenberg, c'est la grande crise bancaire internationale qui secoua l'Espagne et la France, puis se répercuta en Allemagne et probablement en Italie, entre 1557 et 1559, jusqu'en

1. Un « visiteur des ports ».

2. K. BUCHI, *Akten und Korrespondenz des K. M. Schiner*.

3. M. BRUCHET, ouv. cité, p. 101. La *Correspondance de Marguerite de Parme et de Philippe II* nous montre, en 1565, le gouvernement des Pays-Bas obligé de recourir constamment aux banques.

4. PAUL VAN DYKE, *Ignatius Loyola*. New-York et Londres, 1926, p. 78.

5. VON KLARWILL, *Queen Elizabeth and some foreigners*. Londres, 1928, p. 400.

1565 ; elle fut l'une des causes de la paix hâtive de Cateau-Cambrésis. Ce krach européen succède à une période d'inflation de crédit. Il serait particulièrement intéressant d'étudier, sur pièces d'archives, l'opération si hardie tentée à Lyon par le cardinal de Tournon sous le nom de *grand parti*, et décrite de façon pittoresque par Jean Bodin et Claude de Rubys. Dépassant de beaucoup les pratiques encore timides des rentes sur l'Hôtel de Ville, c'était l'application directe au crédit public de la formule déjà employée en 1526 par Ambroise Höchstetter, et qui avait, dès lors, provoqué une banqueroute retentissante. Celle de 1559 fut gigantesque, car la place de Lyon, comme celle d'Anvers, était gorgée de papier, et les banques, dont beaucoup sautèrent, eurent bien de la peine à se remettre de cette crise, qui fut suivie par les guerres de religion.

Il est curieux de noter que l'Angleterre, future patrie du *banking*, est alors pourvue d'une technique bien moins perfectionnée que l'Allemagne, l'Italie ou la France. Les grandes opérations financières et commerciales d'Élisabeth, sa réforme monétaire, les opérations des Stuarts ne se sont pas faites sans le concours des banques, mais avec les banques du continent, principalement celles d'Anvers. Le rôle de Gresham, le célèbre *Queen's merchant*, s'explique en partie par là. Et lorsqu'on s'étonne du retard de l'évolution bancaire anglaise, de l'échec des diverses créations tentées pour secouer le quasi-monopole des *goldsmiths*, il ne faut pas oublier que l'Angleterre avait ses banques de l'autre côté de l'eau¹.

C'est ce que des marchands italiens expliquent fort congrûment à Gresham en 1576, en protestant contre les obstacles apportés aux opérations de change. L'un de nous, disent-ils, a de l'argent à Venise et veut entrer en Angleterre des marchandises françaises, un autre a des fonds à Lyon et voudrait importer des marchandises italiennes. Ils se donnent mutuellement des lettres, l'un sur Lyon, l'autre sur Venise. Dès qu'ils apprennent que ces marchandises sont vendues, ils pensent se procurer de l'argent par change sur Londres et acheter des marchandises anglaises. Si elles ne sont pas vendues, ils donnent à leurs facteurs de Londres l'ordre de prendre des rechanges, soit à un ou deux usages sur Anvers, soit à un usage sur Lyon. Ainsi peuvent-ils, sans grande perte, disposer de la valeur de leurs marchandises, « bien longtemps avant que l'argent soit réellement disponible ». Ils peuvent ainsi remettre aussitôt, et pour la même durée, cet argent dans les affaires². Les premières banques hollandaises (Delft et Rotterdam)

1. Il ne faut pas oublier non plus « le rôle joué par la Cité de Londres comme banquier du roi », facteur essentiel et d'importance croissante du xiv^e au xvii^e siècle (Miss E. J. DAVIES et M. I. PEAKE dans *Bulletin of the Institute of Historical Research*, t. IV, 1927, p. 165).

2. Texte cité dans BLAND, BROWN ET TAWNEY, *Economic History*, p. 420. De même, en 1571, le docteur du dialogue *Upon usury* (p. 68) disait : « La plus grande quantité

ont eu pour objet de permettre aux *Merchant Adventurers* de faire leurs remises sur Londres¹.

A beaucoup d'égards, la période qui correspond aux derniers temps d'Élisabeth et de Henri IV et à la trêve de douze ans est une période de stabilisation après la crise, mais aussi de resserrement du marché de l'argent. Il n'est plus possible, ni aux États faméliques, ni aux négociants en quête d'avances, de puiser à leur gré dans les grands réservoirs lyonnais, anversois, génois. Les paiements en foire, les changes reportés de foire en foire n'ont pas disparu, mais ils ne sont plus le principal moyen de règlement des grandes affaires, surtout des affaires internationales. Ils sont remplacés par des institutions à caractère permanent, à responsabilité plus tangible. Aux virements de parties pratiqués sur la Place du change se substitue une formule non pas nouvelle, puisqu'elle avait été usitée à Venise, mais renouvelée, celle du *giro*, c'est-à-dire du virement entre comptes en banque.

Cette petite révolution comptable, dont les conséquences économiques furent incalculables, est contemporaine de l'ascension d'une puissance nouvelle, celle des Provinces-Unies, et elle l'explique pour une grande part. « Les banques établies en Hollande, écrira au milieu du XVIII^e siècle l'un des continuateurs de Savary, et la confiance qu'elles se sont acquise ne sont pas sans doute une des moindres raisons de la réputation et du succès de l'immense commerce que font les Hollandais, depuis plus d'un siècle, dans toutes les parties du monde. »

Heureusement l'*Amsterdamsche Wisselbank* (à côté de ses rivales de Middelbourg, de Delft, de Rotterdam) nous est aujourd'hui bien connue grâce aux admirables travaux de M^r VAN DILLEN². Nombre et consistance des comptes courants et des dépôts, variations de l'encaisse métallique, tout le mouvement de ce mécanisme apparaît dans les diagrammes dressés par cet érudit. Créée avec privilège des États généraux et de la Ville, elle est d'abord un expédient pour sortir d'une dangereuse crise d'anarchie monétaire, pour réaliser un étalon monétaire stable, le précieux *bankgeld*, l'argent *banco* qui fera prime

de marchandises exportées ou importées est achetée par argent qu'on se procure par change». C'est par lettres sur Lyon que les marchands de vin anglais, avec l'aide des banquiers italiens, règlent leurs achats à Bordeaux ; les exportations de « cottons » gallois sur France sont financées par des marchands londoniens, qui escomptent des lettres sur Rouen. Voir aussi sur ce point le *Canker* (1601) et la *Lex Mercatoria* (1622) de GÉRARD DE MALYNES.

1. Sur les changes entre l'Espagne et l'Amérique, on recourra aux récents travaux, matériaux d'un livre futur, de M^r Sayous.

2. *Amsterdam als wereldmarkt der edele metalen* dans *De Economist*, 1923 et *De Amsterdamsche Wisselbank* dans *Econ.-hist. Jaerboek*, 1925, résumés dans *Amsterdam, marché mondial des métaux précieux au XVII^e et au XVIII^e siècle* dans *Revue historique*, 1926, t. CLII, p. 194-201, et *La Banque d'Amsterdam* dans *Revue d'hist. moderne*, mai-juin 1928, p. 161-187. Voir aussi *De Girobanken van Genua, Venetie en Hamburg* dans *Tijdschrift voor Geschiedenis*, t. XLII, p. 33-58.

sur les espèces réelles. Elle devient, sur le modèle vénitien, le caissier central et pratiquement obligatoire de tout le commerce néerlandais. « C'est proprement, écrit l'autre Jacques Savary, celui du *Dictionnaire*, une caisse perpétuelle pour tous les négociants », et qui procure à chacun d'eux l'économie d'un caissier particulier¹.

Elle attire les dépôts des étrangers comme des Hollandais. Elle est en rapports étroits avec l'*Oostindische Kompagnie* ; elle est la face financière, comme l'autre est la face commerçante de la République ; à elles deux, elles feront d'Amsterdam, durant plus d'un demi-siècle, la capitale économique de la planète. La royauté des rixdales et des *leeuwendaalders* a précédé celle de la sterling. Mais ces monnaies, qu'on recherche sur les marchés lointains, en Pologne, en Moscovie, aux Indes et jusqu'en Chine, que l'on se procure par lettres de change, ne circulent guère en Hollande, pays débordant d'or où tout se règle par un jeu d'écritures². C'est à l'instar d'Amsterdam que se crée la banque de Hambourg, célèbre par son secret, par le « silence inviolable » des teneurs de livres. C'est sur ce modèle que l'on souhaiterait d'en créer d'autres à Paris, à Londres.

Le problème reste encore obscur pour la France. Si l'absolutisme de l'État et le développement de la vénalité des offices ont nui à l'utilisation commerciale des capitaux, les banquiers n'en sont pas moins nombreux ; mais, comme le remarque Savary, la banque est d'ordinaire inséparable du trafic d'importation et d'exportation des marchandises ; il n'y a guère, remarque-t-il, que les étrangers qui fassent le pur commerce de l'argent³. « L'on sait, écrit-on encore en 1731, que le Sieur de la Rue, outre son négoce, faisant la banque, est obligé d'avoir sa maison à Rouen et une à Paris⁴. »

Sous ces réserves, que d'études à faire ! On connaît encore bien insuffisamment le rôle des banquiers du Trésor, les de Meuves, les Hoggers, les Samuel Bernard, ces successeurs des anciens partisans

1. Dès lors (1600) la théorie des banques de virement était donnée par GÉRARD DE MALYNES, *A treatise of the canker of England's common wealth*, cité par CUNNINGHAM, *Growth...*, t. I, p. 149 de l'édition de 1903 : « Une banque est proprement une collection de tout l'argent disponible d'une province, cité ou république ; entre les mains de quelques personnes privilégiées et établies par autorité publique..., de sorte que ces personnes ou banquiers deviennent... les serviteurs et caissiers généraux de cette province, cité ou république ». Cent cinquante ans plus tard, après la publication du *Parfait négociant* de Jacques Savary, le *Dictionnaire* de Jacques II Savary, au mot *Banques*, énumérera et caractérisera les principaux de ces établissements.

2. M^r Posthumus a recueilli les bulletins, indiquant le cours du change, qui étaient publiés en Hollande. Il y aurait lieu de rechercher ceux qui peuvent se trouver dans les archives françaises. En 1697 (cité par A. SÉLIGMANN, *La première tentative d'émission fiduciaire*, p. 160, le contrôleur général recommande de « faire venir deux fois par semaine l'imprimé d'Amsterdam qui fixe le change de toutes les places d'Europe ».

3. « Il n'y a presque que les Étrangers qui fassent le commerce d'argent en France sans faire celui de marchandises. » Savary préfère d'ailleurs les banquiers-marchands, parce qu'il reste un actif liquide en cas de faillite.

4. Dans DECHARME, ouv. cité.

qui ont permis à Louis XIV de faire des guerres, de bâtir Versailles, de pensionner les savants et les artistes, d'acheter le roi Charles II et aussi les chefs de l'opposition parlementaire, bref d'être le Roi-Soleil et, dans les désastres de la fin, de nourrir ses peuples et de terminer son règne en beauté, par une dernière victoire¹. Car la banque est avant tout au service de l'État.

C'est le cas en Angleterre, comme en France. Lorsqu'après bien des tentatives avortées apparaît, en 1694 seulement, le nom, destiné à un si glorieux retentissement, de *Bank of England*, c'est d'abord dans un *Tonnage Act*, comme un moyen désespéré, imaginé par les whigs, de parer à la pénurie du Trésor, de permettre la continuation de la guerre contre la France². C'est presque un hasard si la Banque d'Angleterre, à côté du certificat de dépôt que n'avait pas dépassé celle d'Amsterdam, inaugure le vrai billet de banque ou plutôt prend à son compte la pratique des *goldsmiths notes*, préparant ainsi une révolution nouvelle.

En France, c'est aussi de la ruine du Trésor, du chaos des billets de la Caisse des emprunts, des billets royaux, des billets de monnaie que sortent les premiers projets de banque générale sur le modèle d'Amsterdam, projets de 1705, *Banque du dépôt public* de 1708, projets de 1709. Quelque jugement sévère que des économistes modernes, déjà oublieux des leçons de la dernière guerre, portent sur John Law, il convient de dire, comme on l'écrivait hier : « Law venait à son heure »³.

Mais la banque (et c'était aussi la conception de Law) reste avant tout un instrument commercial. C'est elle qui, à Nantes, avance les capitaux aux acheteurs lors des ventes de la Compagnie des Indes :

1. Voir SAGNAC, *Le crédit de l'État et les banquiers à la fin du XVII^e et au commencement du XVIII^e siècle* dans *Rev. d'hist. moderne*, 1908 ; GERMAIN MARTIN, *La monnaie et le crédit privé en France aux XVI^e et XVII^e siècles, 1550-1664* dans *Revue d'hist. des doctrines économiques et sociales*, 1909, n° 1 ; GERMAIN MARTIN et MARCEL BEZANÇON, *L'histoire du crédit en France sous le règne de Louis XIV. I. Le crédit public*. Paris, 1913. Les auteurs écrivent (p. 115) : « Une époque où la plupart des règlements se faisaient en argent et non en valeurs commerciales », impression toute contraire à celle que donnent les documents cités dans notre présent article ; ARMAND SÉLIGMANN, *La première tentative d'émission fiduciaire en France. Étude sur les billets de monnaie du trésor royal à la fin du règne de Louis XIV*. Paris, 1925 ; l'auteur a gravement confondu les billets royaux et les billets de monnaie.

2. *An act for granting to their Mties several rates and duties upon tonnage..., and upon beer, ale, etc., for securing certain recompenses... to such persons as shall voluntarily advance the sum of fifteen hundred thousand pounds, towards the carrying of the war against France*. Voir EUG. PHILIPPOVITCH, *Die Bank von England im Dienste der Finanzverwaltung des Staates*. Vienne, 1885, et, en anglais, Washington, 1911 ; ROGERS, *The first nine years of the Bank of England*, 1887 ; STIEFELZIEHER, *Studien über die Entwicklung des englischen Kredits, 1660-1714* dans *Finanz-Archiv*, 1927. Le livre bien connu d'Andréadès passe très rapidement sur la période antérieure au XIX^e siècle.

3. Expression de M^r Séligmann. Nous ne donnerons pas ici même un aperçu bibliographique du système. Rappelons seulement les travaux tout récents de M^r Harsin et, à titre de comparaison, le curieux projet de Thor Möhlen publié par M^r Charliat dans *Bergens Historiske Forenings Skrifter*, n° 33, 1927.

« Les banquiers nantais tiraient de cette circonstance le plus clair de leur trafic... Tous les gros armateurs, tous les grands drapiers sont également banquiers », escomptent le papier sur l'étranger, consentent des avances sur marchandises, négocient avec la Monnaie les piastres ramenées de Cadix par les navires exportateurs¹. Parmi eux, beaucoup de firmes internationales, spécialement franco-hollandaises (Nantes est depuis Henri IV une petite Hollande), qui ont des associés à Amsterdam, Cadix, Londres.

Si Etienne de la Rue² fait de la banque en ses deux maisons de Paris et de Rouen, c'est « que les négociants des ports de mer de la province n'ont pas toujours, ou plutôt presque jamais, tous les fonds nécessaires pour faire leurs armements ; que, pour en trouver, ils s'adressent aux banquiers... ».

Parmi ces derniers, il conviendrait de faire une place à part, très large, aux banquiers huguenots. Faut-il voir là — ô culte des idées générales ! — une application de l'équation fameuse *Puritanismus = Kapitalismus* ? Faut-il dire simplement que, pratiquement exclus des charges de judicature et de finance à partir de 1661, les huguenots avaient déjà vu auparavant se rétrécir devant eux les avenues qui y conduisaient, et qu'ils avaient été ainsi garantis contre la maladie qui frappait en France tous les commerçants enrichis, le désir de faire de leurs fils des « officiers » ? Ils étaient d'autre part incités à transformer leurs biens-fonds en valeurs mobilières. Les banquiers protestants doivent-ils leur puissance à leurs habitudes d'ordre et d'économie, à leur réputation de régulière honnêteté, à leurs connaissances solides, à leur esprit commercial à la fois entreprenant et prudent, toutes qualités qui font que tel colon de la Louisiane, envoyant à Rochefort sa fille avec ses économies, a bien soin de mander que l'on mette la demoiselle au couvent, mais laisse ses fonds chez le banquier huguenot ?

Il y a, sans doute, de tout cela dans la fortune des gens de l'Aunis, des protestants de Bordeaux, de Paris. Les Tallemant, les Rambouillet prêtent sous Richelieu de l'argent à l'État, avancent les frais de l'armement d'Oléron ; bien plus, ils administrent la fortune, si embrouillée, du cardinal lui-même³. Est-ce pour cela que ses ennemis, béruilliens ou jésuites, l'appelaient le cardinal de La Rochelle ? N'avait-il pas, en 1628, gracié Jean Gobert, pris sur la flotte anglaise, « riche banquier rochelais », qui avait été acheter du blé en Angleterre et qui, dans la suite, « rendit de sérieux services au roi », au point d'être

1. GASTON MARTIN, *Nantes et la Compagnie des Indes*. Toulouse et Nantes, 1928.

2. DECHARME, ouv. cité.

3. *Mémoires de Richelieu*, éd. Lavollée, t. VIII, p. 202, n. 1 ; *France protestante*, mots *Rambouillet* et *Tallemant* ; MAX. DELOCHE, *La maison du cardinal de Richelieu*, 1912 ; ÉMILE MAGNE, *La joyeuse jeunesse de Tallemant des Réaux*, 1921, et *Bourgeois et financiers du XVII^e siècle. La fin troublée de Tallemant des Réaux*, 1922.

décoré de l'ordre de Saint-Michel ? Les Tallemant et les Rambouillet sont aussi engagés dans les grandes affaires, dans les « partis » et les fermes, dans le commerce de l'Inde, de l'Amérique, des pays baltiques. C'est en grande partie avec des banquiers huguenots que Colbert essaiera de créer sa Compagnie du Nord pour briser le monopole hollandais¹. Il y aurait, rien qu'en dépouillant *La France protestante* — mais les auteurs, premiers et seconds, s'intéressaient peu à ces problèmes — et la table naissante du *Bulletin du protestantisme*, à dresser une jolie liste de banquiers huguenots (Samuel Bernard y sera) et la bibliothèque de la rue des Saints-Pères réserve des trouvailles à qui saura y chercher.

Il ne faut pas croire que cette histoire s'achève en 1685. Notre conte louisianais prouve qu'il y avait encore, bien longtemps après la Révocation, des banquiers huguenots en France. On ménageait ces utiles puissances. Il y avait parmi eux des N. C., plus ou moins bons catholiques. Leurs parents, qui avaient fui en Angleterre ou en Hollande, restaient en correspondance avec eux, car l'exode séparait souvent les familles sans les désunir, et tels gens de l'île de Ré envoyaient leurs fils jusqu'en Norvège, sans parler, bien entendu, de l'Amérique. Quelle tentation, même pour le nouveau Constantin, de profiter de ces relations entre ses anciens et ses nouveaux sujets pour se procurer, sur les places étrangères, du blé ou du change ! On saura, un jour, comment les Legendre de Rouen, « nouveaux catholiques », travaillaient avec les Legendre d'Amsterdam au ravitaillement du royaume². Et Samuel Bernard, fils de huguenots, ne mit-il pas au service du roi le crédit dont il disposait par toute l'Europe ?

Quelques-uns étaient, en France même, restés huguenots, ou le redevinrent. En 1759, aux heures les plus sombres de la guerre de Sept Ans, devant le Trésor vide, ne formèrent-ils pas, ceux de La Rochelle, de Bordeaux, de Nîmes, le projet d'une grande banque protestante qui aurait prêté de l'argent au roi³ — cinquante millions — contre la reconnaissance des registres du Désert ? L'édit de Tolérance de 1787 eût été avancé de près de trente ans et lié à une opération qui donne une idée de la puissance financière de ces banquiers huguenots. Les signatures étaient données, les souscriptions étaient prêtes...

L'esprit huguenot — cet esprit que les théoriciens retrouvent dans la banque d'Amsterdam — faisait aussi la force de la banque genevoise. Elle devient une puissance dès la fin du xvii^e et au xviii^e siècle.

1. P. BOISSONNADE et P. CHARLIAT, *Colbert et la Compagnie de Commerce du Nord* dans *Revue d'hist. économique et sociale*, 1928, n° 4.

2. On trouvera, sur eux, des détails dans une thèse en préparation de M^r Meuvret sur les subsistances sous Louis XIV.

3. Mentionnée dans DEDIEU, *Histoire politique des protestants français*, t. I, p. 365-369 ; voir DEZ, *Protestants de l'île de Ré*. Un de nos étudiants, M^r Braemer, prépare, sur ce sujet, un mémoire pour le diplôme d'études supérieures.

On nous parle toujours de Necker, parce que ce banquier est devenu ministre. Mais combien d'autres, les Thélusson, les Fatio, etc., ont agi sur la politique européenne, tantôt assurant le règlement des affaires de la France protectrice, tantôt, aux heures graves, favorisant sur le terrain helvétique les manœuvres de Guillaume III, plus tard formant avec Londres et Amsterdam une sorte de trinité du crédit européen !

Entre ces capitales du crédit, l'entente n'est pas toujours cordiale. La Banque d'Angleterre était née d'une alliance anglo-hollandaise pour ruiner le commerce français. Mais, dans la guerre d'Amérique, nous assistons à une sorte de duel entre les deux grandes banques. C'est à la Hollande que les Français s'adressent pour financer les secours, les subsides, les emprunts qu'ils accordent aux *insurgents*. Comme l'ont montré Aulard et M^r Marion, c'est encore aux banques hollandaises qu'ils demanderont de régler les comptes. Et M^r P. C. VAN WINTER¹ étudie la part que ces banques ont prise directement à l'établissement de la République américaine.

III

Pour éclatantes que soient ces interventions sur le terrain politique, l'activité des banques était faite d'autre chose. Il ne faut pas que les grandes manifestations extérieures, *Système*, *Bubbles*, etc., nous empêchent de voir la vie bancaire de tous les jours. Les banques continuent d'ordinaire à mener de front les affaires commerciales et la finance, comme ces Malouins qui vont chercher des capitaux jusqu'à Dijon pour envoyer des toiles bretonnes à Cadix et aux Indes espagnoles, pays du crédit à très long terme. De même, sur un plan plus solide et plus vaste, la *British linen Company*, à force de faire des avances aux fabricants de toiles, se transforme en établissement de crédit ; elle émet, en 1746, des billets « valeur reçue en marchandises ». De même encore, les fermiers du Nottinghamshire, pour mettre leurs épargnes à l'abri des bandits, les déposent chez un Smith, fabricant de draps, qui finit par mettre orgueilleusement sur sa porte le mot *Bank*.

Banque de Brünn (1751), qui prête aux marchands sur leurs marchandises, *Leinwand-Bankkassa* de Saint-Gall (1752), voilà qui justifie un théoricien d'écrire en 1768 : « Le terme de banquiers ne doit pas étroitement se borner à ceux qui font uniquement profession du change ; mais il peut aussi exactement s'appliquer à d'autres négociants distingués, attendu que, de nos jours, beaucoup de Messieurs nos négociants, spécialement nos grossistes, s'occupent aussi fortement des affaires de change que de leur commerce de marchandises. »

1. VAN WINTER, *Het aandel van den Amsterdamschen Handel aan den Opbouw van het amerikaansche Gemeenebest*, t. I. La Haye, 1927.

Un autre texte, de 1774, note cette confusion entre les mêmes mains des remises et transferts d'argent, de la commission et de l'expédition. C'est sur ces bases qu'est enfin organisée à Vienne, en 1787, la *Kommerzial-Leih und Wechselbank*. C'est sur ce programme que travaillent, encore au début du XIX^e siècle, les Eichborn de Breslau, vendeurs de drap et acheteurs de café d'accord avec une maison de Hambourg, à New-York et à Philadelphie, exportateurs en Russie, en Chine, ce qui ne les empêche pas de faire passer en Autriche les subsides anglais et, après Tilsit, d'aider le roi de Prusse et les villes prussiennes à s'acquitter de leurs indemnités de guerre, ni de réussir des opérations d'arbitrage sur un marché des changes désorganisé par la guerre¹.

Ces quelques indications éparses suffisent à indiquer les surprises que nous réserve l'histoire bancaire de l'expansion européenne et de la révolution industrielle. Et c'est une question de savoir à partir de quand le capital étranger, sous forme de commandite ou d'association, a joué dans l'industrie un rôle analogue à celui qu'il joua de bonne heure dans le commerce d'outre-mer et des pays lointains.

Nous ne poursuivrons pas plus avant. Nous ne parlerons pas de sujets plus connus, comme la création de la Caisse d'escompte, aïeule directe de la Banque de France. Nous ne toucherons pas à l'histoire bancaire de la Révolution, où l'on commence à voir qu'il faut distinguer de la dépréciation des assignats les fluctuations du change français sur le marché international. Il nous aura suffi de montrer qu'une grande partie de notre histoire politique et une part encore plus importante de notre histoire économique et sociale est à étudier de ce point de vue : comment étaient financées, de la Renaissance à la Révolution, ces opérations, exceptionnelles ou quotidiennes, de la vie nationale qui, pas plus hier qu'aujourd'hui, ne pouvaient se réaliser, ni même se concevoir, sans le constant recours à l'argent, sans une mise en action de toutes les ressources du crédit ?

Plus on étudiera ce problème, mieux on apercevra que, de bonne heure, une puissance se constitue, qui agit sur toutes les manifestations de la vie individuelle ou collective, et qui, dès lors, apparaît mystérieuse et redoutable aux âmes naïves. Un simple « visiteur des ports » dénonce, sous Henri II, ce que nos politiciens appel-

1. LUDOVICI, *Grundriss eines vollständigen Kaufmannssystems*. Voir encore, en 1774, le *Merkantil Schema*, sorte d'annuaire commercial francfortois. Ces précieux textes sont dans KULISCHER, *Allg. Wirtschaftsgeschichte*, t. II, p. 276. L'auteur reproduit, dans ses illustrations, un grand nombre de ces précieux bulletins qui donnent le cours des changes. Les variations sont telles (le change sur Hambourg varie, dans ces vingt ans de guerre, de 162 à 145 ; sur Paris, de 88 à 78 ; sur Hollande, de 151 à 134 ; sur Londres, de 4 reichsthalers, 2 1/2 groschen à 7 th. 2 1/4 ; sur Vienne, il saute de 90 thalers à 8 1/2 pour 150 florins !) qu'entre la réception d'un ordre pour l'étranger et l'exécution, il y a de grosses différences.

lent « l'internationale financière »¹ et c'est en 1571 que Thomas Wilson écrit :

Certains riches banquiers, s'accordant ensemble et prenant de grandes masses entre leurs mains, peuvent établir à leur gré le prix de l'argent ; car il faut se procurer de l'argent, quelque effort que fassent les hommes, qui ne l'ont jamais payé si cher ; ils veulent en avoir, plutôt que de voir échouer leur projet faute d'argent.

HENRI HAUSER

(Paris.)

1. MANGER, *Recherches sur les relations économiques entre la France et la Hollande*. 1923.

LE FONDS DU SALAIRE : FORMATION ET VICISSITUDES D'UNE THÉORIE CLASSIQUE

Quelle est la source du salaire ? Problème de pure doctrine, en apparence ; en fait, problème très vivant, qui touche de près aux intérêts pratiques. Il a surgi brusquement devant la science économique moderne, dès la naissance de celle-ci.

Les physiocrates cependant, trop unilatéraux dans leur conception de la richesse et de la production, ne formulèrent à ce sujet aucune théorie précise. Turgot lui-même, de tous le plus proche de la nouvelle science économique, se borne encore aux quelques indications que voici. Le fait, observe-t-il, que de la terre est tiré « l'objet le plus important et le plus considérable de la consommation de tous les hommes » confère au travail du laboureur une primauté « dans l'ordre des travaux partagés entre les différents membres de la société ». Et c'est ce laboureur qui, « produisant au delà de ses besoins personnels », arrive à constituer, par cette part supérieure à ses propres besoins, ce que Turgot, employant une expression appelée à devenir célèbre dans l'acception que lui donnera Stuart Mill, nomme déjà « l'unique fonds des salaires que reçoivent tous les autres membres de la société en échange de leur travail »¹. Telle serait donc, pour ceux qui ne travaillent pas la terre, la source première du salaire, sa source plus immédiate devant être cherchée dans les avances faites au travailleur par l'entrepreneur et prélevées sur « une masse de capitaux ou de richesses mobilières accumulées », qui doivent « rentrer chaque année avec un profit constant »².

Ainsi Turgot, s'il manifeste par rapport aux autres physiocrates une plus juste compréhension du salaire, du capital et de leurs rapports réciproques, s'il tente de déterminer ce qui doit être le niveau normal du salaire pour l'ouvrier³, ne nous fournit cependant pas d'éléments suffisants pour que nous puissions parler, à son propos, d'une conception de la source du salaire. C'est que le principe même de l'école physiocratique y faisait obstacle.

Ajoutons, de plus, qu'on ne voit même pas avec précision si, pour Turgot, le salaire est en rapport avec le capital, ou avec le produit du travail accompli par le travailleur lui-même. En effet, la notion d'une

1. C. R. J. TURGOT, *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses* (1766) (*Collection des principaux économistes*). Paris, Guillaumin, 1844, III, part. I, p. 9-10.

2. *Ibid.*, p. 37-38 et p. 45.

3. *Ibid.*, p. 10 et plus loin p. 45.

« avance », étroitement liée à celle de la « rentrée » continuelle des capitaux avec « un profit constant », semble s'opposer à ce qu'on considère le salaire comme dérivant du capital. Mais, d'autre part, la notion connue de la productivité paraît bien faire obstacle à ce qu'on le fasse dériver du travail accompli par le travailleur lui-même. Sans doute Turgot est-il plus près de la première de ces conceptions que de la seconde. On ne saurait cependant la lui attribuer, non plus que l'autre, encore moins mettre sous son nom une conception particulière qui résulterait d'une combinaison de ces deux notions.

* * *

Ce fut A. Smith, avec sa large vision du monde économique, qui jeta les bases de la théorie du salaire. On a même voulu trouver en lui la réunion des « deux points de vue qui furent successivement différenciés et opposés¹ ». Ceci, parce que Smith, dans *La richesse des nations*, commence par ces mots le chapitre sur les salaires : « Le produit du travail constitue la récompense naturelle, ou salaire, du travail² ». Ensuite de quoi, après avoir considéré le passage « de l'état originaire des choses » à l'état consécutif à « l'appropriation de la terre et à l'accumulation du capital », il conclut : « Il est évident que pour ceux qui vivent de salaires, la demande ne peut croître si ce n'est en proportion de l'accroissement des fonds qui sont destinés au paiement des salaires³. »

Je ne crois pas que Smith ait eu l'intention qu'on lui a attribuée. L'énoncé de principe du début : « le produit du travail, récompense naturelle du travail », se rapporte à un état idéal de la société ; il est tout de suite abandonné dans le courant du traité et, une fois exposé le passage de l'état primitif à l'état actuel, il est clairement remplacé par cet autre principe : « la richesse nationale est celle qui permet d'employer les travailleurs. » Nicholson, qui crut devoir signaler la réunion des deux conceptions chez Smith, tendait à voir dans son texte deux principes d'égale force invoqués pour l'explication d'un même fait. De ce qui vient d'être dit ressort, au contraire, la portée différente des affirmations du grand économiste ; dans la structure actuelle de la société, il reconnaît le rôle éminent de la richesse accumulée par rapport au salaire ; la source du salaire, pourtant, n'est pas le produit du travail accompli par l'ouvrier même, mais le produit accumulé du capital, et même — on peut bien le dire, encore que Smith n'use pas d'une terminologie rigoureuse — du capital rou-

1. J. SHIELD NICHOLSON, *Principles of political economy*. Londres, Black, 1897, I, p. 339.

2. A. SMITH, *An inquiry in to the nature and causes of the wealth of nations*. Edimbourg, Black, 1863, p. 29.

3. *Ibid.*, p. 31.

lant¹. Mais il ne faut pas mettre l'accent sur cette dernière notion : Smith n'en comprit pas toute la portée ; on le voit clairement au manque de précision des termes qu'il emploie pour en parler.

Ayant ainsi posé la dérivation du salaire, Smith va plus avant. Il met la demande du travail en rapport avec l'augmentation ou la diminution des « fonds destinés au paiement des salaires ». Ces fonds, il les considère comme étant de deux sortes : les uns viennent du « revenu excédant ce que nécessite l'entretien », les autres du « capital excédant ce que nécessite l'emploi des maîtres » ; ainsi montre-t-il du doigt, à l'aide du revenu, les origines diverses de la rétribution du travail improductif. Le niveau de cette rétribution a cependant une limite *minima* dans ce qui est nécessaire à l'entretien de la famille de l'ouvrier².

Poser en ces termes le problème, c'est courir le risque de faire penser à une armée de désœuvrés, qui devrait, à la longue, détruire la mesure minima du salaire. Mais alors intervient chez Smith le règlement automatique de la population, qui devient facteur de la demande : « Pour les hommes, comme pour toutes les autres marchandises, c'est la demande qui règle nécessairement la production. » Ainsi s'établit un rapport entre la demande de travail et la population, rapport de dépendance tel que l'on trouve chez Smith une conception optimiste de la relation entre le fonds de paiement des salaires et la classe ouvrière. Le mécanisme de la vie économique est de cette façon si bien réglé qu'il produit toujours le nombre exact de travailleurs qui convient.

On retrouve des conceptions pareilles chez les divulgateurs de la pensée de Smith : Sismondi et Say. Ils développent la pensée du maître, sans la modifier sensiblement.

* * *

Smith, de même que ses vulgarisateurs, peut être considéré comme un optimiste. Voici, pour préparer le pessimisme de la théorie du fonds-salaire, qu'apparaît Malthus.

Malthus place la source du salaire dans « les fonds destinés à l'entretien des ouvriers », fonds principalement constitués par les aliments. Cette conception le porte à critiquer Smith qui considérerait toute augmentation de revenu ou de capital comme un accroissement desdits fonds. « Peut-être le Dr Smith se trompe-t-il, écrit Malthus, dans l'*Essai sur la population*, quand il considère toute augmentation de revenu ou de capital d'une société comme une augmentation de ces fonds. Ce surplus de capital ou de revenu sera toujours

1. *Ibid.*, p. 120.

2. *Ibid.*, p. 31.

considéré par son possesseur comme un fonds additionnel avec lequel il peut entretenir un plus grand travail. Mais il ne sera jamais un fonds effectif et réel pour l'entretien d'un nombre additionnel de travailleurs, si ce n'est dans la mesure où la totalité, ou, tout au moins, une grande partie de cette augmentation de capital ou de revenu de la société est convertible en une quantité de provisions. Et cela ne sera pas possible lorsque l'augmentation sera dérivée principalement du produit du travail, et non du produit de la terre¹. »

Ainsi interprété, le fonds des salaires venait étroitement se lier à la théorie de l'augmentation des moyens de subsistance. Le principe de la population, tel que Malthus devait l'énoncer, fait dépendre la condition de la population du rapport qui s'établit entre deux termes, population et moyens de subsistance, en vertu de leur dynamique²; il devait nécessairement conduire à considérer d'un point de vue pessimiste le rapport entre la classe ouvrière et « les fonds destinés à l'entretien du travail ».

« L'aisance de l'ouvrier dépend des fonds destinés à mettre le travail en activité et doit, par conséquent, être en général proportionnelle à la rapidité avec laquelle ce fonds s'accroît. La demande de travail qu'occasionne cet accroissement de fonds ne peut manquer d'en hausser le prix. Ainsi, jusqu'à ce qu'on ait augmenté le nombre des ouvriers, ceux qui se trouvent en activité en profitent ». Et plus loin : « La cause principale et permanente de la pauvreté n'a que peu ou point de rapport avec la forme du gouvernement ou avec l'inégale division des biens ; il n'est pas en puissance des riches de fournir aux pauvres de l'occupation et du pain et, en conséquence, les pauvres, par la nature même des choses, n'ont nul droit à leur en demander³. »

Ces affirmations semblent prélude à celles que l'on retrouve dans la théorie du fonds-salaire : nécessité d'une augmentation limitée des ouvriers pour obtenir des salaires plus élevés, impossibilité de modifier le fonds-salaire pour accroître les rétributions. Le rapport entre « les fonds destinés à l'entretien du travail » et les travailleurs constitue chez Malthus — ainsi que le souligne l'objection qu'il a faite à Smith — une partie du problème plus vaste des rapports entre les moyens de subsistance et la population ; par là, il devait ouvrir la voie à la conception d'une quantité fixe, immuable au cours de toute la période de temps donnée, destinée à l'entretien du travail.

Les idées exprimées dans les deux éditions de *l'Essai sur la population* subissent un léger changement dans les *Principes d'économie* ; Malthus y affirme que la demande de travail n'est pas propor-

1. R. MALTHUS, *First essay on population* (1798). Londres, Macmillan, 1926, p. 305-306.

2. *Ibid.*, p. 18.

3. *Essai sur le principe de population* (*Collection des principaux économistes*). Paris, Guillaumin, 1845, VIII, part. I., p. 442 et 576-77.

tionnée au capital roulant, mais seulement à l'augmentation, en quantité et en valeur, des fonds actuellement employés à entretenir le travail; ces fonds consistent principalement « dans les objets de première nécessité ou dans les ressources indispensables pour payer la nourriture, le logement, le vêtement, le chauffage des classes laborieuses de la société. »¹

* * *

Malthus avait posé les premiers postulats nécessaires à la formation de la théorie du fonds-salaire. Ricardo fournit les éléments de son épanouissement. Lui aussi fait dériver le salaire du capital, dont « l'accumulation constitue des moyens d'employer le travail »². Le travail a un prix naturel, déterminé par ce qui est « indispensable pour que tous les ouvriers en général puissent subsister et perpétuer leur espèce sans accroissement ou diminution ». Et ce prix dépend du prix des vivres indispensables à l'entretien de l'ouvrier et de sa famille. A côté de cette limite, qui constitue le point d'attraction, il y a le prix courant, interprété comme « ce que l'on paie en tant qu'effet naturel du rapport entre la demande et l'offre »³. La demande de travail dérive du capital et l'offre est constituée par le chiffre de la population ouvrière. Ainsi s'établit le rapport entre le capital et la population, ou mieux encore entre les objets de première nécessité et la population.

La terminologie de Ricardo est peu soignée, en raison peut-être, comme l'écrit Cannan, « d'un manque d'éducation littéraire », qui « conduit à penser que chaque mot doit revêtir le sens que l'on estime convenable de lui attribuer »⁴; il pose comme terme du rapport, tantôt l'expression générique de « capital », tantôt l'expression plus particulière de « capital roulant ». En réalité, le fonds pour l'entretien du travail est constitué, comme l'affirme Ricardo, par « les objets de première nécessité »⁵. La contribution fondamentale qu'apporte Ricardo au développement de la théorie du fonds-salaire, c'est l'énoncé qu'il donne de la théorie, plus ample, de la distribution. « Dans la marche naturelle de la société, écrit-il, les salaires tendent à baisser, parce que le nombre des ouvriers disponibles continue à s'accroître

1. MALTHUS, *Principes d'économie politique considérés sous le rapport de leur application pratique* (Collection des principaux économistes). Paris, Guillaumin, 1846, VIII, part. II, p. 209.

2. D. RICARDO, *Principles of political economy and taxation in works*. Londres, Murray, 1852, p. 51; et *Notes on Malthus' principles of political economy*. Baltimore, John Hopkins Press, 1928, p. 124.

3. *Principles...*, p. 50.

4. E. CANNAN, *History of the theories of production and distribution in english political economy from 1776 to 1848*. Londres, Percival, 1893, p. 193.

5. RICARDO, ouv. cité, p. 96.

avec la même progression, tandis que la demande de travail croît avec une progression moins rapide.» De plus, avec l'augmentation de la population s'opère un renchérissement « des objets de première nécessité, parce qu'une plus grande somme de travail est nécessaire pour les produire ». Ce fait entraîne un accroissement de salaire, mais insuffisant pour empêcher de s'aggraver la condition des ouvriers. On a, à la fois, diminution des salaires réels et augmentation des salaires nominaux, d'où réduction de profit¹. Ajoutez à ces considérations celles qui tendent à montrer dans le salaire simplement ce qui est « indispensable pour entretenir et perpétuer l'espèce, sans accroissement ni diminution » — ou encore à présenter la demande du travail comme limitée par le lent accroissement du capital en rapport avec la population — ou enfin à considérer les profits comme diminuant par suite de l'augmentation, même nominale, des salaires : voilà la voie ouverte à la conception d'une source de salaire, fonds fixe et incapable d'être accru².

* * *

Malthus et Ricardo se présentent ainsi à nous comme les précurseurs directs de la théorie du fonds-salaire. Mais plus proches encore d'elles — sans que d'ailleurs on puisse les considérer comme ses auteurs véritables — nous apparaissent James Mill, Mac Culloch et Senior.

James Mill, — qui semble tout d'abord avoir voulu faire une catégorie à part du capital³ — exprima sous une forme plus soignée qu'auparavant le rapport entre le capital et la population ; mais, dans l'ensemble, il n'apporta pas grande contribution à la théorie qui devait trouver en son fils son véritable créateur.

Dans l'œuvre de Mac Culloch, la relation entre population et capital prend une signification plus rigoureuse et plus définie — un caractère mathématique. Ce n'est pas tout le capital qui est pris comme terme à opposer à la population ; la partie destinée au paiement des salaires semble être à chaque instant une quantité fixe. « Les travailleurs, écrit l'auteur dans son essai sur *Les salaires* forment partout un diviseur dont le capital est le dividende. De là, ce principe fondamental qu'il n'y a aucun moyen d'élever les salaires, si ce n'est en accélérant l'augmentation du capital par rapport à la population, ou en retardant l'augmentation de cette dernière par rapport au capital. » Et plus loin : « dans tous les pays et dans tous les temps, le prix maximum des salaires dépend du rapport entre la proportion du capital destiné au paiement des salaires et le nombre

1. *Ibid.*, p. 54-55.

2. C. SUPINO, *Il capitale-salari*. Turin, Bocca, 1900, p. 5.

3. J. MILL, *Elementi di economia politica* (*Biblioteca dell' Economista*, série I, V, p. 714-715).

des travailleurs¹.» Ici Mac Culloch se rapproche en réalité beaucoup des théoriciens du fonds-salaire. On ne peut dire, cependant, qu'il ait deviné cette théorie, alors même que quelques-unes de ses expressions semblent l'énoncer sous une forme rudimentaire.

Senior, par contre, analyse avec soin la source du salaire et tâche d'en finir avec le caractère trop indéterminé des thèses antérieures. Pour lui, « la quantité et la qualité des denrées obtenues par chaque famille de travailleurs dans le courant d'une année doivent dépendre de l'extension du fonds sur lequel s'appuie la subsistance des travailleurs, comparée au nombre des travailleurs à faire vivre² ». La rectification, ici, est heureuse. On n'en peut dire autant de la tentative du même auteur pour déterminer le « fonds sur lequel s'appuie la subsistance des travailleurs ».

Senior estime que le montant de ce fonds dépend « en partie de la productivité du travail dans la production des marchandises consommées par le travailleur et, en partie, du nombre des travailleurs employés à produire les salaires, comparé au nombre total des travailleurs ». Il estime aussi que ce « rapport entre le chiffre des travailleurs employés à produire les salaires et le nombre total des travailleurs dépend, en partie, du taux des profits et, en partie, du temps pendant lequel le capital employé à la production des salaires doit être avancé ». Il estime enfin que le taux des profits doit être, à son tour, déterminé par le rapport entre l'offre du capital affecté à la production des salaires et l'offre du travail³. Ce raisonnement, bien que, en raison de certains éléments, on puisse le considérer comme le point de départ de la théorie de la productivité du travail⁴, apparaît clairement comme vicieux. Il s'appuie, en effet, sur deux inconnues dépendant l'une de l'autre et qui, toutes deux, prétendent à un rôle d'explication réciproque. Le fonds des salaires, première inconnue, résulte du rapport entre le nombre des travailleurs produisant les denrées qu'ils consomment et le nombre des travailleurs produisant les denrées consommées par les capitalistes ; ce rapport est déterminé par le taux du profit, seconde inconnue, qui doit être à son tour déduite de la première : le fonds indéterminé des salaires⁵. Ainsi tombe toute l'argumentation de Senior.

1. G. R. MAC CULLOCH, *Elementi che determinano la meta delle mercedi* (Biblioteca dell' *Economista*, série II, III, p. 344-345). — On remarquera que dans les *Principes d'économie politique*, Mac Culloch semble renoncer à la rigueur et à la précision de son précédent ouvrage.

2. N. W. SENIOR, *Principi di economia politica* (Biblioteca dell' *Economista*, série I, V, p. 637).

3. *Ibid.*, p. 655-678.

4. GRAZIANI, *Di alcune questioni relative alla dottrina del salario*. Turin, Bocca, 1893, p. 15-16, note.

5. L. BRENTANO, *Die Lehre von der Lohnsteigerungen mit besonderer Rücksicht auf die englischen Wirtschaftslehrer* dans *Jahrbuch für Nationalökonomie und Statistik*. Iéna, 1871, XVI, p. 260-261.

* * *

Nous voici arrivés maintenant à celui qui a véritablement conçu et formulé la théorie du fonds-salaire : J. S. Mill¹. Sa théorie peut se résumer en trois propositions :

1° Il existe pour rétribuer le travail (le travail productif seul étant considéré) un fonds déterminé d'avance, qui dérive d'une partie du capital roulant ;

2° La population ouvrière constitue un corps de travailleurs parmi lesquels ce fonds doit être distribué au moyen de la concurrence ;

3° Les salaires de la totalité des travailleurs sont limités par le montant total du fonds-salaire.

La théorie de Mill trouva un écho empressé chez Fawcett et Perry, pour ne rappeler que deux des divulgateurs les plus connus de la théorie du fonds-salaire². On connaît — ne serait-ce que par la citation qu'en ont faite les époux Webb, qui voulurent y voir l'expression de la pensée même de la classe industrielle — les propos de ce dernier sur l'inutilité des interventions visant à l'augmentation des salaires, sauf au cas où ces interventions ont pour but de modifier les termes du rapport, c'est-à-dire le capital et la population.

La théorie du fonds-salaire s'était constituée chez Mill en forme rigoureuse, mais sans que les éléments en fussent encore déterminés en toute précision. De ce fonds-salaire on ne savait rien, si ce n'est qu'il était constitué par une partie du capital roulant et par tous les autres fonds employés à rétribuer les travailleurs improductifs. Cette seule notion ne pouvait faire du rapport que le simple énoncé d'un problème à résoudre. Comme on l'a vu, Senior, dans sa théorie encore à l'état informe, avait senti le besoin de déterminer l'élément premier du rapport. Chez Mill, on ne trouve aucune tentative de ce genre. En effet, il n'est pas possible de croire, avec Sigdwick, que dans la pensée de Mill, « le montant de la richesse destinée au paiement des salaires est principalement déterminé par la loi d'accroissement du capital, c'est-à-dire par l'épargne »³. S'il en était ainsi, la logique de Mill serait en défaut, car entre le montant du capital destiné au paiement des salaires et l'épargne, il ne peut y avoir une relation de dépendance directe : on ne peut dire, en effet, ni que toute l'épargne, ni que la seule partie de cette épargne consacrée au paiement des salaires va

1. *Principles of political economy, with some of their applications to social philosophy.* Londres, Parker, 1857, I, p. 409-410.

2. H. FAWCETT, *The economic position of the British labourer.* Londres, Macmillan, 1865, p. 120 ; *Manual of political economy, ibid.*, 1876, p. 121. La femme de Fawcett lui-même, MILLICENT GARRET FAWCETT, *Political economy for beginners, ibid.*, 1870, p. 23, 30, 97, 98, etc. suit Stuart Mill de beaucoup plus près encore. Voir A. SALZ, *Beiträge zur Geschichte und Kritik der Lohnfonds-theorie.* Berlin, Cotta'sche, 1910.

3. H. SIDGWICK, *The principles of political economy.* Londres, Macmillan, 1924, p. 303.

former le capital roulant. Or, professer que le montant du fonds-salaire est déterminé par l'épargne revient évidemment à affirmer que ce fonds n'est pas une partie du capital roulant, mais bien le capital lui-même, dans sa forme large : tout ce que, précisément, Mill a nié. Mieux vaut imputer à notre auteur d'avoir laissé le rapport indéterminé, plutôt que, par déduction, l'accuser d'avoir détruit lui-même sa construction.

* * *

A cette insuffisance, Cairnes essaya de remédier. « Étant donné la somme de richesse d'un pays, écrit-il, la proportion de cette richesse qui sera placée dans des opérations industrielles, en vue d'un profit à en retirer, dépendra du désir effectif d'accumulation et de l'extension du champ de placement. Si tout le capital consistait en salaires, ou si ceux-ci étaient toujours dans la même proportion avec une quantité donnée de capital, le problème serait ici résolu. » Mais, comme aucun de ces deux cas n'est réalisé, « il reste à déterminer les circonstances d'où dépend la distribution du capital entre les salaires d'une part et, de l'autre, les divers éléments qui constituent le capital..., capital fixe et matériel ». Cette distribution est commandée par la « nature de l'industrie nationale » et par la « mesure des salaires..., cette mesure étant l'expression concrète de l'offre de travail ».

Cependant, les causes déterminant le fonds-salaire sont « le capital total du pays, la nature des industries nationales et l'offre de travail ». La nature des industries agit en fixant les proportions selon lesquelles le capital se distribue entre ses divers éléments. L'offre de travail opère sur le fonds même en sens inverse et avec une efficacité toujours plus grande, de manière que ses variations ont pour conséquence une variation plus que proportionnelle du salaire¹.

Considérer l'offre de travail comme un élément déterminant du fonds-salaire équivalait, en réalité, à faire tomber l'idée classique du fonds fixe et prédéterminé. Cairnes dut apercevoir cette conséquence, car, après avoir établi l'action de cette nouvelle force sur le fonds-salaire, il se préoccupe d'en limiter l'importance en prévenant que cet élément ne produit d'effet que lorsque « le travail est tel qu'il peut s'employer en conjonction avec le capital fixe et le matériel » et que « ce serait vraiment une erreur de voir uniformément dans l'offre de travail une cause qui agit, non sur la mesure des salaires, mais sur le fonds-salaire général — plutôt qu'une influence subordonnée et modificatrice ». Et il conclut : « En considérant les variations du fonds-salaire, il sera rarement nécessaire de tenir compte d'autre

1. J. R. CAIRNES, *Some leading principles of political economy*. Londres, Macmillan, 1874, p. 196-204.

chose que des deux principales conditions qui déterminent le phénomène : l'accroissement ou la réduction du capital, et le caractère des industries dominantes¹. » En réalité, l'intervention de l'offre de travail comme force déterminante du fonds-salaire modifie profondément la théorie, dans son rigorisme ancien. Ce n'est plus le fonds fixe, immuable, prédéterminé, qui se répartit parmi la classe ouvrière, mais un fonds qui tend à participer davantage au dynamisme des autres éléments de la production.

On ne saurait refuser à Cairnes une certaine finesse d'investigation ; mais comment lui attribuer la gloire d'avoir pleinement atteint le but qu'il s'était fixé ? Entre autres choses, sa théorie a souffert d'une grave lacune : il s'inspirait largement de Cherbuliez (ce dernier, en effet, avait déjà noté que l'ensemble du fonds-salaire de l'industrie n'est pas une quantité fixe sur laquelle l'offre disponible de travail ne puisse exercer aucune influence), mais il ne s'arrêta pas, comme son inspirateur, à considérer l'influence du coût du travail². Il vit plutôt le problème d'un point de vue technique que de celui de la raison économique de l'organisation industrielle. Écarté par là de la réalité vivante, il ne put conduire au résultat désiré ses recherches sur la détermination du fonds-salaire.

* * *

En résumé, la théorie du fonds-salaire se présente comme le fruit de l'élaboration scientifique de presque tout un siècle. Smith la présente ; Malthus et Ricardo en dégagent les éléments fondamentaux ; ceux-ci, développés par James Mill, Mac Culloch et Senior, atteignent leur perfection chez Stuart Mill.

En elle s'exprime en réalité la situation de l'industrie anglaise telle que l'avait créée l'évolution de l'économie générale du pays. Les caractéristiques de cette période, qui commença vers le milieu du XVIII^e siècle et dura presque un siècle, étaient, en effet, les suivantes : nécessité de procédés de production difficiles et compliqués ; nécessité, par suite, de grandes avances ; population nombreuse ; loi de productivité décroissante. On en conclut naturellement que c'en était fait du travail indépendant ; on vit dans l'augmentation de la population une force qui, déterminant l'extension de la culture et rendant par conséquent plus sensible la loi de la productivité décroissante, devait agir sur les salaires.

A ces considérations générales s'ajoutèrent des circonstances particulières auxquelles la théorie dut son rigorisme. Cunningham note,

1. *Ibid.*, p. 204.

2. A.-É. CHERBULIEZ, *Précis de la science économique et deses principales applications*. Paris, Guillaumin, 1862, I, p. 440-441.

en effet, que « comme donnée de fait, le fonds-salaire fut pratiquement stationnaire pendant la période de dépression qui suivit la guerre contre la France impériale. Ce fonds apparut fixe, parce que les conditions qui auraient permis aux entrepreneurs de relever les salaires furent rarement réalisées. Et cela était particulièrement vrai de ces industries dans lesquelles le coût de la production du travail à la machine et celui du travail à la main se contrebalançaient presque. »¹

La théorie du fonds-salaire, sous sa forme rigoureuse, devait cependant avoir la vie brève. Deux grands faits, enregistrés au cours du même siècle, contribuèrent principalement à la ruiner : la hausse des salaires et l'expérience américaine.

Les salaires connurent une augmentation progressive, d'où résulta pour la classe ouvrière un réel accroissement de bien-être ; les faits réunis par Toynbee en témoignent². Il s'y joignit l'action efficace des coalitions ouvrières : leurs résultats démontrèrent la fausseté de l'assertion que toute intervention en matière de salaires était vaine, lorsqu'elle ne tentait pas de modifier directement les termes du rapport entre le capital destiné au paiement des salaires et la population. En Amérique, d'autre part, pays neuf et peu abondant en capitaux, se distribuèrent, en corrélation avec une productivité intense, des salaires plus élevés qu'en Europe : et, cependant, il y avait, en Europe, une accumulation considérable de capitaux. De tels faits enlevaient à la théorie du fonds-salaire tout rapport avec la réalité ; ils aplanirent les voies à la théorie de Walker qui fixait dans le produit la source du salaire³.

Mais déjà, avant même l'apparition de cette nouvelle doctrine, les critiques de Longe et, tout spécialement de Thornton⁴, jointes à une sympathie croissante pour les classes ouvrières, avaient conduit Stuart Mill lui-même à détruire sa théorie. L'annonce de ce revirement fut faite par lui dans son compte rendu du travail de Thornton. « Il n'existe, proclamait Mill, aucune loi de nature qui rende fondamentalement impossible une augmentation des salaires telle qu'elle épuise, non seulement les fonds que l'entrepreneur a dessein d'affecter à l'exercice de son entreprise, mais tous ceux encore qu'il destine à ses dépenses personnelles, réserve faite de ce qui est nécessaire à sa vie.

1. W. CUNNINGHAM, *The growth of english industry and commerce in modern times*. Cambridge, University Press, 1912, p. 741.

2. A. TOYNBEE, *Lectures on industrial revolution of the eighteenth century in England*. Londres, Longmans, 1927, p. 122-124.

3. J.-A. WALKER, *The wages question, a treatise on wages and the wages class*. New-York, Holt, 1876, p. 128-131.

4. J. D. LONGE, *A refutation of the wage-fund theory of modern political economy as enunciated by Mr Mill and Mr Fawcett*. Londres, Longmans, 1866, p. 56 ; — G. T. THORNTON, *Del lavoro delle sue pretese e dei suoi diritti, del suo presente e del suo futuro possibile*. Florence, Barbera, 1875, p. 91-93.

La véritable limite de la hausse des salaires, il la faut donc chercher dans la considération toute pratique d'un excès qui pourrait ruiner l'entrepreneur ou l'inciter à abandonner son affaire ; elle ne réside pas dans les bornes infranchissables du fonds-salaire¹. »

* * *

Toute caduque que l'aient rendue les nouvelles considérations de fait qui semblent bien avoir trouvé dans la doctrine de Walker leur expression légitime, il serait faux de penser que la théorie du fonds-salaire ait été complètement écartée et, sous une forme adoucie, n'ait pas exercé une influence encore sensible. Jevons, tout en la rejetant, la reconnaît cependant comme valable pour de certaines périodes et, par exemple, pour la phase initiale de la nouvelle entreprise². Pantaleoni, lui, a tenté véritablement d'y revenir pour la détermination de la loi du salaire, mais à l'état statique seulement³. Taussig prétend s'y référer ; mais il n'en retient que la dérivation du salaire provenant du produit du travail passé⁴. En réalité, la pure théorie du fonds-salaire, issue de conditions de fait spéciales, a trouvé dans le progrès économique la négation même de son principe. Il n'en peut subsister que la conception du salaire dérivant du capital — et encore à la condition d'envisager celui-ci d'une façon toute particulière.

L'examen des faits conduit à considérer comme source du salaire le capital conçu comme fluctuant — c'est-à-dire comme quantité de richesse non pas fixe, mais bien en état de perpétuelle transformation, de perpétuelle régénération, suivant la conception si intelligemment éclectique de Supino⁵ : le capital-salaire passe ainsi au travailleur pour prix d'un travail qui l'incorpore dans le produit et qui, dès lors, le reconstitue au moment même où il s'anéantit.

Ainsi, quand nous disons : la source du salaire, c'est le capital — nous nous référons à ce concept abstrait, non pas avec l'idée que les moyens de subsistance, puisqu'ils sont destinés à être consommés, n'entrent pas dans la constitution du capital, mais, au contraire, en envisageant cette qualité spécifique qu'ils possèdent d'être les générateurs de l'énergie que le travailleur incorpore au produit. Car, pour que cette énergie puisse se déployer, il faut bien que des moyens de subsistance la maintiennent en état d'efficiencé. En fait, étant donnée la fonction propre des éléments de la production, —

1. MILL, *Thornton, on labour and its claims* dans *Fortnightly Review*, mai 1869.

2. W. STANLEY JEVONS, *The theory of political economy*. Londres, Macmillan, 1888, p. 268-270.

3. M. PANTALEONI, *Principi di economia pura*. Florence, Barbera, p. 357, 361.

4. J.-W. TAUSSIG, *Capital and wages, an examination of the wage-fund doctrine*. Londres, 1896, Macmillan, p. 25, 320-322.

5. C. SUPINO, ouv. cité, p. 15-16, 28-42, et *Principi di economia politica*. Milan, Albrighti-Segati, 1928, p. 460-471.

qu'on les considère dans l'ouvrier ou dans l'entrepreneur, dans les instruments ou dans la matière — on peut considérer, dans tous les cas, les moyens de subsistance nécessaires à la production de l'énergie comme constituant du capital au sens abstrait du mot¹.

Une fois établie de cette façon l'origine du salaire, nous pouvons affirmer par surcroît que si, pour créer et faire marcher une entreprise, une certaine quantité de capital concentrée aux mains d'un entrepreneur est nécessaire, le paiement des salaires peut, étant donné le continuel retour du capital à la production, être considéré comme une anticipation. Cette anticipation offre naturellement un risque. Du point de vue de la société, il n'existe pas sans doute ; car, si la production est conduite d'une façon rationnelle, l'énergie de l'ouvrier s'incorpore dans le produit ; il ne peut, socialement parlant, être question de perte. Mais, du point de vue particulier de l'employeur, si le produit ne trouve pas promptement son débouché ; si, de ce chef, le capital-salaire ne se reconstitue pas avec rapidité, il y a dommage : pour l'entrepreneur donc, en raison du risque inhérent à son mode d'activité, le paiement des ouvriers ne représente pas une anticipation pure et simple, mais il est bien une dépense, un débours effectif et réel.

ERALDO FOSSATI
(Pavie.)

1. Ces principes seront développés plus à loisir dans une étude sur le concept de capital.

IRRIGATIONS, COLONISATION INTÉRIEURE ET MAIN-D'ŒUVRE AU SOUDAN FRANÇAIS

I. — LE COTON ET L'IRRIGATION : LES GRANDS TRAVAUX DU NIGER

La « politique de l'eau et du coton », si brillamment poursuivie en Afrique occidentale au cours de ces dernières années, marque une étape importante dans nos méthodes de colonisation. A une époque considérée, non sans raison, comme constituant, pour ce pays, l'âge de l'agriculture, elle réalise dans une harmonie remarquable l'éducation et l'évolution de l'indigène, ainsi que la production par celui-ci de matières premières indispensables à l'économie nationale, en particulier du coton.

Ce double résultat est atteint, dans le domaine qui nous occupe ici, par l'aménagement de terres irriguées dans la vallée du Niger et par la colonisation prudente du Soudan utile. Mais la hardiesse d'une entreprise audacieuse visant à barrer et à détourner le cours d'un des plus grands fleuves du monde retient, à juste titre, l'attention émerveillée du public, en laissant dans l'ombre une œuvre sociale et économique plus modeste, mais non moins utile, et sans laquelle les travaux du Niger n'auraient aucune raison d'être. Le but de la présente étude est d'apporter quelques informations sur les efforts accomplis par l'administration pour peupler et faire produire une région offrant, comme on va le voir, les plus belles perspectives d'avenir.

Lorsqu'on aborde, de près ou de loin, le problème du coton africain, il n'est pas sans intérêt de rappeler les origines lointaines de la question. Il faut remonter pour cela aux premières années du XIX^e siècle. L'abolition de la traite, proclamée par l'Angleterre en 1807, avait contraint les puissances participant au Congrès de Vienne à prendre l'engagement solennel de faire disparaître l'esclavage. Une pareille mesure mettait les possessions françaises dans une situation économique défavorable, puisqu'il devenait impossible d'entretenir la main-d'œuvre servile de la Guyane et des Antilles et que le Sénégal perdait, sans espoir de retour, les importants profits qu'il avait tirés jusqu'alors d'un trafic abominable.

Pour remédier à ces difficultés, le gouvernement de la Restauration fit appel à un haut fonctionnaire, dont le nom, trop souvent oublié, mérite pourtant une place honorable dans notre histoire. Le baron Portal, directeur au ministère, député, puis ministre de la Marine et, de plus, descendant d'armateurs bordelais, conçut un plan

de colonisation hardi, qui est en somme la première tentative rationnelle pour mettre en valeur les établissements d'outre-mer. En ce qui concerne la côte occidentale de l'Afrique, il résolut d'y faire naître des entreprises, puisqu'il s'y trouvait des ouvriers noirs, et, dans ce but, d'y porter des immigrants et des soldats libérés venus d'Europe ; ces nouveaux venus cultiveraient le sol avec l'aide de nègres, recrutés sur place et engagés dans les exploitations par l'intermédiaire des chefs indigènes.

Pour réaliser ce projet, il choisit Schmaltz, colonel du génie d'origine hollandaise, familiarisé avec les méthodes employées aux Indes néerlandaises et qui paraissait plus qualifié que tout autre pour développer la production des denrées coloniales par des mains libres. En 1816, quelques mois après son installation comme gouverneur du Sénégal, Schmaltz rendait compte que le pays se prêtait merveilleusement à la culture du coton et de l'indigo ; d'autre part, les habitants sollicitaient notre protection et se montraient disposés à nous seconder. L'entreprise débutait donc sous les plus heureux auspices.

Malgré ces pronostics favorables, les premiers essais ne furent pas couronnés de succès ; contrariés par la mauvaise volonté et même par l'hostilité déclarée des Wolofs et surtout des Maures, ils furent abandonnés au bout de peu de temps. Quelques années plus tard, les tentatives de Schmaltz étaient reprises par un de ses successeurs, le baron Roger ; comme les précédentes, elles échouèrent pour les mêmes raisons.

Pendant trente-cinq ans, le Sénégal, redevenu un simple comptoir, se désintéresse du coton. Mais, en 1860, la guerre de Sécession éclate ; les filateurs alsaciens redoutent d'être privés de matière première ; ils s'adressent à Faidherbe, qui fait procéder, en 1864 et 1865, à des expériences à la station agronomique de Richard Toll sur le Sénégal. Les résultats sont très satisfaisants : le textile se révèle susceptible de fournir en terre irriguée une fibre d'aussi belle qualité et aussi abondante que celle de la Louisiane et de l'Égypte.

Cependant la situation s'est modifiée en Europe comme dans le Nouveau-Monde et il ne semble pas utile de poursuivre dans les territoires africains des essais dont l'industrie française se désintéresse. Mais, en 1902, celle-ci, menacée brusquement par de nouvelles prétentions des États-Unis, organise, à l'imitation de l'Angleterre et de l'Allemagne, une Association cotonnière coloniale qui commence, l'année suivante, une série d'expériences intéressantes et utiles dans la vallée du Sénégal et celle du Niger.

Malheureusement l'opinion publique, les filateurs et tisseurs n'accordent encore qu'une attention distraite à ces efforts et il faut la crise de la guerre pour que la conscience nationale s'éveille et qu'appa-

raisse nettement aux yeux de tous l'impérieuse nécessité de produire sur le sol national et dans nos possessions toutes les denrées et les matières premières indispensables à l'économie française.

S'efforçant de répondre aux besoins présents et futurs, le gouverneur général Angoulvant crée à Dakar, dès 1919, une Inspection de l'Hydraulique Agricole et rassemble une documentation importante relative à ce problème. L'année suivante, son successeur, M^r Martial Merlin, envoie en mission au Soudan français l'ingénieur Bélime, qui, après un examen attentif de la vallée du Niger, rédige un projet envisageant des irrigations sur la rive droite du fleuve entre Bamako et Ségou, et sur la rive gauche en aval de Sansanding.

Les conclusions de ce document se fondaient sur l'étude du cours d'eau, dans la région où, à 3 km. environ de la première de ces villes, il est coupé par des seuils rocheux, et sur la reconnaissance minutieuse des nombreuses ramifications qu'il forme, après Koulikoro, au fond de la cuvette dont le lac Débo est le phénomène le plus marquant. Dans cette partie, le Niger atteint jusqu'à 200 km. de large en période de crue, c'est-à-dire du 15 juillet au 15 janvier. On appelle parfois cette contrée le Delta ; elle est caractérisée par une parfaite horizontalité, et semble relativement facile à aménager.

Le soin de contrôler et de mettre au point l'avant-projet de M^r Bélime fut confié à la Compagnie générale des colonies, organisme privé, qui se livra, en 1922 et 1923, à des vérifications d'ordre technique, ainsi qu'à des études agronomiques, et aboutit aux conclusions que voici.

En premier lieu, il était reconnu possible d'inonder, sur la rive droite du Niger, les plaines situées entre le fleuve et son affluent, le Bani, au moyen de dérivations ayant leur prise d'eau en tête d'un barrage à établir aux rapides de Sotuba près de Bamako. En outre, la partie septentrionale du Delta pouvait bénéficier d'un traitement analogue, après endiguement du Niger dans la région du Macina, constitution d'un second barrage aux environs de Sansanding et aménagement de canaux appropriés.

En second lieu, l'administration, la Compagnie générale des colonies et plusieurs entreprises particulières, ayant poursuivi des essais en vue de déterminer les espèces de coton susceptibles d'être cultivées aussi bien dans les terres irriguées que par le procédé du *dry farming*, avaient constaté ce qui suit :

1^o Les variétés à longues soies du type égyptien donnent en Afrique occidentale des rendements aussi élevés que dans la vallée du Nil, à condition de pratiquer une culture soignée et de maintenir par des moyens convenables la fertilité du sol. Ces renseignements confirmaient, en les contrôlant, les observations faites à Diré par la Compagnie de culture cotonnière du Niger, qui exploite depuis plu-

sieurs années une concession de 3 000 ha. sur laquelle pousse du textile de type égyptien ;

2° En terre irriguée, les variétés américaines donnent un rendement de 200 à 500 kg. de fibre à l'hectare ;

3° En *dry farming*, dans des sols profonds, traités à la charrue, on peut escompter, avec des plants de même espèce, une production de 100 à 150 kg. à l'hectare.

Muni de ces éléments d'appréciation, le gouverneur général, tout en admettant l'utilité de développer la culture cotonnière en terrain sec, décida de réaliser un puissant effort pour fertiliser les plaines soudanaises par l'irrigation. Dans ce but, il arrêta un programme d'ensemble échelonné sur quinze années et comportant plusieurs tranches de travaux.

La première, effectuée sans emprunt, de 1926 à 1928, grâce à une somme de 20 millions prélevée sur la caisse de réserve, comprenait, d'une part, la construction du barrage et du canal de Sotuba, amorce des aménagements destinés à irriguer la rive droite du Niger, d'autre part l'endiguement de la rive gauche du fleuve dans la région du Macina, de manière à préserver les terres irriguées contre les inondations périodiques.

La seconde tranche, prévue de 1929 à 1931, terminera l'équipement de cette même contrée.

La troisième, de 1931 à 1940, comportera l'exécution du barrage de Sansanding et l'aménagement de la région deltaïque.

Jusqu'ici les prévisions ont été suivies avec une exactitude mathématique. Le barrage de Sotuba est terminé et le canal de la rive droite, creusé sur une longueur de 22 km., a été inauguré en février dernier par M^r A. Maginot, ministre des Colonies. 5 000 ha. de terres propres à la culture irriguée deviennent ainsi disponibles. Il ne reste qu'à les coloniser. Ce dernier problème, si aisé à résoudre en apparence, est en réalité le plus délicat et le plus complexe qui se soit posé depuis l'occupation de l'Afrique occidentale ; il soulève, en effet, des questions de principe, de méthode et d'exécution dignes de toute la sollicitude de quiconque s'intéresse, de près ou de loin, à la production coloniale et à la politique dite d'association.

II. — LE PROBLÈME DÉMOGRAPHIQUE ET LA COLONISATION INTÉRIEURE

Lorsque M^r Belime fit connaître son projet en 1920, la solution qu'il préconisait suscita des discussions passionnées, dont l'écho n'est pas encore éteint. L'expérience a prouvé que les diverses objections d'ordre technique qui lui furent opposées n'avaient pas de valeur, au moins pour la première tranche de travaux. En revanche,

dans l'ordre social et économique, une difficulté subsiste qui doit être écartée, si l'on veut que la magistrale conception qui préside à l'aménagement du grand fleuve africain produise tous les effets attendus.

On s'est demandé, en effet, si la population clairsemée du Soudan français justifiait un pareil effort, et si les terres irriguées trouveraient jamais les bras nécessaires à leur culture. C'est à tort, assure-t-on, que le Niger est constamment mis en parallèle avec le Nil. Non seulement le régime des deux cours d'eau offre en réalité des différences marquées ; mais encore l'Égypte nourrit une population dense très supérieure à celle de la possession française, et utilise, en outre, une main-d'œuvre abondante, sans cesse renouvelée, grâce au passage des pèlerins de La Mecque qui, pour gagner l'argent nécessaire à leur voyage et aux offrandes rituelles, s'emploient quelque temps dans les exploitations agricoles.

A la vérité, l'argument n'est pas sans valeur, comme le démontre une étude approfondie des conditions démographiques du Soudan français, mais il n'est pas convaincant. Cette colonie, d'une superficie approximative de 1 453 625 km², est habitée par 2 634 942 indigènes, soit une densité de 1,81 au km².

Pour pouvoir apprécier la situation dans sa réalité, ces chiffres doivent être interprétés. Tout d'abord, il est bien évident que, dans un calcul qui vise à établir les possibilités locales en travailleurs agricoles, on ne saurait faire état des tribus de nomades et de pasteurs habitant les zones désertiques. De ce fait, les territoires s'étendant au Nord du Niger et peuplés d'Arabes ou de Maures doivent être éliminés *a priori* ; en voici le détail :

CERCLES ET SUBDIVISIONS	SUPERFICIE en km ²	POPULATION	DENSITÉ
Gao (Ansongo, Ménaka)	145 000	56 369	0,38
Tombouctou (Bourem, Kidal)	500 000	60 874	0,12
Goundam	55 800	93 391	1,67
Néma (Timbédra)	255 000	70 694	0,27
Nara (Mourdiah)	51 000	100 000	1,96
Nioro (Yélimané)	50 000	178 000	3,57
Soit au total :	1 056 800 km ²	et 559 328 hab.	

Il existe, en outre, dans d'autres circonscriptions, un nombre relativement important de Peuls, sur lesquels il ne faut point compter pour entreprendre des cultures, irriguées ou non, auxquelles leurs habitudes pastorales ne les préparent nullement. Si l'on ajoute aux 559 328 indigènes du Nord les 425 000 Foulbé du Soudan, c'est donc un total de 985 000 individus qu'il faut retrancher du chiffre global de la population utilisable.

En outre, les cercles de l'Ouest, ceux de Kayes, Bafoulabé, Kita,

Satadougou, en raison de la faible densité de leur population, ne semblent pas pouvoir contribuer à la colonisation des terres irriguées.

Les seules régions sur lesquelles on puisse compter sont en définitive les vallées du moyen Niger, celles du Baoulé, du Bagoé et du Bani, c'est-à-dire des contrées correspondant aux provinces administratives de Bamako, Bougouni, Koutiala, Mopti, Ségou, Sikasso, San, Bandiagara, représentant au point de vue qui nous occupe le « Soudan utile » ; elles sont habitées par :

Bambara	525 000
Sénoufo.....	225 000
Habé.....	130 000
Bobo	80 000
	<hr/>
	960 000

Ces 960 000 indigènes, très attachés à la terre, sont les colons désignés pour une semblable entreprise, à condition, bien entendu, qu'ils abandonnent leurs méthodes habituelles pour adopter celles de la culture rationnelle et consentent à vivre sur les domaines qu'on se préoccupe d'aménager à leur intention. L'ensemble de ceux-ci représentera dans quinze ans plus de 750 000 ha. nécessitant une population d'environ 200 000 travailleurs à raison de 4 ha. par tête. Ce total n'est pas exagéré en raison des disponibilités présentes et du caractère forcément progressif de l'opération.

Il s'agit donc, comme on le voit, d'organiser en territoire français une colonisation intérieure des terres fertiles, analogue à celles prévues et déterminées aux États-Unis par l'acte du Congrès du 18 juin 1923 relatif à la Californie, en Bulgarie par la loi du 21 juillet 1924, au Portugal par le décret du 20 juin 1924, dans les Républiques soviétiques par le Code agraire de 1925. Dans tous les pays où ces mesures sont envisagées, le but proposé est de constituer de petites propriétés agricoles, d'une superficie telle qu'elles puissent être cultivées par une famille travaillant sur son lot. C'est apparemment le meilleur moyen, et même le seul, de remédier aux crises de main-d'œuvre présentes et futures.

Est-ce à dire que le colon européen sera écarté *a priori* de la mise en valeur des terres irrigables ? Certainement non. Comme le remarque le gouverneur général dans sa circulaire du 15 mars 1924, « le Blanc a incontestablement à jouer un rôle dans cette opération complexe. L'exploitation agricole qu'il dirige répond à un double but : d'une part, elle accroît largement la production ; d'autre part, elle aide à l'éducation professionnelle du Noir, soit directement, soit par l'exemple. Pour remplir ces deux tâches, il suffit d'ailleurs d'un nombre limité de concessions européennes, judicieusement réparties et dirigées avec compétence. Autour de ces noyaux de colonisation, la terre

disponible sera dévolue, libre de toute hypothèque, à ses véritables propriétaires, aux populations autochtones, aux colons indigènes qui la cultiveront et la feront produire.»

M^r Carde envisage donc la constitution de domaines de colonisation, créés artificiellement par un acte législatif ou administratif et jouissant d'un statut différent du régime agraire local. Bien que rien n'ait encore été décidé à cet égard, on peut être assuré que chaque lot sera l'objet d'un plan détaillé d'aménagement foncier, agricole, financier et social, prévoyant notamment l'installation des colons, leurs obligations touchant les modes de culture, la résidence personnelle, les relations avec la caisse de crédit agricole, l'interdiction de vendre, louer ou morceler la parcelle reçue de l'administration sans l'autorisation de celle-ci et enfin le paiement d'une redevance déterminée.

Les mesures définitives ne pourront être adoptées qu'après une expérience décisive, permettant de dégager les grandes lignes d'une réglementation, qui est tout entière à créer dans une région où aucune tentative du même genre n'a encore été faite. Le canal de Sotuba va permettre d'inonder immédiatement, entre le Niger et la rivière Faya, une première étendue de 5 000 ha., dont 1 500 vont être réservés à un premier lot de colonisation. C'est là que seront vérifiées et contrôlées les méthodes employées sur une petite échelle à la ferme de Niénébalé au cours des années 1926, 1927 et 1928 pour déterminer les aptitudes agricoles des indigènes et évaluer les bénéfices réalisés par eux.

III. — EXPÉRIENCES ET COMPARAISONS

En organisant l'irrigation des plaines de Ségou et du Macina, il faut compter avec un certain nombre d'inconnues. Après plus de trente ans d'occupation, nous ignorons, en effet, à peu près totalement la manière dont vit et produit l'indigène. Les archives administratives ou privées ne renferment que de rares études décrivant l'exploitation locale du sol, ses qualités, ses défauts, son rendement.

Depuis quelque temps, le gouvernement du Soudan, comprenant la nécessité de combler cette regrettable lacune, a institué, de manière fort opportune, un service du Crédit agricole et de la Colonisation pour recueillir les informations indispensables. Celles dont il est fait état ici sont dues à M^r l'administrateur Rinkenbach, elles portent sur un village témoin : Fékou et sur les essais tentés à la ferme-école de Niénébalé. Ces renseignements, encore en partie inédits, ont fait l'objet d'un exposé de M^r le gouverneur Terrasson de Fougères à l'Académie des Sciences coloniales en décembre dernier.

Tout d'abord il faut accueillir avec une satisfaction particulière l'annonce que des travaux d'ordre pratique, relatifs aux indigènes,

vont se poursuivre désormais. L'ignorance des institutions, des habitudes économiques, de la mentalité, des aspirations des Noirs, l'indifférence pour les conditions locales et la persistance à envisager un problème de collaboration du seul point de vue européen, ont eu jusqu'ici la plus fâcheuse répercussion sur les difficultés de main-d'œuvre dont souffrent depuis vingt-cinq ans nos entreprises d'Afrique occidentale.

Alors qu'aucune exploitation n'arrive à recruter sur notre sol, et par ses propres moyens, les travailleurs dont elle a besoin, plus de deux cent mille Soudanais ou Voltaïques se rendent chaque année dans les colonies étrangères voisines, de préférence en Gold Coast, pour s'y employer dans des conditions qu'ils jugent supérieures à celles qu'offre notre territoire.

Pour expliquer ce phénomène, on incrimine d'ordinaire les tracasseries administratives, le régime des prestations, le recrutement militaire. Mais l'origine du mouvement remonte à 1910, c'est-à-dire bien avant la conscription et la politique routière de l'A. O. F. Le caractère temporaire et presque saisonnier de ce déplacement, le retour périodique des indigènes montrent d'ailleurs que ceux-ci ne sont pas poussés par le mécontentement, mais bien par le désir d'obtenir plus de profits au moyen d'un labeur dont les modalités leur paraissent plus satisfaisantes. Point de contrat qui les lie ; le plus souvent un travail à la tâche, mieux adapté à leurs habitudes que le salariat au temps ; des gains plus élevés ; la possibilité d'acquérir, sur leurs économies, dans les boutiques de la colonie, une pacotille qu'ils négocieront, au retour, dans des conditions rémunératrices : tels sont les avantages qui attirent, au delà de nos frontières, les indigènes de nos possessions.

Les colons européens de chez nous souffrent de cette concurrence, dont ils n'ont peut-être pas recherché les causes avec assez de soin. Pour lutter contre elle, ils ont réclamé des gouvernements locaux l'application de mesures sévères destinées à interdire un exode si préjudiciable aux intérêts du pays. M^r Carde n'a pas déferé à ce désir, estimant, avec sagesse, que, en raison du développement des frontières et de l'aisance avec laquelle on peut les franchir, toutes dispositions coercitives, tendant à empêcher l'indigène de travailler où et comme il lui plaît, demeureraient inopérantes. Aussi bien le problème posé est d'ordre économique ; il ne peut donc être résolu par des moyens purement administratifs.

Pour des raisons analogues, les pouvoirs locaux, qui abolirent l'esclavage en 1906, se sont refusés à le rétablir sous forme de travail obligatoire ou forcé, comme le proposaient certains groupements. Les expériences réalisées dans tous les pays du monde sont désormais assez nombreuses pour démontrer que la contrainte, directe ou indi-

recte, reste toujours stérile. D'autre part, il ne saurait être question de transformer radicalement les sociétés indigènes par des actes tyranniques, et de créer par la violence un régime tel que les indigènes, dépossédés de leurs terres, soient réduits pour subsister à s'employer chez les colons. Ce système, institué dans l'Union Sud-africaine, a suscité un vif mécontentement chez les Noirs de cette région, sans d'ailleurs résoudre le problème de main-d'œuvre qui en avait provoqué l'application au prix d'une criante injustice.

En réalité, un autre élément d'importance doit être considéré ici. Les essais tentés dans les différentes parties de l'Afrique, dans les colonies françaises et étrangères, prouvent sans discussion possible, que le salariat pur et simple est insuffisant pour attirer et retenir l'ouvrier agricole. Le travail est donc intimement lié, comme la production, au régime foncier et à l'usufruit de la terre, ainsi que le montre le développement des cultures au Sénégal et en Gold Coast.

Au Soudan, les conditions locales permettent à l'indigène, qui travaille peu et mal, de satisfaire ses besoins et ceux de son ménage en traitant à la houe, pendant environ cinquante-cinq jours par an, une superficie d'environ 2 ha. Le reste du temps le Noir nigérien se repose, fait des visites, chasse ou se promène. Aucune impulsion personnelle ou extérieure ne l'oblige actuellement à faire davantage et il ne faut pas espérer obtenir un effort futur plus intense et plus prolongé sans une éducation appropriée assez difficile à réaliser, surtout au début.

Le problème consiste en effet à produire un rendement double ou triple par l'extension des surfaces cultivées, mais sans augmenter de façon appréciable le travail habituellement fourni. On ne peut évidemment le résoudre qu'en modifiant et en améliorant les méthodes rudimentaires employées jusqu'ici par les Soudanais, en introduisant dans le pays l'usage de la charrue, des animaux de trait et d'un matériel agricole qui, dans la période présente, s'affirme comme nécessaire.

L'indigène fixé au sol qu'il cultive, sur lequel il vit et produit, doit être placé, pour réussir en terre irriguée, dans des conditions exactement semblables à celles de sa civilisation propre. Il y recevra d'abord l'éducation convenable et subira ensuite le contrôle indispensable pour éviter toute régression et maintenir les résultats acquis.

On conçoit que, avant de décider une opération de pareille envergure, il était nécessaire de vérifier avec soin si le Noir des pays nigériens est susceptible de s'assimiler des méthodes agricoles relativement perfectionnées, et s'il est capable d'en tirer des bénéfices suffisants pour payer aux services spéciaux l'entretien des terres irriguées et rembourser à la Caisse de Crédit les avances qu'il en aura reçues pour acquérir son cheptel et son matériel.

Dans ce double dessein et afin de contrôler des expériences antérieures, l'administration, faisant preuve d'une initiative particuliè-

rement heureuse, a recruté, en 1926, par l'intermédiaire des chefs, quatorze familles de race bambara, professant la même religion et provenant de villages proches de la ferme sous irrigation de Niénébalé où elles devaient être instruites. L'ensemble comprenait soixante-seize personnes, dont trente-huit travailleurs, vingt-deux femmes et seize enfants.

Chaque famille fut établie à la mode indigène dans un carré enfermant les habitations, les greniers, une étable, des aires surélevées pour le fourrage et un petit poulailler. Pendant leur année d'apprentissage, les cultivateurs bénéficièrent du salaire et de la ration prévus aux contrats de travail ordinaires ; les femmes et enfants reçurent de leur côté une ration journalière gratuite.

Après un an de stage, le directeur de la ferme-école devait désigner les individus paraissant aptes à former un premier noyau d'établissement. A la fin de 1926, neuf familles furent en conséquence retenues. Le nouveau groupe, augmenté de plusieurs individus ayant rejoint les premiers, comprenait quatre-vingt-cinq personnes, vingt-huit travailleurs, trois vieillards, trente femmes, vingt-quatre enfants.

On accorda une superficie moyenne de 4 ha. à chaque travailleur, ce qui forma un domaine de 112 ha. dans lequel la culture du coton Allen en assolement triennal était prévue à raison de 1 ha. par ouvrier, le reste étant consacré à la production des céréales nécessaires à la subsistance des colons et de leur famille. Ces conditions imposaient la répartition ci-après :

	CULTURES IRRIGUÉES	CULTURES SÈCHES	TOTAL
Coton	28 ha.	»	28 ha.
Céréales	19 —	14 ha.	33 —
Légumineuses ...	37 —	14 —	51 —
Total	84 ha.	28 ha.	112 ha.

Sans insister ici sur les détails de la culture et de la production au cours de l'année 1927, il est intéressant de comparer les rendements obtenus et les bénéfices réalisés par les colons de Niénébalé avec ceux que les habitants du petit village de Fékou ont obtenu par les procédés indigènes ordinaires.

En calculant les prix d'après la moyenne des marchés voisins, les vingt-huit travailleurs du lot de colonisation ont joui, en 1927, d'un revenu brut ainsi décomposé :

Céréales	21 440 fr.	soit par travailleur	765 fr.
Légumineuses	23 632 »	—	845 »
Coton	10 368 »	—	370 »
Divers	7 000 »	—	250 »
Total	62 440 »	et par travailleur	2 230 »

Le revenu négociable représente environ 58 p. 100 du revenu brut, exactement 35 952 fr., soit 1 284 fr. par travailleur.

A ces chiffres on peut opposer les données, singulièrement instructives, des consciencieuses observations faites par M^r l'administrateur Rinckenbach au village de Fékou, qui comptait cent soixante et onze individus, dont soixante et un travailleurs, cinquante-sept femmes, cinquante-trois enfants, soit le double de la population de l'établissement précédemment considéré. Malgré cette proportion favorable, la superficie cultivée par les gens de Fékou se trouve être exactement la même que celle dont il vient d'être question ; en revanche, les produits et les bénéfices diffèrent, comme on va le constater :

	SUPERFICIE	RENDEMENT en kg.	QUANTITÉ RÉCOLTÉE	VALEUR
Mil	94 ha.	800	72 200 t.	60 160 fr.
Paddy	4 »	2 000	8 000 »	6 400 »
Fonyo	4 »	800	3 200 »	2 560 »
Maïs	1 »	1 200	1 200 »	1 760 »
Arachides (graines)	8 »	800	6 400 »	5 760 »
Arachides (fourrage) ...	» »	1 000	8 000 »	800 »
Coton	1 »	250	250 »	315 »
.....	» »	»	»	1 500 »
	<u>112 ha.</u>			<u>79 255 fr.</u>

Le revenu brut est ici de 1 300 francs, au lieu de 2 230 en terre irriguée ; le revenu négociable se monte à 35 575 francs, soit 585 francs par travailleur au lieu de 1 284.

Ces résultats ne sont pas inattendus, mais ils constituent une éclatante démonstration des aptitudes indigènes et administrent la preuve que le crédit agricole nécessaire à l'économie du système peut vivre et prospérer.

Il ne reste plus désormais qu'à poursuivre la politique de l'eau et la colonisation intérieure, qui permettront de réaliser en peu d'années, en même temps que l'amélioration de la vie indigène, une production importante, destinée à être industrialisée en Europe, et qui, par là, apporteront, en Afrique, la richesse et le bien-être.

Par ailleurs, ces mesures vont modifier de manière profonde l'économie familiale ; le cantonnement des cultivateurs sur leurs lots aura pour résultat de transformer l'usufruit collectif, tel qu'il existe au Soudan, en une sorte de propriété individuelle protégée par l'État. De ce fait, les règles de succession et d'héritage vont être bouleversées dans la société indigène, déjà ébranlée par deux phénomènes d'importance capitale : la désintégration de la famille et l'extension du pécule personnel. L'évolution qui a commencé partout avec le contact

de deux races et de deux civilisations va probablement s'accélérer ; elle mérite toute l'attention et toute la sollicitude des pouvoirs publics ; il faut éviter en effet qu'elle ne dégénère en une révolution qui serait préjudiciable aux intérêts des deux groupes.

Malgré les inconnues que réserve l'avenir, il semble que, dans nos possessions africaines, on puisse attendre les événements avec confiance. En affirmant ses préférences pour la production par l'indigène propriétaire, en aménageant pour les autochtones, nos indispensables collaborateurs, les plaines fertiles du Niger, le gouvernement local se montre aussi juste qu'avisé. Il écarte de sa route le principal obstacle qui, dans tous les temps, a entravé la colonisation : le problème foncier. Il réserve néanmoins à l'Européen la place qui lui revient comme modèle, instructeur, surveillant et acheteur, et par là réalise la coopération féconde qui doit être à la base de toute véritable politique d'association. Dans l'histoire économique et sociale de l'Afrique, les grands travaux du Niger et la colonisation intérieure du Soudan, en vérité, marquent une date.

HENRI LABOURET
(Paris.)

MARCHANDS DE MINERAI DE FER : DU COURTIER AU BANQUIER

Dans son beau livre sur *Les grands marchés des matières premières*¹, M^r F. Maurette a très justement remarqué que, des 200 millions de t. de minerai de fer qui sortent de terre chaque année, la plus grande quantité est employée dans son pays d'origine. En réalité, c'est à peine si 40 millions de t. sont consommées par des métallurgies étrangères. Le marché du minerai de fer est donc particulièrement restreint. Il est étroitement localisé, puisqu'en dehors de quelques courants de transport — des mines chinoises, bientôt des mines australiennes, vers les usines métallurgiques japonaises, ou des mines chiliennes et algériennes vers les usines de Philadelphie — la presque totalité du mouvement est à destination des vieux pays métallurgiques d'Europe : l'Angleterre, qui importe 9 millions de t. ; la Belgique, le Luxembourg et la Hollande, ensemble 12 millions de t. ; l'Allemagne, 17 millions de t. Pareillement, le marché est récent ; il a suivi la progression rapide de la fonte dont la production a passé de 800 000 t. au début du XIX^e siècle à 80 millions de t. depuis la guerre. Enfin, il obéit à des lois particulières. Les autres métaux, le cuivre, le plomb, l'étain, dont la production est très limitée, font l'objet de transactions à terme sur les bourses mondiales ; les minerais d'où ils dérivent sont des concentrés aux teneurs peu variables, obtenus au siège même de l'extraction et qui se vendent d'après les données fixes d'une formule mathématique. La fonte, par contre, ne connaît d'autres limites à sa production que la construction de nouveaux fourneaux et s'obtient par le mélange direct des minerais les plus divers, chimiquement et physiquement. L'acier, sous toutes ses formes, se traite souvent à longue échéance ; il ne fait jamais l'objet de spéculations. On voit dès lors que le commerce du minerai de fer ressemble davantage au commerce du charbon qu'à celui des autres minerais métalliques. Comme la houille, le minerai de fer se vend suivant des échelles variables, d'après les teneurs du métal, de la silice, du phosphore. Et, pour sa vente, comme pour celle du charbon, le courtage est une nécessité, parce que le haut fourneau, anglais ou allemand, ignore à la fois quelle mine, française, espagnole ou algérienne, lui fournira la qualité désirée, et s'il trouvera dans une seule mine tout le tonnage dont il a besoin.

1. Paris, Armand Colin, 1922 ; in-16, vi-198 p., 18 cartes et 3 graphiques. Se reporter au chapitre VII, *Les marchés du fer*, p. 150 et suiv., et à l'utile croquis de la p. 157, *Le commerce du minerai de fer en Europe*.

* * *

Les services du courtier s'imposèrent définitivement aux acheteurs de minerai lorsque la découverte de Bessemer inaugura le règne de l'acier. On sait que cette fabrication exigeait des minerais de haute teneur et très purs. Le sol de l'Angleterre en était presque totalement dépourvu ; de toute nécessité, il fallait recourir aux minerais espagnols (de la région de Bilbao principalement) et aux minerais algériens (en premier lieu du Mokta-el-Hadid). En France, les propriétaires d'aciéries cherchèrent à se rendre acquéreurs de gisements de fer. On vit un grand ingénieur, Paulin Talabot, contrôler une aciérie dans le Centre, les mines de Mokta-el-Hadid en Algérie et même les lignes de transport, la Cie Transatlantique et le Chemin de fer du P.-L.-M. C'était une intégration complète. En Angleterre, par suite de l'éloignement, le problème fut résolu différemment. Les courtiers, anglais ou espagnols, dirigèrent, de Londres, les achats en Espagne et en Algérie, affrétèrent et fournirent aux hauts fourneaux, à prix fixe et sans risques, les minerais de qualité invariable dont ils avaient besoin. Ce n'est que très rarement qu'ils possédèrent ou contrôlèrent des navires ou des mines. Venus les premiers sur les marchés du minerai de fer, ces grands marchands dominèrent la situation en Angleterre et même à l'étranger tant que la fonte Bessemer conserva sa suprématie. Actuellement encore, les plus belles sortes d'Algérie et d'Espagne se trafiquent par leur intermédiaire. Cependant, dès la fin du XIX^e siècle, leur influence commença à décliner par suite de l'épuisement des belles qualités du *Bilbao*, par suite surtout de l'adoption, en métallurgie, d'un nouveau procédé, le procédé de Thomas et Gilchrist, qui permettait d'adopter pour les lits de fusion les minerais phosphoreux jusqu'alors méprisés.

La découverte anglaise de la fonte Thomas, vendue par les inventeurs 25 livres sterling à un ingénieur belge, fut revendue aux maîtres de forges lorrains et rhénans avec un bénéfice considérable. Bien qu'ayant à pied d'œuvre, dans le Cleveland notamment, un minerai comparable à la minette lorraine, fondement de la fonte basique, l'Angleterre se désintéressa au début du procédé trouvé par ses fils : actuellement encore, elle a une prédilection certaine pour le procédé Bessemer ; elle demeure le pays de la fonte hématite et des fontes de luxe. Par contre, la Lorraine, par ses gisements de minerais de fer, la Westphalie, par ses charbonnages à coke, durent une prospérité foudroyante aux nouveaux brevets.

Seulement, si la France est la deuxième puissance du monde pour ses réserves en minerai de fer, l'Allemagne est sous ce rapport d'une pauvreté remarquable. Le traité de Francfort lui donnait bien un important tonnage en minette ; mais ce minerai, s'il est excessive-

ment fusible, n'a qu'une faible teneur. Il fallait donc, de toute nécessité, corser le lit de fusion par des qualités plus riches. Il fallait importer — et importer par le seul port du Rhin équipé à ce moment pour la manutention de la marchandise pondéreuse, Rotterdam. C'est alors, c'est ainsi qu'apparut sur le marché du minerai de fer le courtier armateur. Au début de la fabrication, les flottes hollandaises au service des courtiers anglais avaient trouvé, dans le transport du minerai, un fret rémunérateur pour leurs navires. L'armement hollandais concevait alors la circulation du minerai comme une opération analogue à celle qu'il réalisait tous les jours en transportant du grain ou du charbon. Mais bientôt, la concurrence se faisant plus âpre, bien que la demande augmentât tous les ans, les armateurs hollandais devinrent courtiers. Ils achetèrent aux mines, en Espagne, en Algérie, en Suède, pour revendre directement aux hauts fourneaux de Westphalie, sans passer par l'intermédiaire des maisons de Londres. Finalement, pour assurer un fret fixe et permanent à leur flotte, de même qu'ils avaient acheté des cultures coloniales et des charbonnages, ils achetèrent ou contrôlèrent des mines en Normandie, en Espagne, au Maroc, en Algérie, en Suède. Et ils tinrent toutes les qualités de minerai demandées par la métallurgie allemande.

Cette nouvelle formule du marchand courtier nécessitait des capitaux toujours plus considérables. L'idée vint au courtier armateur de s'associer aux banques. Et, comme l'on vit des banques contrôler des métallurgies, on assiste actuellement à cette dernière évolution : le marchand de minerai, c'est maintenant le banquier.

* * *

L'histoire métallurgique de ces dernières années a révélé la prépondérance de l'acier Thomas, et l'excellence, pour cette fabrication, du mélange composé de minettes lorraines et de magnétites suédoises. C'est le lit de fusion-type. Or, jusqu'en 1928, l'exportation des minerais suédois était entravée par le gouvernement qui avait institué des *maxima* de sorties et surtout des tarifs ferroviaires prohibitifs de la circulation. De là, de nombreux procès entre le gouvernement et les exploitants, principalement le plus puissant d'entre eux, la *Trafikaktiebolaget Grängesberg Oxelösund (T. G. O.)*, placé sous le contrôle de la banque Krüger et Toll et dont les transports étaient affermés à l'armateur hollandais W. H. Muller. Après une grève de sept mois, désastreuse pour l'industrie minière, l'entente se fit entre les parties¹. Sans doute les ouvriers gagnèrent une augmentation importante de salaires ; mais tous les exploitants groupés sous le contrôle

1. Voir P. NICOU, *L'État suédois et les grandes sociétés minières* dans *Ann. des Mines*, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e livraisons de 1929.

de la T. G. O. forcèrent le gouvernement à abaisser les tarifs ferroviaires, à annuler les limites à l'exportation, enfin, à s'interdire toute exportation de ses mines domaniales en Laponie (autres que Mertainen) avant 1947. Jusqu'à cette date, la T. G. O. contrôle 90 p. 100 des minerais suédois dont les expéditions à l'étranger ont atteint près de 11 millions de t. en 1927 — 8 millions étant absorbées par la seule métallurgie allemande. Pratiquement, la T. G. O. dominerait la fabrication de la fonte Thomas en Rhénanie, si elle pouvait offrir en même temps les quantités équivalentes de minette ; aussi a-t-elle engagé des négociations avec le comptoir des minerais lorrains qui assure les ventes à l'exportation des principales mines de minette.

Préoccupée de garder sa situation sur le marché mondial, si l'État suédois venait à l'éliminer complètement des gisements lapons, et désireuse de s'assurer des réserves de minerais non phosphoreux répondant à la fabrication de la fonte hématite, la T. G. O. a cherché à étendre son activité dans d'autres domaines. Les anciennes relations avec l'armement hollandais pour le transport des magnétites suédoises, la hausse du franc qui fut fatale aux grandes maisons de Rotterdam, ont permis à la puissante société de Stockholm de reprendre à la maison W. H. Muller le contrôle qu'elle détenait sur les gisements qu'elle possédait en Algérie : l'Ouenza et bientôt le Bou-Kodra, le Zaccar, Timazi, Rar-el-Maden, ainsi que ses droits de recherches en Algérie et au Maroc, Sidi Marouf et Djebel Hadid. Ainsi s'est constituée l'*Hématit Aktiebolag*. Par ailleurs, la société s'est assurée tout le tonnage extrait de l'une des principales mines marocaines à Mèlilla et ses accords avec la firme W. H. Muller lui permettent de s'intéresser aux gisements espagnols et français que cette société a gardé en propre. Enfin la société a participé à la constitution d'une société qui trafique des riblons nécessaires à la fabrication toujours croissante de l'acier Martin. Pour la fonte hématite, pour la fonte de moulage, pour la fonte Thomas et même pour l'acier Martin, la banque Krüger et Toll est devenue le premier marchand de minerais sur l'ancien continent.

Son activité déborde même sur le nouveau. On sait l'importance des minerais chiliens pour la métallurgie américaine. Malgré la richesse des gisements des Grands Lacs, les usines de la région de Philadelphie sont forcées d'y renoncer par la faute des tarifs ferroviaires. Ils ont plus d'avantage à recevoir leurs approvisionnements d'Algérie, de France, du Chili. La voie d'eau est la route la plus ordinaire de la marchandise pondéreuse. En dehors des gisements de Tofo, appartenant à une société française, mais amodiés à la Bethlehem Steel Cy de Philadelphie, une récente décision du gouvernement chilien a attribué les gisements d'Algorobo à une société suédoise, dont Krüger et Toll ont acquis la majorité des actions. Ces gisements, situés à 75 km. du

port de Huasco, contiennent des minerais plus riches que les magnétites suédoises, mais moins phosphoreux. Les réserves certaines dépassent 300 millions de t. Ces gites sont de première importance pour l'industrie américaine.

Sur les chiffres de ces dernières années, susceptibles d'une augmentation rapide de 20 p. 100, la T. G. O. contrôle près de 15 millions de t. de minerais de fer parmi les plus riches et les plus beaux, près de 8 millions de t. de fonte, soit 37 p. 100 des minerais qui sortent de leurs pays d'origine et 10 p. 100 de la fonte mondiale. Au petit courtier qui travaille dans son office dans la cité de Londres, à l'armateur préoccupé du fret de ses navires ancrés dans les bassins de Rotterdam, a succédé la grande banque installée dans ses palais à Stockholm et dont les ramifications s'étendent sur toutes les métallurgies du monde.

J. LEVAINVILLE
(Paris.)

LE TRAVAIL QUI SE FAIT : REVUES GÉNÉRALES

L'ŒUVRE DES GRACQUES

Nos sources principales, pour l'étude de la période des Gracques sont, d'une part, des inscriptions contemporaines (loi agraire de 111, loi judiciaire), très précieuses, mais gravement mutilées, — d'autre part, des récits d'historiens souvent pittoresques et vivants (Plutarque, Appien), mais d'époque tardive. Les problèmes difficiles que ces textes soulèvent ont été soumis à nouvel examen par des travaux récents d'un grand intérêt.

La valeur historique d'Appien. — Appien — qui vécut dans la première moitié du II^e siècle de notre ère — est un historien négligent ; il travaille hâtivement, et ne vise qu'à l'effet. Mais les modernes sont d'accord pour reconnaître que, dans cette partie de son ouvrage qui traite des guerres civiles, il a suivi une source excellente. Deviner le nom de l'auteur qu'il a pillé est un jeu auquel s'exercent volontiers les philologues. Habituellement ils le cherchent parmi les écrivains du début de l'Empire ; M^r J. CARCOPINO incline à le dater plutôt de l'époque flavienne¹.

La critique du texte d'Appien a conduit à poser quelques problèmes de portée assez vaste. Par exemple, il est intéressant de se demander si les Gracques ont eu pour objet d'améliorer la condition de la population romaine seule ou bien s'ils ont considéré, d'une manière plus générale, l'intérêt de l'Italie. Or, Appien nous dit, à plusieurs reprises, que Tiberius Gracchus se proposait, par sa législation agraire, de remédier à la diminution du nombre des *Italiens*. Pareillement encore, il dira qu'un émule des Gracques, le tribun Saturninus, mécontenta la plèbe urbaine parce que sa loi agraire semblait trop favorable aux *Italiens*. M^r KONTCHALOVSKY, analysant ces textes, paraît avoir prouvé que, chez Appien, le terme d'*Italiens* désigne en réalité la plèbe rurale, par opposition à la plèbe urbaine². Cette étude diligente a eu le mérite d'écarter une cause de confusions graves. Il serait curieux de savoir si la source même d'Appien employait déjà fautivement le terme d'*Italiens* et si cette confusion entre Italiens et Romains était tendancieuse.

Il est donc imprudent de suivre aveuglément Appien, même lorsqu'il paraît offrir les meilleures garanties. Il est imprudent aussi, sans doute, d'attacher trop d'importance au fait qu'il semble ignorer un événement que d'autres sources nous rapportent. Au temps du tribunat de Tiberius, le roi de Pergame Attale mourut, léguant ses biens à Rome. Plusieurs historiens nous rapportent que Tiberius songea à répartir les trésors d'Attale entre les nouveaux colons auxquels il distribuait les terres italiennes, afin de leur fournir un capital d'exploitation. Appien n'en souffle mot, et M^r Carcopino

1. *Autour des Gracques, études critiques*. Paris, Belles-Lettres, 1928 ; in-8°, 305 p.

2. *Recherches sur l'histoire du mouvement agraire des Gracques* dans *Revue Historique*, t. CLIII, 1926, p. 161.

essaie de démontrer que la nouvelle de la mort d'Attale ne parvint à Rome qu'après la mort de Tiberius lui-même¹. Il nous paraît périlleux de tirer du silence d'Appien une conséquence si grave.

L'étude des sources qui nous renseignent sur la période des Gracques a donné matière à un livre assez confus de M^r TÄGER². L'auteur s'efforce de discerner, parmi les traditions relatives à Tiberius Gracchus, celles qui s'inspirent des passions populaires et celles que les *optimates* ont répandues. Le texte de Plutarque, en particulier, combinerait des récits de tendances opposées. Cette étude, toute formelle, demeure très conjecturale.

* * *

La commission des triumvirs agraires. — Pour l'application de sa loi, Tiberius avait fait élire une commission triumvirale, disposant de pouvoirs judiciaires ; elle devait faire l'inventaire du domaine public, dispersé à travers toute l'Italie, le borner, le lotir. Même après la mort de Tiberius, les travaux de cette commission, dont les membres furent renouvelés peu à peu, se poursuivirent. Les triumvirs ne disparurent que quelques années après la mort du second des Gracques.

M^r CICHORIUS³ a publié, il y a quelques années, un fragment d'inscription africaine qui nous fait connaître quelle était, à la veille de sa disparition — peu avant la mort de Papirius Carbo (119) — la composition de la commission. Il a pris texte de cette découverte pour dresser le tableau des renouvellements successifs que le personnel de la commission avait subis depuis l'origine.

M^r Carcopino⁴ a consacré une très importante étude à l'histoire de ces triumvirs. Il paraît avoir démontré qu'ils n'exerçaient pas leurs fonctions simultanément, mais alternativement, par un roulement annuel. C'est ce que dit expressément Appien, dont le texte jusqu'ici n'avait pas été interprété avec assez de rigueur. M^r Carcopino a tiré toutes les conséquences de sa découverte. Il a dressé le tableau d'alternance des fonctions triumvirales depuis 133 jusqu'à 120, date qu'il assigne à l'inscription d'Afrique étudiée par M^r Cichorius. Il a pu ainsi dater les cippes de bornage qui témoignent des opérations de la commission et il a pu suivre le progrès de ses travaux. Accessoirement, il a précisé plusieurs points de chronologie : il a donné, en particulier, de fortes raisons de penser qu'en l'année 125, contrairement à l'opinion courante, Caius Gracchus était déjà de retour en Italie, et non plus retenu sous les ordres du gouverneur de Sardaigne ; et il a établi que le triumvir félon, dont le rapport conclut en 121 à la suppression de la colonie de Carthage, était Papirius Carbo. Ce mémoire fait donc faire un grand progrès à notre connaissance du temps des Gracques ; il apporte, de plus, une contribution intéressante à l'étude du droit public, puisqu'il précise le mode de fonctionnement de certaines magistratures collégiales.

De l'avis de M^r Carcopino, la commission aurait été élue sans limite de

1. Ouv. cité, p. 33 et suiv.

2. *Tiberius Gracchus. Untersuchungen zur römischen Geschichte und Quellenkunde.* Stuttgart, Kohlhammer, 1928 ; in-8°, 152 p.

3. *Römische Studien.* Leipzig-Berlin, 1922 ; in-8°, p. 113. Toutefois M^r Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. VII, p. 65, n. 5, considère la théorie de Cichorius comme ingénieuse, mais peu solide.

4. Ouv. cité, p. 2 et suiv.

temps ; elle aurait été complétée par une élection nouvelle après chaque décès ; elle ne devait disparaître que lorsqu'elle aurait terminé son œuvre. A l'appui de cette opinion, M^r Carcopino indique que Tite-Live mentionne à plusieurs reprises des commissions de triumvirs, élues en particulier en vue de la fondation de colonies, sans préciser pour quelle durée. Il nous paraît difficile pourtant d'admettre qu'un terme n'ait pas été fixé ; pour sa commission de décemvirs agraires, Rullus, en 64, prévint une période d'activité de cinq ans ; du silence de Tite-Live au sujet de la durée de certaines commissions triumvirales, il vaut mieux peut-être ne rien conclure. On pourrait supposer, par exemple, que la loi agraire de Caius Gracchus, en 123, renouvelait les pouvoirs de la commission qui seraient alors venus à expiration. Mais enfin, s'il paraît probable que les triumvirs créés par Tiberius ont été soumis à quelque formalité de confirmation périodique, il faut accorder à M^r Carcopino que notre tradition n'en conserve aucune trace.

L'étude de M^r Carcopino sur le fonctionnement de la commission agraire de 133 à 120 a été utilisée par M^r JEAN BAYET dans l'attachante étude qu'il a consacrée à ces Églogues de Virgile où il est question de la confiscation du domaine du poète, après Philippos. Selon M^r Bayet¹, les triumvirs agraires, chargés de la distribution des terres aux vétérans, auraient dirigé à tour de rôle les travaux du lotissement : Asinius Pollio aurait été triumvir en exercice durant l'année 41, Alfenus Varus en 40. Nous avons donc ici un nouvel exemple de cette curieuse procédure.

* * *

La portée de la loi agraire. — Il est habituellement admis que les triumvirs ont laissé aux occupants de l'*ager publicus* cette part de terres qui n'excédait pas les limites fixées par la nouvelle loi agraire aux occupations individuelles. M^r TERRUZZI introduit une distinction nouvelle². Il estime que l'occupant devait, dans tous les cas, justifier d'un titre, quand même il n'aurait pas empiété sur l'*ager publicus* au delà des limites légales. En d'autres termes, il distingue, sur l'*ager publicus*, des occupants *ex justa causa* et d'autres *sine justa causa*, et ces derniers auraient été tous évincés.

La théorie de M^r Terruzzi est tout à fait correcte en ce qui concerne les possesseurs italiens : leur présence sur l'*ager occupatorius* des Romains était illégale, à moins qu'un édit ne l'eût justifiée dans quelque cas particulier, et la menace de l'éviction pesa gravement sur eux tous. Mais l'occupation par des Romains, dans la limite que la loi fixait dès avant les Gracques, paraît avoir été légitime, même *sine justa causa*.

Assurément l'éviction des alliés dut paraître particulièrement injuste et cruelle, et les Gracques eux-mêmes furent obligés de reconnaître que le succès de leur œuvre exigeait que la cité romaine fût élargie. Mais ils ne furent pas suivis et Rome ne consentit à aucune concession. D'où la révolte des alliés,

1. *Virgile et les triumvirs agris dividendis* dans *Revue des études latines*, t. VI, 1928, p. 171.

2. *La legislazione agraria in Italia all'epoca dei Gracchi* dans *Rivista d'Italia*, 15 mai 1926 ; — *Studi sulla legislazione agraria di Roma, enigmai graccani e postgraccani* dans *Archivio jurídico*, t. XCVII, 1927, p. 1 ; — *Intorno all'applicazione della legge Sempronia agraria* dans *Athenaeum*, N. S., t. VI, 1928, p. 85.

la guerre « sociale ». L'œuvre considérable des triumvirs agraires est attestée soit par les cippes retrouvés en Italie, soit par les indications des *Libri regionum*, dont on doit à M^r E. PAIS une édition précieuse¹. Il est tout à fait instructif d'observer, avec M^r CARCOPINO², que les foyers de l'insurrection sont localisés précisément dans les régions où les triumvirs agraires avaient particulièrement sévi : en ce sens on peut dire que les causes de la guerre des alliés ne furent pas seulement politiques ou ethniques, mais aussi sociales.

* * *

L'œuvre de Caius Gracchus. — Il est très difficile, en raison des divergences de nos sources, d'établir une chronologie certaine des lois si nombreuses que Caius fit voter au cours de ses deux tribunats. Les discussions très approfondies de M^r CORRADI n'apportent pas encore à cet égard de résultat décisif³.

La fondation de la colonie de Carthage par Caius a donné lieu à d'importantes observations de M^r SAUMAGNE⁴, qui a reconnu, sous les limites actuelles, la trace des travaux d'arpentage exécutés au moment de cette fondation ; il est possible de les distinguer de ceux qui datent de la fondation augustéenne. Ces observations ont été corroborées et utilisées par M^r Carcopino⁵ et par M^r GSELL, qui consacre à l'œuvre de Caius en Afrique une grande partie du tome VII de son *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*⁶.

* * *

La liquidation de la réforme agraire. — Nous possédons, à ce sujet, un texte souvent discuté d'Appien (*Bell. Civ.*, I, 27) : selon cet auteur, une première loi permit aux bénéficiaires de la loi agraire de vendre leurs lots (ce que Tiberius leur avait interdit) ; une deuxième, due à « Borius » (nom qu'il faut corriger probablement en Thorius), suspendit les distributions de l'*ager publicus*, et, en compensation, — afin que la plèbe de Rome tirât quelque bénéfice du domaine public — établit un *vectigal* sur les occupants de ce domaine ; une troisième loi abolit le *vectigal* et ainsi, de la législation des Gracques, rien ne resta. — D'autre part, il nous a été conservé une loi agraire épigraphique, datée exactement de 111 : les savants discutent si cette loi est identique à la deuxième ou à la troisième loi d'Appien. — Enfin, à en croire une thèse récente de M^r FABRICIUS⁷, nous posséderions un fragment d'une loi agraire de l'an 109, texte qui aurait été indûment assigné à la fin de la période républicaine.

Étudions d'abord rapidement cette loi de 109. Il s'agit d'un texte conservé par les recueils d'arpenteurs, et qui nous est donné comme un fragment tantôt

1. *Storia della colonizzazione di Roma antica*. Rome, 1923 ; in-8°.

2. *Les lois agraires des Gracques et la guerre sociale* dans *Bulletin de l'Assoc. G. Budé*, janvier 1929.

3. *Gaio Gracco e le sue leggi* dans *Studi ital. di filologia classica*, t. V, 1927, p. 235-297, et t. VI, 1928, p. 55-88.

4. *Colonia Sulia Carthago* dans *Bulletin archéol. du Comité des travaux hist.*, 1924, p. 131.

5. *Autour de Gracques*, p. 283.

6. P. 61 et suiv.

7. *Über die lex Mamilia Roscia Peducaea Alliena Fabia* dans *Sitzungsberichte der Heidelb. Akad. d. Wiss. Philol. Hist. Klasse*, 1924.

d'une loi de César¹, tantôt d'une loi *Mamilia Roscia Peducaea Alliena Fabia*. M^r Fabricius estime que cette loi est due à C. Mamilius, dit Limetanus, tribun de 109, et à quatre de ses collègues, — qu'elle eut pour but d'organiser la limitation des propriétés privées, de soumettre les *latifundia* à l'obligation d'un cadastre, — et enfin que, en déléguant aux magistrats municipaux la juridiction en matière de controverses sur les limites, elle abolit en fait toute distinction entre les municipes de plein droit et les municipes de demi-citoyens. Ces conclusions nouvelles et graves ont été combattues par M^r E. G. HARDY² : selon ce savant, la *lex Mamilia* a pour objet essentiel, non pas de limiter les domaines assignés sur l'*ager publicus* depuis 133, mais bien de fonder des colonies nouvelles, et de préciser les règles qui présideront à la limitation pour l'avenir ; la juridiction déléguée aux magistrats municipaux n'a rien de commun avec celle des triumvirs agraires de la loi de 133 ; enfin, puisqu'il est impossible que l'on ait songé en 109 à créer des colonies en Italie, la *lex Mamilia* est probablement du temps de César (entre 59 et 52).

L'opinion de M^r Hardy nous paraît en plusieurs points inattaquable. Il est sûr que la loi *Mamilia* avait pour objet la création de colonies, l'organisation de municipes, préfectures, *fora*, *conciliabula*. La partie concernant les *limites* a seule survécu, parce qu'elle a seule conservé une valeur durable. Il n'apparaît nullement que la loi *Mamilia* reprenne ou complète l'œuvre des Gracques. Mais, d'autre part, nous n'accorderons pas à M^r Hardy que cette loi coloniale ne puisse dater de 109. C'est vers cette époque que se poursuivait dans l'Italie du Nord une œuvre immense de colonisation sur laquelle la tradition historique est muette : M^r PAIS a observé, par exemple, qu'en Ligurie, un grand nombre de centres, *castella* ou municipes, se fondèrent avant la guerre sociale³ ; « l'extension de la tribu Pollia, note également M^r DE SANCTIS⁴, dans la Gaule padane, nous fait connaître approximativement quels centres s'y formèrent, comme *fora* ou *conciliabula*, avant la guerre sociale. » Précisément, en cette année 109, le censeur Aemilius Scaurus fait tracer la route de Pise à Gênes et Dertone. C'est un hasard qui nous a conservé le nom de cette colonie de Dertone et la date même n'en est pas connue avec exactitude. Si la loi *Mamilia* date de 109, nous inclinons à penser qu'elle eut pour objet surtout de régulariser l'occupation de l'Italie du Nord.

Reprenons à présent l'étude des lois de liquidation qui nous sont connues par Appien. Depuis les études de Mommsen, nous étions accoutumés à considérer la loi épigraphique de 111 comme identique à la troisième loi d'Appien, celle qui abolit les *vectigalia*, et nous inclinions à dater la loi de Thorius, qui suspendit les assignations et créa les *vectigalia*, des environs de l'an 118. Mais en 1919, M^r NICCOLINI, dans un mémoire très bref⁵, déclara que la loi épigraphique de 111 était identique à la loi de Thorius : si la loi épigraphique parle bien de l'abolition des *vectigalia* qui pèsent sur les terres assignées, en revanche, elle maintient ou même augmente les *vectigalia* qui pèsent sur

1. M. CARY, *The land legislation of Julius Caesar's first consulship* dans *Journal of philology*, t. XXXV, 1920, p. 174.

2. *The lex Mamilia Roscia Peducaea Alliena Fabia* dans *Class. Philol.*, t. XIX, 1925, p. 185.

3. *Dalle guerre puniche a Cesare Augusto*, t. II, p. 611.

4. *Storia dei Romani*, t. IV, p. 425.

5. *Sp. Thorius tribuno pleb. e la lex agraria a del 111 a. c.* dans *Rendiconti dell'Accad. dei Lincei*, t. XXVIII, 1919, p. 189.

l'*ager publicus*. M^r SAUMAGNE a été plus loin¹. Comme la loi épigraphique est très mutilée, les restitutions sont douteuses : au prix de l'insertion d'une négation, il était facile de faire dire au passage concernant les *vectigalia* des terres assignées le contraire de ce qu'on y avait lu d'abord ; et ainsi M^r Saumagne pense avoir démontré que les terres assignées sont demeurées elles aussi frappées d'un *vectigal*. M^r Terruzzi ne va pas aussi loin que M^r Saumagne, dont il ne paraît pas avoir connu l'étude, et se contente de dire avec M^r Niccolini que la loi épigraphique est identique à la *lex Thoria* et que la liquidation définitive de la réforme agraire n'eut lieu qu'en 108².

M^r Carcopino a adopté les thèses de M^{rs} Niccolini, Saumagne, Fabricius et les a réunies dans un système rigoureux³. La deuxième loi d'Appien est identique à la loi épigraphique de 111, la troisième loi à la loi Mamilia de 109.

Je ne me rallierai pas à cette opinion. Ce n'est point par suite d'une « singulière erreur d'optique », comme dit M^r Terruzzi, que les savants avaient lu dans la loi de 111 la suspension des *vectigalia*. Cette loi est certainement une loi d'abandon des droits de l'État : il semble bien qu'elle autorise même sur les terres d'État une nouvelle occupation gratuite de trente jugères, non comprise dans la limite des occupations déjà permises par les Gracques ; elle prévoit la vente d'une partie de l'*ager publicus*. Assurément elle n'abolit pas d'emblée tous les *vectigalia* ; au contraire, elle les régularise. Mais certainement, lorsqu'Appien déclare que dès ce temps une loi a aboli tous les *vectigalia*, il a commis une confusion ; une telle loi eût équivalu à l'abandon pur et simple de tout le domaine de l'État. Il s'agit seulement de l'abolition de ceux des *vectigalia* qui avaient été récemment créés et qui, probablement, marquaient un effort intéressant pour améliorer le rendement du domaine public.

Enfin nous n'apercevons aucune raison pour identifier la loi Mamilia à la troisième loi d'Appien ; M^r Fabricius lui-même n'accepte pas cette identification.

Nous inclinons donc à penser que la chronologie des lois de liquidation est la suivante : — entre 122 et 120, permission de vendre les lots ; — vers 119, abolition de la commission agraire et organisation d'une perception nouvelle de *vectigalia* (loi de Thorius) ; — en 111, abolition de ces *vectigalia* (loi agraire épigraphique).

* * *

La loi judiciaire épigraphique. — Au revers de la loi épigraphique de 111 est gravé le texte d'une loi judiciaire, qui réserve aux chevaliers le jugement des procès en matière de concussion. Cette loi, empreinte d'un sentiment de très vive défiance à l'égard des sénateurs, fut d'abord attribuée à Servilius Glaucia et datée de la fin du 11^e siècle ; mais l'on s'accorde, depuis Mommsen, à l'identifier à une *loi Acilia*, votée sous le tribunat de Caius

1. Sur la loi agraire de 111. Essai de restitution des lignes 19 et 20 dans *Revue de philologie*, 1927, p. 50.

2. En dernier lieu, art. cité dans *Athenaeum*, N. S., t. VI, 1928, p. 85.

3. Ouv. cité, p. 229 et suiv. Voir p. 266, n. 1 : « Les trois lois liquidatrices d'Appien sont donc : 1^o celle de M. Baebius en 119 ; 2^o celle de Sp. Thorius en 111 (*lex agraria*) ; 3^o celle de Mamilius et de ses collègues en 109. »

Gracchus. M^r Carcopino revient à l'opinion que Mommsen semblait avoir ruinée¹.

L'argument nouveau qui paraît décisif à M^r Carcopino ne nous a point persuadé. Nous savons que la loi Servilia a introduit dans la procédure la *comperendinatio*, c'est-à-dire, avec certaines modalités, la possibilité de renvoyer l'affaire à une autre séance ; comme un passage très clair de la loi judiciaire épigraphique permet aux juges de renvoyer l'affaire pour supplément d'enquête, M^r Carcopino conclut qu'elle est nécessairement identique à la loi Servilia. Sans vouloir entrer ici dans le détail de la discussion, nous croyons nécessaire de distinguer l'*ampliatio*, qui est le fait du juge demandant un supplément d'information, — et la *comperendinatio*, qui est le fait des parties, et spécialement de l'accusateur, demandant une prolongation des plaidoiries. La loi Acilia autorisait certainement l'*ampliatio* et permettait aux juges de différer la condamnation. La loi Servilia autorisait probablement aussi l'*ampliatio*, mais, en tout cas, introduisait pour la première fois la *comperendinatio*. Dans la partie conservée de la loi épigraphique, il est question d'une réglementation de l'*ampliatio*, il n'est pas question de la *comperendinatio*.

D'autre part, si la loi judiciaire a été gravée au revers de la loi agraire de 111, — et, selon M^r Carcopino, dès 109, — c'est que la loi agraire mort-née aurait été aussitôt abolie. Telle est l'opinion de M^r Carcopino, que nous hésitons à partager pour les raisons que nous avons dites. — Enfin Mommsen estime, après étude paléographique, que la loi judiciaire a été gravée sur le bronze avant la loi agraire. — Si donc la loi de 111 est la charte définitive des terres assignées par les triumvirs et de l'*ager publicus* lui-même, il faut que la loi judiciaire soit de date antérieure et que cette partie de l'œuvre des Gracques ait été abolie avant 111. Reconnaissons cependant l'obscurité de la cause et sachons gré à M^r Carcopino d'avoir rouvert la discussion ; si nous étions juges, nous demanderions une *ampliatio* et nous ordonnerions d'abord un nouvel examen de la plaque de bronze elle-même.

* * *

Ager publicus. — Mommsen faisait remonter à Caius Gracchus l'origine de la théorie selon laquelle tout le sol provincial est considéré comme une propriété de l'État romain. Que de fois n'a-t-on pas répété à ce sujet l'expression frappante de Cicéron : *praedia populi romani* (*De leg. agr.*, III, 15) ? M^r TENNEY FRANK² a examiné de nouveau vers quelle époque a apparu cette théorie qui considère la cité comme propriétaire du sol provincial. Il établit qu'elle ne date pas de la République. L'expression citée de Cicéron ne concerne que l'*ager publicus*, mais ce domaine public est bien loin d'englober tout le sol provincial : il ne comprend point, par exemple, les terres décumanes en Sicile ou les domaines de la couronne (distincts des domaines privés des princes) en Orient. Auguste achètera les terres sur lesquelles il fondera des colonies. A vrai dire, Sylla et César professent déjà que la conquête confère la propriété, mais les juristes ne mettront cette théorie en forme qu'après Claude.

1. Ouv. cité, p. 211 et suiv.

2. *Dominium in solo provinciali and ager publicus* dans *Journ. of rom. studies*, t. XVII, 1927, p. 141.

L'exemple de l'Égypte, qui, à l'époque ptolémaïque, connaissait à peine la propriété individuelle, fut sans doute déterminant. M^r Tenney Frank exprime aussi l'opinion que l'obligation de cantonner les tribus nomades en Afrique a pu contribuer à faire naître la théorie de la propriété d'État.

Signalons enfin une étude de M^r SAUMAGNE, qui élucide très heureusement une curieuse formule des *Libri regionum*¹. A la suite de la description du régime agraire d'une commune, les *libri* ajoutent fréquemment : *Iter populo debetur*. M^r Saumagne établit que, dans les assignations urbaines, tantôt le système des rues est fixé avant toute distribution et dans ce cas appartient à la communauté, — tantôt cette précaution est négligée et les chemins sont créés par une série de servitudes sur les fonds privés. C'est à ce deuxième cas que s'applique la formule *iter populo debetur*. M^r Saumagne indique que le système de la voirie de la ville de Rome elle-même devait être, au point de vue juridique, une sorte de monstre, avant l'intervention de César.

* * *

Le régime agraire à Rome et dans l'Orient hellénistique. —

Les influences hellénistiques sur la pensée des Gracques ont été parfois dégagées. On a pu montrer, par exemple, que la loi frumentaire de Caius est singulièrement parente d'une loi de Samos.

Ne quittons pas l'étude du temps des Gracques sans essayer d'apporter nous-même une contribution à l'interprétation de textes si délicats. Nous lisons dans la loi agraire de 111, après un passage mutilé : *tantidem pro patrito redemptum habeant p[ro] p[atrito] subsignent*². Il faut entendre, selon Mommsen, que l'on a procédé à des échanges de terres, et que des biens héréditaires (*ager patritus*) ont été pris par l'État qui, en échange, a cédé des terres du domaine : il est permis de les donner à l'État en gage (*subsignare*) comme s'il s'agissait de véritables biens héréditaires. Nous pensons qu'il s'agit plutôt de terres publiques affermées par bail héréditaire. C'est bien par ce sens de bail héréditaire que s'expliquent le mieux les expressions *ob avitum et patritum* d'une tablette de Pompéi³, et l'expression *in avitum* d'une inscription de Ferentinum⁴. Mais surtout nous voulons rapprocher de ce texte un des articles du fameux édit d'amnistie publié par Ptolémée Evergète II en 118 av. J.-C.⁵. Il y est question (l. 12-13) des revenus τῶν μεμισθωμένων εἰς τὸ πατρικὸν [ἐπὲ]ρ ὧν δ[ι:]εγγύ(η)μα ὑπάργει, de terres affermées par bail héréditaire et pour lesquelles il a été fourni caution. Pareillement le texte de la loi agraire de Rome fait mention de terres affermées par bail héréditaire (*pro patrito redemptum*), pour lesquelles il faut fournir caution au trésor (*subsignare*). L'analogie des institutions et des termes juridiques eux-mêmes nous paraît attester ici une influence certaine du droit hellénistique sur Rome.

A. FIGANIOL

(Strasbourg.)

1. Dans *Revue de philologie*, 1928, p. 320.

2. L. 28. Voir MOMMSEN, *Gesammelte Schriften*, t. I, p. 114.

3. C. I. L., IV, Suppl. 1, n. 3340, CXXXVIII. Voir MOMMSEN, *ouv. cité*, t. III, p. 256.

4. C. I. L., X, 5853. DESSAU, 6271. — Sur ce texte, L. MITTEIS, *Zur Geschichte der Erbpacht im Altertum* dans *Kgl. Sächs. Gesellschaft, Abhandl. der phil. hist. Klasse*, 1901, XX, p. 23, n. 1.

5. *Tebtunis Papyri*, éd. GRENFELL HUNT, SMYLY, t. I, n. 5. Londres, 1902.

LA VIE SCIENTIFIQUE

I. — LA DOCUMENTATION DE L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

LES PLANS PARCELLAIRES

6. LES PLANS PARCELLAIRES FRANÇAIS¹ : LE CAS DE LA SAVOIE ET DU COMTÉ DE NICE

L'histoire cadastrale des parties du territoire français qui, jusqu'à la Révolution française et, de nouveau, de 1814 ou 1815 à 1860, ont été comprises dans les domaines de la Maison de Savoie (départements de la Savoie et de la Haute-Savoie ; arrondissements de Nice et de Puget-Théniers dans celui des Alpes-Maritimes) présente des caractères tout particuliers. Dans le reste de la France, nous ne trouvons, avant 1789, que des plans isolés, d'origine seigneuriale ; ici, au contraire, apparaît, dès le XVIII^e siècle, un cadastre général, officiel et fiscal, avec levés parcellaires : exemple significatif de l'avance que, en matière de « despotisme éclairé », les petits ou moyens États ont souvent su prendre sur leurs grands voisins, empêtrés dans les routines d'une administration chaotique. « Cette monarchie de Savoie, » écrivait d'Argenson, « est de la proportion qu'il faut pour être bien gouvernée... Tout s'y ressent de la propreté qu'on voit dans les petits ménages...² »

Il convient d'étudier à part le cadastre savoyard et celui du comté de Nice.

Savoie. — Le cadastre savoyard est bien connu, grâce à un mémoire soigneux et précis de M^r MAX BRUCHET³. Je me bornerai à résumer ici les résultats essentiels de cet excellent travail, et à y renvoyer les érudits qui désireraient un supplément d'information.

Les lecteurs des *Confessions* n'ont pas oublié comment, en 1732, M^{me} de Warens fit inscrire Jean-Jacques parmi les « deux ou trois cents hommes, tant arpenteurs qu'écrivains », qui s'employaient alors à cadastrer le Duché. Imitée peut-être de l'œuvre entreprise dans le Milanais, depuis 1718, par l'Admi-

1. Voir *Annales*, 15 janvier 1929, p. 63 et suiv.

2. Cité par MAX BRUCHET, *L'abolition des droits seigneuriaux en Savoie*. Annecy, 1908 (*Collection de doc. inédits sur l'histoire économique de la Révolution française*), p. XIX. Sur les caractères du gouvernement piémontais, on aura profit à se reporter aux pages vigoureuses de M^r Bruchet.

3. *Notice sur l'ancien cadastre de la Savoie* dans *Revue savoisiennne* 1896. Voir aussi F. VERMALE, *Les classes rurales en Savoie au XVIII^e siècle*. Paris, 1911, p. 160 et suiv.

nistration autrichienne¹, l'opération, en Savoie, fut vivement menée. Les lettres patentes qui l'ordonnèrent sont du 9 avril 1728 ; en 1733, presque tout était terminé² ; et, le 15 septembre 1738, le célèbre édit qui astreignait les privilégiés au paiement de la taille pour les biens acquis depuis 1584 (s'il s'agissait de nobles) ou 1620 (pour les terres d'Église) venait réaliser enfin la « péréquation » fiscale, véritable raison d'être, dès l'origine, de ce rude effort.

Les plans, au 1 : 2 372, sont aujourd'hui conservés, en deux exemplaires chacun (original et copie authentique), aux Archives départementales, soit de la Savoie, soit de la Haute-Savoie ; il y a quelques lacunes, mais de très faible importance. De plus, en principe — mais non toujours en fait, — chaque commune possède une copie de son plan. Tel est l'apport des arpenteurs « qu'on appelait géomètres ». Quant « aux écrivains qu'on appelait secrétaires », pour parler comme Rousseau, qui fut l'un d'eux, nous leur devons l'établissement de tout un jeu de documents, qui constituent, pour l'interprétation des levés, des instruments de travail infiniment précieux, en même temps qu'ils fournissent sur l'histoire des impôts et celle des fortunes une masse de renseignements d'une exceptionnelle richesse. Ceux qui enregistrent l'état des choses, tel qu'il se présentait au moment de l'exécution du travail, sont répartis entre les archives des départements, qui en ont la plus grande part, et celles des communes. D'autres — *Livre Journalier* et *Livre Transport*, — destinés à la mise à jour des mutations, sont restés aux mains des administrations municipales.

A l'œuvre piémontaise s'est superposée, en Savoie, celle des administrations françaises. Le Premier Empire, d'abord, étendit aux départements du Mont-Blanc et du Léman sa grande entreprise de cadastration ; quelques communes, dans l'un et l'autre, furent levées ; les plans et autres documents datant de cette opération sont aujourd'hui conservés aux Directions des Contributions directes de Chambéry et d'Annecy. Vint, en 1860, l'annexion définitive. Dès l'année suivante, le Ministère des Finances se préoccupa de doter la Savoie d'un cadastre du modèle français. Mais le travail ne progressa que lentement ; il n'est pas, aujourd'hui, tout à fait achevé.

Les brèves indications qui précèdent suffiront, je pense, à faire ressortir les conditions extrêmement favorables où une documentation cadastrale hors de pair place l'histoire agraire savoyarde. Suivre, cartes et matrices à la main, en trois étapes successives — 1728 à 1733, régime napoléonien, deuxième moitié du XIX^e siècle³, — les transformations des terroirs et les vicissitudes de la propriété foncière, l'aubaine est déjà assez belle. Pourtant les quelques communes de la Savoie qui nous l'offrent ne sont point les seules, en France, à ouvrir la voie à de pareils rapprochements ; l'usage des plans seigneuriaux permet, en d'autres régions, des comparaisons parfois plus étendues encore. Mais pouvoir, pour la première partie du XVIII^e siècle, embrasser d'ensemble l'image agraire d'un pays, au lieu de ne disposer, comme à l'ordinaire, que de documents capricieusement répartis sur une vaste étendue où les parties qui échappent à l'exploration forment autant de taches blanches, voilà la fortune

1. Voir l'article *Catasto* par G. DE GIULI dans *Il digesto italiano*, t. VII, 1, p. 552 et 553.

2. L'opération ne fut achevée qu'en 1760 pour les bailliages de Ternier et Gaillard. Pour les terres le long du Rhône cédées par la France en 1760, le cadastre fut exécuté de 1760 à 1764.

3. Sans compter le cadastre par natures de cultures, de l'an XII : voir ci-dessous, p. 393.

vraiment rare. Il faut souhaiter que tant de richesses ne demeurent pas trop longtemps inexploitées.

Comté de Nice. — Les faits, ici, sont beaucoup plus obscurs et, par suite de la dispersion des archives — dont une grande partie est encore conservée à Turin — beaucoup plus difficiles à connaître. Je n'aurai guère qu'à signaler des incertitudes¹.

De très bonne heure le gouvernement des ducs de Savoie se préoccupa de faire cadastrer et lever ses possessions niçoises. Un dossier, à Turin, renferme des « mémoires » de 1697 « relatifs au nouvel arpentement qui doit se faire dans le Comté de Nice »². D'autres pièces concernant cet objet sont de 1702.³ A la même année remonte, sans doute, un précieux état qui donne, communauté par communauté, avec la superficie des terroirs, des renseignements circonstanciés sur les cultures⁴. Enfin, c'est de 1702 encore, pour une large part, ainsi que des années environnantes, que datent les livres cadastraux — *catasti, libri di consegna del registro* — qui sont conservés aujourd'hui, en grand nombre, dans les archives communales. Mais les plans ? On a peine à admettre que ce cadastre perfectionné n'ait point comporté, comme ceux de la Savoie et du Piémont⁵, l'établissement de levés. Pourtant, ni les Archives Départementales, ni, semble-t-il, celles des communes, ne conservent aucun document cartographique de cette origine. Resterait à fouiller la section des plans de l'*Archivio di Stato* turinois. L'exploration n'a pas encore été faite.

La suite de l'histoire cadastrale niçoise reproduit, presque trait pour trait, celle de la Savoie : fragment de cadastre napoléonien (les Archives Départementales possèdent, pour une quinzaine de communes, des plans parcellaires, plus ou moins complets, provenant de cette opération) ; confection, à partir de 1867, d'un cadastre nouveau qui, dans les Alpes-Maritimes, plus heureuses en cela que les autres départements annexés, semble avoir été assez rapidement achevé.

7. EN FRANCE, DE LA RÉVOLUTION A L'EMPIRE : LES PREMIÈRES TENTATIVES DE CADASTRE FISCAL⁶.

La réforme de l'impôt était une des raisons d'être de la Révolution ; pour l'asseoir, sur le sol, d'une façon enfin à peu près équitable, des levés topographiques étaient indispensables. Tout le monde en avait le sentiment et l'on sait avec quelle ardeur Babeuf, par exemple, dès 1789, réclamait des pouvoirs publics la mise en chantier de cette vaste entreprise. A la Constituante, un autre spécialiste, rompu, lui aussi, à la technique des terriers, le député

1. Je dois les renseignements qui vont suivre à l'extrême obligeance de M^r Robert Latouche, professeur à l'Université de Grenoble, précédemment archiviste des Alpes-Maritimes, et de M^r Imbert, archiviste actuel.

2. Mazzo, 9^o, n^o 5.

3. Mazzi, 10^o et 11^o.

4. Mazzo, 11^o, n^o 6 : *Ristretto della misura et estimo del Contado di Nizza*.

5. Pour le Piémont, voir *Digesto italiano*, t. VII, 1, p. 552.

6. Le moins incomplet des historiques pour la période révolutionnaire est celui de BOICHOZ, *Histoire de la contribution foncière et du cadastre en France*. Paris, 1846. Voir aussi F.-H.-NOIZET, *Du cadastre*, 2^e édition, 1863 et MINISTÈRE DES FINANCES, DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, *Notions élémentaires sur les impôts directs*. Novembre 1922, p. 37.

Aubry-Dubochet, ancien « ingénieur-féodiste » et « commissaire-réformateur aux droits seigneuriaux », fit campagne pour l'établissement d'un cadastre avec plans ; le projet détaillé qu'il présenta à l'Assemblée, le 23 septembre 1790, eut les honneurs de l'impression¹ ; mais il ne fut jamais discuté. L'œuvre était de longue haleine et particulièrement difficile à mener à bien au milieu d'une refonte générale de toutes les administrations. Lorsque la contribution foncière eut été définitivement établie, par la loi du 23 novembre 1790, force fut bien de se contenter, pour la percevoir, de documents écrits, états de section et matrices².

On ne perdait point, cependant, tout espoir de faire mieux. La loi du 28 août 1791 (art. 21 et 22) prescrivit aux directoires des départements de faire exécuter le plan des communes où les demandes en réduction, formées par les contribuables et rejetées par le conseil général de la commune, excéderaient le tiers du montant du rôle ; en même temps elle autorisait ces corps administratifs à pourvoir à l'établissement des plans, en l'absence même de toute demande de réduction, pour peu que les communes intéressées en exprimassent le vœu. Le 23 septembre suivant, une nouvelle loi, dans le dessein exprès de « diriger » ces levés isolés « vers la confection d'un cadastre général », posa quelques règles techniques sommaires. Mais les voies et moyens budgétaires ? Aucun des deux textes n'en soufflait mot. Sans doute fallait-il entendre que les communes solderaient la note. Pendant deux ans encore, ou environ, on continua de discuter le problème. Un ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Gaspard de Prony, avait été nommé directeur général du cadastre ; après avoir pris l'avis de l'Académie des Sciences, il soumit à la Législative, le 21 mai 1792, une *Instruction sur la levée des plans*. La Convention, à son tour, réglant, par le décret du 21 mars 1793, les contributions de l'année courante, réclama à son comité des finances « le plan d'organisation du cadastre général de toutes les terres et biens-fonds de la République ». Mais pour un effort d'ensemble, les ressources manquaient ; et l'exécution même des plans, pris à part, était rendu difficile par l'absence — qui se prolongea jusqu'au mois d'août 1793 — d'un système de mesures capables d'assurer « l'uniformité du travail ». Aussi, le 10 juin 1793, une circulaire du ministre Clavière vint donner aux directoires des départements le conseil de « retarder », jusqu'à une nouvelle mesure législative, les opérations prévues par les lois d'août et septembre 1791³. S'était-il trouvé, dans l'intervalle, quelques communes pour mettre à profit l'onéreuse faculté qui leur était reconnue ? Je l'ignore. On peut, en tout cas, assurer qu'elles ne furent pas bien nombreuses.

Il reste, par contre, plus que des vestiges d'une entreprise postérieure, véritable prélude du grand cadastre parcellaire : le cadastre par natures de cultures, qui fut l'œuvre du Consulat⁴. Mettre en les mains du fisc les éléments

1. Voir *Archives Parlementaires*, t. XIX, p. 148 et XXI, p. 493.

2. Sur l'intérêt de ces documents pour l'histoire économique, en même temps que sur les difficultés de toute sorte que présente leur utilisation, voir GEORGES LEFEBVRE, *Les paysans du Nord pendant la Révolution française*. Lille, 1924, p. XVI-XVII. On sait que M^r Lefebvre en a tiré lui-même le plus beau parti.

3. COMMISSION DE RECHERCHE ET DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS A LA VIE ÉCONOMIQUE DE LA RÉVOLUTION. *Les contributions directes : instruction, recueil de textes et notes* (par CAMILLE BLOCH), 1914, n° 342. Ce texte a échappé à Boichoz et à Noizet.

4. Les textes relatifs à cette opération sont faciles à étudier ; ils ont été rassemblés par un chef de bureau du Ministère des Finances, J. B. OYON, dans un recueil intitulé

d'une juste évaluation des fortunes individuelles, la tâche était longue et coûteuse. Le gouvernement consulaire pensa qu'il y avait une autre besogne plus aisée à la fois et plus urgente ; impôt de répartition, la contribution foncière pesait très inégalement sur les différents départements ; une appréciation approximative de leur richesse devait permettre d'obtenir un meilleur équilibre des charges. Tel fut l'objet que se proposa l'arrêté du 12 brumaire an XI (3 novembre 1802). Dans un certain nombre de communes — deux au moins et huit au plus par arrondissement — il devait être procédé à l'arpentage des terres et à l'évaluation des revenus, non parcelle par parcelle, mais seulement par masses de terrain soumises chacune à une même nature de cultures ; les revenus des autres communes du département, et, par conséquent, la faculté contributive de celui-ci, dans son ensemble, seraient ensuite calculés par comparaison. Dix-huit cents communes, en tout, se trouvèrent finalement choisies. Plus tard (arrêté du 27 vendémiaire an XII — 20 octobre 1803), on décida d'étendre le travail à tout le territoire. Il ne s'agissait, à ce moment encore, que de péréquation entre les circonscriptions, jusqu'aux communes cette fois. Mais l'administration des finances eut ensuite l'idée d'utiliser ces plans sommaires pour faciliter la répartition individuelle, selon un procédé compliqué et sans doute médiocrement efficace, que cherchèrent à mettre en œuvre les circulaires des 29 octobre et 10 novembre 1805. Puis, en 1808, l'opération tout entière fut brusquement interrompue, au profit du cadastre parcellaire. Il ne semble pas qu'on en eût jamais retiré, fiscalement parlant, tous les avantages que ses inspireurs avaient escomptés. Du point de vue de la technique topographique, cependant, cette sorte de sondage préalable ne fut pas sans d'heureux résultats ; pour l'entreprendre, il avait fallu recruter et en partie instruire des géomètres ; ainsi, après une première préparation par la pratique des terriers, acheva de se former le corps excellent qui devait, plus tard, exécuter les levés du cadastre proprement dit.

Quelle fut, en fait, l'ampleur de l'opération et qu'en reste-t-il aujourd'hui ? L'état présent de nos connaissances ne permet pas de répondre avec beaucoup de précision ni à l'une ni à l'autre question. Nous savons, par des circulaires ministérielles, que le premier arpentement — celui qui devait porter, en tout, sur dix-huit cents communes — était terminé, le 30 vendémiaire an XII, dans neuf départements, en bonne voie dans onze autres. Ailleurs, au contraire, il avait fait « peu de progrès¹ ». Vers les débuts de l'an XIII, on estimait à deux mille neuf cents le nombre des communes qui avaient été levées². Je ne sais trop ce que sont devenus la plupart de ces plans. Certains, assurément, ont été conservés. M^r Max Bruchet en a signalé en Savoie. J'ai moi-même manié ceux qui sont aujourd'hui déposés aux Archives de la Vienne, au nombre de dix-neuf³. Leur échelle, relativement petite —

Collection des lois, décrets, instructions, circulaires et décisions relatifs au Cadastre de la France. Paris, 1804, 1805, 1806 ; 3 vol., in-8°.

1. OYON, t. II, p. 17 et 20. Les neuf départements étaient : Aisne, Indre-et-Loire, Jemmapes, Haute-Marne, Deux-Nèthes, Nord, Ourthe, Sarre, Tanaro ; cette énumération fait ressortir l'intérêt qu'il y aurait à suivre l'opération, hors des frontières actuelles de la France. Voir aussi *ibid.*, p. 87 ; si cette nouvelle circulaire n'indique comme achevés que le Tanaro et l'Ourthe, c'est qu'elle envisage à la fois l'arpentage et l'expertise. Le 23 vendémiaire an XIII (OYON, t. II, p. 205), l'« opération partielle » (relative aux dix-huit cents communes) n'était pas encore achevée dans tous les départements.

2. OYON, t. III, p. 5.

3. Série spéciale des plans, liasse E, nos 1 à 19. Voici la liste des communes : Bellefonds ;

ordinairement 1 : 5 000, parfois 1 : 10 000¹ — a permis de figurer chaque fois sur une feuille la commune tout entière. L'exécution est d'une remarquable élégance. Sans doute, ne reproduisant ni les limites de parcelles, ni même celles des différents quartiers ou chantiers, ils ne nous donnent des terroirs qu'une vue très sommaire. Leur objet est de renseigner sur la disposition et sur la proportion des cultures ; ne leur demandons pas autre chose. Mais l'image qu'ils présentent de cette répartition est admirablement précise et parlante ; dans les régions où les habitudes culturelles se sont, au cours du XIX^e siècle, profondément modifiées — tel dans la Vienne, le Montmorillonnais, — elle prêterait à des rapprochements du plus haut intérêt.

8. LES REVISIONS DU CADASTRE FRANÇAIS

Le cadastre, d'origine napoléonienne, n'était pas encore terminé que déjà il était jugé insuffisant. On y relevait des inexactitudes, incontestables, mais dont il ne faudrait pas exagérer le nombre ou l'importance ; on lui en voulait de ne pas avoir été établi de façon à posséder la valeur juridique d'un livre foncier ; surtout, considérant les mutations de propriété et les variations dans les modes d'exploitation qui, dans certaines régions, s'étaient produites en grand nombre, on l'accusait de ne plus donner des terroirs et de la matière imposable qu'un dessin ridiculement périmé. Pendant tout le cours du XIX^e siècle, depuis 1835 environ, et encore au moment même où j'écris, la « revision du cadastre » a été à l'ordre du jour. Une multitude de systèmes divers a été échafaudée, toute une littérature est sortie des presses ; des commissions ont été réunies, des lois votées ; et l'on a même abouti, en ordre dispersé, à un certain nombre de réalisations pratiques. Je m'en tiendrai ici aux résultats fondamentaux, laissant, bien entendu, de côté tout ce qui touche la technique financière².

Il faut distinguer quatre périodes : 1835-1850 ; 1850-1893 ; 1898-1914 ; depuis 1918.

De 1835 à 1850, en dehors de toute conception d'ensemble, tantôt sur l'initiative de l'administration, tantôt sur celle des communes et à leurs frais, un certain nombre de plans furent refaits : environ 1 900, dispersés sur tout le territoire.

La loi du 7 août 1850 régla la procédure, mais laissa les dépenses à la charge des communes, qui ne mirent pas beaucoup d'enthousiasme à les engager : on évalue à 395 le nombre de celles qui s'y hasardèrent.

Une impulsion plus vive fut donnée au mouvement par la loi du 17 mars

Chalais ; Champagné-Saint-Hilaire ; Chasseneuil ; Cheneché ; Gençay ; La Chapelle-Morthemer ; La Ferrière ; Limers ; Magné ; Mazeuil ; Mouterre ; Saint-Citroine ; Saint-Georges ; Saint-Germain ; Saint-Romain ; Saint-Ustre ; Targé ; Vellèches. On désigne ordinairement le cadastre de l'an XI sous le nom de cadastre « par masses de culture » ; par « natures de cultures » me semble moins ambigu.

1. 1 : 10 000 à Saint-Georges, 1 : 5 000 partout ailleurs ; cette dernière échelle avait été prescrite par l'instruction du 3 frimaire an XI (ORYON, t. I, p. 68).

2. Sur les tentatives antérieures à 1863, voir NOIZET, *ouv. cité*. Pour ce qui suit, on peut distinguer, dans une littérature à la fois abondante et inégale, les thèses de droit de H. OCHIER, *Le nouveau cadastre* (Poitiers), 1905 et R. MILLOT, *La réforme du cadastre au point de vue fiscal* (Dijon), 1906. Voir aussi un bref historique dans MINISTÈRE DES FINANCES, *Commission extraparlamentaire du cadastre, Procès-verbaux*, fasc. 1, 1891, p. 32 et suiv., et, naturellement, les divers manuels de législation financière.

1898, qui apportait aux budgets municipaux le secours de l'État et des départements. Désormais trois exemplaires du plan sont prévus ; l'original reste à la Direction départementale, une première copie va à la commune, une seconde, demeurée entre les mains de la Direction, doit être régulièrement tenue à jour¹. L'échelle, en principe, est de 1 : 1 000, sensiblement plus grande, par conséquent, que celle du cadastre primitif. Sous l'influence de cette loi, des réfections cadastrales assez importantes ont été exécutées, surtout dans le département du Nord, où l'œuvre, à vrai dire, avait débuté avant 1898.

Ce n'est point par une modification législative que se caractérise la dernière période. Elle tire son originalité propre de l'avènement de méthodes cartographiques nouvelles : procédés photographiques, en général, et, plus particulièrement, utilisation de la photographie aérienne, née, directement, des nécessités de la Grande Guerre. Grâce à ces perfectionnements, la réfection générale des plans, dont la nécessité est unanimement reconnue, pourra, sans doute, être poursuivie beaucoup moins lentement que par le passé : le travail, en effet, n'est pas seulement, en lui-même, plus rapide, il est aussi beaucoup moins coûteux : gain d'argent, qui aura pour résultat naturel un gain de temps. Mais, en pratique, ces belles promesses n'ont pas encore porté leurs fruits ; la crise financière de l'après-guerre a tout juste permis quelques expériences isolées, qui ont du moins abouti à mettre au point la technique.

Déjà, à propos des plans parcellaires d'ancien régime, j'ai eu l'occasion de faire observer que certains d'entre eux avaient été établis à la suite de remembrements, c'est-à-dire de redistributions générales des parcelles. Il en a été de même, et plus fréquemment, au cours des XIX^e et XX^e siècles². Non que le mouvement de remembrement ait jamais, en France, pris, à beaucoup près, la même extension que dans divers pays étrangers, l'Allemagne, par exemple ; de multiples obstacles, d'ordres proprement agraire, juridique ou social, en ont, dans notre pays, entravé la marche. Les opérations de cette nature, jusqu'à la dernière guerre, furent donc fort rares ; mais là où elles eurent lieu, en Meurthe-et-Moselle notamment, elles amenèrent, forcément, l'exécution de plans nouveaux. A cette lente transformation, la guerre parut d'abord devoir donner un essor jusque-là inconnu ; on put croire que, dans la zone dévastée, le bouleversement du terrain, l'effacement des vieux bornages allaient permettre une œuvre de reconstruction rationnelle, d'ailleurs facilitée par la loi du 4 mars 1919. En fait, les difficultés anciennes se sont souvent reproduites. Pourtant, dans certaines régions, — telles que la Meurthe-et-Moselle et surtout la partie du département de la Somme qui correspond au Santerre — des communes relativement nombreuses ont remanié leurs terroirs et, par suite, refait leur cadastre³. Plans seigneuriaux anciens — s'il en est, — plan

1. Voir dans la brochure du MINISTÈRE DES FINANCES, précitée, p. 392, n. 6, l'exposé des p. 41 et suiv.

2. Ici encore littérature abondante et médiocre. Voir, surtout A. DE FOVILLE, *Le morcellement*. Paris, 1885, et GUSTAVE NOIRET, *La dispersion des domaines ruraux et les réunions territoriales*. Poitiers, 1901 (thèse droit, Poitiers).

3. Voir, notamment, MICHEL AUGÉ-LARIBÉ, *L'agriculture pendant la guerre*. Paris et New-Haven, U. S. A., s. d. (*Histoire économique et sociale de la guerre. Série française*), p. 208-209 ; — A. ARSÈNE ALEXANDRE, *La vie agricole dans la Picardie depuis la guerre*. Paris, 1928, p. 31 et suiv. ; voir aussi, *Annales*, 15 janvier 1929, p. 101. On trouvera dans un rapport du préfet de la Somme (DÉPARTEMENT DE LA SOMME. *La reconstruction de la région libérée au 1^{er} avril 1922*) deux plans de Villers-Bretonneux, avant et après le remembrement.

cadastral primitif, plans cadastraux révisés, sans remembrement, plans après remembrement, autant d'images dont le déroulement fait passer sous les yeux de l'historien toutes les péripéties du film agraire.

9. LES GRANDES LIGNES DE L'ENQUÊTE FUTURE

Tient-on l'intérêt historique des plans parcellaires pour assuré ? On en conclura, sans nul doute, qu'une enquête sur les plans parcellaires français s'impose impérieusement. L'œuvre est trop vaste pour pouvoir être réalisée d'un trait. Elle ne pourra être accomplie que région par région. Je voudrais rassembler ici, en terminant, les principales questions auxquelles les enquêteurs — sociétés savantes, archivistes, bibliothécaires — devront, semble-t-il, s'efforcer de donner réponse. Pour simplifier, je supposerai que le cadre choisi soit un département.

1. Plans parcellaires antérieurs à 1791. — (Il va de soi qu'à chaque plan doit être joint l'indication des documents annexes : terriers, registres d'arpentement ou « marchement », etc.)

A) État des plans conservés aux Archives du département.

B) État des plans conservés dans les communes.

C) État des plans — s'il en est — conservés dans les diverses bibliothèques du département.

D) État des plans conservés dans d'autres Archives départementales (ou éventuellement d'autres bibliothèques) que celles du département envisagé.

(Sur ce point, évidemment, il sera toujours impossible d'être complet, mais certaines recherches s'imposent. C'est aux chefs-lieux des grandes seigneuries qu'étaient entreposés la plupart des terriers et des plans de celles-ci ; en conséquence, c'est dans les Archives du département où ce chef-lieu était situé qu'on aura chance, aujourd'hui, de les découvrir. Par exemple, le fonds de Saint-Étienne de Caen, aux Archives du Calvados, renferme de nombreux plans de l'Orne et de la Manche, celui de la châtellenie de La Roche-Guillebaud, aux Archives du Cher, des plans de l'Allier, celui du Collège des Jésuites de Limoges, aux Archives de la Vienne, des plans de la Creuse ; parmi les papiers des Dames de Saint-Cyr, qu'ont recueillis les Archives de Seine-et-Oise, on trouve un plan de La Flamengrie, dans l'Aisne, etc.¹)

E) État des plans conservés à Paris, notamment aux Archives Nationales (l'inventaire de la série N des Archives Nationales étant établi par département, la recherche régionale y sera aisée ; mais il convient de rappeler que

1. En dehors de ces cas, parfaitement normaux et prévisibles, de purs hasards, qui échappent au calcul, ont amené des exodes de plans ; j'en ai cité un exemple, dans les *Annales*, 15 janvier 1929, p. 70, à propos de ce plan de Langon (Gironde) qui s'est égaré aux Archives de Seine-et-Oise. En dépouillant les archives de leur département, afin d'en tirer les éléments d'un inventaire régional, les érudits feront bien de retenir, pour un appendice, ces documents « déracinés » : service à rendre à leurs confrères d'autres provinces. Je n'ose suggérer la constitution, à côté d'inventaires, de recueils de reproductions, donnant les terroirs types : rien ne serait plus utile. Mais quels frais ! Je profiterai du moins de l'occasion qui m'en est offerte pour signaler que, grâce à l'appui de la Caisse des Recherches et du Ministère de l'Agriculture, j'ai pu, personnellement, commencer à réunir quelques photographies, que je compte bien mettre un jour, de façon ou d'autre, à la disposition de tous les travailleurs.

cette série est loin de comprendre la totalité des plans ; ceux qui sont reliés avec des terriers, notamment, sont restés dans les autres fonds.)

2. Plans de la période révolutionnaire. — Restes du cadastre par natures de culture ; éventuellement plans qui auraient été établis en vertu des lois des 28 août et 23 septembre 1791.

3. Cadastre proprement dit. — Date de confection ; lieu de conservation (lorsqu'il existe un troisième exemplaire des plans) ; renseignements sur les méthodes de tracé (indication des natures de culture, des clôtures, etc.).

4. Révisions cadastrales. — Liste, datée, des communes qui ont été l'objet de ces revisions, avec ou sans remembrement.

Une suite de point d'interrogations : l'esquisse qu'on vient de lire — très incomplète et, je le crains, non exempte d'erreurs¹ — ne méritait pas d'autres conclusions. Aussi bien, en histoire économique, qu'il s'agisse de documentation ou de recherches de fond, la tâche aujourd'hui la plus pressée est sans doute de poser les problèmes. Renseigner, certes, mais aussi questionner, voilà les buts mêmes de nos enquêtes.

MARC BLOCH

1. En voici une, très grave et au sujet de laquelle je ne puis que plaider coupable. Contrairement à ce qui a été indiqué (*Annales*, 15 janvier, p. 64) l'état de section cadastral existe en deux exemplaires : l'un à la Direction départementale, l'autre à la commune. Cette bévue m'a été très aimablement signalée par un lecteur des *Annales*. Dire que j'accueillerai avec beaucoup de reconnaissance toutes les rectifications qu'on voudra bien me suggérer, rendrait mal ma pensée ; je les sollicite. — A propos de l'inventaire de la série N, des Archives Nationales (*ibid.*, p. 67), j'aurais dû noter qu'il signale également certains des plans conservés dans les autres séries, notamment dans la série T (séquestre), fort riche à ce point de vue comme à tant d'autres.

LA VIE ÉCONOMIQUE DANS LA RUSSIE RÉVOLUTIONNAIRE SOURCES ET INSTRUMENTS DE TRAVAIL

La documentation sur la vie économique de la Russie depuis la révolution est extrêmement considérable et dispersée dans des centaines de publications, périodiques ou non. La bibliographie complète n'en a pas été dressée. Des essais ont cependant été faits pour permettre à toutes les personnes qui s'intéressent aux questions économiques — et elles sont légion en Russie, étant donné le rôle que joue l'économie dans la politique générale de l'U. R. S. S. — de se retrouver dans une documentation si volumineuse. C'est ainsi que, de 1922 à 1925, la rédaction du journal *La Vie économique*¹ fit paraître mensuellement un *Index systématique des documents concernant les questions économiques*². Chacun des fascicules de cet *Index* comprenait plusieurs dizaines de pages. Cela suffit à montrer qu'une telle bibliographie, de par son volume même, ne ferait guère qu'ajouter à l'embarras du chercheur désireux de se constituer une documentation suffisante, mais toutefois maniable.

Dans les notes qui suivent, nous nous efforcerons de donner des indications aussi simples que possible sur les sources que nous considérons comme indispensables pour l'étude de l'évolution économique de l'U. R. S. S.

I. — LES DOCUMENTS

Politique économique. — Pour entreprendre une étude sur la vie économique de la Russie révolutionnaire, il faut de toute nécessité être d'abord au clair sur les grandes idées qui l'ont plus ou moins dirigée. Aussi est-il indispensable de se reporter au *Programme du parti communiste*³ dont la glose la plus orthodoxe est donnée par *L'ABC du communisme*⁴ traduit en plusieurs langues, notamment en allemand, dès 1919, et en français. Mais on ne trouve là que des idées à peine dégrossies. Pour en dégager l'évolution, il est tout indiqué de suivre la pensée des personnages dirigeants. Un recueil extrêmement intéressant à ce point de vue, est constitué par la *Collection complète des œuvres de Lénine*⁵, déjà éditée du vivant de l'auteur et rééditée, sous une forme plus complète, par l'Institut Lénine. Les tomes XV et suivants, abondamment fournis de notes et de renseignements inédits, sont d'un intérêt exceptionnel. Dans cette publication sont traitées bien des questions qui ne concernent pas l'économie ; mais tout ce qui a trait à la vie économique a déjà fourni la matière d'un ouvrage séparé⁶.

Nous ne parlerons pas des œuvres des autres dirigeants, ce qui nous mènerait trop loin. Du reste, ce que nous allons indiquer nous en dispense en

1. *Ekonomičeskaja Žizn*, quotidien. Moscou, Conseil du travail et de la défense, depuis 1918.

2. *Systématičeskij ukazatel' važnejšikh materialov po ekonomičeskim voprosam*, mensuel. Moscou, *ibid.*, de 1922 à 1925.

3. *Programma i ustav R. K. P.* Moscou, Éditions d'État, 1924, 174 p.

4. BUKHARIN i PREOBRAŽENSKY, *Azbuka kommunizma*. Moscou, *ibid.*, 1924. 340 p.

5. *Sobranie sočinenii*.

6. *Ekonomičeskaja politika*. Moscou, Éditions d'État, 1925, 495 p.

grande partie. Il faut, en effet, pour suivre avec fruit l'évolution des idées, fouiller tout au moins les comptes rendus des divers congrès et conférences du parti communiste, des soviets et des syndicats professionnels où l'examen des problèmes économiques fait toujours le sujet de discussions. En abordant une telle documentation, on doit se résigner à trouver des discours touffus, mais qui éclairent cependant bien des situations. Ces comptes rendus n'ont pas toujours été publiés de façon complète, mais l'essentiel des débats ressort des résolutions adoptées, qui, à elles seules, constituent un dossier volumineux. En ce qui concerne les résolutions des congrès et conférences du parti communiste, un ouvrage important, quoique incomplet, est celui de M. SVELIEV : *Les directives du parti dans le domaine de la politique économique*¹. Pour les congrès des syndicats, le livre de MILONOV, *Guide des congrès et conférences syndicales*² donne tout l'indispensable.

Législation. — Les variations de la politique économique trouvent leur expression dans la législation. Pour l'étude de cette dernière, la source la plus complète est le *Recueil des actes et dispositions législatives du gouvernement ouvrier et paysan*³ jusqu'en 1924. A partir de cette époque, ce recueil — qui ne comprend que la législation de la R. S. F. S. R. — doit être complété par le *Recueil des lois et actes législatifs de l'U. R. S. S.*⁴. Ces deux recueils sont un peu difficiles à manier du fait que tous les actes, qu'ils se rapportent à la vie économique, ou à l'organisation politique ou sociale, y sont inclus sans système. Cependant le second recueil est maintenant doublé d'un *Recueil systématique*⁵, ce qui facilite singulièrement les recherches pour la période récente.

En ce qui concerne les périodes antérieures, il existe des recueils d'une consultation plus aisée, mais plus difficiles à obtenir ; tels les *Recueils des décrets et arrêtés sur l'économie nationale*⁶, en deux tomes, pour les périodes octobre 1917-octobre 1918 et octobre 1918-mars 1919. Signalons également, pour la période 1922-1925, l'excellent *Recueil des décrets, arrêtés, instructions et ordonnances sur l'économie nationale*⁷, publié par la rédaction du journal *La Vie économique*, avec tables alphabétiques et systématiques particulièrement utiles. Enfin pour les diverses branches de la vie économique, il existe des recueils législatifs sur lesquels nous reviendrons plus loin.

De toute cette législation, une très faible partie a été traduite. A part le livre de R. LABRY, *Une législation communiste*⁸ qui ne couvre que la période 1917-1918, et des recueils partiels sur des questions spéciales, il n'existe à peu près rien, en tout cas rien de suffisant. Signalons néanmoins la traduction de textes fondamentaux, comme celle des *Codes de la Russie soviétique*⁹.

1. *Direktivny partii v oblasti ekonomičeskoj politiki.*

2. *Pulevoditel po vsrossijskim sjezdam i konferenciam professionalnykh sojuzov.* Moscou, Conseil central des syndicats, 1924, 680 p.

3. *Sobranje zakonov i rasporjaženii raboče-krestjanskogo pravitelstva.* Pétrograd, 1917-1918, puis Moscou, 1918 et années suiv., Commissariat de la Justice de la R. S. F. S. R.

4. *Sobranje zakonov i rasporjaženii raboče-krestjanskogo pravitelstva S. S. S. R.* Moscou, Conseil des commissaires de l'U. R. S. S., 1924 et années suiv.

5. *Systematičeskoe sobranie zakonov... Ibid.*

6. *Sbornik dekretov i postanovlenij po narodnomu khozjajstvu.*

7. *Sbornik dekretov... po narodnomu khozjajstvu.*

8. Paris, 1920, xviii-590 p.

9. T. I, II, III. Traduits par L. PATOUILLET, Paris, 1925, 1926, 1928.

Statistiques et recueils de documents. — Une fois connues les grandes directives de la politique aux diverses époques, il faut passer à l'étude de la situation de fait, et pour cela s'armer de patience, ne pas se rebuter si la documentation, même la plus complète, présente des lacunes ; un peu de scepticisme ne nuira pas, car il est rare qu'un même chiffre se retrouve chez plusieurs autorités.

En ce qui concerne les statistiques, le matériel est assez abondant (souvent contradictoire du reste). Les ouvrages fondamentaux sont les recueils de l'administration centrale de la statistique : les *Annuaire statistiques*¹ ; *L'économie nationale de l'U. R. S. S. exprimée en chiffres*², n° 1 pour 1924 et n° 2 pour 1925 ; le *Guide statistique de l'U. R. S. S. 1927*³ et *Dix ans de pouvoir soviétique*⁴ — ce dernier publié pour le dixième anniversaire de la révolution d'octobre a été traduit notamment en anglais⁵. Un recueil analogue avait aussi été publié pour le cinquième anniversaire : *Recueil des renseignements statistiques sur l'U. R. S. S., 1918-1923*⁶, dont on retrouve la plus grande partie dans l'*Abrégé des données statistiques concernant l'U. R. S. S.*, publié en français pour les participants aux sessions de l'Institut international de statistique⁷.

Le maniement de ces recueils, surtout de ceux relatifs à la période du communisme, est souvent rendu difficile par une masse d'erreurs, soit typographiques, soit rédactionnelles, et plus encore par le fait que les données se rapportent rarement au même territoire et à des périodes complètes. Il est pour ainsi dire impossible de s'en servir pour une étude exhaustive d'ensemble. A côté de ces recueils, l'administration de la statistique a publié depuis 1919 un *Bulletin*⁸ (à périodicité irrégulière), principalement jusqu'en 1922. Depuis 1927, ce bulletin a été remplacé par une *Revue statistique*⁹ mensuelle, qui, à côté d'articles excellents, donne toutes les statistiques courantes. Pour être absolument complet, il convient de signaler les publications analogues dans les diverses républiques fédérées. En tous cas, celles de l'Ukraine, qui sont du reste en un certain sens mieux élaborées que celles de l'U. R. S. S., ne doivent pas être négligées ; citons seulement la *Chronique statistique*¹⁰, qui présente la difficulté supplémentaire d'être rédigée en ukrainien.

A côté de ces recueils de statistiques, il est bon de signaler les ouvrages consacrés à la situation économique au cours des diverses périodes. Pour l'époque communiste, c'est-à-dire jusque vers 1922, il n'existe à peu près rien, sauf pour les branches respectives de l'économie nationale ; nous y reviendrons plus loin. A partir de 1921 cependant, commencent à paraître les comptes rendus publiés par la rédaction de *La Vie économique*. Ces divers

1. *Statističeskij ežegodnik, 1918-1920*. Moscou, 1921 ; — 1922-23. Moscou, 1924 ; — 1924. Moscou, 1926, Administration centrale de la statistique.

2. *Narodnoje khozjajstvo v cifrah*. 1924, 1925, *ibid.*

3. *Statističeskij spravočnik S. S. S. R.* Moscou, 1927, *ibid.*

4. *10 let sovětskoj vlasti*. Moscou, 1927, *ibid.*

5. *Ten Years of Soviet Powers in Figures*. Moscou, 1927, *ibid.*

6. *Sbornik statističeskikh svedenij po S. S. S. R., 1918-1923*. Moscou, 1924, *ibid.*

7. *Abrégé des données statistiques concernant l'U. R. S. S.* Moscou, 1925, *ibid.*

8. *Bulleten C. S. U.*, irrégulier, de 1919 à 1926, *ibid.*

9. *Statističeskoe obozrenie*, mensuel. Moscou, 1927, *ibid.*

10. *Statistična Khronika*. Kharkov, Administration centrale de la statistique de l'Ukraine.

ouvrages, *L'économie nationale en 1921*, — *en 1921-1922*, — *en 1922-1923*¹, etc., de plus en plus volumineux, sont extrêmement bien documentés, mais de l'un à l'autre les données relatives à une même période sont rarement concordantes. Du même genre sont les recueils publiés, sous le même titre, par la Commission des projets d'État (Gosplan). D'autres ouvrages de cette même commission sont aussi à étudier : nous voulons parler des *Budgets économiques*², publiés chaque année, pour donner les perspectives économiques de l'année suivante. Cette publication, commencée pour l'année 1925-1926 sous la forme d'une brochure assez mince, a déjà pris, pour l'année 1927-1928, l'aspect d'un ouvrage véritablement capital, abondamment pourvu de statistiques comparatives pour toute une série d'années. Toutes réserves faites sur la portée pratique de telles prévisions, on doit reconnaître que l'élaboration de toutes ces données, longuement discutées dans tous les milieux intéressés, marque un effort considérable dans le sens d'une étude approfondie et raisonnée des faits économiques. Enfin, comme livres de références, on peut également se reporter aux livres de géographie économique dont nous signalerons un seul, le plus complet, malheureusement un peu vieilli, celui de DEN³. A noter également les grands articles de l'*Encyclopédie Granat*⁴.

Quelle que soit l'importance de tous ces recueils, il est encore d'autres publications que l'on ne peut passer sous silence. Il faut tout d'abord se résigner, au moins pour la période 1918-1921 (période pendant laquelle la production de livres et de revues était presque complètement suspendue) à dépouiller la presse quotidienne. Mais, bien que tous les journaux importants (*Izvestia*, *Pravda*, etc.) offrent un intérêt incontestable, la véritable mine de documents bruts, c'est *La Vie économique*, publiée, à partir d'octobre 1918, par le Conseil du travail et de la défense ; cet organe quotidien fournit des renseignements sur toutes les branches de la vie économique avec une objectivité qui frise souvent le pessimisme. Le seul reproche qu'on lui puisse faire (comme à tous les journaux pendant cette période) concerne sa déplorable présentation matérielle (papier affreux, caractères littéralement rongés, etc.). Mais il faut en passer par là, quel que soit le genre de recherches que l'on veuille faire sur la période de guerre civile.

On peut néanmoins s'épargner en grande partie le travail fatigant de dépouillement en lisant les revues, publiées à l'étranger, qui utilisaient les sources soviétistes. Citons *ABC*, *Nachrichtenblatt über Ostfragen*⁵, publié à Berlin à partir de 1919 ; puis *Russische Korrespondenz*⁶, publié également à Berlin dès 1920 ; et surtout *The Russian Economist*⁷, publié à Londres en 1921. Enfin les données essentielles se trouvent dans les *Rapports* sur les diverses branches de la vie économique de la Russie, présentés au congrès

1. *Narodnoe khozjajstvo za 1921*. Berlin, 1922, 319 p. ; et *1921-22*. Moscou, 1923, 534 p. — *Narodnoe i gosudarstvennoe khozjajstvo S. S. S. R. v 1922-23*. Moscou, 1923, xi-782 p., Commission des finances. — *Narodnoe khozjajstvo S. S. S. R. v 1923-24*. Moscou, 1925, xxviii-509 p., Commission des projets d'État.

2. *Kontrolnie cifry narodnogo khozjajstva, za 1925-26*. Moscou, 1925, 101 p. ; za *1926-27*, Moscou, 1927, 395 p. ; — *za 1927-28*. Moscou, 1928, 587 p., Commission des projets d'État.

3. *Kurs ekonomičeskoj geografii*. Léninegrad, 1924, 652 p.

4. *Enciklopedičesky slovar Granat*. Moscou, T. XLI, I-II-III (art. S. S. S. R.).

5. Berlin, 1919-1924.

6. Berlin, 1920-1922.

7. Londres, 1921-1923.

général des représentants de l'industrie et du commerce russes, à Paris, en 1921. Il va de soi que les quatre sources que nous venons de nommer fournissant des données de seconde main, il importe toujours de les confronter avec les originaux.

Depuis 1921, bien que *La Vie économique* constitue encore un instrument de travail de premier ordre, notamment grâce à ses comptes rendus mensuels sur la situation de l'économie nationale, on peut la remplacer par le *Journal de l'industrie et du commerce*¹, organe quotidien du Conseil supérieur de l'économie nationale, et surtout par les nombreuses revues économiques publiées par diverses organisations. Nous laisserons de côté les multiples revues régionales, sauf *L'Économie ukrainienne*², qui est à mettre sur le même plan que les meilleures revues de Moscou. A Moscou même paraissent *La Revue économique*³, publiée par la rédaction de *La Vie économique* ; *L'Économie socialiste*⁴ ; *L'Économie dirigée*⁵ (le titre se traduit plus clairement en allemand par *Planwirtschaft*). Toutes ces revues, — nous ne signalons que les plus importantes, — contiennent, en plus d'une documentation statistique de premier ordre, des articles de fond de la plus grande valeur ainsi que de très utiles chroniques. Au point de vue de la politique économique, il convient également de signaler le *Messenger de l'Académie communiste*⁶ (jusqu'en 1925, *Messenger de l'Académie socialiste*). Pour les statistiques, noter principalement le *Bulletin de l'Institut de conjoncture économique*⁷, supprimé temporairement en février 1928, à cause de la critique trop aigüe que des économistes non communistes y avaient faite de la politique économique générale du gouvernement.

Pour l'étude des diverses branches de la vie économique, la documentation est au moins aussi considérable. Mais, comme dans les paragraphes qui précèdent nous avons déjà indiqué des sources générales, nous nous contenterons de signaler les ouvrages les plus importants, dans lesquels du reste il est loisible de chercher des données bibliographiques plus étendues.

Agriculture. — Comme on doit s'y attendre, la littérature consacrée à cette branche fondamentale de la vie économique russe est des plus considérables. Mais là plus qu'ailleurs, la contradiction est presque de règle.

Pour la partie législative, il existe des *Recueils du commissariat de l'Agriculture*⁸, relatifs à la période communiste. Pour la période récente, les textes fondamentaux sont les *codes agraires*⁹ des diverses républiques. Une loi agraire fédérale à l'étude depuis deux ans vient de paraître en décembre 1928.

Pour les statistiques, à part les recueils de l'administration centrale de la statistique, dont la valeur est fortement mise en doute par les spécialistes des questions agricoles, signalons les recueils du commissariat des Finances,

1. *Torgovo-pronyšlennaja gazeta*. Moscou, 1922, Conseil supérieur de l'économie nationale.

2. *Khozjajstvo Ukraïny*, mensuel. Kharkov.

3. *Ekonomičeskoe obozrenie*, mensuel. Moscou.

4. *Socialističeskoe hozjajstvo*. Moscou.

5. *Planovoe hozjajstvo*, mensuel. Moscou.

6. *Vestnik Kommunističeskoj akademii*. Moscou.

7. *Bulleten konjunktornogo Instituta*, mensuel. Moscou, 1922-1928.

8. *Sbornik dekretov... po zemledeliju 1917-1920*. Moscou, 1921, 195 p.

9. *Zemel'nij kodex R. S. F. S. R.* Moscou, 1923, 50 p.

*L'agriculture de l'U. R. S. S.*¹ pour les diverses années. L'agriculture y étant considérée comme matière imposable, ces statistiques doivent tenir compte de toutes les sources de revenu des exploitations ; aussi les articles introductifs de ces ouvrages fournissent-ils, sur la statique et la dynamique de l'agriculture, des renseignements d'un intérêt indiscutable. De même, pour la période communiste, le recueil de statistiques d'OGANOVSKY² fournit à peu près tout ce dont on peut disposer actuellement. On peut aussi pour cette période consulter le tome IV de la collection *Sur les voies nouvelles*³ de la Commission des plans d'État.

Enfin, il faut faire une mention toute spéciale de l'ouvrage publié par l'Académie communiste sous la rédaction de M. KRITZMANN, *Matériaux sur l'histoire de la révolution agraire en Russie*⁴, dont le tome I a paru en 1928. Ce premier tome, consacré à la région centrale des terres noires, contient en outre un remarquable exposé méthodologique (qui est résumé en français).

Comme revues actuelles, les plus importantes sont l'excellente revue mensuelle de l'Académie communiste, *Sur le front agraire*⁵, qui traite des questions d'agriculture aussi bien que de politique agraire ; la revue du commissariat de l'Agriculture, *Les Voies de l'agriculture*⁶, a plutôt un caractère technique. Pour les périodes plus anciennes, il faut consulter : *La Vie agricole*⁷ et *Le Journal du ravitaillement*⁸, puis *L'Économie agricole et forestière*⁹.

Industrie. — Pour la partie législative, le Conseil supérieur de l'économie nationale publie un *Recueil des ordonnances sur l'industrie*¹⁰, bi-mensuel. Il existe également des recueils d'ensemble notamment celui de SCHNEEROV¹¹ et celui de GINSBURG, *La législation sur les trusts et les syndicats*¹².

Les statistiques industrielles font l'objet de recueils spéciaux de l'administration centrale de la statistique. La statistique courante est fournie par le *Bulletin statistique mensuel*¹³ du Conseil supérieur de l'économie nationale qui donne tous les renseignements sur les diverses branches.

Comme autres comptes rendus, mentionnons le tome I^{er} de la collection *Sur les voies nouvelles*¹⁴, qui étudie la période initiale de la nouvelle politique économique dans le domaine industriel, c'est-à-dire les années 1921-1922. Certains recueils signés de noms qui leur donnent un caractère officieux, comme KAFENHAUS, *L'industrie d'État en 1924-1925 et en 1925-1926*¹⁵ ;

1. *Selskoe khozjajstvo S. S. S. R., 1923-24 ; 1924-25 ; 1925-26.* Commissariat des Finances.

2. *Selskoe khozjajstvo v XX veke.* Moscou, 1923, 339 p.

3. *Na novykh putjakh*, t. IV. Moscou, 1924, 643 p.

4 (bis) *Materialy po istorii agrarnoy revoliucii v Rossii.* Moscou, 1928, 129-799 p.

5. *Na agrarnom fronte*, mensuel. Moscou, éditions de l'Académie communiste.

6. *Puti selskogo khozjajstva*, mensuel. Moscou, Commissariat de l'Agriculture.

7. *Selsko-khozjajstvennaja fizn*, hebdomadaire. Moscou, *ibid.*

8. *Prodovolstvennaja gazeta*, quotidien. Moscou, Commissariat du Ravitaillement.

9. *Selshoj i lesnoe khozjajstvo*, mensuel. Moscou, *ibid.*

10. *Sbornik prikazov... po promyslennosti.*

11. *Dejstvujščee zakonodatelstvo...*

12. *Zakonodatelstvo o trestakh i sindicatak.*

13. *Ežemesačny statističeskij bulleten*, mensuel. Moscou.

14. *Na novykh putjakh*, t. III. Moscou, 1923, xiv-210 p.

15. *Gosudarstvennaja promyslennost, v 1924-25.* Moscou, 1926, 141 p. ; — *v 1925-26.* Moscou, 1927, 121 p.

DZERŽINSKIJ, *L'industrie de l'U. R. S. S. en 1925*¹, etc., peuvent être consultés au même titre que les ouvrages de provenance officielle.

Comme périodiques, nous avons déjà cité le *Journal de l'industrie et du commerce*. Pour la période communiste, nous renverrons à *L'Économie nationale*², organe mensuel du Conseil supérieur de l'économie nationale. Pour être complet, il faudrait énumérer les revues relatives aux diverses branches industrielles.

Finances et crédit. — La législation financière de la période communiste a été rassemblée dans des Recueils spéciaux³ ; depuis 1922, elle est fournie par un supplément au *Messenger des finances*⁴.

En ce qui concerne les faits — qui ne présentent un intérêt normal que depuis la nouvelle politique économique et, surtout, depuis la réforme monétaire du début de 1924 — tout le nécessaire se trouve dans le *Messenger des finances*, revue mensuelle du commissariat des Finances. Néanmoins, il faut également tenir compte des budgets⁵, centraux et locaux, avec exposé des motifs, ainsi que des recueils de l'administration centrale de la statistique, (une partie en est éditée en français⁶) et enfin des rapports périodiques des grandes banques⁷.

Pour la période communiste, si l'on veut étudier la débâcle financière, à part les recueils statistiques généraux précités, la seule publication périodique à signaler est : *Informations du Commissariat des Finances*⁸.

Commerce. — Comme on le sait, jusqu'en 1921, le commerce fut interdit légalement en Russie. Même l'action des coopératives fut soumise à une réglementation spéciale, qui en faisait purement et simplement des organes officiels du ravitaillement. C'est dire qu'il n'y a, pour cette période, ni législation ni statistiques du commerce à proprement parler. Mais, depuis 1921, la littérature consacrée au commerce a pris une importance considérable. Comme recueils législatifs, citons les suppléments à la revue du commissariat du Commerce : *Le commerce extérieur*⁹, puis *Le commerce soviétiste*¹⁰. Les recueils non officiels ne manquent pas : signalons, entre autres, pour le commerce coopératif : DOLMATOVSKY, *Les lois nouvelles sur la coopération*¹¹.

Les statistiques commerciales sont fournies par les recueils de l'administration centrale de la statistique. On trouvera également des données dans le tome II de la collection *Sur les voies nouvelles* et dans les trois tomes de l'*Encyclopédie des exportations russes*¹². Pour le commerce coopératif, les rap-

1. *Promyšlennost S. S. S. R.* Moscou, 1925, 87 p.

2. *Narodnoe khozjajstvo*, mensuel. 1918-1922, Conseil sup. d'écon. nation.

3. *Sbornik dekretov o finansakh 1917-1920*. Pétersbourg, 1920, 237 p.

4. *Vestnik finansov*, mensuel. 1922, Commissariat des Finances.

5. *Ediny gosudarstvennyj budzet za...*, *Mestnij budzet za...*

6. *Statistique des finances de l'U. R. S. S.*, fascicule.

7. Par exemple, *Banki i kreditnye učreždenija S. S. S. R. v 1924*. Moscou, 1924, 175 p., *Gosudarstvennyj bank v...*, etc.

8. *Izvestija N. K. F.*

9. *Vnešnjaia torgovlja*, hebdomadaire. 1922-1927, Commissariat du Commerce extérieur.

10. *Sovetskaja torgovlja*, hebdomadaire. 1927, Commissariat du Commerce.

11. *Novye zakony o kooperacii*. Moscou. 1925, 476 p..

12. *Enciklopedija russkogo eksporta*, t. I, II, III.

ports périodiques du *Centrosojous*¹ sont une source suffisamment complète. En général les statistiques du commerce intérieur sont moins sûres que celles du commerce extérieur et prêtent à discussions.

Comme revues, il suffira, tout au moins pour commencer, de s'en tenir aux revues du commissariat du Commerce, que nous avons mentionnées plus haut et à celle du *Centrosojous* : *L'union des consommateurs*².

Transports. — La législation est très volumineuse ; elle est donnée, pour la période postérieure à 1921, dans les suppléments à la revue du commissariat des Transports. Mais tout l'essentiel se trouve dans L. MIKHAILOV, *Guide du transport*³.

Les statistiques, pour la période communiste, sont fournies par un recueil en plusieurs tomes, *Documents sur la statistique des voies de communication*⁴. Pour la période récente, les données d'ensemble se trouvent dans les publications de l'administration centrale de la statistique. A ce point de vue, les statistiques de transport de l'Ukraine sont comparativement plus complètes que celles de l'U. R. S. S.

Comme périodiques, citons le *Messenger des voies de communication*⁵ de 1922 à 1927 (bi-mensuel), puis le *Journal du transport*⁶.

II. — LES ÉTUDES

Toutes les sources que nous venons d'indiquer ont déjà été utilisées pour la publication de nombreuses études dont la lecture peut, dans bien des cas, faciliter le travail du chercheur. De plus, bon nombre de ces études, et non des moindres, ont été publiées en d'autres langues que le russe.

Il est extrêmement difficile de faire un choix parfaitement judicieux dans tout cet amas de publications. Des récits de voyageurs donnent parfois des aperçus plus clairs que des ouvrages spéciaux ; cependant il n'est pas possible d'entrer ici dans de tels détails. Nous nous contenterons donc d'indications aussi brèves que possible, laissant de côté un nombre considérable de productions imprimées fort intéressantes, mais dont les données se retrouvent dans d'autres.

Examinons d'abord ce que l'on peut appeler l'histoire économique. Il y a véritablement peu d'ouvrages consacrés à l'histoire économique dans son ensemble. Un bon livre, assez récent, est celui de M. DOBB et H.-C. STEVENS, *Russian economic development since the Revolution*⁷, qui mène le lecteur jusqu'en 1927. Une mention toute spéciale doit être faite du cycle des ouvrages de S.-O. ZAGORSKY : *La République des soviets*⁸, *L'évolution actuelle du bolchevisme*⁹ ; *La renaissance du capitalisme dans la Russie des soviets*¹⁰ ; *Où va la*

1. Par exemple, *Otčet Centrosojuza za 1920* 36 p. ; 1921, 137 p. ; 1923-24, 258 p., etc.

2. *Sojuz potrebitelej*, mensuel. Conseil central des coopératives.

3. *Spravočnik po transportu*. Moscou, 1922, 428 p.

4. *Materialy po statistike putej soobščeniya*, t. I à VI, 680 p.

5. *Vestnik putej soobščeniya*, bi-mensuel. 1922-1927, Commissariat des Transports.

6. *Transportnaja gazeta*, quotidien. 1927, *ibid.*

7. Londres, 1928, 415 p.

8. Paris, 1921, 352 p.

9. Paris, 1921, 293 p.

10. Paris, 1924, 447 p.

*Russie*¹? Tous ces ouvrages richement documentés fournissent un tableau complet de l'histoire des crises économiques, surtout depuis la nouvelle politique économique. Parmi les livres parus en Russie, il est difficile de donner le nom d'histoire économique au livre de V. SARABIANOV, *La vie économique et la politique économique de l'U. R. S. S.*², qui n'est qu'un manuel à l'usage des étudiants des écoles et facultés communistes, bourré de citations de théoriciens et d'extraits fort longs des résolutions des congrès. C'est cependant un très bon guide chronologique et statistique, muni d'une bonne bibliographie pour les diverses périodes. L'ouvrage récent de V. MILJUTIN, *L'histoire du développement économique de l'U. R. S. S., 1917-1927*³, malgré son titre prometteur, n'est qu'un recueil d'articles de cet économiste ; il est d'ailleurs utile pour suivre l'évolution de la politique économique, surtout au début du régime.

L'histoire économique des diverses périodes est plus fournie. Pour la période de guerre civile, si l'on veut comprendre l'organisation générale de l'économie nationale soviétiste, on peut se borner à LARIN et KRITZMAN, *Essai sur la vie économique et l'organisation économique de la Russie des Soviets*, qui a été traduit en allemand⁴. Pour l'organisation, on consultera un fort ouvrage, édité pour le cinquième anniversaire de la révolution : *Cinq ans de pouvoir soviétiste*⁵, aussi traduit en allemand⁶.

En ce qui concerne la situation de fait pendant cette période et surtout vers 1920, renvoyons aux livres de L. KRITZMAN, *La période héroïque de la grande révolution russe*⁷ ; ŠVITTAU, *La révolution et l'économie nationale en Russie*⁸ ; L. PASVOLSKY, *The economics of communism*⁹ ; A. KERENSKY, *Soviet Russia in the autumn of 1919*¹⁰, celui-ci exposant complètement la situation à la fin de la guerre civile. Les chiffres cités permettent de se rendre compte de l'étendue de la débâcle avant le passage à la nouvelle politique économique. Le livre de S. PROKOPOVITCH, *The economic conditions of Soviet Russia*¹¹ dépasse un peu 1922, mais peut être rangé parmi les précédents.

Pour la période postérieure à l'introduction de la nouvelle politique économique, le choix est plus difficile encore. Les questions d'organisation économique sont étudiées dans le livre de L. BACH, *Les institutions de la Russie soviétiste*¹². Comme ouvrage d'histoire économique, le livre de E. PREOBRAŽENSKIJ, *Les crises économiques pendant la nouvelle politique économique*¹³, est fondamental. La brochure de V. GROMAN, *L'économie nationale de l'U. R. S. S., sa chute et son relèvement*¹⁴, composée à l'occasion de la Conférence économique internationale de 1927, donne un aperçu remar-

1. Paris, 1928, 338 p.

2. *Ekonomika i ekonomičeskaja politika S. S. S. R.* Moscou, 1924, 528 p.

3. *Istoria ekonomičeskogo razvitiia S. S. S. R., 1917-1927.* Moscou, 1928, 416 p.

4. *Očerk Khozjajstvennoj...* Moscou, 1920, 141 p. ; *Wirtschaftsleben...* Berlin, 1921, 177 p.

5. *5 let sovetov.* Moscou, 1922, 572 p., Comité central exécutif.

6. *5 Jahre Sowjetherrschaft in Russland.* Berlin, 1923, 568 p.

7. *Heroičeskij period velikoj...* Moscou, 1926, 272 p.

8. *Revolucia i narodnoe khozjajstvo v Rossii.* Leipzig, 1922, 378 p.

9. New-York, 1921, xvi-312 p.

10. Londres, 1920, 39 p.

11. Londres, 1924, 230 p.

12. Paris, 1923, 338 p.

13. *Ekonomičeskie krisisy pri Nepje.* Moscou, 1924, 51 p.

14. Paris, 1927, 40 p.

quable des diverses phases de la vie économique, surtout depuis 1922. Comme exposés de fait, il faut également consulter les *Mémoires* de l'Association financière industrielle et commerciale russe¹, publiés à l'occasion des conférences de Gênes et de La Haye en 1922. *Le Rapport* de la délégation des Trade-Unions en 1924² ne saurait être négligé ; mais, étant donné le caractère souvent tendancieux de l'ouvrage, on en confrontera les données avec la critique détaillée qui en a été faite, deux ans après, dans un ouvrage collectif : *La Russie sous le régime communiste*³.

Passons maintenant en revue les ouvrages qui traitent des diverses branches de la vie économique. Sur l'agriculture, sujet particulièrement discuté, les études sont innombrables. Nous nous bornerons à citer P. MESJACEV, *La politique agraire et agricole en Russie*⁴, qui donne un aperçu de toute la question jusqu'en 1922 ; S. DOUBROVSKY, *L'agriculture* (tome I^{er} de *La Révolution russe*)⁵, et, comme livres publiés en dehors de la Russie, B. BRUTZKUS, *Agrarentwicklung und Agrarrevolution in Russland*⁶ ; plus récemment, A. DAUDÉ-BANCEL, *La réforme agraire en Russie*⁷ et surtout GRIZIOTTI, *La questione agraria in Russia*⁸. L'article de M. TCHERKINSKY, publié dans la revue de l'Institut international d'Agriculture de Rome⁹, est aussi du plus haut intérêt.

Ces ouvrages exposent l'ensemble de la question. Mais le sujet est si vaste que les études de détail présentent souvent un plus grand intérêt. L'un des thèmes les plus attirants est celui de la différenciation des classes paysannes en pauvres, moyennes et riches. Les ouvrages de L. KRITZMAN, *La différenciation de la campagne soviétiste* (suite de monographies)¹⁰, et celui de GAISTER¹¹, sous le même titre, sont parmi les plus considérables. Plus particulièrement, sur la question du salariat agricole, on lira L. MINC, *L'exode des paysans*¹², et A. ŠESTAKOV, *Le salariat agricole*¹³. À citer encore les ouvrages généraux sur les conditions de vie des paysans, par exemple J. LARINE, *La campagne soviétiste*¹⁴, et le très curieux ouvrage de M. FENOMENOV, *La campagne actuelle*¹⁵. La littérature sur le remembrement est très considérable, mais de caractère si technique que nous n'y insisterons pas ; cependant un aspect du problème, la culture en commun, est actuellement à l'ordre du jour : renvoyons à D. BATOURINSKY, *Les fermes soviétistes*¹⁶ ; A. BITZENKO, *Les communes agricoles*¹⁷, et à I. KONJUKOV, *L'agriculture collective*¹⁸.

1. *La débâcle des soviets*. Paris, 1922, xxxi-207-76 p.
2. *Russia*. Londres, 1925, xxxii-250 p.
3. Paris, 1926, xx-571 p.
4. *Zemel'naja i sel'sko-khoz'jajstvennaja politika v Rossii*. Moscou, 1922, 237 p.
5. *Očerki rus'skoj revoliucii*, I. *Sel'skoe khoz'jajstvo*. Moscou, 1923, 404 p.
6. Berlin, 1925, Osteuropa Institut, 249 p.
7. Paris, 1925, 184 p.
8. Piacenza, 1926, 330 p.
9. *La constitution agraire de la Russie dans la Revue internationale des institutions économiques et sociales*, 1924.
10. *Rassloenie derevni*. Moscou, 1926, 190 p.
11. Moscou, 1928, 174 p.
12. *Otkhod krest'janskogo naselenija*. Moscou, 1926, 190 p.
13. *Naemnij trud v sel'skom khoz'jajstve*. Moscou, 1924, 232 p.
14. *Sovetskaja derevnja*. Moscou, 1925, 384 p.
15. *Sovremennaja derevnja*. Moscou, 1925, I, 256 p., II, 211 p.
16. *Sovkhoz'y*. Moscou, 1924, 126 p.
17. *Sel'skokhoz'jajstvennye kommuny*. Moscou, 1924, 136 p.
18. *Kollektivnoje zemledelie*. Moscou, 1923, 148 p.

Sur l'industrie pendant la période communiste, on peut se contenter du *Rapport du Conseil supérieur de l'économie nationale au huitième congrès des soviets*¹, qui donne, entre autres, un exposé de la constitution du Conseil de l'économie nationale. Les mêmes données se trouvent dans A. GOLDSCHMIDT, *Die Wirtschaftsorganisation Sowjet-Russlands*².

Pour la réorganisation de l'industrie après le passage à la nouvelle politique économique, consulter l'exposé fait dans la brochure du Bureau international du travail : *L'organisation de l'industrie et les conditions du travail dans la Russie des Soviets*³. Comme ouvrage d'ensemble, celui de S. ROSENFELD, *La politique industrielle de l'U. R. S. S. de 1917 à 1925*⁴, et, pour la petite industrie, celui de S. SEREDA, *L'industrie artisanale de l'U. R. S. S.*⁵.

La situation des finances et la politique financière, pendant la période communiste et le début de la nouvelle politique économique, sont très suffisamment exposées dans *Le commissariat des Finances de 1917 à 1922*⁶ et dans *La révolution sociale et les finances*⁷ (ce dernier traduit notamment en anglais⁸).

L'étude des questions financières devient particulièrement importante à partir de 1924, époque où se fit la réforme monétaire. Cette réforme a donné le jour à toute une série d'ouvrages dont ceux de G. SOKOLNIKOV, *La réforme monétaire*⁹ ; L. FREJ, *La réforme monétaire*¹⁰ ; L. JUROVSKY, *Vers la réforme monétaire*¹¹. A l'extérieur de la Russie ont paru entre autres : H. SERAPHIM, *Die Russische Währungsreform des Jahres 1924*¹² ; L. JUROVSKY, *Currency problems and policy of the Soviet Union*¹³ ; S. KATSENELENBAUM, *Russian currency and banking 1914-1924*¹⁴.

Sur les questions fiscales, à citer enfin P. HÄNSEL, *Das Steuersystem Sowjet Russlands*¹⁵.

Nous avons déjà eu l'occasion de le dire : pendant la période communiste, le commerce étant considéré comme illégal n'a pas donné lieu à des études spéciales. Les indications sur le ravitaillement sont également éparses. Mais depuis le passage à la nouvelle politique économique, qui a eu pour premier effet de rétablir, du moins en partie, la liberté des échanges commerciaux, cette branche de l'activité économique a trouvé d'assez nombreux commentateurs. Il n'existe cependant pas d'ouvrage véritablement capital. Pour le commerce extérieur, comme pour le commerce intérieur, à part les comptes rendus officiels, on trouve surtout des brochures. Signalons néanmoins, pour le commerce intérieur, le recueil *Bourses et marchés*¹⁶. Un sujet

1. *Otčet V. S. N. H. VIII mu sjezdu sovetov*. Moscou, 1920, 71 p.

2. Berlin, 1920, 306 p.

3. Genève, 1922, 89 p.

4. *Promyšlennaja politika S. S. S. R., 1917-1925*. Moscou, 1926, 548 p.

5. *Kustarnaja promyšlennost S. S. S. R.* Moscou, 1925, 166 p.

6. *Narodnij Kommissariat finansov 1917-1922*. Moscou, 1922, 215 p.

7. *Socialnaja revolucija i finansy*. Moscou, 1921, 158 p.

8. *Social Revolution and Finance*. Moscou, 1921, 165 p.

9. *Denežnaja reforma*. Moscou, 1925, 176 p.

10. *Denežnaja reforma*. Moscou, 1924, 264 p.

11. *K. denežnoj reforme*. Moscou, 1924, 116 p.

12. Berlin, 1925, 166 p.

13. Londres, 1925, 152 p.

14. Londres, 1925, 198 p.

15. Berlin, 1926, 176 p.

16. *Birži i rynki*. Moscou, 1924, 848 p.

particulièrement intéressant est traité dans M. ZIRMUNDSKIJ, *Le capital privé dans le commerce*¹. Enfin pour le commerce coopératif, un ouvrage fondamental a été publié par le Bureau International du Travail : *La coopération dans la Russie des soviets*². La même question est traitée, pour une période un peu plus longue, dans *Dix ans de coopération*³.

Les transports sont un domaine encore peu étudié, sauf dans les recueils d'ensemble que nous avons cités dans la première partie de cet article, I. MIKHAILOV, *L'évolution des transports russes* est un petit ouvrage assez utile⁴.

Toute cette documentation — sauf, bien entendu, les ouvrages publiés en dehors de Russie et les ouvrages publiés en Russie depuis le rétablissement des relations avec les autres puissances — est parfois difficile à obtenir. Indiquons, sans prétendre aucunement à être complet, quelques bibliothèques intéressantes pour les chercheurs qui ne veulent pas aller sur place, ce qui évidemment, serait préférable. Une grande partie des documents relatifs à la période initiale (1917-1918) se trouve, en France, à la Bibliothèque du Musée de la guerre, à Vincennes. Pour la période 1919 et surtout 1920, les documents rapportés par la mission des Trade-Unions sont déposés, sauf erreur, au British Museum. Des collections très importantes ont également été constituées par les diverses associations russes à l'étranger, notamment à Paris l'Association financière, industrielle et commerciale ; à Prague, les Archives russes, etc. La bibliothèque du Bureau International du Travail, à Genève, possède sur tous les sujets économiques et sociaux, en ce qui concerne la Russie, une documentation qu'on ne peut surestimer et qui a servi de base à l'auteur de ces lignes. L'Ost-Europa Institut, à Breslau, dispose également d'une bibliothèque précieuse pour l'étude de tous ces sujets.

G. MÉQUET
(Genève, B. I. T.)

1. *Castnij torgovy Kapital*. Moscou, 1927, 190 p.
2. Genève, 1925, 390 p.
3. *Kooperacija za 10 let*. Moscou, 1928, 330 p.
4. *Evolucija ruskogo transporta*. Moscou, 1925, 246 p.

II. — LES CONGRÈS

Le Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements. — Selon les rites solennels, le 62^e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'est ouvert à la Sorbonne, le mardi 2 avril 1929. Puis les délégués se sont assemblés, comme d'habitude, dans des locaux distincts affectés aux diverses sections du Congrès. On sait que ces sections, au nombre de six, s'intitulent respectivement : *Archéologie, Philologie et Histoire* (jusqu'en 1715) ; *Histoire moderne et contemporaine* (depuis 1715) ; *Sciences économiques et sociales* ; *Géographie* ; *Sciences*. Le jeu des communications a aussitôt commencé, pour se poursuivre pendant les journées des 3 et 5 avril ; la séance de clôture s'est tenue le 6, sous la présidence du ministre de l'Instruction publique. On trouvera un compte rendu des séances, assez long encore qu'inégalement détaillé, dans le *Journal officiel de la République française*¹ : ceci, en attendant les publications qui, s'il faut en juger d'après un vœu qu'a formulé la Section d'Archéologie, risquent de se faire longtemps attendre.

Il est malaisé de donner, d'une semblable réunion, une impression d'ensemble. Et précisément, « ensemble » est bien le dernier mot qui vient aux lèvres lorsqu'on lit, dans les colonnes serrées de l'*Officiel*, la série des notices disparates que des érudits, également bien intentionnés, vinrent, de fort loin parfois, lire dans les sections. Dois-je redire à mon tour, à propos de ces assises nationales, ce que l'un de nous disait déjà, dans le premier numéro de nos *Annales*², à propos des assises internationales d'Oslo ? Sans nul doute. Car il ne s'agit pas d'organisation, au sens extérieur du mot, mais de méthode ou — je préfère ce mot, moins équivoque — d'esprit. Les sections répondent uniquement à des préoccupations d'ordre matériel, et fort humbles. Étant donné cent érudits, devant parler chacun tant de minutes ; étant donné d'autre part des convenances de toute espèce qui s'opposent à ce que le Congrès s'étale sur plus de cinq jours : comment assurer son tour de parole à chacun sans prolonger outre mesure la durée totale de la réunion ? Inutile d'être breveté d'état-major et rompu au calcul des « vitesses d'écoulement » pour résoudre ce problème. Une simple division met tout le monde à l'aise. On crée deux, puis quatre, puis six sections, et le tour est joué. Spécialisation ? Non. Expédient d'ordre pratique. La preuve, c'est qu'une communication sur les origines de la ville de Rueil se fait à la Section de Philologie et d'Histoire, mais qu'une communication sur les origines de la ville de Dijon se fait à celle des Sciences Économiques et Sociales ; ou encore, pour ne citer que ces quelques exemples, qu'un historique du grenier à sel d'Avallon est lu devant la Section d'Archéologie, tandis qu'une étude sur les reliures des manuscrits des Aragonais de Naples conservés à la Bibliothèque Nationale est présentée à la Section de Philologie et d'Histoire. Peu important du reste ces bizarreries. La répartition des communications entre les sections se ferait-

1. Numéros du 3 avril 1929, p. 3896-3902 ; 4 avril, p. 3944-3954 ; 6 avril, p. 4122-4124 ; 7 avril, p. 4172-4175.

2. MARC BLOCH, *Le Congrès d'Oslo*, p. 71-73.

elle, par miracle, avec une précision qu'on peut bien qualifier de contre-naturelle, aucun des inconvénients, aucun des vices inhérents au système même des « Sections » ne disparaîtrait. Ces sections ne répondent à rien, scientifiquement parlant. Ce sont des tiroirs vides, où on jette hâtivement un nombre à peu près égal de manuscrits. Si bien qu'un esprit un peu trop critique pourrait, sans excès d'audace, se demander pourquoi l'on s'obstine, en 1929, à faire venir de si loin des érudits et à leur imposer l'obligation de lire personnellement leur travail devant une assemblée dépourvue de cohésion — alors qu'il suffirait, ayant désigné un secrétaire général, de prier les auteurs de lui envoyer, par poste recommandée, leurs manuscrits.

Qu'on veuille bien le noter du reste. Une pareille inorganisation est chose grave toujours — mais plus grave encore lorsqu'il s'agit de réunir des délégués de sociétés savantes provinciales et d'harmoniser, de coordonner, de régler leurs efforts, si méritoires et si énergiques souvent, si isolés et si mal guidés toujours. C'est bien là le but des Congrès des Sociétés savantes. Ce but est-il atteint par la vieille organisation, toute de façade et d'apparat, qui se survit à elle-même ? Comment oserait-on le prétendre ? Où sont, dans ces séances que nous décrit le *Journal officiel*, les exposés d'ensemble, les mises au point de questions importantes faites par des savants en pleine activité ? Je vois bien que, chaque année, on mobilise, pour des présidences honorifiques, toute une petite armée d'érudits et d'historiens chevronnés, membres de l'Institut, présidents ou directeurs de grands corps scientifiques ou de grands établissements. Mais que leur demande-t-on, sinon leur nom, une présence de quelques heures et la direction d'une de ces séances dont nous notions plus haut l'incohérence organique ? Tout au plus, un discours de clôture : c'est M^r ÉMILE BOURGEOIS qui l'a prononcé cette fois, et il a traité des Cahiers de 89 ; on peut lire son exposé au *Journal officiel*. Il y aurait sans doute à profiter mieux, et plus complètement, de tant de compétences, d'autorités scientifiques et de bonnes volontés mises en branle par des pratiques traditionnelles. Surtout, il y aurait à abattre des cloisons — qui n'ont même pas le mérite d'être étanches.

Si nos *Annales* se sont fondées sur un programme d'échanges intellectuels et d'interpénétrations de méthodes et de disciplines, croit-on que ce soit par hasard ? Elles sont filles de leur temps, tout simplement — d'un temps où, de plus en plus, on se rend compte que la guerre scientifique, comme l'autre, doit organiser la collaboration, la liaison étroite de toutes les armes, si elle veut atteindre efficacement ses objectifs. Hier, un savant belge — et je cite son œuvre entre beaucoup, précisément parce que, conçue et réalisée dans des conditions très différentes, elle témoigne que nos préoccupations ne sont le fait ni d'un groupe ni d'un pays particulier — hier, M^r DES MAREZ étudiant *Le problème de la civilisation franque et du régime agraire de la Basse-Belgique*¹, caractérisait son dessein en disant : « L'histoire a donné ce qu'elle a pu donner. Il faut regarder bien au delà de l'histoire, bien au delà de la toponymie. Il faut créer un vaste système d'alliances, englobant, à côté de l'histoire et de la philologie, l'archéologie, la géographie physique avec les notions de géologie qu'elle comporte, l'anthropogéographie ou la géographie humaine, le folklore et l'histoire du droit. » Et de ce système d'alliances, il montrait, expé-

1. Bruxelles, 1926 ; in-4°, p. 5.

rimentalement, les résultats... Mais s'il était dans le vrai ; s'il avait raison — et il avait raison — de marquer l'insuffisance et, véritablement, l'impuissance d'une histoire réduite aux maigres données des textes écrits, lorsqu'il s'agit de trancher ces problèmes infiniment complexes d'origine, si importants et si dignes qu'on s'y attache : croit-on en vérité que faire venir des érudits qui, par définition, souffrent déjà, souffrent tout particulièrement de l'isolement, cette grande plaie de la vie provinciale — et puis les parquer arbitrairement dans de petites salles où, tant bien que mal et plutôt mal que bien, ils verront célébrer machinalement les rites de congrégations à la fois bornées et routinières, ce soit le moyen efficace de les inciter à former, eux aussi, une fois de retour dans leurs départements, ce « système d'alliances » dont ils sentent, comme tout le monde, l'intérêt et la fécondité ?

Certes, dans ces journées bien remplies, on a entendu la lecture de communications utiles, ou intéressantes. Il en est de bien minces encore — de trop minces. Une étude sur six testaments de bourgeois de Meulan au xvi^e siècle, sur un document de 1429 concernant la succession d'une dame noble de ce temps, ou sur quelques délibérations municipales de Meudon entre 1784 et 1795 : ce sont des thèmes assez pauvres de discussion ou de réflexion. Il en est de bien vastes, par contre — de trop vastes et sans doute de trop ambitieux. Qu'un érudit lisant une communication sur « la frontière Nord-Est » de la France au temps d'Henri II ait découvert, à cette occasion, que « Charles-Quint ne fut point un empereur allemand », vu que, « comme tous ses prédécesseurs et successeurs, il s'intitulait fièrement Empereur des Romains, toujours auguste » ; que, parlant du fils de Jeanne la Folle, du petit-fils de Maximilien, de l'arrière petit-fils de ce Téméraire qui volontiers préférerait, parlant de lui, un « nous autres Portugalois » assez peu français de sentiment, il ait non seulement déclaré que « son éducation avait été toute française, que sa langue maternelle était le français, que ses ambitions continuaient celles de la maison de Bourgogne » — mais encore que « tous les grands conseillers de l'Empereur, les Chièvres, les Bonvalot, les Granvelle, tous ses grands généraux, les Lannoy, les Philibert de Chalon, les Emmanuel-Philibert de Savoie étaient de sang français » — qu'il ait ajouté enfin que « l'Allemagne comme nous n'existe et ne vit que par la civilisation latine » sans que ces gentillesques aient provoqué, semble-t-il, autre chose que les félicitations du Président, accompagnées d'encouragements à poursuivre une tâche que tout historien-géographe proclamera irréalisable en l'état actuel de nos connaissances : celle de dresser une carte de la frontière du royaume au xvi^e siècle¹ — voilà, je l'avoue, qui a de quoi gêner un peu un honnête historien, engagé pour une fois dans la lecture attentive du *Journal officiel*. — Mais c'est un beau sujet, celui de M^r BOONE traitant *Des circonscriptions rurales mérovingiennes*, et des moyens de restituer l'état originel des *fisci* par la comparaison des cartes de seigneuries et des cartes de paroisses² ; c'est une publication utile, celle qu'annonce M^r HOURN d'une étude concernant l'abbaye

1. Ce sera, a dit le Président d'après l'*Officiel*, une contribution à l'*Atlas historique de la France* interrompu par la mort de Longnon. Juste ciel, qu'il reste interrompu à tout jamais s'il doit se compléter par de telles chimères !

2. Toutes réserves faites sur le fond même de la question. M^r CAMILLE JULLIAN, qui assistait à la séance, a développé les raisons pour lesquelles, à son sens, le *fundus* n'est pas une dépendance du *fiscus*.

du Val, fondée en 1125 par des moines de Cîteaux et dont les possessions s'étendaient principalement au Nord-Ouest de Paris ; ce sont des monographies intéressantes, celles de M^r LEMOINE sur *Les écuries royales sous Charles VI et Charles VII* ; de M^r BOISSONNADE sur *Les relations commerciales entre la France méridionale et l'Afrique du Nord du XII^e au XV^e siècle* ; de M^r PRÉTEUX sur *Les transformations du Havre sous l'ancien régime* ; bien d'autres encore : une étude très fouillée de M^r POUSSEREAU sur les causes de la dépopulation d'un village nivernais, Segoule ; des renseignements curieux donnés par M^r DERIES sur les rapports des aumôniers militaires de 1816 à 1830 ; un essai du chanoine FIEUX sur la presse landaise au XIX^e siècle, etc.¹.

— Rien de bien neuf dans tout cela sans doute. Mais du labeur, du soin, la volonté d'être utile et de bien travailler. Cette volonté, sait-on l'encourager ? Ce labeur et ce soin, prend-on à cœur de les rendre plus efficaces ? Quand donc s'attachera-t-on à rénover, dans leurs méthodes et dans leur esprit, ces organismes en train de se scléroser : les Congrès scientifiques, petits ou grands, jeunes ou vieux, nationaux ou œcuméniques ? Nous n'avons pas d'illusion, nous aurons encore à reposer la question.

LUCIEN FEBVRE

1. Citons encore quelques communications intéressant la sphère des *Annales*. De M^r MARION, des observations sur le vignoble de Morey, dans le canton de Gevrey-Chambertin, de 1804 à 1920. — De M^r ROBERT, une étude sur le Lez et son utilisation par les Montpelliérains : contribution intéressante à la connaissance d'industries urbaines. — De M^r GIROUARD, un historique de la ligne de chemins de fer Poitiers-Saumur. — De M^r HONORÉ, d'après le livre de raison d'un orfèvre dracénois (1728-1795), des notes sur l'apprentissage, le compagnonnage et la maîtrise des orfèvres en Provence au XVII^e siècle. — De M^r BONDOIS, des documents sur la garenne de Saint-Germain-en-Laye et les inconvénients qu'offraient pour les voisins les plaisirs du roi. — Ceci, sans préjudice des études d'histoire politique ou religieuse que nous négligeons volontairement.

III. — LES CENTRES D'ÉTUDES

Le Centre d'Études historiques de Madrid

Aujourd'hui la plus importante institution de recherches historiques qui soit en Espagne, le *Centro de Estudios Historicos* fut créé à Madrid, en 1910, dans le double dessein de donner de l'élan aux investigations sur le passé de la civilisation espagnole et d'aider à préparer la réforme des universités. Poursuivre des enquêtes méthodiques sur l'histoire nationale, former des chercheurs capables d'assurer la continuité de ces études, former aussi un jeune professorat, ardent à la besogne et prêt à porter dans les divers centres d'enseignement la bonne semence des méthodes nouvelles, telles furent les ambitions des fondateurs. Pour répondre à ces fins, différentes sections furent organisées. Voici leurs titres et leurs directeurs d'alors : *Histoire médiévale*, EDUARDO DE HINOJOSA, l'illustre historien des institutions, de renommée mondiale ; — *Philologie*, RAMON MENENDEZ PIDAL, actuellement directeur de l'Académie Espagnole et figure éminente dans le monde intellectuel contemporain ; — *Études orientales*, les arabisants RIBERA et ASIN, ce dernier bien connu par sa découverte de l'influence exercée par la culture hispano-arabe sur les coryphées de la pensée médiévale, saint Thomas et Dante ; — *Histoire moderne*, R. ALTAMIRA, savant dont la réputation a dépassé de beaucoup les frontières de l'Espagne ; — *Archéologie*, MANUEL GOMEZ MORENO, une des intelligences les plus puissantes de l'Espagne d'aujourd'hui ; — *Histoire de l'Art*, TORMO, professeur et critique.

Pendant les deux décades de son existence, l'Institut a rempli sa mission de deux façons.

1° Il a publié une centaine de volumes relatifs aux diverses spécialités qu'il devait cultiver. Parmi les œuvres capitales de la production européenne ont pris place — pour ne citer qu'un petit nombre de titres — : *Los orígenes del español*, de MENENDEZ PIDAL (monument dont aucun autre idiome roman ne possède le pareil) ; *Las iglesias mozárabes*, de GOMEZ MORENO, étude sur cet art chrétien pré-roman de l'Espagne aussi mal connu en Europe que fondamental pour l'intelligence du développement artistique ; *El pensamiento de Cervantes*, de AMERICO CASTRO ; *Poesía juglaresca y juglares*, de MENENDEZ PIDAL ; *Fuentes de la historia de España*, de SANCHEZ ALONSO... En plus de ces travaux et d'un grand nombre de monographies, le Centro a édité diverses collections : chroniques médiévales ; *fueros* ; documents linguistiques ; documents modernes ; traductions de textes arabes ; actuellement il prépare, entre autres, un atlas linguistique de la péninsule ibérique et un glossaire de l'espagnol médiéval.

2° Il a formé des universitaires et des chercheurs qui occupent des chaires ou des postes scientifiques de grande importance : comme philologues AMERICO CASTRO, professeur à Madrid et NAVARRO TOMAS, directeur du *Laboratoire phonétique* ; comme archéologues et historiens de l'art, le sous-directeur

du Musée du Prado, SANCHEZ CANTÓN, et MERGELINA, de l'Université de Valladolid ; comme historiens, GALO SANCHEZ, RAMOS LOSCERTALES et SANCHEZ-ALBORNOZ, professeurs à Barcelone, Salamanque et Madrid.

Aujourd'hui le Centro comporte quatre sections : celle de PHILOGIE publie la *Revista de filología española* ; celles d'ARCHÉOLOGIE et d'HISTOIRE DE L'ART éditent conjointement l'*Archivo español de arte y arqueología* ; enfin, à celle d'HISTOIRE DES INSTITUTIONS, l'on doit l'*Anuario de historia del derecho español*.

Dans cette dernière section, plus intéressante que toute autre pour les lecteurs des *Annales*, Don Eduardo de Hinojosa, déjà, avant la fondation du Centre, auteur de nombreux et importants travaux, a eu pour successeurs ses propres élèves, groupés autour de Sanchez-Albornoz. Frappé par la cruelle maladie et la mort prématurée de son premier chef, le groupe n'en a pas moins fait imprimer une imposante série d'ouvrages. Je citerai d'abord deux livres d'Hinojosa lui-même : *El elemento germanico en el derecho español* et *Documentos para la historia de las instituciones de Leon y Castilla*. Puis, entre autres, GALO SANCHEZ, *Fueros castellanos* ; A. CASTRO et F. ONIS, *Fueros leoneses* ; SANCHEZ-ALBORNOZ, *La Curia regia portuguesa*, — sans compter de nombreux articles, dans diverses revues. Ce sont également les disciples de Hinojosa, G. Sanchez, Ramos et Sanchez-Albornoz, qui attirant à eux d'autres professeurs de haute valeur, MM^{rs} Causeco, Carande, Ots et Torres, entreprirent, en 1924, la publication de l'*Anuario de historia del derecho español*. Chaque volume, de plus de 500 pages, se divise en trois parties : articles originaux, documents, bibliographie critique. Plusieurs études importantes, dues à des travailleurs espagnols et étrangers, y ont déjà paru ; et l'œuvre a reçu partout un accueil favorable.

La section est aujourd'hui en pleine activité ; elle continue à former de nouveaux chercheurs, et poursuit la série de ses publications. Elle a récemment fait paraître comme annexe à l'*Anuario* la *Historia de las instituciones de España y Portugal*, de ERNST MAYER, prépare un nouveau catalogue de fueros et chartes de peuplement, et doit prochainement éditer le livre de SANCHEZ-ALBORNOZ : *Instituciones del reino asturleonés* (du VIII^e au XI^e siècle).

Il faut ajouter aux diverses activités du Centre l'organisation d'échanges culturels internationaux. Des professeurs étrangers ont été invités à faire des leçons à Madrid ; des universitaires espagnols ont été envoyés dans divers établissements d'Europe et y ont enseigné ; des cours pour étrangers ont été donnés, en hiver, à l'automne et au printemps. Le Centro a collaboré à la création des « Foyers de culture espagnole » (*Culturales Españolas*) à Buenos-Aires, Cordoba, Assomption, La Plata, dans l'Uruguay et le Mexique, à Porto-Rico et à Cuba et s'est chargé de la direction de l'Institut de Philologie de l'Université de Buenos-Aires.

CL. SANCHEZ-ALBORNOZ
(Madrid.)

IV. — NOUVELLES SCIENTIFIQUES

De Florence à Boston : les vicissitudes d'un fonds d'archives commerciales. — Ici même, tout récemment¹, M^r Hauser faisait part à nos lecteurs d'une piquante nouvelle : des documents provenant des Médicis ont été recueillis par la Bibliothèque de la *Graduate School of Business Administration*, à Boston (Massachusetts). Voici quelques précisions sur ce fonds et ses aventures ; je les extrais d'une intéressante petite brochure de Mademoiselle — ou Madame — GERTRUDE R. B. RICHARDS².

Les Médicis, dont les papiers de famille et d'affaires ont passé l'Atlantique, collatéraux des Côme et des Laurent, n'avaient avec eux qu'une parenté assez lointaine ; l'ancêtre commun des deux lignées vivait au début du xiv^e siècle. Marchands et banquiers, comme leurs plus illustres cousins, mais sans les vastes ambitions politiques de ceux-ci, ils se contentèrent de faire prospérer, jusqu'à la fin du xvii^e siècle au moins, une maison de commerce, absolument indépendante, semble-t-il, depuis le début, de celle qui forma la fortune première de la branche plus tard régnante. La lignée n'est pas éteinte ; ce sont deux de ses représentants actuels — les marquis *della Castellina* — qui, « il y a environ dix ans », mirent en vente, à Londres, tout un paquet de documents extraits de leurs archives privées ; les plus anciens, paraît-il, remontaient au xi^e siècle ; les plus récents dataient du xviii^e. A la suite de péripéties, qu'il serait trop long de raconter ici, cette masse imposante se trouva, finalement, partagée en trois lots. Le premier, composé de pièces sur lesquelles, à titre de papiers d'État, le gouvernement italien avait mis l'embargo, est demeuré en Italie, sans doute dans un dépôt public (lequel ? il serait intéressant de le savoir ; peut-être un de nos lecteurs pourra-t-il nous le dire). Le second, comprenant surtout les plus anciens parmi les documents que Rome n'avait pas revendiqués, fut acquis par la John Ryland's Library, à Manchester. Le troisième enfin, acheté par un amateur londonien, M^r H. Gordon Selfridge, a été remis par lui, en prêt, à la *School of Business*. Une pareille dispersion est assurément fâcheuse ; du moins convient-il de se féliciter que la troisième partie, la plus considérable, si je comprends bien, et, en tout cas, la plus intéressante au regard de l'histoire économique, soit tombée en si bonnes mains.

Que comprend la collection de Boston ? D'abord des lettres. Parmi celles-ci, on retiendra surtout la correspondance adressée, entre 1489 et 1492, à Pietro Alemanni, ambassadeur de la République florentine à Rome et à Milan, et passée, par héritage, entre les mains de nos Médicis. Il est vrai que la plus grande partie de ce précieux dossier a été réclamée par le gouvernement italien ; un important fragment cependant (dont quatre lettres de Charles VIII et plus de quatre-vingt de Laurent le Magnifique) a pu être

1. *Annales*, 15 avril 1929, p. 239.

2. *Some Medici manuscripts. Reprinted from the Boston Evening Transcript, Saturday, January 12, 1929, for the Business Historical Society. Boston, Baker Library, s. d. ; in-8°, 8 p., 1 fac-similé.*

acquis par M^r Selfridge. Puis quatre registres sur lesquels, de 1500 à 1522, deux des Médicis de notre branche ont fait transcrire leur correspondance avec leurs agents. Enfin la perle du trésor : plus de 150 livres de compte s'étendant de 1406 à 1697 (un livre plus ancien — 1389-1396 — mais de caractère, semble-t-il, plutôt personnel que commercial, est échu à la John Ryland's Library) ; ajoutons-y un registre renfermant des actes d'association, de 1426 au XVIII^e siècle. On voit tout ce que nos études peuvent attendre de pareilles richesses.

D'ores et déjà, les travailleurs qui se groupent autour de la *School of Business* et de la *Business Historical Society* s'emploient à en tirer parti. Dur travail : lire est déjà difficile ; interpréter ne l'est pas moins ; et comment ensuite extraire et grouper les renseignements de façon à les mettre à la portée des nombreux historiens auxquels fait défaut la préparation très spéciale que suppose l'utilisation des comptabilités anciennes ? Un manuel, à la fois paléographique et lexicologique, est prévu ; cet instrument de travail, infiniment précieux, pourra servir de clef à tous les documents analogues, conservés, en grande quantité, dans les diverses archives de l'Italie. On parle également d'un volume renfermant des extraits typiques. Mais l'essentiel sera évidemment la publication méthodique et exhaustive des données elles-mêmes. L'effort des chercheurs américains — dont on peut être sûr, à l'avance, qu'il sera consciencieusement et intelligemment mené — méritera d'être suivi de près, non seulement à cause des résultats positifs qu'il ne peut manquer de donner, mais aussi par la solution qu'il se trouvera proposer à un très grave problème d'exploitation documentaire.

« Les capitalistes et les négociants américains », écrit Gertrude R. B. Richards, « sont actuellement occupés à développer des succursales en Europe, tout comme les Médicis s'établirent jadis en Orient. A mesure que les racines du système économique européen, maintenant ensevelies dans l'obscurité, seront dégagées, le traitement par les Américains des problèmes du commerce international deviendra, on peut le croire, de plus en plus intelligent ». Foi dans l'utilité pratique des recherches sur le passé, confiance en l'expansion économique des États-Unis, héritiers et imitateurs, dans un monde plus vaste, du précapitalisme italien, ces sentiments, si sincèrement exprimés dans les quelques lignes qu'on vient de lire, sont dignes, à bien des égards, de fixer les méditations des historiens.

MARC BLOCH

Le manuscrit du code maritime d'Amalfi. — Dans un important article du *Corriere della Sera*, du 10 mars 1929, M^r MARIANO D'AMELIO signale le retour en Italie des fameuses *Tables d'Amalfi*. On sait le rôle commercial d'Amalfi aux XI^e et XII^e siècles ; ville théoriquement dépendante de l'empire byzantin, pratiquement libre sous l'autorité d'un doge, elle fut absorbée par le royaume normand, mais sa décadence économique ne commença vraiment qu'avec la concurrence de Pise, qui organisa contre elle des expéditions dévastatrices, particulièrement en 1131 et en 1137. C'est au cours d'un de ces pillages qu'un manuscrit des *Pandectes* de Justinien fut enlevé par les Pisans. On a longtemps cru qu'ils avaient également emporté celui des *Capitula et*

ordinationes curiae maritimae civitatis Amalphae : c'était à tort ; il est prouvé que ce manuscrit se trouvait, au XIV^e siècle encore, à Amalfi, dans la famille ducale Donnorso. Il passa ensuite dans la famille Foscarini, qui a compté plusieurs célèbres historiens vénitiens, comme Michel (1632-1692), François (1704-1790), Marc (1696-1763). La famille Foscarini tomba presque dans la misère du début du XIX^e siècle et fut obligée de tirer parti des richesses bibliographiques que ses fondateurs avaient accumulées et, pour payer ses dettes, vendit la bibliothèque ancestrale au gouvernement autrichien. C'est ainsi que Thomas Gar put retrouver notre manuscrit dans la Bibliothèque Nationale de Vienne en 1844 (ms. 6626). Lorsque le traité de Saint-Germain de 1919, qui prévoyait la restitution à l'Italie d'objets artistiques ou archéologiques, commença d'être exécuté, on ne prit pas garde au texte en question. Mais, avec les fonds de l'*Instituto nazionale di credito marittimo italiano*, put finalement être acheté un autre manuscrit que le gouvernement autrichien accepta d'échanger contre le précieux document amalfitain.

Celui-ci compte 18 feuillets en ce qui touche les *Tables d'Amalfi* seulement, puis 16 feuillets où ont été transcrites les coutumes de la ville, datant de 1010, enfin 621 feuillets contenant des textes variés des XV^e et XVI^e siècles. Les *Tables* elles-mêmes sont formées de 66 articles, dont 21 en latin et 45 en italien, mélangés les uns avec les autres, non sans quelques répétitions ou contradictions même. On estime que le texte latin est le plus ancien et constitue un édit du tribunal maritime ; il daterait d'entre la fin du XIII^e siècle et le début du XIII^e. D'après certains commentateurs, il serait antérieur à l'incorporation d'Amalfi au royaume normand, c'est-à-dire à l'année 1131. Les articles en italien remonteraient au XIV^e siècle, car ils ressemblent, au moins en partie, aux Statuts de Valence et font allusion aux règles de la Grande Cour de l'Amiralat.

Le droit d'Amalfi, qui est codifié par les *Tables*, a été appliqué dans tous les ports de l'Orient. Sa réputation et l'esprit conservateur des gens de mer expliquent sa durée. Il résulte des documents de 1571 et 1603 que, pour l'achat de felouques, les contractants se référaient encore aux dispositions des *Tables*. Même après l'apparition du droit moderne des Conseils de mer, il ne perdit pas tout crédit, et il est souhaitable que les documents ramenés de Vienne en Italie par les soins de M^r le Sénateur Salata et de M^r d'Amelio lui-même, soient l'objet d'une étude critique et détaillée de la part des historiens napolitains. M^r d'Amelio a, dans un second article, paru le 23 mars 1929, étudié d'autres aspects du droit maritime d'Amalfi, en ce qui touche particulièrement le contrat de travail, le régime des bénéfices et des pertes, et l'association (*Contratto di conserva*), qui est aussi une forme d'assurance mutuelle, entre navires ayant la même destination.

GEORGES BOURGIN
(Paris.)

L'activité de la Commission des Documents Économiques de la Révolution ; un port fluvial à la fin du XVIII^e siècle. — A la dernière séance de la Commission des documents économiques de la Révolution, qui a eu lieu le 22 février, diverses décisions ont été prises, en parti-

culier touchant la publication des cahiers des corporations d'Alençon et l'institution d'un répertoire général des cahiers de 1789. D'autre part, M^r Lesort, archiviste de la Seine, à propos d'une communication sur l'activité économique de Port-Marly à la fin de l'ancien régime, a montré l'importance, comme source documentaire en matière d'histoire économique et sociale, des registres paroissiaux. C'est en utilisant ces registres, qui débutent, pour Port-Marly, en 1781 seulement, que M^r Lesort a pu indiquer qu'au moins dix marchands de bois étaient installés dans cette localité. Outre le commerce du bois, du plâtre et des denrées alimentaires à destination de Versailles, on constate à Port-Marly la tête d'un transit par terre entre la région de la Seine et celle de la Loire aux environs d'Orléans.

G. B.

Une bibliographie historique russe. — Un catalogue bibliographique de la production des historiens russes durant la décade 1917-1927, vient d'être publié sous la direction de OTTO HÖRTZSCH, professeur à l'Université de Berlin et vice-président de la « Société allemande pour l'étude de l'Europe orientale »¹. Les 2 008 numéros de ce précieux inventaire mettent bien en lumière les tendances nouvelles des études historiques en Russie : triomphe du matérialisme historique, attention toute particulière accordée aux questions ouvrières, au développement des idées socialistes et marxistes et à la renaissance des nationalités allogènes ; souci de propagande et de large vulgarisation qu'attestent nombre d'écrits. Un appendice de quinze pages donne la bibliographie des ouvrages en langue russe parus hors de l'U. R. S. S.

A. TESNIÈRE
(Strasbourg.)

Une nouvelle revue d'histoire régionale. — On annonce l'apparition prochaine d'une revue d'histoire provinciale trimestrielle qui, sous le titre d'*Annales de Bourgogne*, publiera des articles, des mélanges et des comptes rendus sur le passé de la Bourgogne et le travail historique actif dont ce passé est l'objet. Le terme de Bourgogne sera interprété de façon large. La nouvelle revue n'oubliera pas qu'aux destins du Duché, la Comté de Bourgogne a été largement et longuement associée. Elle ne se désintéressera pas non plus de ce curieux État burgundo-flamand du x^ve siècle qui transmet pendant longtemps les noms de Bourgogne et de Bourguignons à des pays et à des hommes bien éloignés des rives de la Saône. Et elle exercera le droit de regard qui convient sur l'histoire de ces formations successives, Burgondie, Royaumes de Bourgogne et d'Arles, qui ont mêlé l'histoire des terres et des dominations bourguignonnes à celles de contrées et de groupements politiques savoyards, rhodaniens ou provençaux. C'est dire que la matière ne fera point défaut aux bons historiens qui, sous le double patronage de l'Université de Dijon et de

1. *Die Geschichtswissenschaft in Sowjet-Russland 1917-1927, Bibliographischer Katalog, herausgegeben von der DEUTSCHEN GESELLSCHAFT ZUM STUDIUM OSTEUROPAS, anlässlich der von ihr in der Preussischen Staatsbibliothek zu Berlin veranstalteten Ausstellung.* Berlin et Königsberg, Ost-Europa-Verlag, 1928 ; in-8°, 194 p.

l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon — à qui nous devons déjà la publication du travail original et fécond de l'abbé Chaume sur *Les origines du Duché de Bourgogne* — s'efforceront de renouer sur le terrain historique des relations intellectuelles avec tant de domaines où la Bourgogne jadis a marqué et tenu sa place. M^r René Durand, professeur à l'Université de Dijon, assume la direction générale du nouveau périodique et M^r Henri Drouot, professeur au lycée de Dijon, le secrétariat de la rédaction. Nous ne pouvons que souhaiter un large succès aux *Annales de Bourgogne*. Le besoin de bonnes revues d'histoire provinciale se fait partout impérieusement sentir. Et il n'y a pas d'histoire provinciale plus riche en éléments de civilisation divers que l'histoire de la « grande Bourgogne ».

L. F.

Une enquête sur l'habitat rural. — Nos lecteurs savent déjà que depuis 1925, le problème de l'habitat rural figure à l'ordre du jour des Congrès internationaux de géographie¹. Une commission a été chargée de centraliser les résultats de l'enquête et de les présenter au prochain Congrès, qui se réunira à Paris, en 1931. Nous avons entre les mains le petit fascicule imprimé où son président, M^r Demangeon, a résumé les directives qu'elle propose à ses collaborateurs². Après avoir insisté sur la nécessité de définitions précises, M^r Demangeon expose, dans leurs grandes lignes, les trois « étapes » de toute recherche sur l'habitat : d'abord l'étude cartographique (c'est-à-dire faite sur les cartes) et l'étude statistique (qui peut, elle aussi, et même doit aboutir à une carte), toutes deux de caractère purement descriptif et tournées uniquement vers le présent ; puis l'étude explicative qui, naturellement, fait au passé une place très large³. Ainsi, selon cette marche régressive qui, si souvent, s'impose aux sciences humaines, c'est d'une connaissance approfondie des faits contemporains que l'on partira pour remonter, de proche en proche, le cours de l'évolution et suivre la chaîne des causes. Impossible d'analyser ici ces quelques pages où, sous la forme modeste d'instructions pratiques, se dissimule une excellente étude de méthode. Comme M^r Demangeon l'observe justement, le problème est de ceux qui exigent impérieusement la collaboration de travailleurs de formation différente : géographes et historiens. Souhaitons que l'appel de la Commission de l'Habitat rural soit entendu et ses conseils écoutés par les chercheurs de toute catégorie. Ceux de nos lecteurs qui songeraient à prendre à l'enquête une part active obtiendraient aisément les instructions en s'adressant au Président de la Commission, Institut de Géographie, 191, rue Saint-Jacques, Paris (5^e).

M. B.

1. Voir *Annales*, 15 janvier 1929, p. 73-75, le compte rendu du Congrès de Cambridge, par Mlle M. A. LEFÈVRE et A. DEMANGEON, *La géographie de l'habitat rural dans Annales de géographie*, 15 janvier et 15 mars 1927.

2. CONGRÈS INTERNATIONAL DE GÉOGRAPHIE, PARIS, 1931: *Commission de l'Habitat rural*, in-12, 8 p.

3. Parmi les « conditions sociales » dont l'influence s'exerce sur l'habitat, il faut, sans doute, placer les transformations du droit familial ; la rupture des communautés familiales a entraîné parfois une augmentation sensible du nombre de maisons. Voir *Annales*, 15 avril 1929, p. 303 (d'après la monographie de M^r L. LACROQ sur La Celle-Dunoise).

Un grand historien et économiste italien : Giuseppe Prato. — Parmi les historiens italiens de l'économie, Giuseppe Prato tenait une place de premier ordre. La mort, qui l'a enlevé à sa famille et au monde savant à la fin de 1928, doit être regrettée de tous ceux qui ont connu l'homme et utilisé ses travaux. L'excellente revue *La Riforma sociale*, à laquelle il avait collaboré avec tant de talent, a consacré à Prato divers articles, dus à la plume de M^{rs} Supino, Geisser et Fenoglio, et le sénateur L. Einaudi a mis une touchante postface à l'article écrit par Prato sur *Le gouvernement économique d'Emmanuel-Philibert*, interrompu par la mort et qui a été tel quel imprimé dans la revue.

Personnellement, je l'avais connu à l'occasion de son très bel ouvrage sur *Il protezionismo operaio*, que j'ai traduit en français. En dehors de cette étude pénétrante du mouvement ouvrier contemporain, il aborda l'analyse d'un grand nombre d'autres phénomènes économiques et sociaux du monde moderne. Mais c'est surtout comme historien de l'économie piémontaise que G. Prato mérite d'être connu et loué. Les textes qu'il a publiés — souvent en collaboration avec L. Einaudi — sur la situation du royaume sarde au xviii^e siècle, au cours des guerres de la succession d'Autriche et de Sept Ans, les études qu'il a composées sur la situation de la classe paysanne, sur la localisation des industries, sur le rôle agraire de Cavour, sur les origines du crédit et de l'épargne dans sa petite patrie piémontaise, tous ces travaux brillants ou honorables, bien pensés et bien présentés, marquent les qualités d'une intelligence claire et ordonnée, éduquée par les meilleures méthodes de l'érudition historique et de l'induction scientifique.

GEORGES BOURGIN

Bibliographie économique. — Les *Annales* signalaient dans leur premier numéro (p. 89) la publication du premier supplément (1926 et 1927) de la *Bibliographie générale des Sciences juridiques, politiques, économiques et sociales de 1800 à 1925* que publie, à la librairie du Recueil Sirey, M^r A. GRANDIN. Le second supplément ne s'est pas fait attendre : c'est un fascicule de 168 pages, qui porte la date de 1929, et est consacré à la bibliographie des ouvrages parus en 1928. Une telle diligence et une telle exactitude sont choses trop peu fréquentes pour qu'on ne félicite point l'auteur, l'éditeur et l'imprimeur de cet utile répertoire. Il reproduit le plan du fascicule précédent. Des tables excellentes permettent de retrouver rapidement les ouvrages dont on a besoin. Je reste frappé de la pauvreté du chapitre *Alsace et Lorraine*. Je n'y vois pas figurer le troisième fascicule de la *Bibliographie alsacienne* (1925-1927) que publie la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg et qui comporte des chapitres copieux consacrés aux problèmes économiques, financiers, sociaux, juridiques et administratifs que pose la réintégration dans l'unité française des départements alsaciens et lorrains.

L. F.

A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES

Statistique

Méthodes statistiques. — Le *Cours de statistique* de M^r ALBERT AFTALION¹ se présente, sans prétention, comme un cours polygraphié des Facultés de Droit. Il n'en sera pas accueilli avec moins d'intérêt par tous ceux qui désirent se mettre ou se tenir au courant des méthodes statistiques modernes, et qui devaient, jusqu'ici, se reporter aux traités et manuels de langue anglaise ou italienne. Avec ceux-là, d'ailleurs, l'ouvrage de M^r Aftalion ne fait pas double emploi. C'est un exposé vraiment pratique, où l'auteur n'hésite pas à nous expliquer en détail les diverses phases des opérations à effectuer, et même à nous indiquer par des exemples bien choisis comment nous devons disposer nos chiffres, de façon à gagner du temps et à éviter des erreurs. Nous ne connaissons aucun ouvrage, à cette heure, qui soit capable de rendre les mêmes services.

M^r A. Aftalion s'en est tenu à cette partie de la statistique qui traite de l'élaboration des données, et qui est d'ailleurs la plus importante. D'autre part, il ne s'agit guère que de l'application de ces méthodes à l'étude des mouvements, et même des seuls mouvement cycliques, des prix. C'est là une des questions qui, en ce moment, préoccupent le plus vivement les économistes et qui se prête le mieux au genre de calcul dont M^r Aftalion nous entretient.

* *

Lorsqu'on suit les variations d'un certain nombre de faits économiques, prix, revenus, salaires, coût de production, montant de la production, degré de concentration industrielle, circulation, au cours de plusieurs dizaines d'années, on est amené à distinguer deux ordres de mouvements : les uns, séculaires ou de longue durée, par exemple, pour ce qui est des prix, la grande période ascendante de 1847 à 1873, et la grande période descendante de 1873 à 1896 ; les autres, cycliques, beaucoup plus courts, dont chacun peut se décomposer ainsi : hausse, crise, et dépression. On admet d'ailleurs, à présent, qu'il peut y avoir cycle sans qu'il y ait crise, et l'on distingue alors quatre moments : prospérité, fléchissement, dépression et reprise. Or, il est quelquefois difficile de déterminer la durée exacte des cycles (qu'on fixait autrefois à dix ans au maximum, sept au minimum, alors qu'aujourd'hui l'idée d'un cycle de trois années et demi est en faveur, surtout aux États-Unis), et de déterminer en même temps l'intensité de la hausse et de la baisse. C'est que les mouvements de longue durée confondent leur action avec les mouvements cycliques. Heureusement on réussit à éliminer le mouvement de longue durée, et c'est sur les procédés qui permettent de réaliser ce genre

1. *Cours de statistique*, professé en 1927-28 à la Faculté de Droit, recueilli et rédigé par JEAN LHOMME et JEAN PRIOU, Paris, Les Presses Universitaires de France, 1928 ; in-8°, 319 p.

d'abstraction que M^r Aftalion a particulièrement insisté. Ils sont connus depuis longtemps par les mathématiciens, les physiciens, etc., mais leur application aux faits économiques est relativement récente, et c'est pourquoi nous tenons à en dire quelques mots.

Bien que les mouvements de longue durée comportent des fluctuations, il est possible de les représenter par une courbe régulière, de préférence par une droite, qui passera aussi près que possible de l'ensemble des points correspondant aux prix réels. Ce serait, nous dit M^r Aftalion, sans nous le démontrer mathématiquement, une ligne telle que la somme des carrés des distances de chacun de ses points aux points réels (prix réels) correspondants sera la plus petite possible. Telle est la méthode qu'on appelle « des moindres carrés ». Il suffit, pour construire cette ligne, de déterminer un point dont les coordonnées (abscisse et ordonnée) soient les moyennes arithmétiques d'une part des années (comptées à partir d'une date donnée), d'autre part des prix. La ligne des moindres carrés passera sûrement par ce point. Reste à déterminer son inclinaison qui, chaque année, puisque c'est une droite, sera uniforme. On y parvient au moyen d'une formule qui suppose des calculs assez simples. Il est possible, maintenant que la ligne du mouvement de longue durée est tracée, de considérer chaque prix, c'est-à-dire chaque point réel, et de calculer de combien il s'écarte du point correspondant (pour la même année) sur cette courbe. On obtient ainsi les « écarts cycliques » (écarts par rapport au mouvement de longue durée), qu'on va substituer aux prix réels. C'est comme si, au lieu de mesurer la hauteur, par rapport au pied d'une montagne, des objets, arbres, rochers, etc., qui se trouvent sur sa pente, on faisait en sorte que cette pente devienne horizontale. Alors le mouvement cyclique apparaît seul.

Cette méthode est très utile lorsqu'il s'agit de comparer plusieurs mouvements cycliques contemporains se rapportant à des faits différents, par exemple aux prix de diverses marchandises. On sait qu'on représente le mouvement général des prix, prix de gros, ou prix de détail, par des nombres indices (voir première partie, chapitre III, p. 26 à 48 du livre de M^r Aftalion). Or, on peut se demander d'abord si l'intensité des variations cycliques auxquelles sont soumis ces différents prix est la même, et comment elle varie d'un prix à l'autre. Car une même moyenne annuelle peut représenter des séries de nombres (correspondant à des prix particuliers) bien différents. L'éloignement plus ou moins grand des termes d'une série les uns par rapport aux autres, c'est ce qu'on appelle en statistique leur dispersion. Or, il est possible de la calculer. Voici comment. On calcule d'abord la moyenne de la série, puis l'écart de chaque terme de la série par rapport à cette moyenne : on obtient ainsi une suite de nombres, positifs ou négatifs. Ne nous occupons pas des signes. La *moyenne de déviation*, c'est la somme arithmétique de ces écarts, divisée par leur nombre. Mais on préfère le plus souvent calculer la *standard deviation*. On porte les écarts calculés ci-dessus au carré. On en fait la somme, qu'on divise par le nombre des écarts. Et on calcule la racine carrée de ce quotient. Désignons par x chacun des écarts, par n , leur nombre : la *standard deviation* sera égale à $\sqrt{\frac{\sum x^2}{n}}$. Pourquoi cette complication ? C'est qu'on accentue ainsi (en les portant au carré) l'importance des chiffres plus élevés,

qui correspondent aux écarts les plus grands, et qu'on rend ainsi plus apparente une forte dispersion. (Remarquons que la *standard deviation* n'est rien d'autre que ce qu'on appelle depuis longtemps, dans le calcul des probabilités, l'*écart quadratique moyen*. M^r Aftalion aurait pu indiquer pour quelles raisons il vaut mieux le calculer par rapport à la moyenne arithmétique que par rapport à la médiane, ou à toute autre valeur typique.)

Entre autres applications économiques intéressantes, M^r Aftalion signale celle-ci. On a mesuré en Angleterre, dans les années récentes, la *standard deviation* des prix en période de baisse, et en période de hausse. On a constaté que la dispersion (c'est-à-dire la différence dans le degré d'intensité de variation des divers prix) augmentait avec la hausse, et diminuait avec la baisse.

Mais voici un autre problème général qui nous donnera occasion de tirer un nouveau parti de la *standard deviation*. On peut se proposer de comparer divers mouvements, en particulier des fluctuations cycliques, en vue de reconnaître s'ils s'effectuent dans le même sens, à la même date. Nous verrons ci-dessous l'importance de ce genre de recherche. C'est ce que l'on appelle la *corrélation* ou la *covariation* de deux mouvements. En tout cas, l'originalité de la méthode que nous étudions maintenant consiste en ce qu'elle s'efforce de substituer à l'appréciation personnelle d'un observateur qui regarde les courbes, les rapproche et les superpose, une mesure quantitative exacte, un chiffre qui exprime le degré de corrélation.

Le procédé le plus simple, à cet égard, c'est le calcul de l'*indice de dépendance*. Il suffit, pour chaque année de la période, d'écrire le signe + quand les variations des deux faits (prix du charbon, par exemple, et salaire des ouvriers mineurs) sont de même sens, le signe — quand elles sont de sens contraire, de prendre la différence entre le nombre des + et des —, et de diviser cette différence par le nombre total des variations. L'indice ainsi obtenu indiquera une corrélation d'autant plus étroite qu'il se rapprochera davantage de l'unité (à laquelle il reste toujours inférieur). L'inconvénient qu'il présente, c'est qu'il tient compte du sens, mais non de l'intensité des variations, et c'est aussi qu'il exprime ce qu'on appelle « les premières différences », c'est-à-dire les variations d'un terme au terme suivant, mais non les mouvements d'ensemble des deux séries (c'est-à-dire ce qui nous intéresse le plus).

Très supérieur à cet égard serait le *coefficient de corrélation*. Il s'agit de calculer les écarts des termes successifs des deux séries par rapport à la moyenne de leur série. Pour que ces écarts puissent se comparer d'une série à l'autre, il faut que les deux moyennes soient aussi proches que possible, c'est-à-dire qu'il s'agit d'éliminer la différence d'intensité ou d'amplitude des variations des deux séries. Or, nous savons que l'intensité des variations est représentée par la *standard-deviation* (σ). On l'éliminera donc en divisant les écarts par la *standard deviation*. Si nous appelons x et y les écarts des deux séries, la comparaison portera sur les $\frac{x}{\sigma_x}$ et les $\frac{y}{\sigma_y}$ (σ_x représentant la *standard deviation* dans la série des x , etc.). Quand les variations sont de même sens, le produit xy est positif. Il est négatif dans le cas contraire. La formule du coefficient de corrélation r est alors :

$$r = \frac{\sum xy}{n \cdot \sigma_x \cdot \sigma_y}$$

(n représentant le nombre des variations de chaque série). On obtiendra un nombre compris entre -1 et $+1$, -1 exprimant l'opposition complète, $+1$ la correspondance complète, 0 l'absence de tout rapport quelconque.

Hooker a calculé le coefficient de corrélation entre la nuptialité et le commerce extérieur par tête d'habitant, en Angleterre, de 1861 à 1895. Avant d'avoir éliminé les mouvements de longue durée, il trouvait : $+0,18$, ce qui indique une très faible corrélation. S'en tenant ensuite aux mouvements cycliques, il obtenait : $+0,86$, soit un degré de corrélation assez élevé.

Les mêmes procédés de calcul ont été appliqués de façon assez curieuse par le *Comité des Recherches économiques de l'Université de Harvard*, et ensuite par la *Société économique de Harvard*, en vue de construire et de comparer les fameuses courbes composites qui devaient permettre de prévoir les mouvements cycliques (voir III^e partie, chapitre 3, p. 264 et suiv.). On a commencé par observer les mouvements d'un grand nombre de faits économiques pour les années 1903-1914, et on a construit autant de courbes correspondantes (en éliminant les mouvements de longue durée, et divisant par la *standard deviation* pour écarter la différence d'intensité des variations). La superposition de ces courbes à l'aide de papier transparent révéla que leurs mouvements n'étaient pas simultanés, mais se classaient en trois groupes principaux. On put les répartir ainsi en trois séries, en réunissant les courbes dont les mouvements s'effectuaient à peu près en même temps, et, pour représenter chacune de ces séries, on construisit trois courbes composites : la courbe A, ou courbe du marché financier, d'après les indices des prix des actions industrielles et des actions des chemins de fer ; la courbe B, ou courbe du marché des marchandises, d'après les indices des prix calculés par le *Bureau of Labor* ; la courbe C, ou courbe du marché monétaire, d'après le taux de l'escompte de divers papiers. Or les mouvements représentés par la courbe A sont les premiers à se produire. B vient ensuite, puis C. En d'autres termes, la courbe de la spéculation, A, sert d'indice annonciateur. Quand A fléchit, on peut prévoir qu'une crise se prépare, et, inversement, quand A monte, c'est que la prospérité va se manifester à nouveau.

Cette méthode a été très remarquée et largement utilisée aux États-Unis. La coïncidence signalée s'est vérifiée pendant trente années, de 1884 à 1913, et même jusques et y compris la crise de 1920. Mais depuis, elle ne se vérifie plus. Faut-il croire que le fait même que les intéressés ont été mis à même de prévoir ces coïncidences en a troublé le jeu ? Ou bien ne sommes-nous en présence que d'une sorte de généralisation empirique valable pour une période limitée ? Ou bien enfin (ce qui est plus probable), les dernières années représentent-elles, pour diverses raisons, aux États-Unis, une phase exceptionnelle ? Nous renvoyons le lecteur que ces questions intéressent au livre de M^r Aftalion. Nous nous contentons d'attirer son attention sur ce point que ces coïncidences n'ont pu être constatées que parce qu'on a réussi à séparer le mouvement cyclique et le mouvement de longue durée, et en même temps à faire abstraction des différences d'intensité dans les variations, d'une série à l'autre. Ajoutons que les recherches de Harvard ont été reprises et poursuivies par d'autres auteurs, suivant d'autres méthodes, dont on trouvera l'exposé au chapitre 4 de la III^e partie (p. 278) : méthode cumulative de Karl Karsten (qui essaie de prévoir la courbe C par B et A réunis, et A par B),

méthode de Hollbrook Working (qui s'appuie, pour prévoir les mouvements cycliques des prix, sur les mouvements cycliques des dépôts dans les banques). Signalons enfin tout le chapitre 3 du livre II, où M^r Aftalion étudie l'équation appelée (et bien mal appelée) *de régression*, qui n'est rien autre qu'une équation entre les grandeurs de deux variables, par exemple le salaire et le prix, et où il insiste sur les applications intéressantes qu'en a tirées Moore (Henri Ludwell)¹.

*
* *

En somme, M^r Aftalion aurait pu intituler son ouvrage : les applications les plus récentes de la statistique à l'étude des mouvements des prix. Il a préféré s'en tenir à l'ordre de faits qu'il connaissait le mieux. C'est ce qui explique que certains chapitres ou paragraphes soient un peu brefs (par exemple ce qu'il dit des courbes logarithmiques, p. 135-141). D'autre part, dans un cours s'adressant à des étudiants de droit, il est naturel qu'on ne trouve pas la démonstration mathématique des formules et que l'auteur ne se soit pas astreint à définir d'avance tous les termes. De là cependant quelques incertitudes. Par exemple, p. 187, on lit ceci : « S'il existait une corrélation parfaite entre deux phénomènes, il en résulterait : 1^o qu'à toute variation de l'un correspondrait une variation de l'autre dans une direction déterminée », ce qui paraît signifier qu'à toute hausse de l'un correspondra toujours une hausse de l'autre, ou correspondra toujours une baisse de l'autre, mais non tantôt une baisse, tantôt une hausse ; « 2^o qu'à la grandeur de la variation de l'un correspondrait une variation de l'autre d'une grandeur déterminée », ce qui paraît signifier : d'une grandeur proportionnelle à la grandeur de la variation de l'autre, ou d'une grandeur liée à la grandeur de l'autre par un rapport qui demeure le même à travers toutes les variations ; « 3^o et, par suite, qu'à toute grandeur de l'un correspond une grandeur déterminée de l'autre. » Mais le mot : déterminé, pourrait être pris en un tout autre sens. Supposons que les salaires augmentent sans cesse, d'une année à l'autre, et que les prix tantôt baissent, tantôt haussent, et que leur variation soit égale tantôt à la moitié, tantôt au double, ou au triple, etc., de la variation du salaire. Il n'y aura pas corrélation entre les courbes. Et cependant, il se pourra qu'aux mêmes prix, lorsqu'ils reviennent au cours des années, correspondent exactement les mêmes salaires. Il peut donc y avoir rapport constant sans corrélation. Les termes employés par M^r Aftalion tendraient à faire supposer qu'il n'y a rapport constant que quand il y a corrélation. Mais de telles obscurités sont rares. Signalons encore, p. 151 : « Ce procédé consiste à prendre la différence entre le total des variations », au lieu de : le nombre total des variations.

Ces méthodes, en raison de leur précision même, ne s'appliquent peut-être commodément qu'à des faits très précis et très sûrs. C'est le cas sans doute, depuis quelque temps, des données publiées sur les prix. Mais supposons qu'on ne s'en tienne pas aux mouvements cycliques, qu'on porte son attention sur ces mouvements de longue durée dont l'étude est peut-être plus importante pour la théorie positive des prix, ou qu'au lieu du problème

1. Voir, dans *L'Année sociologique*, tome XII, p. 785, et nouvelle série, tome I, p. 806, les comptes rendus consacrés par M^r SIMIAND à deux ouvrages : *Laws of wages* (1911), et *Generating economic cycles*, par H. L. MOORE.

des prix, on en pose d'autres, pour la solution desquels il faut s'appuyer sur des données moins certaines, moins continues, et en partie historiques. Alors on constatera que souvent il n'est pas possible et il ne vaut pas la peine de donner un tel effort d'élaboration mathématique. Le degré d'approximation avec lequel nous connaissons les faits est souvent trop faible pour que nous nous livrions à un travail d'ajustement qui comporte un degré d'approximation plus élevé.

Mais même lorsqu'il s'agit des prix, des salaires, etc., ce n'est pas sans précaution qu'il faut substituer aux courbes réelles des courbes théoriques par élimination successive des mouvements de longue durée, des variations saisonnières, de l'intensité générale des variations, etc. Le contact direct et familier avec les faits dans leur complexité, ou avec des expressions simples, mais concrètes, telles que des courbes qui figurent directement les données, voilà, dans beaucoup de cas, ce qui nous apprendra le plus.

Ces réserves ne s'adressent pas, hâtons-nous de le dire, à M^r Aftalion, qui réduit plutôt, nous semble-t-il, la statistique à un rôle trop modeste en science économique. Mais c'est une autre question, qu'il vaut mieux ne pas toucher en passant. Si ces procédés ne sont pas encore tout à fait au point, ils représentent en tout cas un effort remarquable en vue d'introduire en économie politique la rigueur de sciences plus avancées, et il faut savoir gré à M^r Aftalion de nous en avoir expliqué le mécanisme avec une telle lucidité.

MAURICE HALBWACHS
(Strasbourg.)

Le Puy-de-Dôme se place au 84^e rang, au point de vue natalité, parmi nos 90 départements. M^r CALLON, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, a montré, dans une petite étude très précise¹, que l'excédent de naissances y était encore très considérable jusqu'en 1845, puis après cela encore assez notable dans l'ensemble des 65 années 1821-1885. Dans l'ensemble des 35 années 1886-1920, au contraire, il y a excédent de décès. L'année 1885 marquerait donc un tournant. Les chiffres reproduits et calculés par M^r Callon ne manquent pas d'intérêt. Mais il ne prendraient tout leur sens que si on les replaçait dans d'autres ensembles. Le cadre départemental ici choisi est vraiment trop étroit. Comme l'auteur s'en tient aux données statistiques, ce n'est exactement ni une étude de détail, concrète et pittoresque, ni une étude d'ensemble.

M. H.

Un choix de statistiques. — Publiées en 1926, les *Statistiques choisies et annotées* de M^r PAUL GEMÄHLING² se proposaient avant tout un but pédagogique : fournir aux étudiants « un instrument de travail commode et maniable ». Simple aide-mémoire ? Non pas, ou du moins, pas uniquement. Qui dit enseignement — a justement pensé M^r Gemähling —

1. *Le mouvement de la population dans le département du Puy-de-Dôme, au cours de la période 1821-1920* ; extrait des *Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand*. Clermont-Ferrand, Imprimerie générale, 1928.

2. Paris, Soc. anonyme du Recueil Sirey, 1926 ; in-12, 150 p.

veut dire : tentative pour provoquer l'effort personnel. A la fin de chaque tableau, un état des sources, des observations critiques, souvent des thèmes d'exercices pratiques, invitent le lecteur à un travail, nécessaire et fécond, de recoupement, de contrôle et d'interprétation. Les matériaux se répartissent en huit grandes sections : population ; production ; prix ; salaires ; monnaie et crédit (on remarquera ici la présence de bilans bancaires) ; change ; commerce et transports ; finances publiques. D'une façon générale, le choix semble excellent. Tout au plus, pourrait-on lui reprocher un caractère un peu trop exclusivement européen. Pourquoi les États-Unis ne figurent-ils pas sur le tableau « superficie et population » (les deux chiffres sont donnés par ailleurs, mais sur deux tableaux différents) ? Surtout pourquoi le Japon et l'Inde sont-ils absolument passés sous silence ? Pour les étudiants même qu'il s'agit d'initier à l'économie contemporaine, de pareilles omissions ne semblent pas sans danger. Ces légères réserves n'empêchent pas que l'ouvrage, très intelligemment conçu, ne doive être accueilli avec beaucoup de reconnaissance. Il paraît avoir eu le succès qu'il méritait puisque, tout récemment, M^r Gemähling s'est trouvé en mesure de publier le premier des suppléments périodiques¹ que sa matière même, par définition perpétuellement changeante, rendra indispensables. A dire vrai, tous les tableaux du premier volume n'ont pas été complétés ni peut-être n'avaient besoin de l'être ; seuls ont été remis à jour ceux qui présentaient des données « ayant offert depuis cette date (1926) des variations caractéristiques » ; en outre quelques tableaux nouveaux (mouvements *mensuels* des changes et des prix, notamment) ont été ajoutés. C'est aux étudiants « en science économique » — pratiquement aux étudiants de nos Facultés de Droit — que M^r Gemähling a surtout songé en élaborant son œuvre. Puisse un jour l'enseignement historique, rationnellement conçu, faire aussi de ce précieux petit recueil un outil familier aux mains des apprentis historiens, enfin invités à comprendre que parmi les « sciences auxiliaires », la statistique, et parmi les applications de la méthode critique, celle qui a les données statistiques pour objet, doivent occuper une place de premier rang.

MARC BLOCH

Les nombres indices. — Comment établit-on, en France, les nombres indices des prix de gros et de détail ? Sous réserve de quelles précautions critiques leur utilisation est-elle légitime et quelles sortes de renseignements peut-on leur demander ? Telles sont les questions que traite, avec beaucoup de lucidité, M^r ROGER PICARD, dans ce très utile petit article². Les travailleurs qui désirent prendre un premier aperçu de ces problèmes, si délicats, et pour nos études, — soit en eux-mêmes, soit à titre de comparaison — si importants, trouveront là les éléments d'une précieuse initiation. A recommander très vivement, en particulier, aux historiens de profession.

M. B.

1. *Statistiques choisies et annotées, Supplément 1928*. Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1929 ; in-12, 24 p.

2. *L'observation des prix de gros et de détail. L'élaboration des indices. Leur valeur dans : Revue des études coopératives*, t. VIII, 1928-1929, p. 25-50.

La vigne en Picardie

On ne se douterait guère de l'extension remarquable de la vigne dans nos pays du Nord durant les siècles passés si l'abondance des documents historiques ne nous permettait pas de reconstituer d'une manière certaine son ancien domaine. On a besoin de ces preuves flagrantes pour admettre l'étendue des vignobles et le nombre des gens qu'ils faisaient vivre. Les deux gros volumes de M^r DUCHAUSSOY¹, fruits d'un long et patient labeur, nous apportent sur cette question une somme inestimable de documents. Ces renseignements ont été puisés dans les archives municipales d'Amiens (délibérations de l'échevinage, registres aux comptes, inventaires), dans les Archives hospitalières, dans les Archives départementales de la Somme (fonds des abbayes de Corbie, de Saint-Acheul, de Saint-Fuscien, des Célestins, de Saint-Jean d'Amiens), dans les archives du chapitre de la Cathédrale d'Amiens ; dans les registres des bailliages de Montdidier et de Péronne, ainsi que dans un certain nombre d'autres sources. L'auteur a accompli un dépouillement énorme de matériaux ; de ce labeur résulte une masse de faits qui éclairent d'une lumière véridique dans les pays picards l'histoire de cette plante cultivée qui intéresse tant l'économie française.

L'ancienne extension de la vigne vers le Nord. — La vigne, propagée en Gaule sous la domination romaine, s'est répandue largement, dès le haut moyen âge, dans nos fraîches régions du Nord. Les ordres monastiques ont, semble-t-il, beaucoup contribué à sa fortune. On la trouve citée en 662 dans la charte de fondation de l'abbaye de Corbie. En 858, l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer possédait des vignes sur le territoire de douze paroisses de l'Artois. En 876, la plupart des vignes de la banlieue d'Arras dépendaient de l'abbaye de Saint-Waast. Dans le canton de Liancourt (Oise), au XIII^e et au XIV^e siècle, beaucoup de vignes étaient la propriété des abbayes de Breteuil, de Saint-Germer, de la Victoire, de Saint-Fuscien et de Saint-Acheul. Les moines tenaient à produire tout le vin nécessaire au culte et qui ne pouvait venir de loin à cause des mauvaises communications. Ils ne dédaignaient pas non plus le précieux produit de la vigne qui représentait de beaux revenus temporels.

En plein moyen âge, la vigne s'était répandue un peu partout. Rien que dans le département de la Somme, la vigne a été cultivée dans 318 communes. La répartition de ces communes nous indique d'ailleurs que la culture ne réussissait pas également partout. Les vignobles étaient beaucoup plus étendus dans l'intérieur des terres que sur le littoral. On ne compte que 5 communes ayant eu des vignes dans l'arrondissement d'Abbeville et 14 dans celui de Doullens, alors que leur nombre s'élève beaucoup sous des cieux plus ensoleillés : 102 communes dans l'arrondissement d'Amiens, 95 dans celui de Péronne, 102 dans celui de Montdidier.

Mais les limites du domaine de la vigne ont largement dépassé la Picardie

1. *La vigne en Picardie et le commerce des vins de Somme*. Tomes XLI et XLII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*. Amiens, au siège de la Société, Musée de Picardie ; Paris, A. Picard ; Fontenay-le-Comte, Imprimerie H. Lussaud, in-8° ; tome I, 1927, 534 p., 9 fig. ; tome II, 1928, 552 p., 8 fig.

vers le Nord. Au moyen âge, on la cultive non seulement dans l'Artois, mais encore dans le pays de Cambrai et de Lille ; non seulement dans l'Est de la Belgique, à Mons, Namur, Dinant, Liège et Visé, mais encore dans les brumeuses plaines de Flandre ; on la mentionne à Louvain, à Gand, à Poperinghe. Vis-à-vis de ces pays septentrionaux, la Picardie faisait, par l'étendue de ses vignobles, figure de pays méridional.

La vigne en Picardie. — Quand on consulte les documents du xv^e et du xvi^e siècle, on demeure étonné de l'étendue des vignobles picards. En 1433, la surface totale des vignes de la banlieue d'Amiens s'élevait à 112 ha. environ. Presque de tous les côtés, quand on sortait de la ville, on traversait des vignes. Certaines bonnes années donnaient une véritable abondance de vin. Un texte nous dit que, en octobre 1415, l'armée anglaise vint camper à Pont-de-Metz, tout près d'Amiens, ravageant les faubourgs et pillant les vignes. « Il y avait foisons de vins dans les pressoirs dont les Anglais buvaient beaucoup. » Le chroniqueur ajoute que ceux-ci « faisaient bouteilles de leurs ventres dont le Roi était doulans ».

Sans aller jusqu'au détail de chaque village que permettrait l'ouvrage de M^r Duchaussoy, nous pouvons constater combien certaines communes rurales étaient riches en vignes : Longueau, 26 ha. en 1572 ; Boves, 8 ha. en 1642 ; Molliens-au-Bois, près de 6 ha. Pour beaucoup de villages, les lieux-dits « Les Vignes », indiqués sur le cadastre, permettent de mesurer l'ancienne extension des vignobles ; on pourrait, tellement les documents sont nombreux, établir des cartes locales figurant la répartition des vignes ; et, si nous avons un regret à exprimer, c'est que M^r Duchaussoy ne l'ait pas tenté. Quoi qu'il en soit, ces étendues de vignes donnaient au total une forte production de vin. A la fin du xvii^e siècle, le Laonnois récoltait 35 000 pièces de vin, soit 70 000 hl. La seule Montagne de Laon fournit, en 1660, 7 360 hl. de vin et, en 1698, 13 520 hl.

Partout, les vignobles étaient extrêmement morcelés. Chaque paysan tenait à posséder un coin du précieux terroir. A la fin du xviii^e siècle, à Aubvillers (canton d'Ailly-sur-Noye), la surface moyenne des parcelles de vigne était de 2,43 a., et il y avait 21 parcelles de moins d'un are. A Plainville (canton de Breteuil, Oise), la moitié des parcelles ne dépassait pas 10 verges soit 4,2 a. En 1738, à Pérennes (canton de Maignelay, Oise), un vigneron partagea ses biens entre ses quatre fils, tous vigneron : des parcelles allant de 3 1/2 à 10 1/2 verges furent divisées par moitié (une verge = 0,42 a.).

Soit qu'elles appartenissent à de grands propriétaires, comme les abbayes, qui les faisaient exploiter à la tâche ou à la journée, soit qu'elles appartenissent à ceux mêmes qui les exploitaient, ces vignes occupaient une nombreuse population. Rien qu'à Amiens, au xv^e et au xvi^e siècle, on relève dans les textes plus de cent familles de vigneron. En 1736, à Guerbigny (canton de Montdidier), on comptait encore 26 vigneron. Vers la fin de l'ancien régime, à Rubescourt, près de Montdidier, sur les 91 propriétaires qui se partageaient les 245 parcelles de vignes, il y avait 46 vigneron, vivant essentiellement de la culture de la vigne.

Les vigneron formaient à Amiens une corporation importante, à laquelle on donna des statuts en janvier 1468. Pour entreprendre les « labeurs » d'une vigne à l'année, le vigneron devait être reçu à la maîtrise en exécutant un

chef-d'œuvre. Le chef-d'œuvre consistait à tailler quelques ceps, à provigner plusieurs pieds, à distinguer les cépages, à planter des échalas. Ces statuts fixaient aussi à quelles dates devaient être, pour la bonne culture, accomplies les différentes façons de la vigne. Il était défendu de vendanger sans permission ; on devait attendre, pour cueillir le raisin, que le ban des vendanges eût été publié. Chaque jour, pendant les vendanges, l'autorité déterminait les heures où le travail devait commencer et finir. Par ces règlements on voulait éviter que le raisin ne fût cueilli avant maturité et empêcher la maraude.

Dans toute la Picardie, la vigne était surtout cultivée en échalas. De nombreuses ordonnances concernaient la vente, le transport et le prix des échalas (escaratz), à Amiens, au xv^e et au xvi^e siècle ; d'autres visaient les voleurs d'échalas, qui les dérobaient pour les revendre ou pour se chauffer. Cependant il y avait aussi quelques vignes en hautains, c'est-à-dire qui, dans les vergers, ou le long des chemins, grimpaient sur les pommiers, les pruniers ou les épines. On rencontrait surtout ces hautains le long des vallées de l'Oise et du Thérain. Si leur raisin était plus abondant, il était de qualité inférieure.

La consommation et le commerce du vin. — Beaucoup de textes nous montrent que, au xiv^e siècle, le vin était de consommation courante. A Amiens, on comptait, en 1388-1389, 427 familles qui consommaient du vin ; en 1418-1419, 567 ; en 1435-1436, 272. La consommation par famille s'élevait respectivement, pour chacune de ces années, à 605, 823 et 427 l. Qu'on ne croie pas que le vin était un article de luxe. La liste des gens qui consommaient du vin en 1435-1436 ne contient pas seulement des gens de la classe riche : la clientèle du vin comprend aussi beaucoup de petits artisans.

Le vin consommé à Amiens venait, en partie, des vignobles locaux. Les bourgeois tenaient à mettre en cave des crus variés : Saint-Pierre, Cagny, Boutillerie, Camon, Boves, tous très proches d'Amiens. Mais dans les caves ecclésiastiques de l'Hôtel-Dieu, on trouvait des crus plus éloignés, dont plusieurs n'étaient pas dans les limites actuelles du département de la Somme.

Mais le goût du vin s'étant affiné et l'usage élargi, les buveurs picards ne se contentaient pas des vins aigrets de leur pays. Des inventaires après décès datant du xvi^e siècle nous donnent l'origine des vins enfermés dans les caves amiénoises : Cagny (près d'Amiens), Auxerre, France (Paris), Aunis, Poitou, La Rochelle, Saint-Pourçain, Gascogne, Orléans, Ay (Champagne), Beaune, Rhin. Les prix traduisaient les différences entre les vins. En 1538, à Amiens, le prix du vin par hectolitre et en francs actuels était de 93 fr. pour le vin d'Amiens, de 112 fr. pour le vin de Beauvais, de 150 fr. pour le vin de Paris, de 186 fr. pour le vin de Beaune.

On conçoit que le commerce du vin devait être fort actif. Au milieu du xiv^e siècle, les deux petits ports de Saint-Valery et du Crotoy sur l'estuaire de la Somme recevaient par mer des chargements de vin gascon ; ils l'expédiaient ensuite par la Somme sur des gribannes vers Abbeville, Amiens et Corbie d'où il était redistribué à travers le pays. De leur côté, les marchands d'Amiens au début du xv^e siècle, qui fréquentaient les foires d'Auxerre et de Troyes, ramenaient les vins de Beaune, de Saint-Pourçain, d'Ay et de Bar-sur-Aube. Ces vins étaient logés dans de vastes caves, souvent à deux ou trois étages, qui constituent encore aujourd'hui l'une des curiosités de l'archéologie amiénoise.

L'évolution de la culture de la vigne. — D'après de nombreux textes, il apparaît que le vignoble picard atteignit son maximum d'extension vers la fin du xv^e siècle. Vers le milieu de ce siècle, on plante encore beaucoup de vignes. Plusieurs documents parlent de terre « commenchiée à advingner » (commencée à planter en vigne). Mais déjà vers la fin du xvi^e siècle, on signale des disparitions de vignes. Le mouvement de recul s'accroît au début du xvii^e siècle. Une ordonnance de Louis XIII interdit de replanter des vignes dans les terres propres à porter du blé, et cela à cause du médiocre rendement de la vigne. La décadence se poursuit pendant tout le xviii^e siècle, et presque partout elle aboutit à la ruine. Dans l'élection (à peu près l'arrondissement) de Montdidier, les vignes couvraient 120 ha. en 1739, 33 en 1807, 14 en 1836 ; elles avaient disparu en 1856. Le département de l'Oise comptait 3 472 ha. de vigne en 1822, 2 465 en 1840, 811 en 1860, 255 en 1880, 5 en 1912 ; aujourd'hui, rien. Dans le département de l'Aisne, les deux arrondissements de Saint-Quentin et de Vervins n'ont plus de vignes vers 1825. Pour l'arrondissement de Laon, la superficie du vignoble tombe de 3 606 ha. en 1824 à 114 en 1905 ; pour l'arrondissement de Soissons, de 2 344 à 117. Seul l'arrondissement de Château-Thierry conserve encore un vignoble digne d'attention : 3 997 ha. en 1824, 760 en 1925 : c'est la partie méridionale du département, voisine de la Champagne ; la vigne y résiste.

Cette décadence continue de la vigne s'accomplit beaucoup plus lentement dans les localités où la plante jouit d'une bonne exposition. On la voit résister sur les coteaux bien orientés, le long des vallées du Thérain et de l'Oise, le long des côtes de Clermont, et sur le versant des buttes isolées au milieu de la plaine picarde. Mais, même en ces situations privilégiées, la vigne a dû céder.

A quelles causes doit-on attribuer ce recul de la vigne ? Il est inutile d'invoquer un changement de climat, un refroidissement de la température. Les causes économiques suffisent à expliquer les destinées de la vigne.

Si le pays a durant tant d'années cultivé tant de vignobles, c'est que cette culture fut pour lui le seul moyen pratique d'avoir du vin à une époque où toute commodité, toute sécurité manquait aux transports. On cultivait la vigne malgré les déboires qu'elle donnait, malgré les désastres de certaines années. Les vendanges souffraient des caprices du climat, trop frais ou trop froid selon les cas. Durant la période 1516-1587, il y eut un écart de 39 jours entre les dates extrêmes de la vendange (9 septembre 1559 et 18 octobre 1573). En 1458, on vendangeait le 10 septembre ; en 1459, il y avait encore du raisin sur pied le 26 octobre. La quantité des récoltes se montrait fort irrégulière. Sur les vignobles de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, on récolta 85 muids de vin en 1403-1404, 1 muid de verjus en 1396-1397. En onze années (1395-1405), il y eut 1 récolte nulle, 3 très mauvaises, 3 médiocres, 2 moyennes, 1 bonne, 1 très bonne. Dans l'élection de Montdidier, on produisait 13 958 muids de vin en 1703, 3 393 en 1704. La vigne était à la merci des hivers trop durs : elle pâtit terriblement des hivers de 1684 et de 1709 ; beaucoup de vignes moururent qu'on ne replanta pas.

La Picardie, placée près de la limite de la vigne, ne pouvait espérer des vendanges régulières. D'ailleurs la qualité du vin était très rarement bonne. Exceptionnelles étaient les années à étés secs comme 1458 et 1460 où la chronique de Pierre-le-Prestre peut parler « des vins moult bons et des blez

à bas prix», ou bien comme 1473 où « les vins de Somme estoient si bons qu'ils sembloient estre vins de Paris ou de Bourgogne ». En général, les vins picards étaient aigrelets. Dans les années froides, on ne produisait que des verjus. D'après Scellier (xviii^e siècle), le vin de Guerbigny près de Montdidier faisait sauter les chèvres et donnait la colique ; celui de Maresmontiers sentait la savate. Aussi à la fin du xvii^e siècle, l'intendant Bignon écrivait : « Les habitants (de l'élection de Montdidier) fatigués d'une culture ingrate en arrachent tous les ans une partie. » Ou bien : « Les meilleures années ne donnent qu'un vin médiocre qui paie à peine les façons ».

Aussi, à mesure qu'on devint assuré qu'on pourrait se procurer dans le commerce du vin à bon marché, on renonça à la culture. C'est la facilité des communications qui, en amenant dans le Nord les vins du Midi, fit reculer la vigne. Fait suggestif, cette influence se fit sentir bien avant le xix^e siècle. C'est à elle qu'il faut sans doute attribuer déjà les premiers arrachages de vigne du xvi^e siècle. La guerre de Cent Ans une fois terminée, le commerce fut affranchi de beaucoup d'obstacles ; les vins de Gascogne affluèrent dans les ports picards. Certes, il fallut longtemps avant que les paysans pussent se décider à sacrifier leur vigne. Mais peu à peu il leur apparut plus simple de s'approvisionner dans le Midi. Le développement des chemins de fer à partir du milieu du xix^e siècle donna le coup de grâce aux derniers vignobles.

Cette déroute de la vigne se précipita dès qu'on cultiva, pour remplacer les ceps, des plantes concurrentes moins délicates et plus rémunératrices. Dès la fin du xvii^e siècle, dans le canton de Clermont (Oise), on voit la vigne céder du terrain aux pommiers à cidre ; dans le canton de Liancourt, aux cerisiers et aux noyers. Au début du xix^e siècle, le pommier à cidre progresse beaucoup dans les arrondissements de Clermont et de Beauvais ; en 1824, on récolte dans le département de l'Oise 233 000 hl. de cidre et 45 440 hl. de vin. C'est encore le pommier à cidre qu'on voit se substituer à la vigne dans l'Aisne et dans la Somme. L'enquête de 1862 montre que la vigne de la Montagne de Laon a disparu devant les légumes et les arbres fruitiers ; dans la Cuve Saint-Vincent, l'asperge a conquis une place de choix. « La lutte n'était plus possible avec les vins du Bordelais et du Languedoc arrivant par chemin de fer ». Dans le Midi, la vigne a triomphé, prenant la place des céréales, de l'olivier, du mûrier. Dans les pays du Nord où elle n'avait vécu qu'en immigrée, elle a perdu pied : le vignoble est remplacé dans le paysage par le jardin maraîcher et le verger.

A. DEMANGEON
(Paris.)

Histoire urbaine

Le développement de Paris depuis le milieu du XIX^e siècle.

— Le livre de M^r MAURICE HALBWACHS sur *La population et les tracés de voies à Paris depuis un siècle*¹ demande au lecteur un effort assez rude, mais

1. Paris, Les Presses Universitaires de France, 1928 ; in-8°, II-275 p., 2 plans hors texte. L'ouvrage est constitué par la réédition de la première partie d'une étude publiée en 1900, sous le titre *Les expropriations et le prix des terrains à Paris*, avec addition d'un chapitre nouveau, consacré à la période 1900-1927, et d'une *Conclusion*.

largement récompensé ; à la fois comme exemple de méthode et par l'importance du sujet traité, il mérite, au premier chef, de retenir l'attention de tous ceux qui portent intérêt à la vie urbaine. Il tire son unité d'un problème central, qu'on peut énoncer comme il suit. Depuis 1853 environ, chacun le sait, la physionomie de Paris s'est transformée de fond en comble ; des terrains jusque-là vides, ou peu s'en fallait, ont été bâtis ; de grandes voies nouvelles ont été percées. Comment expliquer l'allure de cette métamorphose ? par l'action de quelques volontés individuelles, conscientes de leurs fins, par l'œuvre « d'un groupe restreint d'administrateurs ou de spéculateurs » ? ou bien plutôt par l'effet des « besoins et tendances de la population », en un mot par le jeu de « forces collectives », plus ou moins obscures aux autres et à elles-mêmes ? Inutile de dire pour quelles raisons un pareil dilemme devait naturellement passionner un des représentants les plus qualifiés de l'école sociologique française. Il n'est pas défendu de penser que, dès le début de l'étude, M^r Halbwachs penchait vers la seconde solution, qui reconnaît au collectif une sorte de primauté sur l'individuel : parti-pris, après tout, parfaitement légitime, puisqu'il n'a servi que d'hypothèse directrice. L'épreuve des faits a été, très loyalement, demandée à la statistique, et plus précisément au rapprochement des données relatives au développement architectural (expropriations, constructions, démolitions) avec celles qui enregistrent le mouvement de la population. Je ne puis malheureusement insister ici sur le détail de l'exposé ; les historiens de Paris y puiseront un grand nombre de renseignements de fait précieux, et tous ceux qu'intéressent la recherche statistique, des leçons de méthode fort instructives (voir notamment, comme exemple de comparaison entre des séries convergentes, tout le chapitre II : *Les expropriations et le mouvement des constructions et démolitions à Paris*). Tenons-nous en au résultat. Il s'exprime exactement dans les deux phrases que voici : « La ville s'est transformée dans le sens et aux époques où les tendances de la population l'exigeaient » (p. 168) ... ; « les hommes qui, à partir de 1853, procédèrent aux grands travaux qui, en vingt ans, devaient transformer Paris, pensèrent et agirent sous la pression de forces sociales qui les dépassaient », et dont ils n'avaient qu'un « sentiment obscur » (p. 264-265).

La démonstration, dans l'ensemble, a beaucoup de force. Sans doute, çà et là, quelques doutes viennent à l'esprit. P. 613-164, par exemple, refusant de voir, à l'origine de l'avenue de l'Opéra, une pensée « d'esthétique impériale », M^r Halbwachs tire argument du fait que la percée n'a été pratiquée qu'après la chute de l'Empire ; il semble oublier que, en pareil cas, le moment où le projet a été conçu — en l'espèce, l'Empire — importe certainement bien davantage que la date de l'exécution : une fois prises les résolutions de principe, la tendance à la continuité, naturelle aux administrations et, plus encore, l'influence des intérêts mis en éveil suffisent largement à en expliquer la réalisation, même après la disparition des premiers initiateurs. Mais ce ne sont là que des détails. On accordera, je crois, très aisément, à M^r Halbwachs ses conclusions essentielles. Le seul grief que l'on puisse être tenté de lui faire, c'est de ne pas pousser assez loin l'analyse. Pression de la collectivité ? Certes. Mais cette collectivité parisienne, était-ce vraiment une unité ? Ne faut-il pas plutôt la tenir pour constituée par une série de groupes différents et souvent opposés (parmi lesquels on doit faire place à ces « groupes

d'administrateurs» et de « spéculateurs », au début un peu trop dédaigneusement rejetés dans l'ombre ?) et — de même que les salaires dans une industrie — le développement morphologique d'une ville ne doit-il pas être conçu moins comme l'effet d'une force collective, supposée unique, que comme la composante issue de l'action de forces collectives divergentes, qu'il conviendrait de définir et de décrire ? Pour bien saisir ce jeu complexe, il y aurait lieu sans doute d'étudier, non pas simplement le développement en fin de compte réalisé, mais dans toute sa ligne, constamment brisée, le mouvement qui, à travers bien des hésitations et des tentatives avortées, aboutit à l'état de choses enregistré dans les plans urbains. De même, c'est aller peut-être un peu vite en besogne que d'évoquer en termes abstraits et quelque peu teintés d'un involontaire finalisme, cette « pression » et ces « tendances », sans essayer de préciser les représentations collectives par lesquelles elles s'exprimèrent. Pas plus que le déterminisme géographique, le déterminisme démographique ne saurait opérer par soi-même. L'élément vraiment agissant, c'est le reflet, plus ou moins déformé, par où les besoins de la masse se traduisent dans les consciences humaines. Autant de questions qu'un livre comme celui-ci a le mérite de soulever. N'est-ce pas le propre de toute étude féconde d'inviter le lecteur à la prolonger ? Dans cette revue qui, avec l'aide de M^r Halbwachs lui-même, se propose d'amener entre les diverses classes de travailleurs un rapprochement fécond, il sera permis d'ajouter, en terminant, que l'opposition établie, dans la préface du livre, entre la méthode « scientifique », c'est-à-dire sociologique, et la méthode « historique » aurait quelque chose d'un peu inquiétant, si l'on ne voyait, par l'ouvrage, que cette antithèse de principe — laquelle, dans l'œuvre admirable de Durkheim, n'est peut-être pas la partie la plus digne de vivre — n'a enlevé en rien à l'auteur le sens de la vie et de ce qu'il faut bien appeler le contingent. Il est nécessaire, dit-il lui-même, pour bien étudier un développement urbain « de connaître par observation personnelle, directe et prolongée une partie au moins des faits envisagés ». Et l'on notera, en effet, sans peine, à travers l'exposé, les traces d'une familiarité profonde avec la vie urbaine de Paris, dans ses aspects originaux. Malgré les exigences supposées de l'« esprit scientifique », M^r Halbwachs n'a nullement fait abstraction « de l'espace et du lieu » (voir p. 6). Il sera sans doute le premier à reconnaître que ce souci de localisation précise n'a pas nui à l'étude.

MARC BLOCH

La Rome de la Renaissance. — On sait la manière habituelle de M^r RODOCANACHI. Dans un récent livre¹ : *Histoire de Rome ; le pontificat de Jules II* — il reprend sous une forme nouvelle des données qu'il a déjà mises en œuvre dans ses ouvrages antérieurs, mais qu'on retrouve avec plaisir dans cet ouvrage de belle apparence, enrichi de planches soigneusement tirées. Les mots *Histoire de Rome*, qui se lisent en haut du titre, ne doivent pas d'ailleurs égarer le lecteur. En résumé, M^r Rodocanachi nous apporte une étude d'ensemble sur le pontificat de Jules II, conçue à la manière de Pastor et traitant sensiblement des mêmes questions. Sur cette étrange cité qu'était la Rome pontificale, avec ses habi-

1. Paris, Hachette, s. d. (1928) ; in-fol^o, 196 p., 1 pl. en couleur et XXXIII pl. phot. hors texte.

tants venus de partout, ses moyens d'existence naturels si restreints, ses besoins très particuliers, on ne trouvera rien, ou presque rien, dans ce gros volume. Comme ses devanciers, il vaut par le détail, ou par les détails. Des notes sont utiles et précises. La bibliographie aussi, à la fin de l'ouvrage, et l'index soigné. Mais que de questions se pose le lecteur curieux de réalités économiques ! Ces travaux formidables de destruction de l'ancienne, de construction de la nouvelle Rome, à qui profitent-ils ? d'énormes fortunes d'entrepreneurs n'en sortent-elles pas ? et les ouvriers du bâtiment, quel profit en tirent-ils ? Mais les propriétaires d'autre part, « qui demandaient à bâtir des maisons de belle apparence », qui étaient-ils ? Et d'où venaient les ressources qui permettaient à Jules II d'être si prodigue ? quel fut le sens véritable de sa réforme monétaire ? comment assura-t-il le ravitaillement constant de son peuple ? de quel poids pesèrent les guerres sur celui-ci ? Autant de problèmes qui restent sans réponse. Il y a quelque chose de décevant dans cette érudition qui semble se donner comme fin à elle-même.

L. F.

Histoire commerciale

Un ouvrage de synthèse sur le commerce international. — Mr Maurice Halbwachs, dans l'étude qu'il a consacrée, ici même, à Max Weber¹ signalait la publication collective — *Grundriss der Sozialökonomik* dont ce grand sociologue a eu l'initiative en 1908 et, jusqu'à sa mort en 1920, la direction. Elle compte parmi ses nombreux collaborateurs plusieurs des économistes les plus connus d'Allemagne et d'Autriche. Presque toute cette œuvre a été publiée depuis la guerre. Un gros volume consacré au commerce international vient de paraître² ; il présente un intérêt considérable et ne pourra être négligé par les économistes d'aucun pays : c'est l'œuvre du Professeur FRANZ EULENBURG.

Un compte rendu de revue ne peut révéler la richesse d'une telle œuvre de synthèse ; il ne peut résumer les constatations auxquelles aboutit ce travail, que seules des études de détail mettront en valeur.

Nous nous contenterons d'exposer le plan général suivi par l'auteur.

Établissant la théorie du commerce international, une première partie (72 pages qui, par le format, correspondent à plus de 200 pages du *Cours d'économie politique* de C. Colson) retrace les principales étapes suivies, depuis le xvi^e siècle, par les relations économiques internationales, décrit les éléments essentiels qui forment la matière de ces relations, étudie la question de la balance du commerce, recherche les causes qui déterminent la nature et la quantité des transactions commerciales.

La seconde partie (155 pages) a trait à la politique commerciale. Elle étudie les modes d'intervention de l'État dans le commerce international selon les pays, confronte les théories du libre échange et de la protection, montre l'évolution qu'elles ont suivie dans les principaux États, expose le rôle des cartels

1. *Annales*, 15 janvier 1929, p. 80 et suiv.

2. *Aussenhandel und Aussenhandelspolitik (Die internationalen Wirtschaftsbeziehungen)*. Tübingen, Verlag von J. C. B. Mohr, 1929.

et des trusts au point de vue de l'exportation, aborde la question des traités de commerce, ainsi que la politique douanière.

La troisième partie (87 pages) décrit les conséquences économiques des droits de douane, compare les prix nationaux et les prix pratiqués sur le marché mondial, définit les limites que rencontre l'intervention de l'État, montre comment le problème de la formation des richesses se rattache au commerce international.

Avec raison, le Professeur Eulenburg fait remarquer que ce sont surtout les Anglais et, en second lieu, les Allemands, qui ont traité des questions relatives au commerce international. Mais, à notre gré, il a trop négligé la documentation française. Dans l'utile bibliographie qui accompagne chaque section de chapitre, nous ne voyons citer au total que trois ouvrages français, et quels ouvrages ! LOUIS SAY, *Considérations sur l'industrie et la législation*, 1822 ; DUPIN, *Forces productives et commerciales de la France*, 1827 ; BLONDEL, *La France et le marché du monde*, 1901.

Il est naturel, dans ces conditions, qu'Eulenburg ne semble pas très exactement informé du mouvement économique en France, notamment depuis la guerre mondiale. Rien de plus étonnant que l'audace avec laquelle des économistes français bâlissent sans utiliser les matériaux allemands ; mais rien de plus regrettable aussi, qu'une lacune comme celle qui vient d'être signalée dans une des pièces maîtresses du formidable monument que la science allemande consacre à l'économie politique.

MAURICE BAUMONT
(Genève, S. D. N.)

Le péage du Sund. — Maîtres d'Elseleur qui commande l'étroit passage du Sund, les souverains danois tenaient la clef de la Baltique. Ils tiraient de cette situation de notables profits, grâce à la douane d'Elseleur. Étudier l'origine, les progrès, le déclin et l'abolition de cette douane, tel est l'objet d'un livre consciencieux de M^r CHARLES E. HILL : *The Danish Sound Dues and the command of the Baltic*¹. — Naturellement, le Danemark n'a pas conservé sans lutte sa maîtrise, et la possession d'une semblable source de revenus et d'influence n'a cessé de lui être contestée violemment par les États rivaux. Pour maintenir leur privilège, les souverains danois furent entraînés dans des alliances et des guerres incessantes. Et ce n'est pas seulement sur un échiquier local déjà assez étendu, avec comme partenaires principaux les Hanséates, les Suédois, les Hollandais, les Russes et les Britanniques qu'ils jouèrent leur partie, mais, à des époques particulièrement troublées, sur le vaste échiquier des compétitions impérialistes, qu'il s'agisse de la rivalité de François I^{er} et de Charles-Quint ; ou des âpres contestations de la guerre de Trente Ans ; ou, plus tard, des rivalités guerrières du XVIII^e et du XIX^e siècle. Ils réussirent à se maintenir en possession de leurs droits jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Et on serait surpris du rôle que jouèrent alors les États-Unis, si on ne se rappelait qu'à la même époque précisément, le commodore Perry négociait, dans un tout autre domaine maritime, l'ouverture du Japon aux étrangers (1854-1855).

1. Durham (North Carolina), 1926 ; in-8°, XII-306 p.

Le livre de M^r Hill est clair, bien composé, correctement documenté. Aucune recherche personnelle dans les archives ; une bonne utilisation des imprimés ; mais l'auteur ne nous donne qu'*A study of international relations*, avec toutes les limitations que comporte une telle formule prise au pied de la lettre. M^r Hill fait de l'histoire diplomatique et juridique, rien de plus. C'est-à-dire qu'il se meut dans le royaume des apparences. Pas le moindre souci de mettre en relief les données géographiques du problème historique des Détroits. Les trois croquis, informes et sommaires qu'il publie — tous trois également dépourvus d'échelles, de méridiens, de parallèles et réduits à un tracé hésitant de lignes côtières — montrent à quel point lui sont étrangères des préoccupations qui nous paraissent, à nous, primordiales. Comment cette coupure relativement récente des Détroits souligne plutôt qu'elle ne rompt l'homologie des formations géologiques — et des formations humaines — du Jutland et de la Scanie ; comment, d'autre part, le glissement continu des eaux douces de la Baltique s'écoulant, en surface, vers la mer du Nord et l'Océan par les Détroits, symbolise à la fois et régit l'expansion vers l'Ouest des riverains de ce « grand estuaire » baltique que Suess considérait comme en train de se vider dans l'Océan ; quelle était enfin l'activité économique profonde, quels étaient les besoins vitaux, réels et tyranniques, qui aux diverses époques animaient les populations rivales : de tout cela, M^r Hill ne nous laisse à peu près rien entrevoir. Et quelques chiffres officiels, quelques données statistiques, apaisent mal notre faim de réalités substantielles et d'histoire vivante.

LUCIEN FEBVRE

L'organisation des consulats. — L'étude de M^r JAMES DONNADIEU¹ sur la fonction et la vie consulaire est un exposé statique, presque exclusivement juridique. Un chapitre préliminaire y évoque les consuls d'autrefois, mais si brièvement ! alors que, seules, les origines et l'évolution historique de l'institution en font comprendre le double caractère actuel. Ces consuls français sont encore aujourd'hui à la fois des agents commerciaux et des diplomates, parce qu'ils furent au début les défenseurs élus des « nations », avant de devenir fonctionnaires d'État. D'où la distinction, qui persiste, des consuls « élus », c'est-à-dire choisis sur place par le gouvernement parmi les « marchands », et des consuls « envoyés » directement par le Quai d'Orsay, dont ils dépendent, tout en correspondant avec le ministère du Commerce.

M^r Donnadiou passe en revue leurs attributions, fournit, à propos de leur recrutement, un guide véritable pour les candidats au « Grand Concours ». Il analyse et critique surtout le projet Marin (1920) qui, pour éviter « la valse dans le temps et dans l'espace » de nos agents, préconisa, en vain, la création de zones géographiques, où le fonctionnaire ferait toute sa carrière. L'Angleterre et l'Allemagne spécialisent ainsi leurs agents consulaires et diplomatiques, non sans dangers, prétend notre auteur ; l'un de nos ministres déclarait : « Quand j'ai envoyé des agents en Extrême-Orient et que je reçois leurs télégrammes, il me semble qu'ils ont déjà les yeux bridés ! » La spécialisation géographique n'a pas cependant, il nous semble, que des désavantages propices à un humour trop facile.

1. *Les Consuls de France*. Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1928 ; in-8°, xi-215 p.

Une étude comparative des consuls français et étrangers aurait été plus suggestive. Le commerce suit le consul, indique, en passant, M^r Donnadiou, sans même citer le livre de M^r H. Hauser sur *Les méthodes allemandes d'expansion économique*, ni utiliser aucun rapport consulaire ! — Tout un chapitre, par contre, est consacré à l'insuffisance de notre budget des Affaires étrangères.

Enfin et surtout peut-être, dans une sorte d'appendice, l'auteur énumère les différents organes de notre expansion commerciale, relevant du ministère du Commerce, et, en premier lieu, l'Office National du Commerce extérieur, réorganisé après guerre, divisé, lui, en sections géographiques, et dont la publication, le *Moniteur officiel du commerce et de l'industrie*, ainsi que la bibliothèque, grâce aux périodiques, constituent des sources d'informations trop peu connues et trop rarement utilisées. L'Angleterre possède, analogue à cet office, un *Department of oversea Trade*, et les États-Unis, un *Board Foreign and Domestic Trade*. Quant aux attachés commerciaux, dont nous avons emprunté l'idée à l'Allemagne, ils forment outre-Manche un *Commercial Diplomatic Service*. Mais M^r Donnadiou se borne à citer ces institutions parallèles.

PAUL LEUILLIOT
(Strasbourg.)

Problèmes douaniers français de l'après-guerre. — La guerre, dans le domaine de la politique douanière, a paru devoir marquer, pour beaucoup d'économistes, le début d'une ère nouvelle. Sans doute, les conditions spéciales qui étaient faites au commerce international, tant du fait de la guerre que du fait du déséquilibre économique et monétaire d'après-guerre, devaient modifier profondément, pendant cette période anormale, la politique douanière suivie avant 1914. Mais le problème qui se posait était de savoir si, une fois l'équilibre rétabli, la France adopterait, dans ses relations économiques avec l'étranger, des principes absolument différents de ceux qu'elle avait appliqués depuis 1892.

On sait que le tarif de 1892 avait consacré un retour très net au protectionnisme et que le Parlement, désireux de limiter la liberté d'action du gouvernement, l'avait enserrée entre deux bornes : le tarif général et le tarif minimum. Celui-ci constituait l'extrême limite au delà de laquelle le gouvernement ne pouvait descendre. Quant au tarif général, comme son nom l'indique, il était dans l'esprit du législateur celui qui devait être habituellement appliqué dans les conventions commerciales avec l'étranger. En fait, l'application des textes votés en 1892 aboutit à des résultats tout différents. Le tarif dit général devint le tarif exceptionnel, le tarif minimum constituant la règle. Cette généralisation du tarif minimum se fit par le jeu de la clause de la nation la plus favorisée. Tous les pays avec lesquels nous entrions en relations, la réclamaient de nous : elle assurait automatiquement à nos co-contractants le bénéfice des droits plus bas que nous pouvions ultérieurement consentir à d'autres pays. De la sorte, le tarif minimum se généralisa à toutes les nations qui s'étaient liées avec nous par un traité de commerce.

Cette application de la loi de 1892 paraissait extrêmement fâcheuse à un grand nombre de publicistes. Ils lui attribuaient la faiblesse relative des pro-

grès économiques de la France d'avant-guerre et demandaient avec véhémence que l'on renonçât à la clause de la nation la plus favorisée, d'où venait, à leurs yeux, tout le mal. Une littérature sentimentale se développa même autour d'un sujet qui ne paraissait guère de nature à la susciter. La clause ayant été insérée dans le traité de Francfort, il était facile de la présenter comme une des conséquences de notre défaite : on ne manquait pas de le faire, au mépris d'ailleurs de la vérité, puisque c'était sur la demande des représentants de la France qu'elle avait figuré dans le traité.

Quoi qu'il en soit, un mouvement très puissant s'était manifesté, contre lequel il aurait été vain, au lendemain de la guerre, de lutter. La France, qui venait de soutenir la plus dure des guerres pour rester libre, avait tendance au sortir de cette terrible épreuve, à considérer comme insupportable toute limitation à sa liberté de mouvements. C'est dire que les adversaires de la clause de la nation la plus favorisée avaient beau jeu : ils firent voter en juillet 1919 une loi qui, au moins dans son esprit, — car la lettre en était extrêmement vague — constituait une interdiction pour le gouvernement de concéder aux puissances étrangères la clause de la nation la plus favorisée. Le gouvernement fit de son mieux pour déférer au vœu du Parlement. Mais si cette tâche ne lui fut pas trop difficile, tant qu'il fut question de négocier avec certains États secondaires, elle devint impossible aussitôt qu'il fallut traiter avec des puissances économiques qui offraient à nos produits un débouché important. Nous dûmes admettre implicitement la clause dans nos conventions avec l'Union belgo-luxembourgeoise et le traité franco-allemand ne put aboutir que le jour où nous nous décidâmes à l'octroyer explicitement. Ce retour était fatal. Seule la clause de la nation la plus favorisée est capable de donner à une nation l'assurance que les sacrifices consentis à un autre pays ne deviendront pas un jour purement gratuits. Si, en effet, le pays en question concède à une tierce puissance des faveurs supérieures à celles que nous avons obtenues nous-mêmes, la clause nous admet automatiquement à ces abaissements nouveaux. De la sorte, nos produits ne risquent pas d'être chassés du pays, avec lequel nous avons traité, par un tiers nanti de conditions préférables à celles qui nous ont été concédées à nous-mêmes. Ainsi nos négociateurs étaient obligés de demander l'octroi de la clause, alors qu'ils refusaient eux-mêmes de l'accorder. Position intenable et qui devait fatalement être abandonnée.

Après diverses vicissitudes, la France est donc revenue à la logique. L'ouvrage de M^r JEAN NAUDIN¹ nous donne de cette politique un peu incohérente un historique fort intéressant. Peut-être toutefois, l'auteur ne s'élève-t-il pas encore assez au-dessus de la lettre des conventions signées par la France depuis la guerre et ne cherche-t-il pas suffisamment à dégager ce que nous en pourrions appeler la philosophie. S'il l'eût fait, il aurait sans doute abouti à cette conclusion que les principes de notre politique douanière n'ont guère varié par rapport à l'avant-guerre. C'est bien plutôt sur l'application de ces principes, et par conséquent sur l'esprit public, que portent les changements. Il aurait été intéressant de le noter et facile d'en donner quelques exemples frappants. Tel qu'il est, l'ouvrage de M^r Jean Naudin reste du plus

1. *Les accords commerciaux de la France depuis la guerre*. Préface de M^r C. J. GIGNOUX. Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1928.

grand intérêt. Il constitue un guide clair et sûr dans cet ensemble touffu et disparate que constituent les accords commerciaux signés depuis la guerre par la France.

C'est un ouvrage et d'une valeur et d'une portée moindres que celui qui est consacré par M^r le Sénateur *TOURNAN* au nouveau régime douanier colonial français¹ ; rapport parlementaire clair, fait pour défendre et justifier la loi du 13 avril 1928, par laquelle le régime douanier de nos colonies a été modifié. Ayant donné un aperçu extrêmement rapide du statut douanier auquel nos colonies ont été soumises jusqu'en 1892, M^r Tournan critique, à juste titre, le régime instauré à cette date, régime qui n'obéissait à aucune idée directrice précise. Après diverses consultations des organismes intéressés et compétents, la loi du 13 avril 1928 est intervenue, laquelle divise les colonies en trois groupes :

Le premier, qui comprend l'Indochine, Madagascar, la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, constitue, avec la France et l'Algérie, une union douanière. Cette union comporte une franchise réciproque. Les droits d'entrée pour les marchandises étrangères sont ceux du tarif douanier français.

Le second groupe est constitué par l'Afrique occidentale française (à l'exception du Dahomey et de la Côte d'Ivoire), le Gabon, Saint-Pierre et Miquelon et l'Océanie française. Les matières premières et les denrées d'alimentation venant de ces colonies ne paient pas de droit à leur entrée en France et en Algérie. Les autres produits sont frappés du tarif minimum. Enfin, les produits étrangers paient, à leur entrée dans les colonies de ce groupe, des droits fixés par décret, après consultation des assemblées locales, conseils généraux ou conseils d'administration.

Le troisième groupe comprend le Dahomey, la Côte d'Ivoire, l'Afrique équatoriale française (moins le Gabon), la Côte des Somalis, l'Inde française, le Togo et le Cameroun. Tous leurs produits, sauf les sucres, sont frappés, à leur entrée en France ou en Algérie, du tarif minimum. Quant à leurs relations avec l'étranger, elles sont soumises à un régime douanier établi par décret comme pour les colonies du second groupe.

Tel est le nouveau régime douanier colonial. Au fond, il ne se différencie pas beaucoup du régime antérieur. On n'y retrouve pas, en particulier, plus d'idées directrices. La loi de 1928 s'est donc bornée à un simple remaniement de détail.

On aurait souhaité de ceux qui ont élaboré ce qu'ils appellent un peu pompeusement « un nouveau régime douanier », qu'ils prissent la peine de formuler les principes sur lesquels ils se sont fondés pour effectuer entre les colonies des discriminations qui, si elles s'expliquent pour certains cas très tranchés, apparaissent beaucoup moins fondées pour d'autres. Quelle est la raison de cette division des colonies en trois groupes ? Quel, le critère qui a permis de placer une colonie dans l'un plutôt que dans l'autre ? Autant de questions qui, si M^r le Sénateur Tournan y avait répondu, auraient pu donner à son ouvrage une originalité et un relief qui lui font peut-être un peu défaut.

ALFRED POSE
(Strasbourg.)

1. *Le nouveau régime douanier colonial*. Paris, Société d'Éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1928.

La Bourse de commerce de Berlin. — L'Université d'Erlangen publie une étude consciencieuse que le D^r HERMANN BLUMENTHAL a consacrée à la Bourse des marchandises de Berlin, à son histoire et à son organisation¹. Il considère surtout le rôle qu'y joue le commerce des céréales.

Le développement du réseau ferré et les progrès du Zollverein ont donné au marché de Berlin une réelle importance pour les céréales. Dès le milieu du XIX^e siècle, il dépasse les autres places allemandes, il sert d'intermédiaire entre l'Allemagne et le marché mondial. A partir de 1879, il souffre de la politique douanière du Reich qui prélève sur les importations de céréales des droits croissants. Le niveau des prix s'élève pour les céréales allemandes qui ne peuvent plus faire concurrence aux céréales étrangères sur les marchés extérieurs.

De plus, la Bourse de Berlin est en butte à l'hostilité croissante des agrariens. En 1892-1893, son activité est l'objet d'une commission d'enquête qui veut contrôler la spéculation. Les règlements qu'on prétend lui imposer amènent sa disparition en 1896.

Elle reprend son activité en 1900, mais ne retrouve son importance d'autrefois qu'avec la législation de 1908 sur les bourses. Après la guerre mondiale, elle occupe le premier rang en Allemagne pour le commerce des céréales ; elle est suivie par Mannheim qui est le principal marché de l'Allemagne du Sud, puis, de loin, par Hambourg et Breslau, beaucoup moins importants.

MAURICE BAUMONT

Les cartels en Europe, devant le droit. — Dans une conférence substantielle² qu'il a prononcée devant une association de juristes, le D^r REINHOLD WOLFF essaie de déterminer les tendances qui marquent actuellement en Europe l'évolution juridique des cartels. Il fait ressortir les variétés que présente, selon les pays, la législation relative aux ententes industrielles ; il définit les termes tels que « Konzern », « communauté d'intérêts », « holding company », etc. Il estime que les cartels internationaux sont appelés à se développer et souhaite plus d'uniformité dans la législation.

MAURICE BAUMONT.

Histoire bancaire

Opérations de crédit dans l'Italie médiévale. — M^r ARMANDO SAPORI, qui se place, décidément, parmi les premiers historiens de l'économie italienne³, vient de publier deux travaux de détail qui se rattachent à l'histoire bancaire du XIV^e siècle.

Dans l'une (*I mutui dei mercanti fiorentini del trecento e l'incremento della proprietà fondaria* dans *Rivista del diritto commerciale e del diritto generale delle obbligazioni*, 1928, t. XXVI, p. 222-247), M^r Saporì explique, d'après

1. *Die Berliner Produktenbörse unter besonderer Berücksichtigung des Getreidehandels*. Leipzig, Universitätsverlag von Robert Noske, 1928.

2. *Entwicklungstendenzen im europäischen Kartell und Konzernrecht*. Berlin, R. L. Praeger, 1929, 12 p.

3. Je rappelle essentiellement son importante publication, *La crisi della compagnia mercantili dei Bardi e dei Peruzzi*. Florence, Olschki, 1926 ; in-8°.

des documents précis, comment fonctionnait à Florence, au xiv^e siècle, le prêt à intérêt pratiqué par les marchands : garantis par des immeubles donnés en gage en vertu de contrats de vente avec clause de réméré, comportant un intérêt perçu sur les produits du gage, éventuellement en argent, ces prêts étaient beaucoup moins onéreux que ceux consentis par les usuriers. Mais, tout de même, comme il est arrivé fréquemment que les gages restaient aux mains des prêteurs, ceux-ci se sont peu à peu constitué de vastes propriétés immobilières, qui, à leur tour, sont la source du crédit utilisé dans les autres opérations bancaires et commerciales. Ainsi le prêt à intérêt est, à Florence, à la base à la fois de l'économie immobilière et de l'économie commerciale et industrielle.

Dans l'autre étude (*L'interesse del danaro a Firenze nel trecento* dans *Archivio storico italiano*, 1928, t. X, 2), M^r A. Saponi utilise le testament d'un usurier florentin, Bartolommeo Cocchi-Compagni, qui se rendit compte avant de mourir du tort qu'il avait causé à tant de personnes et recommanda à ses héritiers de compenser les dommages subis par ses débiteurs. Ce testament, daté du 24 août 1389, fut en effet mis à exécution par les exécuteurs testamentaires de Bartolommeo Cocchi-Compagni. M^r Saponi explique par le menu la procédure alors suivie et rappelle les idées en cours sur le prêt à intérêt et l'usure. A cet égard, il rappelle comment l'interdiction de l'usure fut activement renouvelée à la fin du xiv^e siècle et au début du xv^e, au point que l'on commença à introduire dans les statuts de toutes les corporations la prohibition du prêt à intérêt, déjà promulguée par les changeurs en 1367, et qu'on songea à attribuer aux Juifs le monopole de la fonction indispensable des prêts à intérêt. Pourtant, le taux d'intérêt exigé, qui était dans la plupart des cités toscanes de 40 p. 100, n'était à Florence que de 20 à 30 p. 100. Mais il était admis qu'il y avait usure à partir du taux de 20 p. 100 ; une zone grise s'étendait entre 20 et 5 p. 100, et le taux normal et licite allait de 6 à 10 p. 100, sauf dans les périodes d'exceptionnelle rareté de l'argent. Pour en revenir au testament de Cocchi, les restitutions faites, il resta un solde de 50 florins qui servirent à instituer un service annuel en faveur de l'âme du défunt.

GEORGES BOURGIN

La banque d'Amsterdam. — S'appuyant sur les précieux documents concernant les banques de change des Pays-Bas qu'il a publiés en deux volumes, à La Haye, chez Nijhoff, sous le titre de *Bronnen tot de geschiedenis der Wisselbanken*, M^r J. G. VAN DILLEN, spécialiste réputé de ces questions, résume dans un article substantiel¹ l'essentiel de ce que ses recherches lui ont appris sur le caractère véritable, les opérations et l'influence de la banque d'Amsterdam. Il montre comment, dans l'histoire du paiement par transfert, « la ligne qui relie le présent au passé va de Gênes et de Venise à Amsterdam, d'Amsterdam à Hambourg et de là au système moderne du virement ». Il rend très clair pour le lecteur le mécanisme de l'institut officiel de change qui fut créé à Amsterdam, en 1609, dans le but de remédier aux abus des changeurs et aux troubles de la circulation monétaire. Il est inutile que nous analysions cet excellent travail, auquel il faut simplement renvoyer les lec-

1. Dans *Revue d'histoire moderne*, n^o 15, mai-juin 1928, p. 161-187.

teurs — qu'ils soient historiens ou économistes. Les indications précieuses abondent, qui devront être reprises et utilisées avec tout le soin qu'elles méritent (voir par exemple, p. 175, ce que M^r Van Dillen dit de l'afflux des monnaies françaises à Amsterdam dans le premier quart du xviii^e siècle, et des conséquences, à cet égard, du Système). D'excellents tableaux statistiques, dont les éléments sont extraits des *Bronnen*, fournissent pour toutes les années, de 1610 à 1828, le total des soldes créditeurs, le montant correspondant de l'encaisse métallique, le montant des dettes contractées vis-à-vis de la banque par la compagnie des Indes et par la trésorerie de la ville d'Amsterdam, enfin le solde du compte annuel des profits et pertes de la banque qui se chiffre toujours par un profit, sauf en 1653, 1674, 1692 et, beaucoup plus tard, en 1792, 1793, 1794. L'étude de M^r Van Dillen est excellente dans sa sobriété. Puisse-t-elle faire comprendre à trop d'historiens qui l'ignorent encore, qu'un mot comme celui de banque ne veut rien dire par lui-même au xv^e, au xvi^e, au xvii^e siècle et plus tard encore ; qu'entre une banque de crédit comme celle de Londres et un bureau de change et de virements comme la banque d'Amsterdam le fut pendant longtemps, il n'y a pas plus de commune mesure qu'entre la Casa de San Giorgio, la Banco del Rialto, la banque de Lyon ou celle d'Anvers — et que les caractères différents de ces puissantes institutions offrent pour l'historien le plus haut intérêt, puisqu'elles reflètent, et en même temps déterminent pour une large part, les conditions d'existence économiques vraiment essentielles des divers États européens au temps où chacun d'eux s'efforçait de garder vis-à-vis de ses voisins une originalité jalouse et fermée.

L. F.

Quelques recherches sur les opérations de crédit, dans le monde contemporain. — Le numéro de mars-avril 1929 de la *Revue d'Économie politique* est consacré presque tout entier à l'étude du mouvement bancaire contemporain.

M^r CHRISTIAN LAZARD¹ retrace, assez sommairement, l'histoire et décrit, avec beaucoup de netteté, l'organisation des *investment trusts*, soit britanniques (ne disons pas comme lui « anglais », puisque l'institution est née en Écosse), soit américains ; quelques précisions supplémentaires, d'une part sur la constitution juridique des sociétés, de l'autre — et c'est là surtout ce qui nous importe ici — sur les classes sociales où elles recrutent leurs adhérents, n'eussent pas été inutiles. De toute façon, ces associations, qui aboutissent à dépouiller définitivement de tout caractère personnel, même simplement apparent, les relations du capitaliste avec l'entreprise particulière qu'il soutient de ses fonds, marquent dans l'évolution de notre système économique une nouvelle étape, où peut-être les historiens de l'avenir verront une date notable.

Très importante également, au point de vue à la fois économique et social, l'étude de M^r ROGER NATHAN sur la vente à crédit aux consommateurs² ; on y relèvera beaucoup de faits importants, d'observations qui parfois vont loin (noter l'influence des banques américaines sur le développement,

1. *Un puissant moyen de financement anglo-saxon : l'investment trust*, p. 211-227.

2. *Le financement de la consommation : vente à crédit et finance companies*, p. 228-268.

en Allemagne, de la vente à crédit) et un sérieux effort d'analyse sociale. Peut-être, dans la direction du passé, la recherche aurait-elle mérité d'être un peu plus poussée. Avant l'apparition des « finance companies », des « Dufayel », etc., le petit consommateur réglait-il vraiment ses achats sur ses disponibilités (renonçant, par conséquent, à acheter, lorsque toute disponibilité lui faisait défaut ?) ou bien empruntait-il à l'usurier ? ou bien encore ne trouvait-il pas quelque crédit, sans doute fort onéreux, non pas comme aujourd'hui chez les grandes firmes, auxquelles l'Amérique surtout a donné une organisation si perfectionnée, mais chez le détaillant, dont il était le client habituel ? Questions capitales, à qui veut connaître le terrain sur lequel se sont développées les méthodes actuelles.

Vient enfin — après une très courte, trop courte esquisse de M^r G. DE TARDE sur *Les débuts de l'assurance-crédit à l'exportation* — une fort instructive description, par M^r LOUIS POMMERY, du mécanisme des acceptations de banques sur les places de Londres, New York et Paris¹. Dans l'ensemble, on le voit, une suite de mémoires à lire et à méditer par quiconque, s'intéressant à l'histoire du « capitalisme », sait que l'intelligence du passé, même le plus lointain, de ce système social, s'acquiert seulement au prix d'une connaissance suffisamment précise de sa vie présente, dans son incessante mobilité².

M. B.

Iconographie de l'histoire économique et sociale.

L'imprimerie. — On sait combien rares sont les études techniques rédigées en connaissance de cause par des hommes qui, maîtres d'un art ou d'un métier, s'intéressent à son histoire et sont capables d'y intéresser des lecteurs. Tel est le cas du beau livre qui vient de paraître par les soins de l'éditeur Henri Jonquières et qui justifie pleinement son titre : *Histoire de l'imprimerie par l'image*³. Il est l'œuvre, en effet, d'un technicien consommé, M^r MARIUS AUDIN, qui ne s'est pas contenté d'écrire son ouvrage : il l'a imprimé lui-même, avec une rare perfection.

Deux parties : une étude sur l'histoire et la technique de l'imprimerie (126 pages) ; et un album de 249 figures. L'étude comporte une série de notices sur les essais pré-typographiques, sur l'invention de la typographie proprement dite et sur les principaux imprimeurs de l'âge héroïque. Suit l'étude analytique de l'ancienne technique ; caractères, presses, papiers sont l'objet de monographies successives. Les notices sont succinctes. Elles ne visent à former ni une histoire de la typographie, ni un traité de typographie rétrospective ; elles se contentent de poser les principaux problèmes et de fournir sur chacun d'eux une série de références copieuses, bien au courant et permettant au lecteur de se faire son opinion à lui, s'il le désire. Inutile de dire combien

1. *Le marché de Paris et les acceptations de banque*, p. 280-294.

2. Voir aussi, dans le numéro de janvier-février, HENRI POUYANNE, *Le marché monétaire anglais en 1928*, p. 103-119 ; MAURICE BÉRARD, *Le régime monétaire libano-syrien*, p. 120-128 ; et, dans celui de mars-avril, quelques données dans GEORGIO MOSTARA, *La vie économique en Italie*, p. 295-310.

3. Tome I^{er}, *L'histoire et la technique*. Paris, Henri Jonquières, 1929 ; in-8°, 126-250 p., 249 fig.

sont précieuses pour le profane les indications de M^r Audin sur l'outillage et les procédés des vieux imprimeurs. La connaissance qu'il a du métier et de ses exigences donne à certaines discussions (par exemple, sur Waldfoghel et ses inventions) une valeur tout à fait particulière ; rien de pédantesque du reste, le ton est celui d'une causerie, avec des familiarités, des pointes, parfois des vivacités amusantes : mais de tel menu fait, négligeable pour l'érudit, le technicien tire un argument qui emporte la conviction. L'histoire se poursuit à travers les siècles modernes : double histoire, des grands imprimeurs et des procédés. L'atelier, la casse et les caractères ; la presse ; le papier ; l'encre — puis, lorsque le machinisme industriel envahit l'imprimerie, les machines à composer (linotype et monotype) et la presse mécanique font l'objet de notices toujours conçues dans le même esprit. L'album, excellent, est en liaison étroite avec le texte. On y trouve des spécimens des plus remarquables impressions connues, des origines de la typographie jusqu'au xx^e siècle ; des reproductions de marques et de titres célèbres ; des dessins de machines ou d'outils, depuis les plus anciennes presses jusqu'aux rotatives contemporaines ; des portraits de grands imprimeurs et de grands techniciens du livre, depuis les grands ancêtres jusqu'à leurs successeurs du xix^e siècle. Tout cela est un régal pour les yeux. Et une satisfaction pour tous ceux qu'intéresse l'histoire héroïque et si vivante de l'art d'imprimerie.

L. FEBVRE

Les tissus. — *La soie ; art et histoire*¹, tel est le titre d'un livre bien présenté, clair et facile à lire que M^r HENRI ALGOUT a rédigé pour la collection *L'art et le goût*. Et sans doute n'a-t-il point écrit son livre pour les historiens de l'industrie, ni pour les techniciens. Il n'en est pas moins vrai que, l'art étant en un tel domaine « inséparable de l'industrie », cet ouvrage sans prétentions, qui suit l'histoire des tissus de soie, à grandes enjambées, depuis leur naissance jusqu'à l'époque contemporaine, présente un intérêt réel. Cinquante pages suffisent à M^r Algout pour exposer brièvement l'histoire ancienne de la soierie ; les deux cents pages qui restent sont occupées par quatre exposés, respectivement consacrés à la soierie italienne du moyen âge et de la Renaissance et à la soierie française aux trois grandes époques de son rayonnement : début des temps modernes ; xviii^e siècle ; xix^e et xx^e. Seize planches, de bonne exécution, illustrent utilement le texte. Il a le mérite d'être rédigé par un homme qui possède sur la soierie autre chose que des connaissances purement livresques.

L. F.

Un album documentaire sur les finances françaises. — Sous un titre trop long, peu précis et peu expressif, M^r CH. FLORANGE nous donne un gros ouvrage², bien présenté matériellement, copieusement illustré, rempli de documents curieux et rares relatifs non pas seulement aux « emprunts » et

1. Paris, Payot, 1928 ; in-8°, 256 p.

2. *Curiosités financières sur les emprunts et loteries en France depuis les origines jusqu'en 1873*. Préface de F. COUDURIER DE CHASSAGNE. Paris, Florange et Margraff, 1928 ; gr. in-8°, iv-570 p. Le plus ancien document reproduit date de 1620 et, pratiquement, l'ouvrage ne va guère au delà de 1815 (12 pages seulement sont consacrées à la période 1815-1873).

aux « loteries », mais d'ensemble à toute la vie financière de la France pendant les xvii^e et xviii^e siècles. Il ne faut pas être ingrat, ni boudier son plaisir : ce recueil copieux est intéressant ; on apprend beaucoup à regarder les reproductions que M^r Florange n'a pas ménagées : qu'il s'agisse de sceaux ou de monnaies, de récépissés de rentes ou de titres d'actions, de billets de banque ou de loterie, d'assignats ou de placards officiels¹. Seulement, le livre trahit, en tant que livre, une inexpérience de tous les instants. Quelle idée, tout d'abord, de lui avoir mis par manière de fronton dérisoire, une Préface écrite et pensée (?) comme on n'écrit ni ne pense plus, heureusement, dans les plus lointains Cafés du Commerce ? Et pas de références ; pas de dates parfois ; pas d'identifications suffisantes pour les documents reproduits ; l'exposé est confus, le désordre visible ; on ne sait d'avance ce qui doit figurer dans le volume et, quand on l'a fermé, on se trouve fort empêché d'y retrouver ce qu'on y a goûté. On a le sentiment qu'avec très peu d'efforts, en suivant quelques conseils judicieux, M^r Florange aurait réalisé d'une façon beaucoup plus satisfaisante un dessein qui est fort loin de manquer d'intérêt, car des recueils seraient bien précieux, évidemment, qui formeraient, en marge de notre histoire financière, ou monétaire, ou bancaire, une sorte de commentaire par l'image et par le vieux papier des travaux érudits et des monographies savantes. Et les *Curiosités financières* de M^r Florange sont un de ces recueils. On voudrait sincèrement que les historiens puissent tirer, du labeur réel et de l'initiative heureuse de l'auteur, un profit plus certain et mieux en rapport avec la peine et les efforts qu'on s'est donné pour eux.

L. F.

Société russe. — Le bel album de planches que vient de publier M^r G. K. ЛОУКХОМСКИ² — en le faisant précéder d'une introduction qui n'ajoute pas grand'chose aux illustrations — n'intéressera pas seulement les historiens de l'art ; à l'histoire des classes sociales aussi, il apporte une foule de renseignements singulièrement vivants sur les modes, les mœurs, les genres de vie, les influences étrangères. A dire vrai, le titre est trop ambitieux : toute la Russie n'est pas représentée ; de beaucoup, le monde seigneurial obtient la plus large part. Dans ces limites, un bon recueil documentaire ; en outre, ce qui ne gâte rien, un régal pour les yeux.

M. B.

Histoire des doctrines

Le parti républicain en France. — Les exposés que M^r GEORGES WEILL a consacrés à l'histoire du catholicisme libéral en France (1909), ou à celles du mouvement social de 1852 à 1924 (3^e édit., 1924) et de l'idée laïque au xix^e siècle (1925) sont devenus des manuels classiques, à juste titre. La

1. Parmi ceux-ci, il en est de très étendus ; et, par exemple, en ce qui concerne l'histoire financière de la Régence et du Système, le livre de M^r Florange est très riche en documents reproduits *in extenso* et qu'on sera heureux de trouver commodément dans son recueil.

2. *La vie et les mœurs en Russie, de Pierre le Grand à Lénine*, Paris, Ernest Leroux, 1928 ; in-4°, VIII-47 p., 107 pl.

« nouvelle édition, complètement refondue » de son histoire du parti républicain¹, qui était le livre le plus ancien de cette utile série, met en œuvre quantité de documents révélés depuis 1900. C'est d'ailleurs encore la première partie, la plus complexe et la moins facile à connaître, de 1814 à 1848, qui demeure la plus attachante, car, de 1848 à 1870, l'histoire du parti républicain est relativement claire et connue. L'auteur a d'ailleurs personnellement contribué à approfondir la lente genèse du parti sous la Restauration et la monarchie de juillet².

Du point de vue des *Annales*, deux remarques s'imposent. On regrettera d'abord que le livre de M^r Weill ne souligne pas davantage la liaison du progrès des idées politiques et du mouvement économique et social. Il indique certes que, avant 1830, la classe ouvrière ne comptait pas³ ; que lors des incidents qui marquèrent les funérailles du général Lamarque, en juin 1832, « la première insurrection franchement républicaine qui ait éclaté depuis 1815 » prit « les caractères d'une révolte ouvrière et presque sociale » (p. 70) ; que les républicains combattirent l'émeute *purement* sociale de 1831 (p. 77) ; mais aussi (à la page suivante) que les feuilles ouvrières finirent par adopter les idées républicaines. Si un fait social : la misère ouvrière, conséquence des progrès de la grande industrie, et aussi les spéculations financières qui amenèrent le krach de 1837-1838, expliquent la naissance d'un véritable parti communiste à la veille de la crise de 1848, autant sociale que politique, la Restauration cependant n'eut pas qu'un sens politique, tel propos d'une brochure de propagande des *Amis du Peuple* le prouve (p. 62). « Ceux-là se trompent, y lisait-on, qui croient que le fait principal de la Restauration fut le rétablissement de l'ancien régime ; son œuvre fut surtout l'organisation de l'aristocratie bourgeoise. C'est dans l'espoir de se débarrasser de cette aristocratie, déjà trop lourde en 1830, que la plupart des combattants exposèrent leur vie. » Dans le même ordre d'idées, dès le 21 septembre 1830, *Le Journal des Débats* notait, inversement, que « la République, c'est pour les commerçants le *maximum* ». Quand nous la connaissons mieux, l'histoire économique et sociale de la Restauration permettra de dresser le bilan réel de la Révolution⁴. M^r Weill ne fait peut-être pas non plus la place suffisante, à la fin de son livre, à l'agitation ouvrière qui précéda la chute du Second Empire. Bien souvent en effet les difficultés économiques facilitèrent la propagande républicaine : ne comptait-on pas en 1832 sur la crise cotonnière pour faire des recrues en Normandie (p. 80, n. 2) !

D'autre part, M^r Weill reprend et résume les essais de géographie électorale, tentés par les auteurs de *l'Histoire de France contemporaine* d'E. Lavis. Mais on ne saurait faire le tableau de la distribution régionale des partis uni-

1. *Histoire du parti républicain en France (1814-1870)*. Paris, Alcan, 1928 ; in-8°, 431 p. ; avec une bibliographie et un index alphabétique, mais seulement des noms de personnes : les journaux cités auraient pu y trouver place.

2. M^r Weill a omis de citer son récent article sur *Les Mémoires de Joseph Rey* dans *Revue historique*, 1928, t. CLVII, p. 291-307.

3. La publication de GEORGES et HUBERT BOURGIN, *Le régime de l'industrie en France de 1814 à 1830*, t. I et II, 1913-1921, est malheureusement interrompue à 1824.

4. HENRI SÉE, *La vie économique en France sous la monarchie censitaire*, 1927, résume l'état actuel de nos connaissances, et, par là même, révèle leur insuffisance. Voir LÉON CABEN, *Quelques observations sur l'histoire économique de la Restauration*, d'après M^r H. Sée, dans *Bull. Soc. Hist. mod.*, avril 1928.

quement d'après les rapports des procureurs généraux¹. Cette cartographie exige la connaissance du milieu économique et social ; il serait intéressant, par exemple, de suivre le développement des idées républicaines dans les régions de grande industrie, ainsi que l'a suggéré M^r CH. SCHMIDT². De même, il faudrait mieux connaître le régime de la propriété et de l'exploitation agricole. La méthode si brillamment inaugurée par M^r ANDRÉ SIEGFRIED dans son *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République* (1913)³ permettrait de préciser exactement les rapports de la propagande politique et du mouvement économique.

Cette nouvelle édition, synthèse suggestive, devra, par ses inévitables lacunes, susciter les recherches. On y glanera, en attendant, d'utiles indications : des notices, par exemple, sur la presse républicaine (un journal à très bon marché [?], *L'Utile* fut créé, dès 1832, dans la Moselle, pour les travailleurs), — sur le sens, vague d'abord et changeant par la suite, de mots comme socialisme, ou d'expressions, comme celle d'« organisation du travail », qui allait fournir à Louis Blanc le titre d'un livre fameux⁴.

PAUL LEUILLIOT

Louis Blanc. — Le livre de M^r EDOUARD RENARD⁵, simple réédition d'une biographie publiée en 1922, sans prétentions scientifiques, ainsi que le reconnaît d'ailleurs l'auteur, renferme un exposé bien succinct et superficiel de la doctrine de Louis Blanc — une douzaine de pages — et comporte des anecdotes suspectes, à force de sentimentalité romantique, dignes parfois d'une biographie romancée. Son héros, homme d'étude beaucoup plus que chef populaire, écrivait, dans une lettre (inédite) du 15 janvier 1840 : « Ce n'est pas en tirant des coups de fusil dans la rue... que nous enfanterons une révolution salutaire. Tout bouleversement qui n'aurait pas été précédé d'études fortes serait le chaos... Des gens pour attaquer ne manqueront jamais, *organiser* est difficile ». De là, les défaillances de l'homme, quand il faudra agir en 1848.

Son effort doctrinal a surtout porté contre la concurrence, mais son bio-

1. G. GÉNIQUE, *L'élection de l'Assemblée législative en 1849*. Paris, 1921 ; in-8°, 62 p., comporte des cartes politiques, mais cette « répartition géographique », d'après la prétention de l'auteur, qui procède selon la méthode des carrés représentant 100 000 voix (par département), n'explique rien. Plus récemment, P. DE PRESSAC (TRYGÉE), *Les forces historiques de la France*. Paris, Hachette, 1928, in-8°, 324 p., a étudié d'une façon sommaire, mais parfois suggestive, « la tradition dans l'orientation politique des provinces ».

2. Dans *Rev. Hist. mod.*, 1928, p. 268.

3. Voir, sur cette méthode, l'appendice A p. 515 et suiv., en particulier pour l'étude de la propriété, à la suite d'une enquête sur place, par canton, en envisageant la portion du sol possédée par chaque propriétaire, et, dans le même ordre d'idées, A. HAUCK, *Remarques géographiques sur les élections britanniques dans Annales de géographie*, 1925, p. 321-331, avec 4 cartes.

4. Voir A. LALANDE, *Vocabulaire critique et technique de la philosophie*, 2 vol., 1926, par exemple aux mots *socialisme* et *communisme*. Cette question des définitions nous semble essentielle ; elle préoccupe légitimement le Centre international de synthèse qui, dans son Bulletin, publié en appendice à la *Revue de synthèse historique*, a entrepris des essais de définitions... C'est d'ailleurs à la Révolution qu'il faudrait remonter pour établir la filiation des doctrines politiques du XIX^e siècle. D'autre part, l'histoire même du vocabulaire résumerait l'histoire politique et sociale d'une époque. Le sujet n'a été qu'effleuré par MAX FREY, *Les transformations du vocabulaire français à l'époque de la Révolution*, 1926.

5. *Louis Blanc, sa vie, son œuvre*. Paris, Hachette, 1928 ; in-4°, xx-188 p.

graphe n'en précise guère ni les sources, ni les effets¹. On trouvera pourtant quelques données intéressantes sur les polémiques de L. Blanc, pendant son exil en Angleterre, avec Ledru-Rollin, Félix Pyat et Mazzini, et sur son rôle, après 1870, quand, radical-socialiste, il s'opposera à l'opportunisme de Gambetta et aux compromis monarchiques de la Constitution de 1875. Mais il fait alors figure de revenant aux yeux de la jeune génération, n'ayant rien appris, ni rien oublié de ses principes de 1848, au cours de la proscription qu'il tint à supporter de 1849 à 1870.

P. L.

Un socialiste fouriériste. — A Victor Considérant, sa vie et son œuvre, M^r MAURICE DOMMANGET consacre une étude méthodique, fouillée et consciencieuse². Pour un peu, je dirais trop méthodique et trop consciencieuse, car la pensée du disciple de Fourier, découpée en menus morceaux, s'amenuise encore et perd de sa consistance. Si l'on veut, l'analyse est bonne, mais la synthèse trop rapide. J'ajoute que l'encadrement paraît grêle. Que de belles toiles de fond à broser cependant, et qui campera pour nous, dans sa réalité pittoresque, cette Franche-Comté des premières décades du XIX^e siècle, si vivante, si féconde en penseurs originaux et en caractères d'élite ? — Ceci dit, notons qu'on apprend beaucoup, dans ce livre dense et dru, tant sur Considérant que sur ses doctrines et ses relations intellectuelles. Tout cela, loyal et sérieux, puisé aux bonnes sources tant imprimées que manuscrites. Bonne bibliographie des œuvres du patriarche salinois. Utiles indications sur la lenteur de la diffusion du marxisme en France. Mais M^r Dommanget a-t-il assez regardé du côté de la Fédération jurassienne ? Il semble, d'autre part, ne pas aimer beaucoup Proudhon, ce qui est son droit : Considérant ne l'aimait pas non plus. Mais on n'a pas l'impression qu'il le connaisse à fond, ni dans ses doctrines, ni dans ses relations. — Au total, livre utile, probe, et qui attire à bon droit l'attention sur un esprit curieux — j'ajoute, sur un brave homme de foi ardente et désintéressée : un beau et noble type de socialiste français à la vieille mode.

LUCIEN FEBVRE

Économistes américains du XIX^e siècle. — Trois figures, et trois doctrines dominent le livre de M^r ERNEST TEILHAC sur la pensée économique aux États-Unis³ : Daniel Raymond, Henry-Charles Carey, Henry George. Triptyque aux couleurs un peu troubles et brouillées. « Le trait commun de Raymond, de Carey et de George, c'est qu'ils ne furent point des économistes de profession, mais des autodidactes. Raymond fut avocat ; Carey, entrepreneur ; George, ouvrier. Dans cette succession transparaît l'évolution même de l'Amérique au XIX^e siècle : de la politique écono-

1. Il ne cite ni M. GOLLIET, *Louis Blanc, sa doctrine, son action*. 1903 ; in-8°, 150 p., ni surtout PAUL KELLER, *Louis Blanc und die Revolution von 1848*. Zurich, 1926 ; in-8°, 233 p. (*Zürcher Volkswirtschaftliche Forschungen*, Bd 10). Le premier, malgré son titre, est un exposé exclusivement doctrinal. On trouvera dans le second une excellente bibliographie.

2. Paris, Éditions sociales internationales, 1929 ; in-8°, 232 p.

3. *Histoire de la pensée économique aux États-Unis au XIX^e siècle*, Paris. Librairie du Recueil Sirey, 1928 ; in-8°, 194 p.

mique de Raymond à l'économie politique de Carey, de l'économie politique de Carey à l'économie sociale de George. » Les formules de ce genre ne manquent pas dans le livre de M^r Teilhac. Par exemple, encore : « En somme, le système de List (qui vient d'être comparé à celui de Daniel Raymond) nous paraît issu de l'influence combinée des faits économiques allemands et américains jointe à une double réaction contre les faits économiques anglais et les idées économiques françaises. » Et, encore : « l'essence de ce rationalisme, par lequel George repousse et le fond naturaliste anglais, et la forme naturaliste française, est d'introduire dans la forme anglaise le fond français. » On s'arrête, on réfléchit, on essaie de suivre le jeu de ces influences et contre-influences, sans bien y parvenir. Est-ce la faute de l'auteur, ou la nôtre ?

M^r Teilhac a du moins réussi à exposer avec assez de force le système de Carey (p. 59-77). Quant à la question controversée des rapports entre Carey et Bastiat qui aurait plagié l'économiste américain, voici à quoi elle se ramènerait. Carrey, « animé de l'idéalisme débordant d'optimisme de la jeune Amérique, se place à un point de vue dynamique » (c'est-à-dire, sans doute, protectionniste). « Le milieu social français, plus avancé que le milieu social américain », explique au contraire que Bastiat se soit tout de suite opposé aux socialistes. Ainsi « la non-coïncidence des milieux permet de relever en partie Bastiat du triste rôle qu'on lui prête ». Quant aux ressemblances, elles s'expliquent par « une ambiance doctrinale identique », c'est-à-dire par l'influence de J.-B. Say, que l'un et l'autre auraient également subie. C'est J.-B. Say que Bastiat a retrouvé en Carey. Il est certain que Carey avait lu J.-B. Say, et Bastiat, le premier traité de Carey. On trouvera d'ailleurs dans ce livre bien d'autres rapprochements suggestifs entre les courants de pensée économique en France et en Amérique, au XIX^e siècle.

MAURICE HALBWACHS



Au delà du marxisme. — On connaît le livre déjà fameux publié en 1927 sous ce titre par Henri de Man, socialiste belge que d'aucuns ont pris pour un autodidacte¹, alors qu'il est un des principaux représentants belges de la génération intellectuelle qui arrive aujourd'hui à sa maturité. Brillant élève de l'historien Henri Pirenne à l'Université de Gand, il étudia ensuite dans diverses universités allemandes, où il devint le plus convaincu, le plus strict des marxistes que la Belgique ait jamais connu. Devenu directeur de l'École ouvrière supérieure de Bruxelles, il abandonna ce poste, il y a quelques années, pour se recueillir et méditer sur ses expériences au sein du mouvement ouvrier, non seulement en Belgique, mais aussi en Allemagne, expériences éclairées par de nombreux voyages en Russie révolutionnaire, aux États-Unis, au Canada. Frappé par le désaccord de plus en plus profond qui se manifeste entre la théorie marxiste et la pratique des partis ouvriers, de ceux mêmes qui se réclament le plus strictement de cette théorie, Henri de Man, considérant que le marxisme avait cessé d'être pour le mouvement socialiste révolutionnaire un moteur suffisant, a cherché au delà ; sans méconnaître l'influence capitale des nécessités économiques sur l'évolution sociale, il est

1. G. PIROU dans *Revue d'économie politique*, mai-juin 1926.

arrivé à penser que le socialisme doit fonder aujourd'hui sa propagande, moins sur ces nécessités que sur le facteur psychologique, fondement le plus profond de toute institution humaine, et chercher à éveiller parmi les masses travailleuses la conscience de l'état d'infériorité sociale dans lequel elles se trouvent, le sentiment que cette infériorité est une injustice et la volonté de la réparer.

Parlant d'Henri de Man, nous ne nous sommes pas écartés du livre d'ÉMILE VANDERVELDE¹, auquel cette notice est consacrée. Vandervelde tient le livre de de Man « pour l'ouvrage le plus important peut-être qui ait été publié sur le socialisme depuis la guerre ». Il reconnaît « qu'il a fait sensation parmi les jeunes ». Mais de ceci précisément, il semble s'alarmer un peu. De Man ne terminait-il pas récemment un exposé de ses idées à la jeunesse par ce cri : « Le marxisme est mort, vive le socialisme » ? Le danger pour un grand parti politique de rompre aussi brusquement avec sa vieille idéologie ne pouvait manquer de frapper un chef aussi conscient de ses responsabilités et d'un esprit aussi mesuré que Vandervelde. Et quand il demande : « Le marxisme a-t-il fait faillite ? », c'est avant tout pour répondre à Henri de Man. Mais, après avoir terminé la lecture du livre de Vandervelde, nous n'avons pas l'impression qu'il ait réfuté, qu'il ait même cherché à réfuter de Man, mais bien plutôt qu'il tenait simplement à formuler quelques réserves.

Dans un juste souci d'équilibre, il commence d'ailleurs par une critique sévère des conceptions étroitement marxistes du communiste Boukharine, chez qui « la pensée de Marx se mêle fâcheusement à celle de M. Homais », et qui, sous prétexte d'épurer le socialisme, arrive à le « décharner » ; c'est pour mieux reprocher à de Man de « désosser » le socialisme en lui enlevant sa charpente économique sous prétexte de l'idéaliser. Mais Vandervelde ne donne-t-il pas implicitement raison à de Man, quand il rappelle que le marxisme lui-même a pour fondement un jugement moral, à savoir que l'attribution aux capitalistes de la plus-value créée par les travailleurs est une injustice ? Un grand nombre des épigones de Marx ayant perdu de vue cette base idéaliste pour s'abandonner à un déterminisme économique peut-être trop passif, était-il inopportun, comme l'a fait de Man dans son effort de rénovation intellectuelle et morale du socialisme, de « remettre l'accent sur les facteurs psychologiques du devenir social » ? Citant cette formule de Henri de Man : « Le socialisme est une croyance qui rend les hommes meilleurs parce qu'elle les élève au-dessus d'eux-mêmes et les oriente vers des buts supra-individuels ; en tout cas, elle leur donne une espérance qui les invite à l'action », Vandervelde se borne à déclarer qu'il tient personnellement pour excessive cette réaction contre le déterminisme économique. Néanmoins, il termine son livre sur cette pensée de Bernard Shaw : « Nous croyons tous que notre religion agonise, alors qu'en réalité, elle n'est pas encore née, bien que notre époque en soit visiblement grosse. »

HENRI FUSS
(Genève, B. I. T.)

1. *Le marxisme a-t-il fait faillite ?* Bruxelles, L'Églantine, 1928 ; 233 p.

Sociétés anciennes de l'Orient méditerranéen

Une ville assyrienne : Assur. — Voici un opuscule de 42 pages¹, précieux d'abord en ce qu'il nous offre une traduction complète du document, de plus de 180 lignes, déjà bien connu des assyriologues, qui contient la description, faite au temps des Sargonides, de la ville d'Assur, le Saint-Denis ou le Königsberg de la monarchie assyrienne. S'appuyant sur ce texte, l'auteur nous présente une description de la ville, tout au moins de ses monuments publics, fortifications, palais, temples, avec un plan au début et un tableau chronologique à la fin. Évidemment, du point de vue de notre périodique, des renseignements sur les bâtiments privés, sur la population de cette petite ville, sur les documents qui permettent de pénétrer dans sa vie courante au deuxième millénaire et jusqu'à la destruction par les Mèdes (614), auraient été les bienvenus. M^r UNGER du moins a ajouté un répertoire bibliographique nous renvoyant aux publications où, depuis 1927, on peut trouver ces données.

E. CAVAINAC
(Strasbourg.)

L'origine des castes égyptiennes. — Quand les Grecs ont connu l'Égypte, l'hérédité des castes était absolue. C'est à étudier les origines de cette institution qu'est consacré un des plus pénétrants mémoires de M^r E. MEYER². Le Nouvel Empire avait gaspillé ses trésors, négligé l'armée, tout concédé aux prêtres. Finalement le grand prêtre d'Amon, Hrihor, prit la couronne. Peu après, Sosenq, chef des mercenaires libyens, fonda dans le delta une royauté militaire, toléra d'ailleurs le pouvoir exceptionnel du grand prêtre d'Amon. C'est alors que s'organisent, d'une part, l'hérédité des prêtres, divisés en quatre *sa*, qui seront les quatre *phulai* du début de l'époque ptolémaïque, — et, d'autre part, l'hérédité des soldats (*machimoï*), groupés dans des colonies militaires, où ils possèdent des lots de 3 ha. environ. M^r E. Meyer compare ces phénomènes à ceux que l'on observe au Bas-Empire romain : les chefs des barbares illyriens, sur qui les Romains s'étaient déchargés du fardeau du service militaire, se firent empereurs et c'est alors que s'organisa un système de castes. Ces remarques sont très suggestives, mais demeureront un peu superficielles, tant que les conditions économiques ne seront pas également considérées.

A. PIGANIOL

Le monde romain

La société du Bas-Empire. — M^r ERNEST STEIN³ rend à juste titre hommage aux travaux du grand historien du Bas-Empire, Otto Seeck. Mais

1. E. UNGER, *Das Stadtbild von Assur (Der Alte Orient, XXVII, 3)*, Leipzig, 1929, in-12, 44 p.

2. *Gottesstaat, Militärherrschaft und Ständewesen in Ägypten. Zur Geschichte der 21. und 22. Dyn.* dans *Sitzungsberichte der Preuss. Akad.*, XXVIII, 1928, p. 495-532.

3. *Geschichte des spätromischen Reiches. I. Vom römischen zum byzantinischen Staate (284-476 n. Chr.)*. Stuttgart, 1928 ; in-8°, 594 p., 10 pl., 4 cartes.

il l'emporte sur son devancier par la sûreté de la critique et la force des jugements. Son ouvrage sera désormais le point de départ de toutes les nouvelles recherches auxquelles pourra donner lieu l'histoire du Bas-Empire. Il s'ouvre par une très longue introduction, qui décrit les institutions politiques et sociales, l'organisation économique et militaire de l'empire romain à la fin du III^e siècle ; les travaux les plus récents sont utilisés ou rectifiés (par exemple, p. 29, n. 2, sur la *constitutio Antoniniana*) ; cet exposé sobre et dense, riche de vues personnelles, est le meilleur abrégé du droit public impérial que nous possédions présentement.

Si M^r Stein s'est attaché à préciser avec tant de soin quelle a été l'évolution des institutions impériales au cours du III^e siècle, c'est que, selon lui, les prétendues innovations de Dioclétien et de Constantin étaient préparées depuis longtemps. Telle loi de Constantin, en 313, suppose, mais ne crée pas, l'hérédité du service militaire. Me sera-t-il permis de rappeler que, dans le cours qu'il professait jadis à l'École des Hautes Études, M^r Mispoulet insistait déjà avec force sur ce qu'il appelait « l'importance de la transition du III^e siècle » ? Je ne crois pas avoir rencontré le nom de M^r Mispoulet dans l'ouvrage de M^r Stein, et c'est grand dommage qu'il ait ignoré les courtes notes où notre savant maître a résumé les découvertes fécondes qu'il ne lui a pas été donné de réunir dans un ouvrage systématique.

M^r Stein suit un plan rigoureusement chronologique, et l'évolution des institutions apparaît dans son ouvrage avec une admirable clarté. Il est très difficile de distinguer l'œuvre de Dioclétien et celle de Constantin ; Seeck n'y avait guère réussi ; les analyses précises de M^r Stein élucident ce problème. En particulier l'histoire de la préfecture du prétoire est ici renouvelée. M^r Stein nous rend attentifs à ce fait que le préfet ne doit pas être défini comme le chef des prétoriens, mais, ce qui est fort différent, du *praetorium* impérial : ainsi s'explique qu'il possède une juridiction concurrente, en fait, de celle du prince. Le préfet s'occupe, sous le Haut-Empire, du ravitaillement de l'armée, de l'annone ; or, à mesure que la dépréciation monétaire ruine les revenus du *fiscus*, la perception en nature de l'*annona militaris* prend une importance plus grande ; et c'est ainsi qu'à la fin du III^e siècle le préfet devient un ministre des finances dont les ressources l'emportent sur celles du *rationalis*. Au III^e siècle, les pouvoirs du préfet étaient parfois délégués à un vicaire ; Dioclétien multiplia ces vicaires, et cette réforme visait à affaiblir la puissance du préfet. Constantin dépouilla la préfecture du prétoire de ses attributions militaires, mais, d'autre part, il subordonna aux préfets les vicaires et les proconsuls et ainsi il fit d'eux des vice-empereurs. L'organisation des bureaux de la préfecture est également l'objet d'études approfondies, et, comme le Bas-Empire est caractérisé par la minutie de l'organisation bureaucratique, nous assistons ici au fonctionnement des rouages essentiels de l'immense machine. Les transformations de la Constitution au V^e siècle donnent matière à un exposé tout à fait neuf ; la lutte de l'empereur d'Occident contre les progrès de l'aristocratie foncière est retracée de manière saisissante.

L'historien qui s'intéressera spécialement aux questions économiques et sociales fera dans cet ouvrage un riche butin. L'histoire de la réforme monétaire au début du IV^e siècle est expliquée avec précision. M^r Stein discute les opinions des historiens qui ont évalué le chiffre de la population de l'Empire

romain. Il estime, pour sa part, qu'elle pouvait être, à la fin du III^e siècle, d'environ cinquante millions, soit environ un cinquième du chiffre actuel ; la population de Rome dépassait un peu 500 000 hab. M^r Stein ne néglige donc pas l'étude de la civilisation, mais, en raison du plan qu'il s'est imposé, il a été visiblement embarrassé pour introduire des développements qui ne s'inséraient pas avec nécessité en tel ou tel point de son exposé chronologique. L'histoire de la jeunesse de Julien fournit ainsi le prétexte cherché pour étudier l'enseignement sous le Bas-Empire (p. 247). A l'occasion de la politique religieuse de Constance, M^r Stein intercale une longue digression sur le monarchisme (p. 227), d'ailleurs riche de faits et d'idées originales. Il n'est pas douteux que le caractère annalistique de l'exposé a empêché M^r Stein de donner plus d'ampleur à l'étude de ces problèmes sociaux qu'il connaît parfaitement. Nous avons dit quelle importance il attachait à la puissance de l'aristocratie foncière du V^e siècle ; mais, au IV^e siècle, on est surpris qu'il n'ait pas insisté davantage sur les progrès de ces clarissimes et particulièrement sur l'institution du *patrocinium*.

L'histoire des progrès de l'Église est étudiée dans le même cadre chronologique. M^r Stein estime que si l'Église a triomphé, c'est en partie parce qu'elle a possédé grâce aux aumônes une caisse de secours dès le III^e siècle ; et l'Église triomphante eut le mérite de réaliser son programme d'aide aux pauvres (p. 12). L'alliance entre l'Église et l'État dans la Perse sassanide a peut-être contribué à inspirer la politique de Constantin, que M^r Stein blâme d'ailleurs sévèrement (p. 146). Il est probable que M^r Stein exagère les progrès du christianisme lorsqu'il estime que, dès le temps de Julien, les chrétiens avaient la majorité (p. 252), et d'ailleurs lui-même est d'avis que la tentative de réaction païenne d'Eugène, à la fin du IV^e siècle, n'était pas nécessairement vouée à un échec.

S'il est permis d'exprimer un souhait, ce sera que M^r Stein nous présente, dans la suite de son ouvrage, une étude régionale des différentes parties de l'Empire. L'histoire que nous possédons à présent est essentiellement celle du gouvernement central. Or, c'est précisément le moment où chaque province commence à revivre d'une vie particulière. Il serait important que M^r Stein nous donnât pour le Bas-Empire l'équivalent de ce que nous devons à M^r Rostovtzeff pour la période antérieure.

Le droit romain et les tombeaux. — L'étude que M^r MAURICE MOREL vient de consacrer aux règles du droit romain qui régissent les tombeaux doit être signalée, car elle pourrait aisément échapper¹. Le sujet traité est admirable, aux confins du droit, de la religion, de l'archéologie ; il faut bien dire que l'auteur le traite d'un point de vue juridique abstrait et a fait aux inscriptions une part bien étroite ; il a négligé à peu près tout ce qui concerne les inscriptions grecques. Mais enfin qui voudra reprendre cette enquête trouvera ici les documents juridiques bien classés.

La classe des affranchis sous l'Empire romain. — L'ouvrage que M^r A. M. DUFF² consacre à cet important sujet est un résumé conscien-

1. *Le sepulchrum. Étude de droit romain* dans *Annales de l'Université de Grenoble*, N. S section lettres-droit, V, 1928, p. 5-180.

2. *Freedmen in the early roman Empire*. Oxford, Clarendon Press, 1928 ; in-8, 252 p.

cieux des théories courantes. Rien de vigoureux ni de personnel ; l'ouvrage donne l'impression d'un travail honorable d'étudiant. L'auteur a pourtant essayé de donner quelques statistiques, mais elles sont viciées, soit parce que Mr Duff n'a pas procédé à des dépouillements exhaustifs, soit parce qu'il utilise, pour distinguer les noms latins d'esclaves et les noms latins d'affranchis, des critères insuffisants. Lorsqu'il étudie les affranchis dans les services du palais impérial, il pouvait arriver à des précisions bien plus grandes. Notons, en passant, qu'il confond, dans l'administration des domaines africains, les *regiones* et les *tractus* (p. 166). Sur les progrès des affranchis au 1^{er} siècle, il aurait trouvé des observations pénétrantes dans l'ouvrage de DE PACHTÈRE sur les tables de Veleia. Au lieu de reproduire la maison des Vettii, qui ne nous apprend rien sur les affranchis, il aurait pu avec plus d'utilité étudier autour de Pompéi les villas qui furent sûrement la propriété d'affranchis. L'auteur n'a pas consulté les inscriptions grecques ou les papyrus (sauf qu'il donne quelques observations superficielles sur le gnomon). Dans un appendice, une dissertation sur le *jus anuli aurei* est un peu plus approfondie (p. 214) sans être convaincante.

A. FIGANIOL

Sociétés médiévales de l'Europe occidentale

Quelques travaux et quelques thèses d'A. Dopsch. — Pour fêter le soixantième anniversaire d'ALFONS DOPSCH, les étudiants du *Seminar für Wirtschafts- und Kulturgeschichte* de l'Université de Vienne ont réuni un certain nombre d'articles de revues et de mémoires publiés, au cours de sa féconde carrière, par le professeur autrichien¹. Le titre du recueil : *Verfassungs- und Wirtschaftsgeschichte des Mittelalters* indique assez la nature des questions qui y sont traitées et définit le lien qui unit les dix-neuf articles qui composent le recueil, ceux-ci se partageant en nombre à peu près égal entre l'histoire des institutions et l'histoire économique.

Ces études diffèrent et par leur étendue et par la date à laquelle elles ont été composées ; certaines n'ont qu'une dizaine de pages, la plus longue dépasse la centaine ; l'étude la plus ancienne date de 1893, la plus récente a paru en 1928 et a précédé de peu le volume de mélanges qui l'a recueillie. En dépit de la diversité des titres, il est possible d'ordonner ces divers mémoires par rapport à quelques-unes des grandes questions qui paraissent avoir retenu plus spécialement l'attention de Dopsch au cours de sa carrière scientifique.

Trois mémoires sont consacrés à des questions de méthodologie ; l'un d'eux (p. 543) expose rapidement les destinées de l'histoire économique en Allemagne depuis la fin du XVIII^e siècle, montre comment en puisant à la source des disciplines voisines (géographie, statistique, philologie, etc.) l'histoire économique a peu à peu élargi son horizon, comment en cours de route elle a abandonné plusieurs théories périmées, comment enfin elle a, à son tour, vivifié l'histoire des institutions. On trouvera dans un autre mémoire (p. 286),

1. *Verfassungs- und Wirtschaftsgeschichte des Mittelalters ; Gesammelte Aufsätze, mit einem Bildnis des Verfassers und einem ausführlichen Gesamtregister.* Vienne, Seidel et Sohn, 1928 ; ix-620 p.

copieux compte rendu du grand ouvrage de Sombart, *Der moderne Kapitalismus*, l'application de ces principes généraux à des cas particuliers. Enfin une étude sur les censiers, considérés comme source de l'histoire agraire (p. 516), méritera d'être lue et méditée, en particulier en France, où les censiers n'ont pas toujours été édités et exploités avec la sagacité dont B. Guérard a donné autrefois un exemple célèbre.

Un groupe de mémoires plus nombreux touche à l'histoire sociale et économique de l'époque franque ; ce sont comme des préfaces ou des annexes aux deux ouvrages fondamentaux de Dopsch, *Die Wirtschaftsentwicklung der Karolingerzeit vornehmlich in Deutschland*, 2 vol., 2^e édit., 1921, et *Wirtschaftliche und soziale Grundlagen der europäischen Kulturentwicklung aus der Zeit von Cäsar bis auf Karl den Grossen*, 2 vol., 2^e édit., 1924 ; un de ces mémoires sur l'immunité et l'avouerie à l'époque carolingienne (p. 11) n'est même qu'un chapitre détaché du premier de ces deux ouvrages. On trouvera en outre des articles sur le système économique du Bas-Empire et du moyen âge à ses débuts (p. 219), sur les *leudes* et les origines de la féodalité (p. 1), sur la communauté de marche (*Markgenossenschaft*) à l'époque carolingienne et enfin sur le rôle politique et social du régime domanial au moyen âge, ce dernier mémoire étant un compte rendu du travail de Seeliger paru sous un titre analogue, *Die soziale und politische Bedeutung der Grundherrschaft im Mittelalter*.

L'histoire de l'Allemagne au moyen âge est représentée par trois articles ; l'un, qui concerne plus spécialement l'histoire politique, étudie le soi-disant projet de Rodolphe de Habsbourg de rendre la couronne royale héréditaire en Allemagne (p. 135) ; les deux autres sont des comptes rendus de l'ouvrage de von Below, *Der deutsche Staat des Mittelalters*, et du manuel scientifique de Lotz, *Finanzwissenschaft*.

En ce qui concerne l'histoire locale, notons que deux courts articles seulement sur les conditions du peuplement germanique en Bohême (p. 235 et 243) sont consacrés à la Bohême allemande, pays d'origine de l'auteur ; en revanche de nombreux articles, et non des moindres, traitent de questions qui concernent l'histoire d'Autriche et plus spécialement la formation de la souveraineté territoriale dans le duché d'Autriche (p. 65 et 85), l'histoire financière du duché d'Autriche au moyen âge (p. 152, 385 et 506), l'origine des juridictions de basse justice en Basse-Autriche (p. 152).

Ce rapide aperçu suffit pour donner une idée de la richesse du volume et de la variété des sujets abordés par l'auteur ; il est juste de rendre hommage à cette inépuisable curiosité qui se double d'un sens averti des grands problèmes historiques ; quel que soit le sujet traité, si même parfois il paraît au premier abord un peu mince, on ne tarde pas à s'apercevoir que Dopsch s'élève rapidement aux questions d'ordre général. Ses études sur l'histoire d'Autriche sont à cet égard fort instructives ; qu'il étudie l'administration financière de l'Autriche au XIII^e siècle, la collaboration des ducs à l'œuvre de réforme de l'Église, les exemptions d'impôts concédées aux évêchés et abbayes en Autriche, au fond ce ne sont là que les divers aspects d'un même problème d'intérêt capital, celui de la formation de la souveraineté territoriale (*Landesherrlichkeit*) dans les limites du duché d'Autriche. D'autre part son souci constant d'unir dans une collaboration étroite l'histoire économique

et celle des institutions dénote des qualités d'esprit auxquelles les lecteurs de cette revue seront particulièrement sensibles.

Reprendre par le détail les études qui composent ce recueil, discuter les opinions de l'auteur sur tel ou tel point particulier, nous entraînerait en dehors des limites de ce compte rendu ; contentons-nous de présenter quelques observations d'ordre général.

La première concerne les procédés de rédaction adoptés par Dopsch ; simple question de forme, mais qui n'est pas sans importance. Ses plus anciens articles témoignent d'un effort heureux pour présenter les faits avec ordre et clarté ; c'est ainsi que l'étude sur l'administration financière de l'Autriche au XIII^e siècle est un modèle de monographie judicieusement composée, qui se lit avec intérêt et dont les conclusions se dégagent facilement. Au contraire, les articles les plus récents souffrent fréquemment d'un défaut de composition tel que la pensée ne se dessine pas nettement ; il semble qu'en avançant dans sa carrière l'auteur ait voulu faire bénéficier ses lecteurs de tous les ouvrages d'érudition dépouillés par lui et Dieu sait s'ils sont nombreux ! Il adopte de préférence dans sa rédaction le procédé discursif, ouvre des parenthèses, rappelle l'opinion d'un tel, paraît souvent oublier le problème qui est en cause ; l'article se termine sans qu'on trouve jamais un bref résumé des conclusions de l'auteur. Ajoutez à cela le goût de la polémique, le secret désir de saisir l'adversaire en flagrant délit de contradiction avec lui-même, le besoin constant de rabaisser l'originalité d'une théorie ou de discuter la priorité d'une idée. Je sais bien que ces défauts, auxquels un lecteur français est particulièrement sensible, s'exagèrent facilement quand l'auteur rend compte de quelque ouvrage, le compte rendu se prêtant difficilement à une rédaction serrée ; mais on avouera, pour ne prendre qu'un exemple saisissant, que le grand ouvrage de Sombart sur le capitalisme moderne était digne en raison de l'effort de synthèse qu'il représente d'une réfutation systématique et qu'en tout cas il méritait mieux que d'innombrables remarques de détail, souvent judicieuses, mais présentées dans un ordre dispersé à l'extrême.

L'habitude fâcheuse d'insérer à tout instant dans l'exposé des faits des allusions à des théories souvent controversées est responsable, tout au moins en partie, de ce défaut de composition, mais aussi de méfaits plus graves. A force de discuter les théories qui s'affrontent, on perd de vue les textes ou bien, pour les faire cadrer avec une théorie, on est amené à des interprétations souvent arbitraires, parfois même erronées. L'article consacré par l'auteur à l'immunité fiscale, dont ont joui, au moyen âge, le clergé et la noblesse d'Autriche, me paraît fournir un exemple typique des erreurs auxquelles Dopsch peut se laisser entraîner. Cet article, d'une lecture particulièrement ardue, peut, si je l'ai bien compris, se résumer ainsi : les ducs d'Autriche ont levé dans l'intérieur de leur duché, dès le XIII^e siècle certainement, des impôts (*steuræ*) de deux sortes, des *steuræ* ordinaires levées régulièrement chaque année et des *steuræ* extraordinaires. Sur les terres appartenant au clergé, le droit d'imposition du duc est limité dans des conditions que Dopsch croit pouvoir définir ainsi : l'impôt ordinaire est levé sur les terres tenues en fief de l'établissement ecclésiastique, mais non sur l'*indominicatum* ; l'impôt extraordinaire, levé en cas de nécessité urgente, est consenti par le clergé et peut dans certains cas atteindre non seulement les *beneficia*, mais

encore les revenus tirés de l'*indominicatum*. Des limites ainsi imposées au droit d'imposition du duc, Dopsch croit pouvoir déduire une théorie générale sur l'origine de l'impôt en Autriche au moyen âge, problème, qui, on l'avouera, n'est pas de médiocre importance. Il a recours pour cela à la théorie de Seeliger sur l'immunité, théorie aussi célèbre que fragile. Dans les territoires d'immunité, Seeliger distingue deux zones, celle de l'immunité étroite ou renforcée (*engere Immunität*), où le privilège d'exemption produit tous ses effets et celle de l'immunité large ou affaiblie (*weitere Immunität*), où l'action de l'immuniste reste soumise à l'intervention du représentant de l'autorité publique (en général le comte). S'appuyant sur cette théorie Dopsch identifie la zone d'exemption fiscale (*Dominikalgut*) avec la zone d'immunité étroite et la zone soumise à l'impôt ordinaire avec la zone d'immunité large ; l'identification une fois admise, Dopsch en arrive, après maints détours, à cette conclusion que l'acte qui crée l'immunité fiscale n'est pas, comme on pourrait s'y attendre d'après ce qui précède, le diplôme d'immunité carolingien, mais un privilège émané de l'autorité ducale qui, à la fin du XI^e et au cours du XIII^e siècle, a exempté les différentes abbayes de la *jurisdiction* ducale. Le droit d'imposer est mis ainsi en relation avec le droit de haute justice du prince territorial souverain.

Nous ne pouvons critiquer en détail cette théorie que nous avons présentée sous une forme rigoureuse qu'elle n'a pas chez Dopsch, dont la véritable pensée reste singulièrement fuyante¹ ; contentons-nous de noter les faits qui se dégagent des textes cités par l'auteur. Au XIII^e siècle, le duc d'Autriche, qui est arrivé à accaparer peu à peu la haute avouerie sur toutes les abbayes autrichiennes² intervient fréquemment pour régler l'exercice de l'avouerie par les sous-avoués et en particulier la levée par ceux-ci de taxes en argent dites *steuræ advocatiæ* (*Vogtsteuer*) ; le duc lui-même lève sur les abbayes des *steuræ* ordinaires et des *steuræ* extraordinaires ou consenties ; ces impositions sont désignées du terme de *steura* tout court ou *steura communis*. Qu'il s'agisse d'impôt ordinaire ou extraordinaire, en fait, le duc se heurte à la résistance des établissements taxés ; à la suite de luttes plus ou moins longues, ceux-ci finissent par obtenir une exemption d'impôts

1. Je note seulement que Dopsch ne définit nulle part nettement ce qu'il entend exactement par *Dominikalgut* ou *Eigenbaugut* ; dans certains cas, il s'agit de la réserve domaniale (*mansus dominicus*)—et c'est le sens qui se présente d'abord à l'esprit ; dans d'autres, l'auteur entend manifestement par ces mots l'ensemble de la réserve et des tenures, qui, étroitement unies dans un même système d'exploitation économique, s'opposent aux *beneficia* qui procurent au grand propriétaire des services d'un type particulier. Il était d'autant plus indispensable de préciser le sens des mots employés que les mots *bona dominicalia*, *indominicatum* sont susceptibles, dans les textes latins, de plusieurs interprétations. Dans la lettre de non-préjudice délivrée, en 1277, par Rodolphe de Habsbourg aux évêques bavarois possessionnés en Autriche et qui a servi en grande partie de point de départ à Dopsch pour édifier sa théorie, on lit (p. 155) que les évêques bavarois ont consenti à titre extraordinaire une imposition « tam de bonis ipsorum dominicalibus quam de prediis monasteriorum et ecclesiarum eorum jurisdictioni in partibus Austrie... subditurum » ; or les mots *bona dominicalia* me semblent désigner ici l'ensemble des biens que s'est réservés chaque évêque par opposition aux biens laissés aux abbayes épiscopales ; en tout cas il ne s'agit pas d'opposer le *Dominikalgut* de l'évêque aux *beneficia*.

2. Pour plus de commodité et pour ne pas allonger ce compte rendu, je restreins mes remarques au problème de l'exemption fiscale des abbayes ; en ce qui concerne la noblesse, Dopsch ne dispose que de bien peu de documents ; quant aux évêchés, je les laisse de côté ; le fait que les seuls évêchés possessionnés en Autriche sont alors des évêchés bavarois qui échappent à la souveraineté du duc d'Autriche, vient fâcheusement compliquer un problème qui déjà par lui-même est loin d'être simple.

pour telle ou telle portion de leur fortune immobilière ; cette portion varie suivant les accords individuels conclus avec le duc ; ce sera tantôt la réserve seigneuriale proprement dite, tantôt les églises paroissiales avec leur *dos*, tantôt telle ou telle catégorie de tenanciers, tantôt enfin l'exemption sera totale (c'est le cas pour plusieurs monastères cisterciens). De la limite ainsi opposée, en fait, au droit du duc d'imposer, on ne peut rien conclure sur l'origine de ce droit ; toutefois les faits cités par Dopsch inclinent à penser qu'en Autriche, comme dans d'autres « territoires » allemands, le droit d'imposer, tout au moins en ce qui concerne les abbayes, est en relation avec le droit d'avouerie suprême revendiqué par le prince souverain.

Si, s'élevant au-dessus de la masse des études particulières, on cherche à dégager les idées directrices qui dominent l'œuvre de Dopsch, on notera une double réaction contre deux théories qui, longtemps, ont dominé et dominent encore plus ou moins les études médiévales. Théorie de la *Grundherrschaft* d'abord, qui cherche dans le régime pratiqué sur les grands domaines de l'époque carolingienne l'origine exclusive des principales institutions politiques et sociales du haut moyen âge et qui, d'une manière générale, admet que le *potens* laïque ou ecclésiastique a naturellement transformé son droit de propriété et de protection sur les terres et sur les hommes en un droit de domination absolue à l'exclusion de toute intervention de l'autorité publique. Contre cette théorie, battue en brèche en Allemagne par plusieurs historiens, Dopsch n'a cessé d'apporter des arguments solides et de présenter des remarques judicieuses. Il a montré que les grands domaines ne couvraient pas entièrement le sol de l'empire carolingien et qu'il s'en faut de beaucoup que les institutions politiques et sociales du haut moyen âge soient toutes en germe dans le régime domanial ; toutefois il demande et avec raison qu'on continue à tenir largement compte de l'importance *économique* du régime domanial.

L'autre théorie, dont le prestige est encore à l'heure actuelle à peine diminué, est celle de la « césure » ; selon cette théorie, les invasions barbares ont transformé de fond en comble les conditions de vie politique, sociale et économique dans le monde romain ; elles ont créé entre l'Antiquité et ce qu'on est convenu d'appeler le moyen âge une véritable coupure. Contre cette théorie, Dopsch a longuement bataillé dans son grand ouvrage *Wirtschaftliche und soziale Grundlagen der europäischen Kulturentwicklung* ; dans le présent recueil, un seul article esquisse une protestation de Dopsch en montrant la continuité qui rattache l'économie du haut moyen âge à celle du Bas-Empire. Mais de nombreux passages du volume prouvent que l'auteur ne perd jamais de vue la théorie à combattre et laissent supposer que la réaction ainsi commencée tend chez lui à se poursuivre et à se généraliser au point de l'amener à formuler quelque jour une théorie de la continuité des faits historiques. De cette théorie, on trouvera ici, au moins en ce qui concerne l'histoire économique, des aperçus rapides et fragmentaires. L'auteur déclare qu'il est faux de vouloir opposer des systèmes économiques arbitrairement découpés dans la masse complexe des phénomènes et il revient souvent sur cette idée que l'époque carolingienne à côté du grand domaine, qui paraît au premier abord pratiquer une économie domestique très fermée, a connu des formes d'activité qui supposent un système économique bien différent (ateliers travaillant pour les marchés,

commerce avec échanges actifs, abondance de numéraire, organisation du crédit). On ne manquera pas de noter que cette réaction dirigée contre l'enseignement officiel des « économistes » allemands risque de dépasser son but et de tourner au paradoxe ; l'auteur feint d'ignorer qu'il importe en matière d'histoire économique de tenir compte de l'ordre de grandeur des phénomènes. Nous ne doutons pas que le prêt à intérêt ait été pratiqué à l'époque carolingienne ; est-ce suffisant pour parler d'une organisation du crédit ?

On voit que les idées générales ne manquent pas dans l'œuvre de Dopsch ; si certaines peuvent et doivent être contestées, si d'autre part l'interprétation directe des documents risque parfois d'être sacrifiée par l'historien viennois aux exigences d'une idéologie dangereuse, nous ne doutons pas cependant que son activité scientifique n'agisse à la manière d'un ferment bienfaisant et qu'elle n'aide l'histoire économique et sociale à sortir des sentiers battus.

CH.-EDMOND PERRIN
(Strasbourg.)

Le travail d'histoire locale

Testaments gévaudanais. — Il n'est guère de témoignages plus révélateurs que les testaments. Ils nous permettent de saisir, dans le passé, la réalité vivante, — les règles de droit, non telles que les livres les ont décrites mais telles que, en fait, les hommes les appliquaient, — les liens de famille dans leur force ou leur faiblesse véritables, — les pratiques pieuses sous les formes même auxquelles s'attachaient, aux approches du Jugement, les âmes tremblantes, — la constitution des fortunes, — sans compter une foule de détails instructifs sur la vie matérielle, les bibliothèques privées, les divers groupements sociaux. Il faut souhaiter que nous ayons un jour en main, région par région, une série de recueils où nous trouverons rassemblés et commentés ces textes entre tous précieux. En faisant ce travail pour le Gévaudan¹, M^r LÉON COSTECALDE a bien mérité de nos études. Pour composer son choix — car bien entendu, il ne s'agit que d'un choix — il a puisé surtout dans les registres notariaux que les érudits gévaudanais ont le bonheur de pouvoir consulter aux Archives départementales de la Lozère. Le document le plus ancien est du 16 juillet 1302 ; le plus récent, du 17 février 1534. La plupart des testateurs sont des ecclésiastiques, d'autres appartiennent à la noblesse, d'autres encore à la bourgeoisie ou même au monde des métiers. Les textes, à une exception près, ne sont pas publiés, mais seulement analysés un par un. Le commentaire — considérations morales à part — se borne à l'éclaircissement de quelques points d'histoire locale. Pas d'index. Évidemment, il ne serait pas inutile qu'un jour un historien prît la peine de dresser, à l'usage des érudits qui se proposeraient de recueillir et d'étudier les testaments dispersés dans les archives locales, une sorte de questionnaire indiquant à ces chercheurs les traits

1. *Mentalité gévaudanaise au moyen âge, d'après divers testaments inédits du XIII^e, du XIV^e et du XV^e siècle.* Mende, Ignon-Renouard, 1925 ; in-8°, 124 p. (Extrait du *Bulletin trimestriel de la Société des Lettres, Sciences et Arts du département de la Lozère.*)

essentiels de la méthode à suivre et les points les plus importants à mettre en lumière, dans les analyses ou commentaires ; il y a bien des questions sur lesquelles quelques données statistiques, extraites d'un dépouillement complet de tous les testaments, dans une région donnée, renseigneraient plus exactement qu'un choix de textes, imprimés intégralement ou résumés tout au long. Tel quel, le consciencieux recueil de M^r Costecalde rendra de grands services. Impossible de prétendre ici, en quelques mots, en épuiser l'intérêt. Je note, un peu au hasard, un fait d'ordre juridique : extrême liberté dans le choix de l'héritier (p. 17, le troisième fils préféré à ses frères ; p. 48, l'aîné, mais dans ce cas comme dans le précédent, la règle de la « légitime » visiblement négligée ; les fils désavantagés ne reçoivent que des sommes assez faibles) ; — un fait d'ordre moral, singulièrement étonnant si l'on pense aux écarts que révèlent, au même temps, des textes d'autres régions : l'absence (si je ne me trompe) de toute mention de bâtards ; — un trait d'organisation ecclésiastique : l'importance de l'« Université » des prêtres de Mende ; — un fait d'ordre économique : l'extrême variété des espèces monétaires que l'on trouve réunies par les défunts (voir notamment p. 71) ; il va de soi que cette bigarrure s'explique par les conditions de la circulation, et non, comme le pense à tort M^r Costecalde, par des habitudes de « fin collectionneur » en « numismatique ».

M. B.

Trois châtelles flamandes aux XV^e et XVI^e siècles. — M^r M. BRAURE a étudié quatre registres des Archives départementales du Nord qui, dressés par paroisses, renferment des enquêtes fiscales faites en vue de la répartition des aides dans les châtelles de la Flandre wallonne, Lille, Douai et Orchies, en 1449, 1493, 1505 et 1549¹. Dans l'ensemble, elles s'étendent donc sur une durée d'un siècle exactement, du gouvernement de Philippe le Bon à la fin du règne de Charles-Quint. En outre, alors que les deux premières correspondent, ou à peu près, à un temps de guerres presque continuelles avec toutes leurs désastreuses conséquences antiéconomiques, les deux autres se placent à une époque de calme, c'est-à-dire de relèvement et même de « prospérité réelle ». Soit à la suite des hostilités et de leurs résultats ou, plus exactement, des changements qu'elles entraînent en population et en biens, soit parce que, depuis longtemps, des enquêtes fiscales n'avaient pas eu lieu et qu'elles devenaient nécessaires, sur les plaintes des habitants ou la décision originelle de l'autorité, cette dernière fait désigner par la Chambre des comptes de Lille ou nomme elle-même des commissaires : ils sont chargés de procéder à une enquête en vue d'établir la répartition des aides sur certaines des terres taillables, celles tenues par propriété durable, mais sur elles seules, suivant des bases aussi « réelles » que possible. Les enquêtes ne concernant qu'une partie du plat pays, fournissent naturellement avant tout des informations sur l'agriculture : superficie et valeur des terres, le second élément déterminé selon différents procédés, état des cultures, chiffres du bétail, pertes causées par les guerres, les épidémies et les

1. *Étude économique sur les châtelles de Lille, Douai et Orchies, d'après des enquêtes fiscales des XV^e et XVI^e siècles dans Revue du Nord, 1928.* — Tir. à part, Lille, F. Raoust ; in-8°, 76 p.

inondations, nombre d'habitations avec indications de leurs revenus fonciers, maisons abandonnées, voies de communication, etc. L'une des cultures est celle du guède ou pastel, servant à la teinture bleue des draps. Quelques renseignements précis, également, sur de petites localités de la campagne qui commencent à former la draperie dite « rurale », laquelle devait atteindre au xv^e siècle un « essor inouï, merveilleux », pendant que se mourait la vieille draperie proprement urbaine. Ces enquêtes sont faites avec un soin extrême et constituent des bases sérieuses pour une étude économique : c'est ainsi que les deux premières nous montrent les paysans qui émigrent de terres taillables et dévastées sur d'autres franchises et non imposées, pendant que les deux plus récentes nous font voir au contraire le chiffre croissant de la population.

M^r Braure possède parfaitement son sujet et a su tirer de ces registres assez détaillés et complexes un mémoire à la fois restreint, net et précis et qui donne l'impression d'être approfondi et complet. Il n'y a donc qu'à en louer l'auteur de tous points, comme à souhaiter qu'il n'ait écrit ainsi que des préliminaires à une histoire économique de la Flandre wallonne ; il paraît être dès maintenant en mesure de nous donner une telle œuvre, dont l'extrême intérêt, en raison de l'importance particulière de la région, n'est pas à démontrer.

GEORGES ESPINAS
(Paris.)

La principauté de Liège au xvii^e siècle. — « Les industries nationales », « les voies de communication et la politique commerciale », « taxe du 60^e denier et questions douanières », telles sont les trois divisions du travail de M^r P. HARSIN sur l'histoire économique de la principauté de Liège au xvii^e siècle¹. Histoire encore très peu connue. L'industrie extractive a toujours été très florissante dans cet État, avant tout grâce à l'exploitation de l'alun, qui atteignit une « prospérité inouïe », et à celles du fer et de la houille : Liège eut, vers 1720, « l'honneur » de voir fonctionner chez elle la première pompe à feu d'exhaure montée sur le continent. Les industries de transformation étaient également très développées : verrerie, sidérurgie, notamment fabrication des armes ; cette dernière a présenté le spectacle d'un perfectionnement continu, grâce à l'existence d'un « banc d'épreuve ». L'expansion métallurgique dans l'ensemble fut telle que l'étranger se trouva souvent redevable à Liège de l'introduction de l'industrie — on sait que la machine de Marly est due à des Liégeois, — mais qu'aussi Liège attira par trop l'étranger. La draperie enfin devint, depuis la fin du xvii^e siècle, une industrie d'exportation extraordinairement prospère à Verviers², « où elle se développa suivant un mode capitaliste, en dehors des cadres de l'organisation corporative médiévale » qui subsista à Liège, et aussi à Verviers, pour leur malheur. — Le problème des voies de communication con-

1. *Études sur l'histoire économique de la principauté de Liège, particulièrement au xvii^e siècle.* Liège, Impr. Vaillans-Carmanne, 1928 ; in-8°, 104 p., 1 pl. (Bureau de l'Institut Archéologique Liégeois, t. LXII, Liège, 1927).

2. On remarquera, à ce sujet, l'organisation financière des fouleries en parts de propriétés, qui allèrent même longtemps en se fractionnant (p. 28). Un système identique existe dès le moyen âge dans certaines villes, par exemple à Douai, pour les moulins. Cette question intéresse l'histoire des sociétés financières.

sista à établir, pour éviter le passage par les possessions espagnoles, des routes directes avec la France : on arriva, non sans peine, à créer deux relations de cette nature, dont, en 1665, le célèbre Chemin Neuf. — La politique douanière se manifesta fiscalement par le 60^e — droit *ad valorem* de 1 3/4, — perçu à l'entrée et à la sortie des marchandises, simple taxe financière d'ailleurs, et aussi par des difficultés, des luttes, même avec la France, en raison de sa politique mercantile, et avec les Pays-Bas, qui ne cessèrent d'avoir une attitude hostile. On se rendra compte du système douanier de l'époque et de ses conséquences, en observant que la Meuse, de Charleville à la mer, n'avait pas moins de 37 bureaux de douanes. — Six *pièces justificatives*, dont des tarifs et tableaux de douanes, terminent le travail qu'accompagnent un plan et une carte.

Ce mémoire, très clair et net, donne l'impression d'une complète familiarité de l'auteur avec les problèmes techniques qu'il traite, qu'il s'agisse de production ou de fiscalité. M^r Harsin a rassemblé, sur l'industrie en particulier, de nombreux renseignements d'un réel intérêt. A la fin des divers articles relatifs aux douanes, quelques lignes de conclusion n'eussent peut-être pas été inutiles ; il est vrai que ces questions assez malaisées ont encore besoin d'être éclaircies. Dans les pièces justificatives, il semble préférable d'indiquer la source avant le document lui-même. En un mot, intéressante et utile contribution à l'histoire économique liégeoise, dont la connaissance, selon M^r Pirenne, permettra de renouveler l'histoire politique de ce petit État, qui eut avec la France des rapports si étroits.

G. E.

Économie sarroise

1789-1815. — Le livre de M^r CAPOT-REY¹ ne tient pas tout à fait ce que le titre semble promettre : une étude du régime français dans le département de la Sarre. C'est de la vie économique de la région qu'il s'agit presque exclusivement. Mais l'ouvrage est fondé sur une exploration étendue des sources dont on trouvera l'énumération dans une bonne bibliographie, et il est d'un vif intérêt.

Après un tableau des pays sarrois en 1789 et des conséquences immédiates de la conquête qui a réalisé l'unité, mais a bouleversé les conditions de l'économie et lui a porté tout d'abord le plus grave préjudice à cause de l'état de guerre, l'auteur étudie la période du Directoire, caractérisée par l'affermage des mines domaniales à la compagnie Equer qui paraît avoir intéressé Talleyrand à son sort et n'y avoir point perdu. Mais le centre de l'étude est naturellement l'époque impériale. Les mines principales sont alors mises en régie provisoire et ce provisoire dure jusqu'en 1814. Napoléon, en effet, hésite entre deux politiques : ou bien vendre le charbon à bon marché pour favoriser l'industrie et assurer du travail à la population, probablement aussi pour amener celle-ci à renoncer à l'affouage, c'est-à-dire au droit de recevoir les quantités considérables de charbon qui lui sont délivrées à bas prix en échange

1. *Quand la Sarre était française*. Paris, Société d'édition « Les Belles-Lettres », 1928 : In-8°, VIII-334 p., 1 carte.

des droits d'usage qu'elle possédait dans le domaine minier, — ou bien, et c'est la politique adoptée à partir de 1811, tirer des mines tout le profit possible dans l'intérêt du Trésor. Cette hésitation a pu nuire au progrès de l'exploitation. Cependant ce progrès a été sensible, bien que les moyens mécaniques n'aient pas été appliqués à l'extraction — peut-être, il est vrai, parce que les conditions d'exploitation n'en rendaient pas encore l'emploi d'extrême urgence. La direction technique était assurée par des ingénieurs de premier ordre, Duhamel entre autres, qui fit dresser un Atlas des mines dont on se sert encore. — Les industries céramique et chimique, utilisant la houille, réalisèrent aussi des progrès. Au contraire, chose curieuse, la métallurgie l'employa fort peu et oublia les expériences entreprises avant 1789 ; aussi a-t-elle péri-clité.

Le commerce est l'objet d'un chapitre spécial. La Sarre perd, au moins en partie, le débouché rhénan qui était le principal avant la Révolution. C'est en France que, désormais, elle vend surtout son charbon. Elle cesse peu à peu d'être un entrepôt entre l'Est de la France et la haute vallée rhénane d'une part, et la Hollande de l'autre, surtout à partir du blocus qui diminue aussi la prospérité. Les droits de douane ferment la Sarre à la plupart des produits étrangers au profit de la France. La construction des routes et le creusement du canal des Salines destiné à fournir à celle-ci (Talleyrand y a des intérêts) le charbon à bon marché, ont contribué à cette annexion économique de la Sarre par la France. Comme les statistiques douanières ne viennent pas à notre secours, on ne s'étonne pas de ne trouver ici aucun chiffre. La Sarre a-t-elle vu ses exportations croître ? a-t-elle acheté plus cher en France qu'elle n'achetait autrefois à l'étranger ? M^r Capot-Rey ne donne là-dessus aucun éclaircissement. Tout ce qu'on peut dire, c'est que, même sous le régime du blocus, la prospérité demeure réelle ; la population augmente ; les salaires aussi, paraît-il ; mais on ne trouve pas non plus de renseignements sur ce dernier point.

Un chapitre un peu bref est consacré à l'agriculture. Les droits d'usage dans les bois et dans les minières, la question des communaux ont attiré l'attention de l'auteur sur l'ancienne économie rurale. Mais il ne dit rien de la répartition de la propriété, ni de la vente des biens nationaux. Visible-ment, c'est à la Sarre considérée en tant qu'unité économique, et non aux différentes classes de sa population, qu'il s'est intéressé.

La Sarre fut en majorité laissée à la France en 1814. La frontière coupa en deux la région économique. Son tracé fantaisiste semble dû à Talleyrand qui n'aura songé qu'aux intérêts des Salines. Mais cela ne faisait pas l'affaire du Prussien Stumm, le grand maître de forges, et de son gendre Böcking. A la faveur des Cent Jours, ils persuadèrent aux Alliés de reprendre la Sarre à la France, en invoquant bien entendu les arguments patriotiques. La Sarre n'en fut pas moins séparée de la Lorraine et de l'Alsace et il est probable qu'elle en souffrit. M^r Capot-Rey parle avec prudence de l'influence de ces intérêts personnels sur lesquels les archives, comme on pense, gardent le silence. Ce qu'il en dit suffit pourtant à donner beaucoup de vie à son récit. On le lit avec plaisir, car il est agréablement écrit et il plaira au grand public tout en inspirant confiance aux historiens.

Depuis 1815. — Les recherches de M^r J. GAYOT, interrompues par la mort, et dont les résultats nous sont exposés par M^r R. HERLY¹, complètent sur un point le livre de M^r Capot-Rey. Chacun des établissements métallurgiques de la Sarre est ici l'objet d'une petite monographie jusqu'à la date de 1815 ; la méthode est celle de l'érudition et on pourra extraire de cet ouvrage nombre de renseignements précis sur les conditions de l'exploitation pendant la Révolution et l'Empire. En outre, le cadre historique est plus étendu : la métallurgie sarroise est étudiée depuis ses origines ; son développement aux xvii^e et xviii^e siècles est bien illustré ; le xvi^e même n'est pas absent.

M^r Herly a exposé, par ailleurs, dans ses grands traits, l'histoire de cette même industrie depuis 1815². Elle traversa une période difficile de 1815 à 1850, la frontière de 1815 l'ayant privée de ses débouchés français, le minerai se faisant rare et les progrès techniques n'étant que lentement adoptés. L'ouverture des chemins de fer rendit à la région sa prospérité de 1850 à 1872. Mais la réunion d'une partie de la Lorraine à l'empire allemand y engorgea le marché métallurgique et la Sarre en souffrit ; l'essor des aciéries rendit sa situation plus difficile encore jusqu'à ce que le procédé Thomas, à partir de 1890, lui permit d'utiliser la minette lorraine à la fabrication de l'acier. Malgré cela, l'obligation de tirer ses minerais d'assez loin et de faire venir ses cokes de Westphalie, l'absence d'une voie navigable, la politique du gouvernement prussien qui négligeait de développer l'exploitation de la houille, la difficulté de trouver des débouchés avaient mis l'industrie sarroise en assez mauvaise posture à la veille de la guerre. Le grand magnat Stumm s'en tirait en traitant durement ses ouvriers et en les réduisant à des salaires inférieurs à la moyenne.

M^r Herly étudie ensuite dans le détail les fluctuations économiques qui ont suivi la guerre. La moitié du livre leur est consacrée. Les industriels allemands ont d'abord repassé, presque tous, leur participation aux Français. Puis la crise de surproduction de 1921 amena Français et Allemands à tenir la Sarre en dehors de leurs marchés respectifs. Enfin, pour des raisons politiques, les Allemands cherchent et parviennent à remettre la main sur les entreprises sarroises et à les faire rentrer dans leurs syndicats. L'influence des faits économiques sur le destin politique de la région se recommandera à l'attention de ses futurs historiens.

G. LEFEBVRE
(Strasbourg.)

Économie allemande

Méthode et synthèses. — On lit avec intérêt le discours qu'a prononcé le Professeur HANS PRÜSLER en devenant recteur de l'École des Hautes Études commerciales de Nuremberg³. De nombreuses références bibliogra-

1. *La métallurgie des pays de la Sarre moyenne jusqu'en 1815*. Berger-Levrault, 1928 ; in-8°, XIII-176 p. et 1 carte (n° 4 des Cahiers Sarrois).

2. *Les conditions de production de la métallurgie sarroise depuis 1815*. Berger-Levrault, 1926 ; in-8°, 109 p. (n° 3 des Cahiers Sarrois).

3. *Die Wirtschaftsgeschichte in Deutschland*. Nürnberg, Kriche, 1928, 34 p.

phiques précisent cette remarquable synthèse, consacrée au développement général de l'histoire économique en Allemagne.

Dans l'excellente collection vulgarisatrice de Quelle-Meyer : (*Wissenschaft und Bildung*), M^r THEODOR MEYER, Professeur de l'Université allemande de Prague, expose l'évolution économique de l'Allemagne depuis le xvi^e siècle¹. Ce petit volume fait suite au volume analogue consacré à l'histoire économique de l'Allemagne durant le moyen âge. On ne peut que rendre hommage à la clarté et à la précision de cette étude, que complète utilement une bibliographie succincte.

L'industrie. — On connaît les ouvrages consacrés par M^r GASTON RAPHAËL à quelques grands industriels allemands : Rathenau, Stinnes, Krupp, Thyssen... Ils l'ont amené à tenter une étude d'ensemble sur la récente évolution de l'industrie allemande². Son livre, qui fournit un résumé clair et substantiel de questions utiles à connaître, rendra d'incontestables services. La documentation est consciencieusement groupée. Elle est malheureusement déparée par quelques erreurs de fait³ assez graves, notamment en matière de statistique⁴.

Quelques inexactitudes, également, dans l'interprétation. Dans un récit qui, avec succès, s'efforce d'être impartial, c'est exagérer que d'écrire (p. 28) : à la fin de 1918, en Allemagne, « il n'y a pas de signes palpables de la défaite... », ou : Scheidemann et Ebert... « dénués... de cœur et d'esprit » (p. 43) — Peut-on dire que les associations monarchistes aient été de connivence avec les Soviets (p. 194) ? Quand il y a eu connivence, il ne s'agissait que de cas exceptionnels et d'associations monarchistes peu importantes. — Il n'est guère exact de qualifier de « rancunière et haineuse » la politique que Stresemann a suivie, dans l'automne de 1923, à l'égard de la France ; ni d'écrire, vu la confusion où se débattait alors l'Allemagne : « il permit que des officiers français

1. *Deutsche Wirtschaftsgeschichte der Neuzeit*. Leipzig, Quelle und Meyer, 1928, 142 p.

2. *L'industrie allemande. Sa récente évolution*. Flammarion, Paris, 1928 ; in-12, 318 p.

3. M^r Raphaël signale (p. 19) la « multiplication des voies... fluviales » entre la Ruhr et le Luxembourg. Il écrit (p. 22) que la France adopte en 1919 ses premiers tarifs protecteurs. — Il parle (p. 36) de l'importation considérable qu'a exigée en tout temps l'industrie du zinc ; or, les importations de zinc étaient fort inférieures aux exportations, grâce à la Haute-Silésie : en 1913, 55 964 tonnes importées et 105 244 tonnes exportées. — M^r von Simson exerce son activité, non « dans l'électricité » (p. 273), mais dans l'industrie chimique. — P. 264 : dans le petit tableau, il est nécessaire d'ajouter « alimentaires » après denrées, il serait même désirable de préciser : denrées alimentaires et boissons, matières premières et produits semi-ouvrés. — Enfin voici une série de fautes d'impression : p. 277 : au lieu de « la Conférence économique de 1926 », lire : de 1927 ; p. 18 : au lieu de « avant le 1^{er} mai 1920 », lire : 1921 ; p. 21 : au lieu de « en 1923 », le comité Mac Kenna, lire : en 1924 ; p. 62 et p. 110, au lieu de « L. Wissel », lire R. Wissell ; p. 105, au lieu de « K. Hilferding », lire « R. Hilferding » ; p. 239, au lieu de « von Welsen », lire von Welsen ; p. 240, note 3, au lieu de « Tchierscky », lire Tschierschky ; p. 274, au lieu de « H. Bonn », lire M. Bonn, etc.

4. P. 165 : au lieu d'une moyenne de 6,4 milliards de marks-or pour les années 1919-1922, les statistiques officielles donnent 4 milliards pour 1920, 5,7 milliards pour 1921, 6,4 milliards pour 1922. — P. 167 : la valeur des exportations, donnée pour 1922, est celle de 1920, 3,9 milliards de marks-or ; pour 1922 on a 6,2 milliards. — P. 167 : au lieu de « 50 000 et 61 744 tonnes kilométriques », il faut lire 50 000 millions et 61 744 millions de tonnes kilométriques. — P. 261 : au lieu de 4 286 000 et 4 664 000 kilomètres-tonnes, les statistiques officielles donnent 51 429 000 000 et 55 965 000 000 de tonnes kilométriques. Le tableau des navires entrés et sortis est également loin des chiffres officiels. — P. 262 : le cours des actions n'est pas de 10,63 en janvier 1925, mais dépasse la centaine, etc.

et anglais fussent molestés » ; ni enfin de conclure : « D'autres durent liquider la sombre aventure » ; l'aventure de la Ruhr a été bel et bien liquidée par Stresemann en personne.

D'autre part, le lecteur se sent parfois ébloui par un certain luxe d'images, surtout d'ordre militaire. C'est ainsi que, après seize lignes de comparaisons stratégiques, on voit à la p. 51, « les industriels préparer une large offensive », en endiguant « le flot dévastateur par des barrages aux endroits propices » (p. 52). P. 93, « leur bataillon escalade le talus » et les socialistes « amènent leur pavillon » (p. 97). Puis les industriels se décident à « ouvrir les rangs et combattre en ordre dispersé » (p. 120), tandis que « Stinnes sonne la diane ». Enfin, ils « redonnent l'assaut contre le rigide ouvrage bétonné de la révolution » (p. 200), tandis que Stresemann « fait blanc de son épée » (p. 195). — Taches légères qui ne doivent pas empêcher de reconnaître l'utilité et l'intérêt du livre de M^r Raphaël.

La politique économique et sociale des conservateurs. — M^r ERICH STOCK¹ expose l'attitude qu'ont prise les conservateurs en matière économique et sociale, depuis la réorganisation de leur parti en 1876 jusqu'à la chute de Bismarck en 1890.

Von Helldorff défend la politique de Bismarck. Von Hammerstein et Adolf Stöcker la combattent avec une âpreté croissante. C'est surtout dans la politique sociale qu'apparaît le conflit. Dans la politique économique, l'accord s'est peu à peu établi avec le chancelier. Après le départ de Rudolf von Delbrück en 1876, Bismarck s'occupe personnellement des questions économiques ; il décide les conservateurs à l'adoption de droits protecteurs. Comme les autres partis, les conservateurs ont longtemps négligé les questions économiques ; mais ils mettent au-dessus de tout les intérêts de l'agriculture, et sont divisés entre protectionnistes et libre-échangistes. En 1877, la majorité des conservateurs est opposée à l'établissement de tarifs protecteurs pour la métallurgie, parce qu'elle estime qu'ils feraient tort à l'agriculture en élevant le prix des machines agricoles. Dans les « années 70 », les agrariens tiennent à leurs exportations de blé, destinées surtout à l'Angleterre : et quelques-uns, comme von Minnigerode et von Wedell-Malchow, sont des libre-échangistes ardents. Brusquement, à la fin des « années 70 », la concurrence américaine se fait sentir ; elle enlève le marché anglais à l'agriculture allemande. Une crise agricole éclate en Allemagne, d'autant plus que les importations de blé russe s'accroissent dans le Reich. Les tendances libre-échangistes des conservateurs s'évanouissent aussitôt. Von Minnigerode lui-même se rallie au protectionnisme. Le 12 juillet 1879, les conservateurs votent en bloc pour le nouveau tarif douanier.

Concentration bancaire. — Le D^r WILLI STRAUSS² complète le tableau magistral que Jakob Riesser avait consacré à l'histoire des grandes banques allemandes, à leur rôle économique et au puissant mouvement de

1. *Wirtschafts- und sozialpolitische Bestrebungen der deutschkonservativen Partei unter Bismarck. 1876-1890.* Breslau, Marcus, 1928 ; in-8°, 112 p.

2. *Die Konzentrationsbewegung im deutschen Bankgewerbe.* Berlin et Leipzig, Walter de Gruyter, 1928 ; in-8°, 180 p.

concentration qui les entraînait. La dernière édition de l'ouvrage de Riesser remonte à 1912. Le Dr Strauss précise les énormes progrès que, depuis lors, les banques ont accomplis dans la voie de la concentration.

A partir de 1917, et surtout en 1922, la concentration bancaire s'est manifestée avec vigueur. Les grandes banques berlinoises, « les banques D » (Deutsche, Darmstädter, Disconto, Dresdner) annexent les banques de la province. A partir de 1923, la concentration a mis un terme à ses appétits ; mais depuis 1926, elle a repris sur un rythme ardent. De 1914 jusqu'au milieu de 1921, les 8 principales banques absorbent 83 banques privées ; 20 autres banques en absorbent 102. Néanmoins le nombre des banques n'a pas diminué par rapport à l'avant-guerre ; car, pendant l'inflation monétaire, de nombreuses entreprises bancaires — de médiocre importance pour la plupart — ont été fondées.

Dans un ouvrage classique publié en 1905, O. Jeidels avait excellemment exposé les relations de la grosse industrie avec les banques, alors puissantes et actives. L'inflation subordonne la finance aux producteurs ; puis, l'assainissement monétaire rend aux banques la prépondérance, qu'elles avaient eue sous l'Empire. Jusqu'à l'équilibre économique qui s'établit en 1925-1926, l'industrie tombe sous la stricte dépendance des financiers allemands. C'est un financier, Jakob Goldschmidt, le directeur de la Darmstädter Bank, qui succède presque à Hugo Stinnes dans les légendes de l'imagination populaire.

Un chapitre, particulièrement intéressant, expose la situation actuelle des principales banques : la Deutsche Bank, qui reste à la tête des grandes banques allemandes ; la Disconto Gesellschaft, dont les progrès ont été particulièrement marqués ; la Darmstädter qui, depuis 1921, est devenue la Darmstädter und Nationalbank, la Danat, et dont l'activité économique a pris une importance remarquable ; la Dresdner Bank ; la Commerz und Privatbank ; la Berliner Handelsgesellschaft ; la Mitteldeutsche Creditbank ; — et comme banques privées : Mendelssohn, Warburg, Lazard Speyer-Ellissen, Bleichröder.

L'étude de Mr Strauss présente un réel intérêt. On regrettera seulement que la forme soit d'une sécheresse extrême, et que les développements ne forment pas toujours un ensemble bien joint.

Les réparations. — Spécialiste des questions relatives au crédit et aux bilans, le Professeur WALTER MAHLBERG, de l'Université de Fribourg-en-Brisgau, publie contre le plan Dawes un âpre réquisitoire¹, hérissé de diagrammes et de technicité ; ouvrage plutôt rude, dédié au Professeur Cassel. Il s'efforce de prouver que le paiement des réparations entraîne des conséquences néfastes pour le monde entier. « Chaque jour de paiement fait gagner la guerre à l'Allemagne au point de vue économique. » Mais ces victoires économiques s'acharnent contre l'Allemagne, qui les paie par son asservissement financier au capitalisme étranger.

MAURICE BAUMONT

1. *Reparations-Sabotage durch die Weltwirtschaft*. Leipzig, Glöckner, 1928 ; in-8°, 122 p.

Économie britannique

Les régions géographiques de la Grande-Bretagne. — Vingt-six géographes britanniques, la plupart universitaires, se sont concertés pour offrir à leurs hôtes du 12^e Congrès international de Géographie¹ une description régionale de leur pays.

L'entreprise était pleine de difficultés. Il s'agissait d'abord de distinguer des régions qui, dans un pays profondément transformé par l'homme, ne sont plus « naturelles », mais bien « géographiques » dans le sens le plus complexe du mot. Or la région, quand elle n'est pas physiquement isolée, ne se distingue que rarement par son homogénéité réelle : plus souvent elle se reconnaît à la répétition systématique de certaines combinaisons de caractères ; plus souvent encore, elle englobe des éléments hétérogènes, mais mutuellement complémentaires, groupés d'ordinaire autour d'un foyer central qui rayonne sur l'ensemble ; quelquefois même, elle ne se détache que négativement en quelque sorte, par son manque de caractère au milieu de régions marquées d'une forte empreinte. Toutes ces distinctions, cela va sans dire, sont plus ou moins arbitraires et les divisions se modifient quand le point de vue, admis comme principal, se déplace. Cela se vérifie notamment dans les pays profondément humanisés où, dans un même cadre physique, se juxtaposent ou même se superposent des genres de vie essentiellement différents.

Quant aux limites des régions, elles peuvent varier en précision depuis la ligne presque géométrique qui sépare le sol irrigué de l'oasis et le sable du désert, jusqu'à la zone de transition la plus indéfinie. Conscients de ces difficultés ainsi que de leurs responsabilités, les auteurs de *Great Britain* se sont abstenus de figurer les limites de leurs régions, de peur, disent-ils, qu'une carte imparfaite et trompeuse ne pénétrât telle quelle dans les livres d'enseignement élémentaire.

D'autre part, les « généralités » ne sont représentées dans le volume que par une introduction de 14 pages et un chapitre sur le climat de 18. Il en résulte inévitablement quelques répétitions et un certain manque de perspective. Mais ces inconvénients étaient inhérents à la conception même de l'ouvrage.

Dans le traitement de chaque chapitre, liberté entière était laissée à chaque rédacteur, dans les limites de l'espace assez mesuré qui lui était imparti. C'est dire qu'il s'y révèle des « manières » assez différentes. Le plus souvent, on a suivi le plan classique : structure et relief, climat, hydrographie, etc., pour passer ensuite à la description des sous-régions. Quelquefois, surtout dans les chapitres courts, on a omis la partie systématique. D'autres fois encore, sans trop s'inquiéter d'un ordre peut-être trop formel, on a cherché à dégager les traits les plus saillants, physiques et humains : méthode plus difficile, où la composition et l'expression prennent une importance capitale, mais plus apte peut-être à révéler au lecteur attentif l'être concret du pays.

Il va sans dire que, selon la nature de la région et les goûts de l'auteur,

1. *Great Britain. Essays in regional geography by twenty-six authors with an Introduction by Sir E. J. RUSSELL. Edited by ALAN G. OGILVIE.* Cambridge, University Press, 1928 ; in-8°, xxx-486 p., 54 fig.

l'accent se déplace. Dans le Sud-Ouest, dans les Highlands et les Southern Uplands d'Écosse, c'est la géographie physique qui domine ; dans les Midlands, c'est l'évolution humaine, et le plan prend une allure historique ; dans le Pays de Galles, c'est la préhistoire, l'histoire ancienne, l'ethnologie (voir notamment un essai de carte anthropologique, avec symboles combinant l'index céphalique, la pigmentation et la taille), la situation économique et sociale, qui retiennent surtout l'attention. De toute manière, les auteurs ont connu les difficultés de la géographie régionale, qui ne sont pas petites, car il s'agit de décrire en expliquant, c'est-à-dire, en définitive, de marier harmonieusement le particulier et le général.

Très modestement, ils reconnaissent les imperfections de leur œuvre, qui tiennent, pour partie au moins, au manque de travaux préalables. Telle qu'elle est néanmoins, elle donne un état des connaissances et des idées, avec des indications bibliographiques choisies ; elle doit contribuer à orienter les recherches futures ; elle pose enfin, sur espèces, les questions de méthode, si délicates en géographie. Ce livre complète très heureusement les ouvrages plus généraux de H. J. MACKINDER (1902) et de A. DEMANGEON (1927). Il se recommande particulièrement aux historiens qui y trouveront les éléments de géographies rétrospectives, depuis les temps préhistoriques jusqu'à l'époque actuelle.

H. BAULIG
(Strasbourg.)

La crise des industries britanniques¹. — La situation économique de la Grande-Bretagne a inspiré peu de livres aussi sincères et aussi documentés que l'ouvrage de M^r HENRY A. MESS² sur la région industrielle de Newcastle et de la Tyne (Tyneside). Il procède d'une enquête, entreprise à l'automne de 1925, sous les auspices du « Bureau of social Research for Tyneside », par des industriels et des savants, à l'effet de rechercher les causes d'un état de choses, devenu presque tragique. A ces territoires du Northumberland et du Durham, il arrive, comme à d'autres régions britanniques précocement et profondément industrialisées, de voir leurs sources de prospérité languir après une longue exploitation et de rencontrer à l'étranger de durs rivaux. L'évolution même de l'état démographique révèle de graves changements : tandis que de 1851 à 1881, cette région de la Tyne n'a pas cessé d'accroître sa population à la fois par excédent des naissances et par appel de main-d'œuvre du dehors, elle est devenue depuis 1881 un foyer d'exode ; mais cet exode n'a pas suffi à rétablir l'équilibre entre la population et l'industrie ; le nombre des hommes augmente toujours par l'effet d'une natalité débordante ; de 1921 à 1926, l'accroissement net de la population a dépassé 36 000 individus ; le Tyneside est l'une des régions britanniques où, sous l'influence des mariages précoces, il naît le plus d'enfants (presque partout la natalité pour 1 000 hab. dépasse 24). Or, ces hommes qui naissent, il est bien certain que l'industrie ne pourra pas les employer. La situation économique, qui était déjà précaire avant la

1. Voir dans la *Revue d'économie politique*, mars-avril 1929, p. 311-326, sous le titre *Les inquiétudes des banquiers anglais*, une analyse, par M^r LOUIS BAUDIN, des rapports présentés, en 1928, à leurs assemblées générales, par les principaux directeurs de banques.

2. *Industrial Tyneside. A social survey, made for the Bureau of social Research for Tyneside*. London, E. Benn, 1928 ; in-8°, 184 p., 19 cartes et diagrammes.

guerre, l'est devenue davantage encore, parce qu'elle repose sur un très petit nombre d'industries fondamentales (constructions navales, charbon, grosses constructions mécaniques) ; parce qu'elle dépend des marchés étrangers, lesquels se ferment de plus en plus ; et parce que les plus puissantes de ces industries, issues de la course aux armements dans le monde, n'ont aucun espoir de vivre indéfiniment de la guerre. En elle-même, l'industrie des constructions navales n'a jamais offert en tout temps à ses ouvriers qu'un travail discontinu, avec des chômages terribles, avec une clientèle fort irrégulière ; elle a toujours connu cette alternance des bonnes et des mauvaises années qu'il faut subir comme l'alternance de l'été et de l'hiver. Par surcroît, elle souffre maintenant de la rivalité étrangère : sur l'ensemble des constructions navales du monde, le Royaume-Uni en avait produit 80 p. 100 en 1892, 60 p. 100 en 1900, 38 p. 100 en 1926 (année, il est vrai, particulièrement mauvaise). Quant aux charbonnages, la plupart travaillent à perte ; beaucoup de puits, exploités depuis trop longtemps, rendent peu et coûtent cher. Il paraît impossible qu'on puisse jamais réembaucher les mineurs qui ne travaillent plus. Toute cette population ouvrière, qui doit craindre pour la sécurité de ses ressources, est mal logée. Nulle part en Angleterre on ne voit de pareils entassements d'êtres humains ; nulle part la mortalité par tuberculose n'atteint des proportions aussi fortes. Il faut donc à tout prix trouver un équilibre nouveau dans cette situation économique ; pour cela, il sera nécessaire de restreindre la natalité, d'encourager l'émigration, de restaurer les industries fondamentales et d'en créer de nouvelles.

A. DEMANGEON

L'Afrique maghrébine et nègre, et le monde noir

Une synthèse de géographie africaine. — La belle série, inaugurée par le Professeur SIEVERS, se poursuit. A Sievers on devait la publication de l'*Allgemeine Länderkunde*, dont faisait partie la première édition d'*Afrika*. Il y a vingt-cinq ans, FRIEDERICH HAHN en fit paraître une seconde ; mais celle-ci à son tour exigea bientôt un remaniement presque total en raison des découvertes nouvelles et des modifications politiques intervenues dans le continent.

Hahn s'était mis à l'œuvre un peu avant la guerre et son manuscrit était terminé lorsque survinrent les événements de 1914, qui interrompirent durant plusieurs années le mouvement scientifique ; il mourut avant d'avoir publié la troisième édition.

Le nouveau directeur de l'*Allgemeine Länderkunde*, le Professeur HANS MEYER, de Leipzig, fit alors appel à M^r F. JÄGER¹. Ce dernier paraît avoir conçu son étude sur un plan assez différent de celui qu'avait arrêté Friedrich Hahn. Conscient de l'importance prise désormais par l'Afrique dans l'économie du monde moderne, il s'attache avec raison au problème de la production, en accordant une place justifiée à l'indigène, sans lequel il est difficile de tirer de cette contrée les matières premières indispensables.

1. *Afrika*. Bibliographisches Institut A. G. Leipzig, 1928 ; in-8°, 446 p., 5 cartes, 27 pl.

L'auteur est ainsi conduit à envisager la situation des races en présence, leurs réactions réciproques, les modalités adoptées par la colonisation, les devoirs des conquérants à l'égard des peuples arriérés ; il recommande une collaboration féconde basée sur l'équité et la confiance.

L'ouvrage débute par un exposé des découvertes depuis l'Antiquité jusqu'à la fin du siècle dernier, pour lequel l'auteur ne semble pas avoir utilisé l'*Afrique saharienne et soudanaise* de Berthelot ; il se continue par une description générale du continent et par une série d'études régionales, toutes conçues sur un plan uniforme mettant en lumière : la situation de chaque contrée, sa géologie, son aspect, son climat, l'hydrographie, la botanique, la zoologie, l'origine de la civilisation des habitants, les particularités éventuelles et la colonisation.

M^r Jäger s'attache donc plutôt à des impressions de détail localisées qu'à des vues d'ensemble d'ailleurs bien difficiles à dégager dans un aussi vaste sujet. Cependant, certaines comparaisons gagneraient à être précisées : ainsi un parallèle entre l'Afrique du Nord et l'Afrique du Sud n'eût pas été sans avantages.

Les sources géographiques sont abondantes et bien utilisées, et M^r Jäger témoigne d'une connaissance approfondie d'une quantité de petites publications d'où il a tiré des informations précieuses. Les documents relatifs à l'ethnologie, consultés en moins grand nombre, ont été moins fouillés ; certains, qui sont pourtant d'un intérêt capital (ceux de Ferrand sur Madagascar, entre autres), ne sont pas cités.

Malgré ces petites lacunes, le livre de M^r F. Jäger est une très heureuse mise au point de nos connaissances actuelles sur l'Afrique, il groupe une documentation considérable et sera vivement apprécié par tous ceux, historiens, ethnologues, et surtout géographes, qui s'occupent de cette partie du monde.

HENRI LABOURET
(Paris.)

Une bibliographie du monde noir. — L'auteur de cet ouvrage¹, un des plus distingués parmi les Noirs des États-Unis, est actuellement *Director of Records and Research* au *Tuskegee Institute*. Le livre qu'il présente au public est le résultat d'un long et persévérant effort commencé dès 1905, marqué en 1912 par l'édition du premier *Negro Year Book*, qui contient une *Bibliography of the Negro*, et continué chaque année depuis en utilisant toutes les références possibles.

Ayant réuni une documentation considérable, au total plus de 40 000 fiches, M^r M. N. WORK tint à la vérifier sur place à Londres, à Bruxelles, à La Haye, à Hambourg, à Berlin, à Dresde, à Bâle, à Genève et à Paris, où il visita la Bibliothèque Nationale, celle du Ministère des Colonies, celle de l'Agence générale des colonies, et celle de la Société des Missions évangéliques. Il acquit ainsi la conviction qu'il lui suffirait de publier seulement 17 000 références pour signaler les ouvrages vraiment importants à quelque titre et concernant la race noire.

¹. *A Bibliography of the Negro in Africa and America*, compiled by MONROE N. WORK. New York, The H. W. Wilson Company, 1928 ; gr. in-8°, XXI-698 p.

La bibliographie comprend deux parties. La première est consacrée aux Nègres d'Afrique. On y trouvera des sections relatives à la découverte du continent, aux civilisations africaines, aux langues, aux arts, à l'esclavage, aux États indépendants et aux possessions européennes, ainsi qu'aux missions et à l'hygiène.

La seconde partie traite du Noir en Amérique, elle est un peu plus étendue ; une place importante y est réservée aux ouvrages étudiant l'esclavage et ses conséquences, puis à ceux qui s'occupent des gens de couleur comme électeurs, soldats, ministres des cultes, membres des sociétés secrètes, musiciens, acteurs, peintres, littérateurs. Avec le chapitre XXVIII apparaissent les livres contenant des informations statistiques, démographiques ou économiques, des renseignements sur l'hygiène, la médecine, le droit, la criminalité, l'anthropologie du Noir dans toute l'étendue du Nouveau-Monde.

Un bon index aide à trouver rapidement les références cherchées. Il ajoute aux qualités de cette bibliographie, qui, sans être parfaite, est précieuse pour tous ceux qui s'intéressent aux Africains restés dans leur pays ou transportés en Amérique, ainsi qu'aux problèmes de race posés en face du monde moderne.

L'auteur, simple fils d'esclaves, qui s'est fait une place honorable dans les Universités des États-Unis, mérite notre reconnaissance pour le livre qu'il nous offre et notre sympathie pour la modestie avec laquelle il le présente.

H. L.

Maghreb et Soudan au moyen âge. — M^r G. FERRAND a entrepris depuis quelque temps de mettre à la disposition des historiens, géographes ou orientalistes non arabisants, les textes non traduits figurant dans la *Bibliotheca Geographorum Arabicorum* de M^r J. de Goeje, ainsi que quelques autres de même nature déjà édités ou manuscrits. De cette collection le *masālik el absār* forme le tome II¹.

Comme le fait remarquer M^r GAUDEFROY-DEMOMBYNES dans la préface, cet ouvrage est bien connu, et depuis longtemps. Deguignes l'a signalé en effet dans le *Journal des savants* en 1758 et Quatremère l'a utilisé, de 1837 à 1842, pour ses *Mamluks*, mais les manuscrits ne sont ni nombreux ni facilement accessibles. Le texte d'après lequel la traduction qui nous occupe a été faite, semble être une copie directe ou indirecte de celui de Sainte-Sophie ; Schéfer qui le possédait avait demandé à Héloïse de le publier. Après la mort de ce dernier, le document, en partie collationné sur le manuscrit 2335 de la Bibliothèque Nationale, fut remis à M^r Gaudefroy-Demombynes, qui le compléta avec l'aide de Van Berchem et de M^r Jean Deny.

Šihāb ed din 'Abu l'Abbās Ahmed ben Yahya ibn Fadl Allah el 'Adawi auteur du *masālik*, était né en 1301 ; il appartenait à une vieille famille arabe qui prétendait descendre du calife Omar. D'abord secrétaire d'État au Caire, il encourut la disgrâce du sultan, fut incarcéré en 1339, puis redevint secrétaire d'État à Damas de 1340 à 1342 ; il mourut dans cette ville, le 28 février 1349, de la fièvre quarte.

1. *Masālik el absār fi mamalik el amsār*, par IBN FADL ALLAH AL-'OMARI, traduit et annoté avec une introduction par GAUDEFROY-DEMOMBYNES. Bibliothèque des Géographes Arabes publiée sous la direction de GABRIEL FERRAND. Paris, Geuthner, 1927 ; in-8°, 282 p., 5 cartes.

L'ouvrage composé par ce fonctionnaire lettré, entre 1342 et 1349, est une sorte d'encyclopédie groupant des renseignements géographiques tirés d'anciens auteurs et complétés par des informations personnelles, des récits d'événements contemporains et une sorte d'anthologie des poètes arabes.

Les chapitres dont M^r Gaudefroy-Demombynes nous offre une traduction, précise dans sa sobre élégance, portent surtout sur l'Abyssinie et ses royaumes arabes et chrétiens, sur l'empire de Māli au Melli, sur le sultanat mérinide de Fez, avec un rappel du califat almohade de Merrā Kech, sur le royaume abdelwādite de Tlemcen et enfin sur l'État hafside de Tunis. L'auteur s'est étendu avec complaisance sur les institutions et les faits concernant les Maghrebins, au premier rang desquels il place les Marocains. Il montre dans tout son ouvrage une prédilection évidente pour les Almohades et, dans son désir de mettre en parallèle l'état ancien et l'état présent, il copie Ibn-Sa'id, ouvrage aujourd'hui perdu, remontant à la période almohade et dont on ne possède que les fragments reproduits par Sihāb ed din, Ibn Khaldun et Abulfeda.

Bien que la traduction soit copieusement annotée, et enrichie de 18 pages contenant des additions ou des corrections à ces notes, M^r Gaudefroy-Demombynes a eu la bonne inspiration de faire une critique générale de l'ouvrage dans une introduction de 68 pages. Il y discute d'abord l'organisation politique et religieuse des Almohades : Les Dix ou « gens de l'assemblée », *'ahl el jamā'a* ; les Cinquante, sur lesquels le *masālik* n'apporte malheureusement aucune précision nouvelle ; les *talaba* et les *huffāz* ; les *'ahl ed dar* ou gens de maison ; les tribus almohades, les tribus ralliées ; le *jund*, composé probablement de gens soldés et volontaires ; les grands et les petits cheickhs qui reconnaissent, c'est-à-dire nomment le sultan.

Grâce aux citations d'Ibn Sa'id, aux renseignements des contemporains et aux observations d'Ibn Fadl Allah, il est possible de trouver dans le *masālik* deux séries de renseignements, les uns anciens, les autres remontant à la première moitié du xiv^e siècle et se rapportant au cadre de la société ainsi qu'à la vie politique au Maghreb. On y rencontrera des détails nouveaux sur les visirs hafsides, et la chancellerie aux différentes époques. L'ouvrage apporte en outre des précisions curieuses et, semble-t-il, inédites, sur les associations professionnelles ; à propos de l'entrée du sultan mérinide dans sa capitale, il signale qu'à cette occasion les gens de chaque *souq* sortent, parés de leurs plus beaux habits, et réunis sous un étendard portant des armoiries correspondant à chaque métier. D'autre part, il donne des indications nouvelles sur les étendards, les tambours et les parasols qui, venus probablement d'Égypte, se sont répandus dans le Soudan et de là dans les royaumes de la côte de Guinée, où ils sont encore, à l'heure actuelle, les accessoires obligés de la pompe royale.

Les chapitres consacrés à l'Abyssinie, à la Nubie, à l'Ifriqiya, au Maroc et à l'Andalousie, offrent un intérêt évident en raison de la personnalité de l'auteur et des facilités d'information qu'il devait à son emploi. Cependant d'autres documents nous ont déjà apporté des renseignements sur ces contrées, visitées par un assez grand nombre de voyageurs. Il n'en est pas de même en ce qui concerne le Soudan occidental, c'est pourquoi le chapitre X relatif au pays de Mali est le bienvenu et mérite une attention particulière.

Dès les premières lignes, il précise le nom de la capitale : Nyéni, deviné

par Delafosse et confirmée quelques années plus tard par la lecture du *Tarikh el fettâš*. Il indique que le sultan de Mali n'est pas seulement roi du Tekrūr, comme on l'assure trop souvent à tort, mais aussi d'autres États dont la liste est fournie, sans qu'il soit d'ailleurs possible de les identifier tous. Nyéni est entourée d'un mur d'enceinte et baignée par l'eau du Nil. Les habitations y sont faites de couches d'argile superposées, d'après un procédé encore en usage dans une partie du Soudan. Le souverain siège dans son palais en grand appareil et suivant un cérémonial déjà décrit par Ibn Baṭṭuṭa. Le *masālik* nous renseigne également sur le pèlerinage accompli en 1324 par Gongo Musa ; l'auteur a obtenu des détails curieux sur ce prince de la bouche de l'émir Abū el Hassan qui le fréquenta lors de son passage au Caire. Les anecdotes contées par Ibn Fadl Allah figurent à la vérité, presque mot pour mot, dans deux mémoires de Maqrizi ; mais les différents textes se complètent fort heureusement et se contrôlent.

M^r Gaudefroy-Demombynes a pris soin d'éclairer sa traduction de notes nombreuses et précises, il a fait mieux : il a reproduit en appendice plusieurs textes se rapportant au sujet traité, mais difficilement accessibles en général et qu'il faut se féliciter de posséder maintenant dans le *masālik* : par exemple un petit mémoire de Maqrizi sur les souverains musulmans de la terre abyssine, la notice consacrée par Galqašandi au Bornou, la description des races des noirs, et le pèlerinage des sultans du Tekrūr de Maqrizi.

H. L.

Un livre d'ensemble sur l'Algérie. — Le premier centenaire de l'occupation d'Alger par la France va faire éclore dans les mois qui viennent une abondante littérature de circonstance, tantôt utile, tantôt hâtive et négligeable. Le livre que M^r AUGUSTIN BERNARD vient de publier sous ce simple titre : *L'Algérie*¹ ne se classe pas, faut-il le dire ? dans la catégorie de ces écrits de circonstance, même de ceux qui pourront mériter l'épithète d'excellents. On sait quelle est, sur toutes les questions algériennes, la compétence du savant professeur de géographie et de colonisation de l'Afrique du Nord à la Faculté des Lettres de Paris — et quels services ont rendus et rendent toujours à nos études, les quelque vingt volumes qu'il a consacrés depuis trente ans aux divers aspects géographiques et économiques des problèmes posés par le Maghreb à nos curiosités les plus variées. A son excellent livre sur le Maroc, qui en est à sa dixième édition, il a voulu donner un pendant en remplaçant le précis, devenu trop ancien, de Wahl sur l'Algérie par un ouvrage d'ensemble contenant en 500 pages ce que « nul n'a le droit d'ignorer » d'un pays où la France, en cent ans, a accompli l'œuvre qu'on sait. Il a pleinement réussi. Cinq livres, cinq grandes études, se complétant et se précisant l'une l'autre. Les conditions géographiques d'abord, résumées avec une élégante maîtrise. L'évolution historique ensuite, retracée avec une clarté méritoire. L'accent mis, comme il sied, sur la période du centenaire, 1830-1930. Une revue très utile des problèmes politiques, administratifs et démographiques que pose la colonisation. Enfin, sous le titre de *La mise en valeur*, une bonne et solide esquisse de la vie économique : il n'y a rien, on le voit, à quoi ce livre substantiel ne touche, et de façon heureuse ; car ce qui frappe

1. Paris, Alcan (*Bibliothèque d'Histoire contemporaine*), 1929 ; in-8°, xvi-522 p.

le lecteur, c'est, quel que soit le sujet abordé par l'auteur, la pondération, le bon sens, l'équité des jugements et des appréciations que dictent une connaissance approfondie des lieux et des hommes. Une lacune cependant, et même une grosse lacune. Par une sorte de paradoxe, les questions d'instruction et d'enseignement ne semblent pas mises à leur place. Ni non plus ce qu'on pourrait nommer l'œuvre de colonisation scientifique de la France en Algérie. Il manque dans ce livre de professeur et de savant (où je ne crois pas que le nom même de l'Université d'Alger soit prononcé) un chapitre consacré aux savants — à tous les savants qui ont pris possession des divers domaines de la recherche scientifique dans ce pays à la fois très neuf et très vieux : qu'il s'agisse de ces archéologues, qui ont fait revivre avec tant d'éclat l'Algérie des anciens âges, et notamment l'Algérie romaine (non sans utilité pratique, on le sait) ; ou de ces arabisants qui accomplissent silencieusement, là comme ailleurs, une œuvre de liaison admirable avec l'élite intellectuelle de l'Islam ; ou des explorateurs, des géographes, des ethnographes qui, formés à des écoles diverses, ont étudié avec le même soin les terrains et les peuples, la flore, la faune et l'humanité locales ; ou des météorologues enfin, des chimistes, des hygiénistes, des médecins, des ingénieurs à qui revient une si large part de notre réussite algérienne. Ce chapitre que j'aurais aimé trouver en tête du livre de M^r Bernard, il se peut que l'auteur ait été gêné pour l'écrire. Il aurait dû passer outre à ses scrupules, si honorables fussent-ils. Non seulement parce qu'en n'écrivant pas les pages attendues, il a amoindri cette histoire de nos efforts et de nos réussites. Mais parce qu'en vérité les temps sont venus de répéter — même et surtout dans les livres écrits pour le grand public — cette vérité première que tant de Français à courte vue affectent d'ignorer : il n'y a pas, il n'y a plus aujourd'hui, dans une œuvre comme celle que retrace et célèbre à bon droit M^r Auguste Bernard, de progrès possible et de succès assuré, si le premier, et le dernier mot ne sont pas dits — n'écrivons pas, si l'on veut, par le savant, — mais par la science qu'il sert et qui, seule, féconde et guide la pratique.

LUCIEN FEBVRE

Sociétés du Maghreb. — On ne saurait trop répéter qu'il serait utile de posséder les résultats d'une enquête générale et méthodique d'ethnographie et de sociologie maghrébine ; celle-ci répondrait aux nécessités immédiates du gouvernement et aux préoccupations plus lointaines et moins pratiques des historiens. A ceux-ci, elle fournirait des observations précieuses, en faisant vraiment connaître des populations dont l'évolution a été faible depuis la période historique, malgré des pénétrations ethniques et religieuses variées, et que l'influence redoutable de la vie européenne n'a encore touchées qu'en surface.

Il était possible d'étudier l'ethnographie et la sociologie algériennes, soit par des monographies de régions, de tribus ou de villes, soit par de grandes enquêtes générales sur des questions spéciales, langue, habitation, coutumes familiales, etc. La première méthode exige un long séjour sur place, des connaissances précises notamment sur la langue locale, des qualités de juge d'instruction, une certaine endurance. On lui préfère d'ordinaire la grande enquête par questionnaire, auquel les fonctionnaires locaux, accablés de paperasseries,

répondent avec plus ou moins de soin et de compétence, mais qui a l'avantage de donner des résultats immédiats. Quand ces documents de valeur inégale sont complétés par des enquêtes partielles locales et mis en œuvre par un écrivain instruit des choses algériennes, ils forment des recueils précieux, comme ceux qui ont été publiés par MM^{rs} AUGUSTIN BERNARD, EDMOND DOUTTÉ et E. F. GAUTIER sur la géographie linguistique, l'habitation¹, etc. Doutté eût pu, mieux que personne, après les études à la fois précises et étendues qu'il avait publiées, diriger des enquêtes générales : on en est resté à des projets.

D'ailleurs je crois que c'est à une série de monographies, dont le type ne saurait être unique, qu'il convient de demander une connaissance réelle des populations de l'Afrique du Nord. Les monographies linguistiques fournissent des renseignements particulièrement solides, si l'enquêteur a le souci de faire parler ses interlocuteurs sur les incidents de la vie locale. Les volumes publiés sur des dialectes berbères par l'École, puis la Faculté des Lettres d'Alger, sous la direction de RENÉ BASSET, plus récemment des ouvrages comme celui de LAOUST², comme les travaux de DESTAING³ ; d'autre part les recueils de textes de WILLIAM MARÇAIS, celui de *Takrûna* par exemple⁴, sont les assises solides d'une étude ethnographique et sociologique. J'avoue éprouver quelque méfiance à l'égard des travaux des historiens et des sociologues qui affectent de mépriser les linguistes, tout en les utilisant parfois pour préparer les découvertes de l'intuition et du génie. La linguistique est en effet une discipline où la fantaisie brillante ne sied point.

Il semble donc que l'enquêteur, avant tout sociologue, devra d'abord être capable d'interroger dans leur langue les hommes qu'il prétend étudier : on sent qu'il serait ridicule d'affirmer ce truisme s'il n'était si parfaitement méconnu. Les travaux d'ALFRED BEL⁵ sur *La population musulmane de Tlemcen* sont un modèle d'étude sociologique poursuivie au cours d'une longue fréquentation des musulmans. Sous une forme un peu différente et suivant un cadre fourni par M^r Maunier, MARCEL MERCIER a écrit une excellente monographie sur *La civilisation urbaine au Mزاب*⁶, qui décrit les villes mzabites et particulièrement Ghardaya, la maison, la cité, l'oasis, la vie économique, l'industrie, le commerce, avec une solide précision, qui n'exclut point quelques vues générales intéressantes. Elle a été complétée, surtout pour la vie familiale, par le très pénétrant volume où M^{lle} GOICHON a fort habilement utilisé l'expérience des missionnaires de Ghardaya, Pères blancs et Sœurs blanches⁷.

C'est dans le cadre de M^r Maunier que M^r MARCEL FERRENDIER paraît

1. AUGUSTIN BERNARD, *Enquête sur l'habitation rurale des sédentaires de l'Algérie*. Alger, Fontana, 1921 ; — EDMOND DOUTTÉ et GAUTIER, *Enquête sur la disparition de la langue berbère*. Alger, Jourdan, 1913.

2. *Mots et choses berbères*. Paris, Challamel, 1920 ; in-8°, xx-531 p.

3. *Étude sur le dialecte des Beni Snous*. Paris, Leroux, 1911 ; 2 vol. (Publications de la Faculté des Lettres d'Alger) ; — *Fêtes et coutumes saisonnières chez les Beni Snous* (*Revue africaine*, 1907), etc.

4. *Textes arabes de Tanger*. Paris, Impr. nationale, 1911 ; in-8°, xvii-504 p. (Bibl. École des Langues Orientales vivantes, t. IV) ; — *Textes arabes de Takrûna*. Paris, Impr. nationale, 1925 ; in-8°, xlviii-426 p. (Bibl. de l'École des Langues Orientales vivantes, t. VIII).

5. *Revue des Études ethnographiques et sociologiques*. Paris, Leroux, 1908 ; — *Guide de Tlemcen et de ses environs*. Oran, Fouque ; 109 p.

6. Alger, Pfister, 1922 ; in-8°, 269-5 p., illustr.

7. *La vie féminine au Mزاب*. Paris, Geuthner, 1927 ; in-8°.

avoir, lui aussi, composé une monographie de Blida musulmane¹. Son mémoire est écrit avec méthode, clarté et simplicité ; mais il est évident que l'auteur ne sait pas l'arabe et que ses notes épuisent sa bibliographie maghrébine ; son travail n'a été possible que parce qu'il avait deux prédécesseurs fort informés et arabisants : le premier, Trumelet, a donné sur Blida deux gros volumes dont le style est insupportable, mais qui renferment les renseignements les plus précieux ; le second, Desparmet, après une longue enquête personnelle, a publié, en arabe et en français, des renseignements très détaillés sur la vie familiale et sociale à Blida. Ce sont leurs travaux que M^r Ferrendier a surtout mis en œuvre. Il a personnellement étudié l'enseignement en un bon chapitre, et la vie économique actuelle : sur ce second point, sa documentation est un peu courte ; le milieu indigène lui est resté étranger. Il a ajouté six bonnes planches à son mémoire, qui est, en définitive, utile et intéressant.

GAUDEFROY-DEMOMBYNES

(Paris.)

1. *La population musulmane de Blidah* (Étude de sociologie nord-africaine). Blois, impr. de Grandpré, 1928 ; in-8°, 103 p.

Le Gérant : R. PHILIPPON.